

- 8 DEC. 1986

# **SÉNAT**

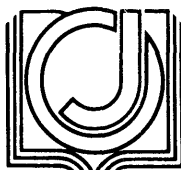
## **DÉBATS PARLEMENTAIRES**

X per

63

### **JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

## **COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**33<sup>e</sup> SÉANCE**

**Séance du mardi 2 décembre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

#### 1. Procès-verbal (p. 5523).

#### 2. Rappels au règlement (p. 5523).

M. Gérard Delfau, Mme Hélène Luc.

#### 3. Loi de finances pour 1987. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5524).

##### Education nationale

##### I. - Enseignement scolaire

MM. René Monory, ministre de l'éducation nationale ; Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire).

*Suspension et reprise de la séance (p. 5534)*

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement technique) ; Mme Hélène Luc, MM. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles ; Paul Séramy, rapporteur pour avis ; Bernard-Charles Hugo, Pierre Laffitte, Gérard Delfau, le ministre.

### PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

MM. Sosefo Makapé Papilio, Marc Bœuf, Germain Authié, René Régnauld, Jean-Pierre Bayle, Jacques Habert, Mmes Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle ; Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement ; MM. Gérard Delfau, le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 5554)

M. Daniel Hoeffel.

Amendement n° II-53 de M. André Méric. - M. Gérard Delfau.

### PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis Virapoullé, Mme Hélène Luc. - Rejet de l'amendement n° II-53.

Amendement n° II-54 rectifié de M. André Méric. - MM. Robert Pontillon, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 5557)

Amendement n° II-55 de M. André Méric. - MM. Germain Authié, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-56 de M. André Méric. - MM. Jean-Pierre Bayle, le rapporteur spécial, le ministre, Marcel Daunay. - Rejet.

Amendement n° II-57 de M. André Méric. - MM. Marc Bœuf, le rapporteur spécial, le ministre, Jean-Pierre Bayle, Bernard Laurent. - Rejet au scrutin public.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 5560)

Article 71 bis. - Adoption (p. 5560)

Article additionnel après l'article 71 bis (p. 5560)

Amendement n° II-59 rectifié de M. André Méric. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

*Suspension et reprise de la séance (p. 5561)*

##### Education nationale

##### II. - Recherche et enseignement supérieur

Enseignement supérieur (p. 5561)

MM. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur ; Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Brantus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Oudin, Pierre Laffitte, Paul Lorient, Guy Penne, Jean-Luc Mélenchon.

Sur les crédits du titre III (p. 5575)

M. Jean-Pierre Bayle.

Amendement n° II-58 rectifié de M. André Méric. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur spécial, le ministre, Dominique Pado, Jean-Luc Mélenchon. - Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 5578)

#### 4. Ordre du jour (p. 5578).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Gérard Delfau.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, il ne serait pas convenable pour le Gouvernement de continuer à ruser avec l'actualité. La quasi-totalité des universités sont paralysées par la grève contre le projet de loi Devaquet. Souvent les locaux sont occupés. Le mouvement des lycéens s'étend. Tout porte à croire que la manifestation prévue pour jeudi prochain revêtira, à nouveau, une extrême ampleur.

Manifestement, l'intervention du Premier ministre, dimanche dernier, venant après le renvoi du projet de loi devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, n'a fait que durcir une situation déjà préoccupante et que les parlementaires de la Haute Assemblée ne peuvent feindre d'ignorer.

Votre attitude est perçue comme une succession de dérobades. Plus grave, elle tente de prendre le Parlement en « otage » pour s'en servir comme instrument de démobilisation du mouvement social que votre projet de loi a suscité.

C'est une petite habileté que nous ne pouvons accepter de cautionner et qui n'est pas digne d'un gouvernement responsable.

Monsieur le ministre, il faut cesser de jouer avec l'avenir de ces jeunes gens.

**M. Jean Chérioux.** C'est vous qui jouez avec eux !

**M. Gérard Delfau.** Quand un pays voit sa jeunesse se rebeller, il est de son devoir d'écouter le cri de protestation qui monte et d'en tirer les conséquences.

**M. Jean Chérioux.** Vous leur bourrez le crâne, oui !

**M. Gérard Delfau.** A trop tarder, vous pourriez le regretter.

Seul le retrait pur et simple du projet de loi Devaquet est désormais réaliste, d'autant qu'il est réclamé par la quasi-totalité des présidents d'université et par la très grande majorité des personnels enseignants et non enseignants concernés.

Le débat budgétaire qui nous occupe fournit l'occasion au Gouvernement d'un geste significatif, d'autant que c'est devant la Haute Assemblée que ce projet de loi est venu en discussion pour la première fois.

Au nom du groupe socialiste, je vous demande, monsieur le ministre, de faire ce geste pour ramener la paix dans les esprits et permettre aux lycéens et aux étudiants de reprendre la préparation de leurs examens. En vous disant cela, j'exprime mon opinion ; mais sans doute est-elle largement partagée au sein même de votre Gouvernement, si j'en crois certaines indiscretions.

Si le Sénat demeure la chambre de réflexion et de pondération, c'est aujourd'hui ou jamais le moment de le montrer. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez répondu, ce matin, à Europe 1, à la question d'un journaliste...

**M. le président.** Madame, il n'y a pas de secrétaire d'Etat.

**Mme Hélène Luc.** Je m'adresse aussi à M. Monory, qui est tout à fait concerné par le projet de loi Devaquet.

**M. Jean Chérioux.** Il est ministre, il n'est pas secrétaire d'Etat, soyez au moins courtoise !

**Mme Hélène Luc.** Je voudrais rappeler qu'il s'est écoulé, exactement, je l'avais déjà dit lors de la séance du 23 octobre dernier, une semaine entre le moment où le ministre a été entendu devant la commission et le moment où le débat a commencé en séance plénière.

J'ai alors dit à MM. Monory et Devaquet : « Vous voulez faire passer votre projet à la sauvette ». Ils m'ont répondu : non, bien sûr. Je ferai remarquer qu'aucun étudiant, malgré la demande des commissaires communistes, n'a été reçu à la commission des affaires culturelles. Il faut le rappeler.

**M. Paul Séramy.** C'est totalement faux !

**Mme Hélène Luc.** C'est absolument vrai. Nous avons même eu une altercation à ce sujet en séance plénière. Reportez-vous au *Journal officiel*, à la page 1092.

**M. Paul Séramy.** Vous dites n'importe quoi !

**Mme Hélène Luc.** J'ai moi-même présenté une question préalable pour dire qu'il n'y avait pas lieu de discuter ce projet de loi. Je regrette d'ailleurs que seul le groupe communiste ait voté la question déposée par mon ami Ivan Renar sur l'irrecevabilité de ce projet.

Monsieur le ministre, je vous demande, au nom des sénateurs communistes, avec les députés communistes, non pas de reporter la discussion, non pas de réécrire ce projet de loi, car les étudiants ne sont pas d'accord sur le fond de ce texte. Les assemblées générales qui se sont tenues hier dans les facultés le démontrent. Je vous demande purement et simplement de retirer ce projet de loi. Les étudiants attendent que l'on apporte des améliorations à l'Université. Ils n'ont pas besoin d'un projet de loi qui augmente la ségrégation, la sélection notamment par l'argent.

J'indiquerai, pour terminer, que le 4 décembre prochain, les sénateurs communistes, les députés communistes, seront avec eux pour dire qu'ils ont raison. *(Et voilà ! sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. Pierre Carous.** La preuve est faite !

**Mme Hélène Luc.** Le ministre pourrait me répondre !

## LOI DE FINANCES POUR 1987

## Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 66 et 67 (1986-1987).]

## Education nationale

## I - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale, I. - Enseignement scolaire.

La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs - permettez-moi de dire : chers amis, car je suis heureux d'être aujourd'hui à cette tribune devant mes anciens collègues - nous sommes venus aujourd'hui pour débattre du projet de budget de l'éducation nationale.

Tout d'abord, je répondrai à Mme Luc, qui a parlé de projet de loi voté à la sauvette.

Premièrement, je tiens à lui dire que le Sénat en a discuté très largement au mois d'octobre.

**Mme Hélène Luc.** En pleine rentrée universitaire !

**Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.** Cela suffit !

**M. le président.** Madame, veuillez ne pas interrompre M. le ministre !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je suis habitué au Sénat à une certaine correction que vous semblez avoir perdue depuis que j'ai quitté cette maison. (*Applaudissement sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**Mme Hélène Luc.** Non, pas du tout !

Votre projet de loi a été discuté en pleine rentrée scolaire.

**M. Jean Chérioux.** Assez !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je voudrais dire que ce projet a été débattu dans des conditions tout à fait démocratiques et décontractées au Sénat...

**M. Maurice Arreckx.** Très bien !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** ... et que, malgré votre opposition, il y a été voté à une large majorité.

Ce projet de loi a été voté à la sauvette, dites-vous. Or, il s'est passé un mois entre le débat au Sénat et le débat à l'Assemblée nationale.

**Mme Hélène Luc.** Parce que l'Assemblée nationale était en pleine discussion budgétaire. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Je vous en prie, madame !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Deuxièmement, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt ! Vous avez réussi pendant quelques jours à abuser l'opinion en laissant croire que, pour une partie des étudiants, un mouvement spontané était né.

Il est vrai que des jeunes gens ou des jeunes filles ont pu organiser spontanément telle ou telle contestation, telle ou telle manifestation. En revanche, il en est d'autres qui agissent beaucoup moins spontanément, en particulier dans les lycées.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de camoufler très longtemps la vérité. A partir d'un certain moment, il faut parler au grand jour. L'opinion publique aura pris acte du fait que la C.G.T., le parti communiste, le parti socialiste sont avec les manifestants. Une fois de plus, on voit bien que, lorsque vous n'avez pas le pouvoir par la voie démocratique, vous essayez d'empêcher le fonctionnement normal des institutions

de la République. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** C'est intolérable !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Que cela vous plaise ou non, le Gouvernement est uni pour faire appliquer les lois de la République. Je suis tout à fait ouvert à la concertation comme j'ai eu l'occasion de le dire. Je comprends parfaitement les explosions spontanées qui peuvent avoir souvent un aspect sympathique. En revanche, je comprends beaucoup moins que des parlementaires démocratiquement élus, lorsqu'ils ne peuvent pas faire voter des textes au Sénat ou à l'Assemblée nationale, descendent dans la rue pour essayer d'empêcher les institutions de fonctionner. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Bravo !

**M. Jean Chérioux.** Vous devriez avoir honte !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Cela dit, je suis ici pour vous présenter le budget du ministère de l'éducation nationale. Ce budget est extrêmement important, puisqu'il s'agit de discuter des crédits correspondant aux enseignements primaire et secondaire et, bien entendu, de tout ce qui concerne mon ministère.

Ce budget représente 168 300 millions de francs. Il s'agit donc d'un budget extrêmement important - je le répète - dont, contrairement peut-être à toutes les affirmations que j'ai entendues ici ou là, par rapport à l'ambiance générale et par rapport aux instructions gouvernementales, la progression est très sensible cette année.

Sans tenir compte de la partie investissements qui, progressivement, au cours de ces trois dernières années, a été transférée sur les régions et les départements et est donc en diminution dans le budget actuel - nous n'avons financé en 1986 que les « queues d'investissements » lancés avant - le budget de mon ministère est pratiquement en augmentation de 1 p. 100 de plus que la progression du budget de la France.

Je tiens à dire à MM. les rapporteurs combien j'ai apprécié, en tant que ministre, les relations qui se sont instaurées entre nous avant la confection du budget. J'ai eu l'occasion de m'entretenir souvent avec vous, monsieur Séramy, et au cours de la « dernière main » j'ai discuté avec les sénateurs. Je vous remercie de cette coopération et de cette collaboration, car, sur certains points, elles m'ont ouvert les yeux. En raison de votre expérience dans ce domaine, messieurs les rapporteurs, vous m'avez en effet apporté un éclairage quelque peu différent. Je remercie également M. le président de la commission des affaires culturelles ainsi que M. le président de la commission des finances, avec lesquels j'ai eu des conversations importantes. Je connais, de plus, le travail sérieux que peut faire le Sénat, et je l'en remercie très vivement.

Lorsque je suis arrivé à ce ministère, j'ai tenté de définir un certain nombre d'orientations sur lesquelles se fonde toute ma politique.

Le premier critère - je sais d'ailleurs qu'il répond à un désir de l'opinion publique - est la qualité. Ce critère exerce bien entendu une très grande importance sur l'avenir.

On ne mesure pas toujours l'évolution du monde ; on se borne à dire : « certains ont mis en œuvre telle ou telle technologie ».

Voilà trente ans, la Corée du Sud figurait parmi les cinq pays les plus pauvres du monde ; aujourd'hui, elle est l'un des quinze plus riches. Voilà trente ans, le Japon n'existait pratiquement pas sur la carte, il n'avait pas d'industrie exportatrice ; aujourd'hui, il est devenu le premier exportateur du monde avec l'Allemagne.

On ne mesure pas toujours les causes de cette évolution. L'une des raisons fondamentales en est la formation.

Voilà trente ans, le niveau d'instruction moyen d'un adolescent sortant de l'école dans ces pays était sans doute 20 à 30 p. 100 moins élevé que le nôtre. Aujourd'hui au contraire - on peut discuter de la qualité voire de l'homogénéité des formations - il est certain que, globalement, au



Japon, par exemple, le niveau moyen de formation des jeunes adolescents ou des adultes est sans doute de 20 à 30 p. 100 supérieur au niveau français.

Je comprends parfaitement que les jeunes s'interrogent, parfois avec angoisse. Nous partageons leurs inquiétudes et ce débat nous fournit l'occasion de réfléchir sur l'adaptation ou l'inadaptation de telle ou telle formation eu égard à la concurrence étrangère et à l'avancée des technologies.

La qualité pose un problème important. Il en va de même de la prospective. En effet, il ne suffit pas de vivre au jour le jour comme cela a été trop souvent le cas à l'éducation nationale : il faut aussi tenter d'avoir une vue d'avenir.

Les enfants entrent à l'école à trois ans ; on sait qu'ils y resteront treize ans, voire quinze à dix-huit ans. La qualité dépend donc, selon moi, du développement d'une politique prospective prenant en compte les exigences de notre société sur le plan national et les exigences de la compétitivité sur le plan international.

Je reviendrai dans un instant, maillon par maillon de la chaîne, sur ces exigences de qualité.

La deuxième orientation, c'est le déconcentration.

Les élus ont tous assumé les conséquences de la décentralisation voulue en 1982 qui a renforcé le pouvoir des conseils généraux, des conseils régionaux, voire des maires. Ils ont tous bien compris que s'ils prenaient bien en main cette responsabilité nouvelle, s'ils accordaient la priorité à tel secteur plutôt qu'à tel autre - dans mon département, par exemple, la priorité a été la formation des hommes - ils pouvaient peser dans le sens de la qualité à condition, bien entendu, de modifier parfois l'ordre des priorités par rapport au passé !

**Mme Hélène Luc.** Et de transférer les dépenses sur les collectivités locales !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce qui n'a pas suivi, c'est la déconcentration : le ministère a plus d'un million de fonctionnaires et le budget s'élève à 168 300 millions de francs, plus le budget de l'enseignement supérieur et celui de la recherche.

De plus, trop de décisions sont encore prises à l'échelon national ; trop de décisions sont soumises à l'administration même si elle est de grande qualité ; de plus, naturellement, la mise en œuvre de sommes de cette importance entraîne une certaine lourdeur et des délais de réponse parfois trop longs.

Si nous voulons adapter l'éducation nationale aux exigences de la société, la déconcentration est sûrement un moyen efficace. Si nous voulons rendre plus productif l'ensemble des moyens dont nous disposons, la déconcentration est également un moyen efficace.

Si nous voulons rendre plus dynamiques tous les collaborateurs qui participent à la chaîne de l'éducation nationale, il faut leur donner des responsabilités. Un homme, une femme est d'autant plus dynamique dans l'exercice de sa fonction qu'il a une part de responsabilité plus grande.

Mme Alliot-Marie, plus spécialement chargée de ce dossier, a déjà pris vingt-huit mesures de déconcentration ; dans les prochaines semaines, elle en prendra encore de vingt à vingt-cinq.

Ces mesures de déconcentration donnent des pouvoirs supplémentaires au chef d'établissement, à l'inspecteur d'académie, à l'inspecteur départemental, à l'inspecteur pédagogique régional, au recteur, etc. Cela se traduira, à terme, par une efficacité extraordinaire et une adaptation bien meilleure sur le terrain.

La troisième orientation sur laquelle nous avons fondé notre réflexion, c'est l'ouverture.

L'école doit être non un élément extérieur à la société, mais un élément prioritaire et dynamique de la société.

Mais pour s'adapter, l'éducation nationale doit étudier en permanence ce qui se passe autour d'elle et, bien entendu, ne pas avoir peur des contacts et des rencontres. Pendant trop longtemps dans ce pays - ce temps est heureusement quelque peu dépassé - nous avons eu peur des rencontres avec la vie active, avec ce monde dans lequel les jeunes dont nous avons la charge s'exprimeront, travailleront.

Nous voulons faire un effort considérable dans ce domaine : nous avons par exemple officialisé un conseil supérieur éducation-entreprises, qui est chargé de faire des propositions en permanence.

Sous l'impulsion de Mme Catala, nous sommes en train de renforcer tout ce qui concerne le technique. A certains moments on dit n'importe quoi : j'ai notamment entendu dire que les lycées professionnels allaient plus ou moins disparaître ou seraient affaiblis. Non seulement tel n'est pas le cas, mais ils constituent l'une des réponses à l'évolution de la société. Au moment où l'on parle d'instaurer des baccalauréats professionnels, y compris par l'apprentissage, le renforcement des lycées professionnels ne peut que constituer l'une des bases de cette ouverture.

L'éducation nationale n'appartient à personne pas plus à moi qu'à d'autres ; elle appartient à la Nation et elle en est un élément parmi les autres. Mais, pour moi, c'est un élément de la plus grande importance car, je le répète, sans une bonne formation, nous n'avons aucune chance de gagner ; or, c'est en fonction de notre degré de capacité à former que nous serons capable de gagner et de rester parmi les quatre ou cinq plus grands pays du monde.

Pour essayer de mettre en place ou en forme ces différentes orientations, quelles mesures avons-nous prises ? On m'en reproche certaines. Mais, vous le voyez, je suis serein, j'accepte les reproches. Si je ne les acceptais pas, je ne serais pas ministre ; les ministres sont faits aussi pour connaître de temps à autre quelques tourments, cela donne un peu de sel à la fonction ministérielle, et c'est plus stimulant que démobilisant.

**Mme Hélène Luc.** On verra !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Le premier maillon de la chaîne, c'est l'école maternelle et l'école primaire.

Je voudrais vous rendre attentifs à l'importance - vous la connaissez bien, mesdames, messieurs les sénateurs - de cette première phase dans la vie d'un jeune et tout particulièrement du rôle de l'institutrice ou de l'instituteur, qui représentent un élément irremplaçable et considérable. En effet, lorsque vous confiez pendant neuf ans un enfant à une femme ou à un homme - en fait à plusieurs parce qu'il passe entre plusieurs mains - vous leur donnez des responsabilités importantes tant sur le plan pédagogique qu'humain.

Il faut valoriser la fonction d'instituteur. Ce n'est pas une formule démagogique de ma part, ou de politesse à l'égard des instituteurs. En effet, comme je l'ai dit déjà quand j'ai pris mes fonctions : l'instituteur représente une pierre angulaire de notre société.

Je regrette - à qui la faute ? Je n'ai pas de réponse ! - qu'en vingt ans la situation morale et matérielle de l'instituteur se soit dégradée. Dans le passé, l'instituteur était souvent l'homme ou la femme à qui l'on s'adressait pour demander conseil. Je souhaite qu'on y revienne.

**Mme Hélène Luc.** C'était votre majorité qui était au Gouvernement !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Et vous, la vôtre, qu'a-t-elle fait ?

**M. Gérard Delfau.** Elle a renforcé la situation des instituteurs !

**Mme Hélène Luc.** Vous ne pourrez pas vous en sortir comme cela !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous auriez pu agir, tout au moins pendant cinq ans, mais vous n'avez pas fait grand-chose dans ce domaine, si ce n'est peut-être aggraver la situation !

J'avais pris la précaution de dire depuis vingt ans et non depuis cinq ans, je n'avais donc critiqué personne.

La société a eu tort de ne pas prendre en compte cet élément dont, quant à moi, je tiens compte. L'opinion publique est passée par les médias, les syndicats et les hommes politiques. Peut-être a-t-elle été mal sensibilisée à ce problème ? Telle est sans doute la raison pour laquelle la situation s'est progressivement dégradée.

Dans une période budgétaire difficile, je n'ai pas hésité un seul instant à poursuivre la revalorisation de la fonction d'instituteur. Ce budget prévoit, par exemple, 870 millions de francs.

**Mme Hélène Luc.** Vous supprimez des postes d'instituteurs !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** S'agissant des mesures catégorielles, le budget prévoit 950 millions de francs. Je tiens à souligner que, dans l'ensemble, la politique budgétaire du Gouvernement était une politique de rigueur et que l'éducation nationale a passé à travers les mailles de la rigueur puisque le budget prévoit près d'un milliard de francs de mesures catégorielles, dont certaines étaient attendues depuis six ou sept ans. J'ai pu y parvenir grâce à la compréhension du ministre chargé du budget et de mes collaborateurs.

J'insiste sur ce point parce qu'il faut que vous sachiez, madame le sénateur, que ce n'est pas simple !

**Mme Hélène Luc.** Vous supprimez 1 200 postes !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce n'est pas moi qui ai créé cette situation, c'est celle que j'ai trouvée ; vous avez été au Gouvernement pendant un certain nombre d'années !...

**Mme Hélène Luc.** Vous supprimez des postes !

**M. le président.** Je vous en prie, madame Luc.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** ... Il y aura moins de candidats instituteurs que de postes ouverts au concours. La situation est absolument catastrophique.

Je pense procéder sous peu à une revalorisation de ce métier et à faire comprendre aux jeunes qui réclament un travail que c'est un métier formidablement noble et dans lequel ils peuvent s'engouffrer car il y a des places. Il est, en effet, paradoxal, à un moment où tant de jeunes sont au chômage que, pour la rentrée prochaine, il risque d'y avoir moins de candidats que de postes !

Cette dégradation ne peut que résulter des années passées.

Il s'agit là d'une situation extraordinaire : dans un pays comme le nôtre, on ne trouve plus d'enseignants alors que, si l'on avait fait vraiment ce qu'on devait faire, si l'on avait réellement procédé à cette revalorisation à laquelle j'aspire, je suis persuadé qu'il y aurait beaucoup de candidats.

**Mme Hélène Luc.** Il n'y a pas de candidats !

**M. le président.** Je vous en prie, madame Luc !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Quand j'étais jeune, les garçons et les filles postulaient pour un poste d'instituteur avec 150, 200 voire 300 autres candidats. Cette époque est malheureusement révolue !

**Mme Hélène Luc.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Non ! C'est tout de même extraordinaire, madame, je suis à cette tribune pour présenter mon budget. Vous prendrez la parole tout à l'heure, puisque vous êtes inscrite dans le débat. Je ne vous donne donc pas la parole, je n'accepte pas d'être sans arrêt coupé par des gens qui ne jouent pas le jeu de la démocratie. *(Vifs applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, je n'accepte pas...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** C'est insupportable ! Vous avez pourtant eu le temps de vous exprimer en d'autres occasions ! Il est vrai que, dans certaines circonstances, on ne vous entend pas beaucoup : on ne vous entend que quand ça va mal et quand vous pensez pouvoir « raccrocher » des voix, des électeurs. Dès qu'il y a de la démagogie, vous êtes partante. Quand il y a des désordres dans la rue, on sait que les communistes sont derrière. Mais si aujourd'hui les communistes sont en recul, en chute même, c'est qu'ils n'ont rien compris à la société.

**Mme Hélène Luc.** Ce qui vous embête, monsieur le ministre, c'est que ce mouvement est indépendant des mouvements politiques. C'est ce qui fait sa force !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous représentez aujourd'hui 5 p. 100 de la population et, un jour, vous ne représenterez plus rien du tout parce que vous avez

été des démolisseurs de société, jamais des constructeurs ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**Mme Hélène Luc.** Cela vous ennuie que nous nous exprimions !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Laissez donc à ce débat un caractère serein, c'est une habitude au Sénat !

J'en viens donc à l'école. A cet égard, j'ai pris une mesure qui a été critiquée mais qui était souhaitée par l'opinion publique : celle-ci veut que, dans toute organisation, il y ait des responsables. A l'école, il n'y avait pas de directeur responsable : quelqu'un faisait fonction de directeur, mais n'en exerçait pas exactement les attributions.

Nous avons donc décidé de créer un poste de maître directeur. Le budget permettra la mise en place de cette réforme sur cinq ou six ans, période pendant laquelle nous aurons le temps de préparer les esprits et de former ceux qui accepteront ces postes. En effet, au-delà de la pédagogie, il y a l'environnement, aussi bien familial que communal, auquel l'instituteur doit être associé. Avec la décentralisation, le maire dispose aujourd'hui de beaucoup de pouvoirs et a donc besoin d'un interlocuteur responsable.

Bien entendu, la fonction et la responsabilité de maître directeur s'accompagnera de quelques avantages supplémentaires. A partir du moment où des écoles comptent un certain nombre de classes, leurs responsables devront pouvoir bénéficier d'un peu de temps pour organiser leur travail. Des décharges horaires seront donc envisagées. Aujourd'hui, 48 000 écoles ont deux classes ou plus ; ces 48 000 écoles seront donc pourvues d'un maître directeur responsable.

Le deuxième maillon de la chaîne scolaire est constitué actuellement par les collèges, qui ont connu une explosion sur le plan quantitatif. Lorsqu'il a été décidé - avec raison ! - de prolonger la scolarité à seize ans, il est certain que l'équipement, les structures d'accueil n'étaient pas adaptés. C'est l'époque où l'on disait que l'on construisait un collège par jour. Cela s'est parfois bien passé, parfois moins bien. Quand une explosion se produit, il n'est pas toujours facile de faire progresser en même temps la formation des maîtres, les structures, les matériels, etc.

Aujourd'hui, une question va se poser à propos des collèges. Pour y répondre, j'ai pris un certain nombre de décisions qui, à mon avis, vont aussi dans le sens de la qualité. La première d'entre elles a été critiquée, mais aucun rapport, qu'il émane de la gauche ou de la droite, n'a proposé le contraire.

J'ai ainsi décidé que nous ne recruterions à l'avenir que des certifiés et des agrégés ; ce n'est pas du tout une mesure contre les professeurs d'enseignement général de collèges, qui ont démontré dans le passé toutes leurs qualités et qui continueront, bien entendu, à être traités comme ils le méritent. Nous avons d'ailleurs mis cette année 3 000 postes au concours interne organisé pour leur permettre d'accéder au rang de professeur certifié.

Je ne ralentirai pas, dans ce domaine, notre effort financier, qui est important.

Cette mesure était demandée depuis longtemps ; elle était cependant quelque peu difficile à prendre, dans la mesure où elle pouvait avoir des conséquences syndicales. Toutefois, je ne peux pas non plus subordonner l'action de l'éducation nationale à des raisons purement syndicales : il faut que les syndicats, qui ont leur rôle à jouer, s'adaptent à la politique du ministère.

Cette première mesure importante m'a conduit à regrouper les diverses directives de mon ministère. Aujourd'hui, le collège est devenu beaucoup plus l'antichambre des lycées que le prolongement de l'école primaire. J'ai donc créé une direction commune pour les collèges et les lycées, qui a remplacé les deux directions existant auparavant.

J'ai également créé une direction de personnels de direction, qui a compétence sur les proviseurs, les principaux, les directeurs d'école, les inspecteurs d'académie, afin de donner à ces chefs « intermédiaires » des responsabilités nouvelles. J'ai créé, en outre, parce que ce ministère doit être le ministère de la transparence, une direction de l'information et de la communication. Peut-être créerons-nous bientôt d'autres structures.

La deuxième modification, s'agissant des collèges, porte sur le brevet. L'année dernière, cet examen n'a pas connu un franc succès, c'est le moins qu'on puisse dire. J'estime qu'actuellement les contrôles et les évaluations ne sont pas suffisamment mis en œuvre dans les collèges. Nous allons donc, à la rentrée prochaine, transformer le brevet des collèges. Il sera maintenu car il est un diplôme de fin d'études obligatoires, mais il comportera trois matières de coefficient 2 - le français, les mathématiques, l'histoire et la géographie - et dix matières de coefficient 1, qui seront constituées par le carnet scolaire. Le coefficient total sera donc de 16 : 6 pour l'écrit, 10 pour les matières qui feront l'objet d'une évaluation permanente des résultats de l'enfant. La première année, le contrôle portera sur la classe de troisième, puis, l'année suivante, sur la troisième et la quatrième, enfin sur la troisième, la quatrième et la cinquième. Nous devons tenir compte, en effet, de ce qui existait avant.

La troisième mesure que j'ai prise revêt, me semble-t-il, une très grande importance. Il s'agit de la rénovation des collèges et de l'aménagement des horaires. En effet, lorsqu'un professeur s'apercevra qu'un enfant rencontre des difficultés dans tel ou tel domaine, il pourra faire porter son effort sur le rattrapage. C'est une réforme très importante, qui coûte cher d'ailleurs, les P.E.G.C. passant progressivement de vingt et une heures à dix-huit heures. Je n'ai donc pas choisi la facilité.

Avant mon arrivée au ministère, 870 collèges ont été touchés par la rénovation. Cette année, ils seront 1 100. Par conséquent, non seulement je n'ai pas ralenti l'opération, mais je l'ai accélérée. Nous sommes en train d'essayer de mettre au point des normes très souples, des orientations telles que les collèges en rénovation soient différents des anciens collèges.

La réduction des heures dues par les P.E.G.C. n'est pas seulement en cause, la pédagogie devra être affinée. Je pense que nous pourrions, dans les deux prochaines années, faire bénéficier tous les collèges - ils sont 4 700 environ - de cette rénovation.

Grâce à une pédagogie plus affinée, avec un brevet des collèges légèrement modifié, compte tenu de l'introduction massive de certifiés, le collège est donc un maillon de la chaîne qui est en train de s'améliorer.

J'en viens aux lycées, dont il est beaucoup question en ce moment. Il ne s'agit pour moi de faire ni une réforme ni une révolution. En effet, je suis quelque peu hostile au terme « réforme » qui, comme le disait un jour le président Edgar Faure, implique un côté statique : après une réforme, on se sent tranquille pour quelque temps et l'on fige les choses alors que la société, elle, continue à évoluer. Il faut donc adapter en permanence les moyens de formation aux exigences de la société. Je préfère donc de beaucoup le mot « adaptation » au mot « réforme ».

Que se passe-t-il dans les lycées ? D'abord, un effort considérable a été consenti. J'ai repris à mon compte l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers. Je ne suis pas certain que nous l'atteindrons, mais je nous en donne les moyens. Il ne s'agit pas d'affirmer des choses et d'attendre passivement qu'elles se produisent.

Vous le savez, je n'ai aucun goût pour les discours creux et je n'aime pas que l'on puisse m'accuser de parler sans agir. Ainsi, lors de mon arrivée au ministère de l'éducation nationale, la rentrée scolaire n'a pu se dérouler correctement que parce que nous avons créé plus de 1 000 postes dans les lycées. Aujourd'hui, le budget que je vous propose comporte la création de 4 240 postes dans les lycées. Or les collèges et les lycées accueilleront environ 30 000 élèves de moins à la rentrée prochaine : ils seront 100 000 de moins dans les collèges et 70 000 de plus dans les lycées. Malgré cela, pour l'ensemble du second degré, nous créons 2 240 postes ! Ainsi, non seulement l'encadrement n'est pas dégradé, mais il est amélioré dans des proportions considérables. N'est-ce pas là une politique sérieuse ?

**Mme Hélène Luc.** Et les C.E.S. ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Madame, écoutez ce que je dis !

**Mme Hélène Luc.** Mais la vérité, c'est que, dans les C.E.S.,...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Quand on est de mauvaise foi, on ne peut pas discuter !

**M. Gérard Delfau.** Mais les chiffres sont là, monsieur le ministre ! Nous ne pouvons nous laisser insulter comme cela, ce n'est pas possible, monsieur le président !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous voulez connaître la vérité ? La voici : 100 000 élèves de moins dans les collèges et 70 000 élèves de plus dans les lycées. Faites le compte !

**Mme Hélène Luc.** Parlez-nous de l'échec scolaire et des moyens de le faire disparaître !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Les lycées et les collèges font l'objet d'une gestion globale, et ils bénéficieront, malgré la diminution globale du nombre d'élèves, de 2 240 postes d'enseignants supplémentaires. Voilà la vérité !

Mais je poursuis : par suite d'évolutions au cours de ces dernières années, le nombre d'heures de cours a progressé dans les lycées. Nous réfléchissons actuellement - les associations de parents d'élèves nous suivent d'ailleurs sur ce point - aux moyens de revenir à une sorte de tronc commun, qui comprendrait notamment les sciences naturelles, deux langues vivantes et certaines matières que j'ai évoquées tout à l'heure.

La méthode que j'ai employée n'avait jamais été utilisée jusqu'à présent. On me l'a beaucoup reprochée. Ainsi, il existe 1 300 proviseurs en France, auxquels je fais tout à fait confiance. Je leur ai transmis une copie qui est la conséquence de toutes les réunions de concertation que j'ai menées. Ils sont, sur le terrain, des hommes et des femmes responsables, ils savent les difficultés qu'ils éprouvent pour organiser leur calendrier, leur temps de travail. Ils savent mieux que nous ce qui est indispensable parce qu'ils sont sur place.

Nous avons reçu à ce jour 800 réponses sur 1 300, d'où il ressort que certaines matières doivent être introduites. Nous allons le faire. Il apparaît ensuite que, probablement, pour les classes terminales, vingt-six heures, c'est un minimum. Je rappelle cependant que, dans des pays comme la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, les horaires sont respectivement de dix-huit et vingt-deux heures ! Nous allons maintenant soumettre une nouvelle fois aux proviseurs une copie tenant compte de leurs réflexions et leur donnant une certaine liberté pour ajouter trois heures, par exemple, aux vingt-six obligatoires. Cela leur permettra d'introduire dans leur établissement telle ou telle matière supplémentaire.

Cela dit, je vous rends attentifs à un point important : toute la politique que je mène dans les lycées a pour finalité de dégager un peu de temps de cours pour permettre à l'enfant de travailler un peu plus par lui-même.

**M. Modeste Legouez.** Très bien !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous savez que, aujourd'hui, dans les universités, l'échec en première année est considérable. Il est souvent dû au fait que l'enfant n'a pas toujours appris au lycée à travailler par lui-même.

**M. Modeste Legouez.** C'est vrai !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Contrairement à ce qui a été dit, si nous dégageons quelques heures, nous ne chercherons pas à les économiser, nous les convertirons en heures d'étude surveillée ou dirigée pour amorcer l'initiation de l'enfant au travail personnel.

**M. Pierre Laffitte.** Très bien !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce qui veut dire que le solde du nombre d'heures sera totalement neutre. Les heures récupérées seront transformées, sous la responsabilité des professeurs qui le voudront, en heures dirigées et surveillées pour aider les enfants à assimiler, au-delà du cours magistral qu'ils auront reçu, un certain nombre de méthodes de travail.

**Mme Hélène Luc.** Pourquoi ne le faites-vous pas dans les C.E.S. ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Il ne s'agit pas de diminuer le nombre d'heures de cours pour faire des économies : la preuve en est que nous créons beaucoup d'emplois.

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas vrai ! Que faites-vous dans les C.E.S. ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Le bavardage, ce matin, est extraordinaire !

**Mme Hélène Luc.** Vous dites des contrevérités !

**M. le président.** Je vous en prie, madame Luc, cessez d'interrompre M. le ministre, c'est odieux !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Mais cela ne me gêne pas, même si ce n'est pas très agréable.

Nous allons donc essayer d'adapter les lycées aux exigences de la société en clarifiant quelque peu les appellations, car souvent les parents, voire les élèves ne savent pas quelles sont les matières dominantes de la série.

Il ressort de la consultation que nous avons effectuée qu'un certain nombre de matières, telles les sciences naturelles et les langues vivantes, ne doivent pas disparaître, mais que, à côté de cela, chaque proviseur peut avoir le désir de disposer de trois heures de cours en option, qu'il choisira éventuellement selon l'environnement. Que nous lui donnions cette faculté constitue une mesure d'assouplissement qui lui permettra de peser sur le calendrier. Les heures ainsi récupérées seront converties en travaux dirigés, en travaux surveillés, ce qui me paraît être l'amorce de ce que nous souhaitons, à savoir le travail personnel de l'enfant.

Les lycées connaissent, naturellement, des problèmes de structure, dont souffrent les régions, qui auront à supporter la création de 100 000 classes supplémentaires. Cela pèse très lourdement sur leur budget.

A ce propos, j'entends beaucoup de critiques. Pourtant tout le monde pouvait prévoir qu'il y aurait un jour plus de lycéens. Or, lorsque l'on fait l'inventaire des lycées qui ont été construits depuis cinq ans, c'est vite fait ! Naturellement, comme la dotation de décentralisation est fondée sur les dépenses qui ont été faites au cours des dernières années, les régions sont aujourd'hui fortement pénalisées, car elles reçoivent l'équivalent de ce qui a été dépensé avant, alors qu'il faut maintenant beaucoup plus.

**M. Modeste Legouez.** C'est vrai !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** D'ailleurs, si, à la rentrée dernière, on comptait dans certains lycées 36 ou 38 élèves par classe, ce n'était pas toujours par manque de professeurs, mais bien par manque de classes.

Les régions et les départements font donc un très gros effort pour rénover un certain nombre de collèges. De mon côté, je fais le nécessaire pour que les emplois suivent les constructions.

Il va sans dire qu'au-delà de ces trois maillons nous développons de nouvelles structures. En effet, si nous engrangeons 200 000 lycéens supplémentaires sur quatre ans, il faudra, bien sûr, prévoir en aval les structures pour en accueillir une partie.

J'aurai sans doute l'occasion de m'exprimer sur ce point dans les prochains jours. Je pense en particulier, aux B.T.S., qui sont des diplômes très adaptables, aux I.U.T., également, que nous créerons ; enfin, en fonction des besoins, de l'environnement, au fur et à mesure que ce processus se développera, nous verrons s'il y a suffisamment de places dans les universités et, au besoin, nous en créerons d'autres.

La qualité, à mon sens, dépend à la fois de la meilleure formation des maîtres et d'une meilleure adaptation à l'environnement.

Dès mon arrivée à la tête du ministère de l'éducation nationale, on m'a beaucoup interrogé - c'était normal - sur l'enseignement privé. J'ai pris comme devise : ni favoritisme, ni brimade, de façon que les uns et les autres soient traités correctement.

Plusieurs problèmes se posaient, et d'abord celui du forfait externat. En ce domaine, la commission d'évaluation des transferts de la décentralisation vient de rendre son verdict.

On avait ajouté une première fois aux 80 millions de francs qui figuraient dans le budget 100 millions de francs qui avaient été transférés au ministère de l'intérieur pour être ensuite reversés aux départements et aux communes.

La commission d'évaluation vient d'estimer la différence par rapport au coût du public à 250 millions de francs ; le ministère de l'intérieur disposera des crédits complémentaires, c'est-à-dire des 65 millions de francs qui lui manquent, dans le collectif de fin d'année. Le problème est donc pratiquement réglé.

Deuxième problème : les 80 p. 100 qui restent à la charge de l'Etat. La loi prévoit - cela date d'avant notre arrivée au pouvoir - que l'on doit donner la somme correspondant au coût de l'enseignement public. Une commission a été créée à cet effet ; elle s'est déjà réunie deux fois et devrait rendre son verdict vers le mois d'avril. Là encore, le Gouvernement en tirera les conséquences, comme il vient de le faire pour le forfait transféré aux régions et aux départements.

Troisième problème : les postes. L'encadrement dans les collèges de l'enseignement privé pose un véritable problème, alors que, paradoxalement, dans les lycées, il est à peu près identique à celui de l'enseignement public. Ce retard dans les collèges a d'ailleurs empêché la mise en route de la rénovation dans l'enseignement privé.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de créer 250 postes, de façon que la rénovation ne reste pas à la traîne dans l'enseignement privé. Naturellement, la rénovation - je l'ai dit tout à l'heure - suppose la réduction des heures, laquelle n'avait pas pu être faite plus tôt faute de moyens suffisants.

Dernier point qui soulevait une difficulté : l'enseignement public seul avait bénéficié d'un équipement informatique. Grâce au collectif de fin d'année et au budget que je vous présente, nous disposerons de 210 millions de francs - le coût a été estimé à 300 millions de francs - pour régler ce problème. Il pourra l'être en 1987, voire en 1988, mais, en tout état de cause, il est acquis que, dans le collectif de fin d'année, 150 millions de francs viendront s'ajouter aux 60 millions de francs déjà programmés.

Les problèmes les plus sensibles ont donc été réglés « sans brimade ni favoritisme ». Il convenait, sans faire d'écart, de mettre les gens à égalité de chances. L'enseignement privé représentant, selon les cas, entre 20 p. 100 et 23 p. 100 du total, il faut le traiter correctement, sans pour autant aller au-delà de ce qui est raisonnable. C'est ce que je me suis efforcé de faire et je continuerai dans cette voie.

Deux autres sujets me tiennent particulièrement à cœur.

D'abord, la modernisation du ministère de l'éducation nationale. Il n'y a aucune raison que ce ministère ne bénéficie pas des mêmes possibilités que n'importe quelle entreprise ou société française. Nous souffrons incontestablement, aujourd'hui, de retards dans le domaine de l'information et de la communication.

Cette année, le budget offre des possibilités supplémentaires - sans doute encore insuffisantes - dans le domaine de l'informatique. Je souhaite que la gestion des rectorats puisse être « mise à niveau ». Sans doute serons-nous appelés à procéder à des audits un peu partout pour essayer de trouver la meilleure organisation possible. Peu à peu nous dégagerons les moyens nécessaires pour y parvenir. Nous n'avons pas de raison de faire des complexes à cet égard.

Nous sommes également en train de mettre en place une banque de données, une sorte de journal électronique auquel chaque membre, chaque parent pourra se raccorder, se référer, comme cela se passe ailleurs. Cela me paraît tout à fait normal.

Second sujet qui me préoccupe : les manuels scolaires. Cette année, les crédits y afférents augmentent de façon sensible pour atteindre environ 300 millions de francs. Nous avons voulu consentir un effort particulier, car nous savons qu'un certain nombre de manuels doivent être remplacés, soit parce qu'ils sont usés, soit parce qu'ils sont dépassés. Cet effort devra être poursuivi de façon que toutes nos écoles soient dotées de manuels corrects, dans tous les sens du terme.

Ce budget, je suis fier de le présenter. C'est un budget qui a réussi à traiter une grande partie des problèmes - pour les résoudre tous, il faudra naturellement du temps - qui se posaient concernant l'éducation nationale.

**Mme Hélène Luc.** Cela ne se voit pas !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Il y aura plus de professeurs ou d'instituteurs face aux élèves en 1987 qu'il n'y en avait en 1986. Donc je n'ai pas de complexe à avoir pour ce qui est de l'emploi.

Si l'on parle de suppression d'emplois, je suis disposé à répondre. Il y a d'abord mille cinq cents emplois d'élèves instituteurs, qui ne sont pas véritablement des suppressions. La décision a été prise avant moi, et je suis tout à fait d'accord. Les élèves instituteurs seront tous recrutés, maintenant, au niveau bac+2 et feront deux années d'école normale au lieu de trois auparavant. C'est cette réduction qui explique logiquement le nombre de « suppressions ».

**Mme Hélène Luc.** Qu'allez-vous faire des écoles normales ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** On a beaucoup parlé des mises à disposition. Ces hommes et ces femmes mis à disposition jouent un rôle tout à fait important dans le circuit péri-éducatif. Ils continueront dans les mêmes conditions, s'ils le souhaitent.

Cela dit, grâce à la façon dont j'ai procédé, j'ai pu diminuer de 1 679 le nombre de postes de professeurs et d'instituteurs mis à disposition. Mais, comme le budget dégage les sommes correspondantes, chaque association recevra la subvention équivalente. Il suffira aux hommes et aux femmes qui voudront continuer d'œuvrer dans le secteur associatif de se faire détacher plutôt que d'être mis à disposition.

C'est une pratique tout à fait saine ; l'association pourra les commander ; elle recevra une subvention et le jour où l'instituteur ou le professeur voudra rejoindre l'éducation nationale, il demandera la fin de son détachement. Si certains d'entre eux n'ont pas enseigné depuis longtemps et éprouvent quelque souci de ce fait, on leur ouvrira la possibilité de bénéficier de la formation continue. Cela me paraît clarifier les choses. Que chacun fasse ce qu'il doit faire.

Je prends l'engagement, pour ma part - parce qu'on a raconté n'importe quoi - que les 220 millions de francs que cela coûte en année pleine figureront au budget pour 1988. Naturellement, cette année, le budget ne prévoit guère que 70 millions de francs, mais, lorsqu'on commence en septembre, il n'est pas besoin d'une subvention en année pleine.

Je sais que la mutuelle générale de l'éducation nationale, par exemple, craint que cela ne lui pose des problèmes sur le plan de ses administrateurs. M. Séguin - ministre des affaires sociales - étudie actuellement cette question. Il fera en sorte que cela ne gêne pas le recours à des administrateurs dits « bénévoles », qui, d'ailleurs, ne l'étaient pas tout à fait, puisqu'ils étaient quand même payés par l'éducation nationale.

C'est donc un mauvais procès que l'on m'a fait puisque l'on clarifie la situation, qu'en aucun cas les associations ne seront pénalisées et que le nombre de professeurs n'est pas diminué.

Certaines, sans doute, vont même faire des économies dans la mesure où elles vont toucher de l'argent et où elles se diront peut-être que là où elles employaient sept ou huit personnes, elles pourront s'organiser autrement pour n'en utiliser que cinq ou six. Quand le personnel est mis à disposition et qu'on ne le paie pas, on est généreux. Maintenant, on le sera peut-être un peu moins !

Il est, enfin, un sujet qui ne me plaît pas - cela ne m'empêche pas de le traiter - c'est celui des personnels non enseignants. Les réductions sont moins fortes pour notre ministère que pour d'autres. Mais c'est un domaine sur lequel je me battraï, à l'avenir, car on ne peut guère aller plus loin. Je souhaiterais d'ailleurs que le Parlement, en ce domaine, m'aide à conserver le maximum de non-enseignants, qui sont tout à fait utiles là où ils sont. (*M. le président de la commission des finances sourit.*)

**Mme Hélène Luc.** Pourtant vous supprimez les postes !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je vois que M. le président de la commission des finances sourit. Je prends des précautions...

Les grandes entreprises consacrent de plus en plus d'argent et de temps à la formation continue. Or, mes deux grandes surprises, à mon entrée en fonctions, ont été de constater, d'abord, le retard de modernité dans le ministère par rapport

à l'environnement et, ensuite, l'absence d'une véritable politique de formation ; je ne dis pas qu'on ne fait pas de formation continue, mais j'estime qu'elle n'est pas toujours assez bien identifiée et qu'à l'avenir il faudra la développer.

Les techniques changent, les besoins de la société évoluent. Dès lors, quel est le rôle de l'éducation nationale et des universités ? Il est de fournir, en quelque sorte, les hommes et les femmes les mieux formés et les mieux adaptés. Si on estimait que l'on peut se contenter du bagage que l'on a acquis à l'école et qu'il sera suffisant pour traverser la vie, on se tromperait lourdement, surtout si, comme moi, on a interrompu tôt ses études.

Cela est encore plus vrai maintenant que par le passé. En effet, autrefois, on pouvait rester dix ou quinze ans sans se remettre en cause. Aujourd'hui, il est nécessaire de le faire tous les cinq ans. Nous formons des formateurs, des personnels qui transmettent le savoir ; leur remise en cause est encore plus rapide que celle de la moyenne des Français.

A cet effet, il convient d'utiliser tous les moyens modernes de communication et de recourir aux stages. C'est la raison pour laquelle je déclare que le combat à mener durant les prochaines années doit tendre non pas à ramener les effectifs de vingt-deux à vingt - en effet, à vingt-deux, cela fonctionne bien - mais à dégager les moyens nécessaires pour la formation afin que l'on n'ait pas peur d'envoyer un instituteur en stage de formation, sachant qu'on peut le remplacer, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

L'éducation nationale ne résistera à la transformation de la société que si nous avons le courage d'identifier et de mettre en place les moyens nécessaires à la formation continue. C'est un point que j'étudie et auquel je suis très attaché. Pour avoir, demain, la meilleure éducation nationale du monde, cette adaptation est nécessaire.

**Mme Hélène Luc.** On croit rêver !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Aujourd'hui, j'entends formuler des critiques ici ou là. Je le dis très clairement : je n'ai pas d'ennemi ! Je n'ai qu'un seul « adversaire », c'est la société.

Je ne remplirais pas ma tâche si je n'essayais pas, par tous les moyens, d'adapter l'éducation nationale à cette modernité qui frappe à notre porte. Un ministre qui, aujourd'hui, ne tenterait pas de dépasser des structures parfois un peu vieillottes ou un peu figées pour aller vers le mouvement, vers cet appel d'une société moderne plus humaine, plus cultivée, qui ne prendrait pas le temps nécessaire à cette réflexion, ne ferait pas face à ses responsabilités.

Je suis serein, mais je suis déterminé. Quels que soient les obstacles - et j'en rencontrerai beaucoup sur ma route - je ne changerai pas de cap parce que je sais sinon que, moralement, je faillirais à ma tâche. Par conséquent, comptez sur moi, mais pas pour combattre. Certains croient que je les combats, ce n'est pas vrai ; d'autres pensent que je suis leur ennemi, c'est inexact ; je suis seulement le porte-parole d'une société moderne. Peut-être que certains n'analysent pas, aujourd'hui, qu'ils sont en train de se fracasser sur les récifs de la modernité et que, avec moi, sans moi, ou avec un autre, la modernité sera toujours là et l'adaptation toujours nécessaire.

Il s'agit de l'une des grandes tâches de l'éducation nationale. C'est celle à laquelle je me dévoue en ce moment et pour laquelle j'éprouve la plus grande détermination. Sachez que durant le temps où je resterai dans ce ministère, tout sera axé vers cet avenir. C'est vers lui que nous devons entraîner nos jeunes, vers un avenir d'espoir et non d'angoisse. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**Mme Hélène Luc.** Alors, il faut les écouter !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'enseignement scolaire est le deuxième budget civil de l'Etat, après celui des charges communes, et j'ai l'honneur de le présenter à votre sagesse, au nom de la commission des finances.



En effet, avec 168,2 milliards de francs, soit les trois quarts du produit de l'impôt sur le revenu, le budget de l'enseignement scolaire absorbe 16 p. 100 des dépenses de l'Etat. C'est dire l'ampleur de votre tâche, monsieur le ministre, en tant que gestionnaire et, plus modestement, la complexité de la mienne en tant que rapporteur.

Cependant, l'étude du budget de l'enseignement scolaire est marquée par le constat suivant, constat assez édifiant, il faut bien le reconnaître, qui résulte pour partie de la décentralisation : les dépenses de personnel représentent 95 p. 100 de l'ensemble, mais, corrélativement, les services votés représentent 98 p. 100 du projet de budget. Ces deux taux montrent clairement les limites d'une politique à court terme avec l'instrument que constitue le budget en matière scolaire. L'inertie des chiffres est telle qu'il paraît illusoire de vouloir réorienter brutalement les grandes masses.

Un deuxième constat doit également être mis en exergue : on compte, en 1986, 658 600 enseignants pour 223 000 personnels administratifs, soit un administratif pour trois enseignants. Sans idéologie et sans parti pris, c'est manifestement trop et un facteur d'inertie du système.

On peut en tirer une conclusion : si l'on veut faire bouger cette forteresse, si l'on veut poursuivre un objectif de modernité et d'efficacité, il est indispensable d'agir sur les dépenses de personnel et de redéployer, en particulier, les emplois administratifs.

Je dirai, en rappelant l'étroitesse de la marge de manœuvre, que ce projet de budget répond à deux objectifs : tout d'abord, la modernisation du système scolaire, ce qui signifie en corollaire un effort de meilleure gestion ; ensuite, l'efficacité et le renforcement du service éducatif.

Il ne résout cependant pas tous les problèmes. Les principales difficultés échappent normalement à ma compétence, puisqu'elles sont liées à la décentralisation, mais je ne peux manquer de les évoquer ; d'autres pourraient être qualifiées de « récurrentes », puisqu'elles sont régulièrement évoquées par la commission.

Le premier objectif est une meilleure gestion. Celle-ci passe, tout d'abord, par la modernisation des services administratifs et, en premier lieu, à l'échelon de l'administration centrale. Comme l'ensemble des administrations de l'Etat - plus que les autres, devrait-on dire - l'administration de l'éducation nationale a été réorganisée ; dans un souci d'efficacité, on a ramené le nombre de directeurs de quinze à dix, on a supprimé des missions et le nombre de bureaux a été ramené de cent soixante à cent vingt-neuf.

Par ailleurs, apparaissent trois nouvelles directions qui traduisent la réorientation voulue : une direction qui réunit collèges et lycées et qui souligne la volonté de réunir dans la même organisation, et la même qualité souhaitons-le, l'ensemble du secondaire, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le ministre ; une direction des personnels d'inspection et de direction, manifestation du souci de renforcer l'encadrement, mais aussi d'accélérer la décentralisation ; une direction de l'information et de la communication, pour éviter les cloisonnements et l'isolement pour tous les types d'usagers de l'éducation nationale.

Deuxième élément de réorganisation de l'administration centrale : l'augmentation importante des moyens informatiques de gestion ; les crédits croissent de 17 p. 100.

Par ailleurs, sont créés soixante-quatre emplois d'informaticien et de statisticien auprès des directions du ministère.

En ce qui concerne les personnels administratifs, j'ai dit tout à l'heure, même si c'est un constat brutal, que la modernisation de l'éducation nationale passe par un redéploiement des services administratifs.

Le projet de budget prévoit la suppression de 1 697 postes administratifs ; cela correspond à l'application des directives générales en matière d'emplois publics, sensiblement atténuées par des créations d'emplois dans certains secteurs et pour tenir compte de la situation des établissements scolaires. Cependant - vous en conviendrez peut-être, monsieur le ministre - nous avons atteint un seuil en matière de suppressions d'emplois de personnels non administratifs au-delà duquel il sera difficile d'aller, puisque votre prédécesseur avait déjà engagé un effort équivalent.

Parallèlement - je crois que cela mérite d'être souligné - le renforcement de la productivité des services, qui se traduit par les réductions d'effectifs, s'accompagne de mesures tendant à valoriser la carrière des agents les plus méritants. Il

est ainsi proposé d'améliorer, par transformation d'emplois de classe ou grade supérieurs, les possibilités de promotion des conseillers, attachés et secrétaires d'administration, techniciens de laboratoire, infirmières et ouvriers professionnels.

Ainsi - j'y reviendrai plus tard à propos des personnels enseignants - ce budget comporte un ensemble de mesures catégorielles particulièrement nombreuses et remarquables dont l'objet est de régler certaines situations discriminatoires et anciennes, mais aussi de permettre à votre administration de mieux « respirer » grâce à la promotion ou la valorisation des carrières.

L'amélioration de la gestion passe, en second lieu, par des mesures de rigueur et de rationalisation au niveau des dépenses de personnel. C'est le deuxième thème de la modernisation.

Commençons par les grands établissements sous tutelle du ministère : union des groupements d'achats publics, institut national de la recherche pédagogique, centre national de documentation pédagogique. Ils font l'objet de mesures d'économie qui, pour être drastiques, n'en sont pas moins justifiées.

A l'U.G.A.P., 837 emplois sont supprimés. Ces emplois n'étaient pas des emplois budgétaires et étaient payés sur fonds de concours. Désormais, ils seront directement rémunérés sur le budget propre de l'établissement qui fonctionne avec des règles commerciales.

C'est une mesure de clarté : l'U.G.A.P., établissement commercial, paiera ses agents avec ses recettes. C'est aussi une mesure de saine gestion, car voilà longtemps que cet établissement s'affranchissait un peu trop facilement des exigences de la rentabilité, comme l'avait montré la Cour des comptes dans son rapport public de 1982.

Pour les autres établissements publics, ce sont des mesures d'économies qui sont prévues : 6,6 millions de francs et cent quinze suppressions de postes, dont soixante-treize au centre national de documentation pédagogique et trente-cinq au centre national d'enseignement à distance.

Certains donnent à ces décisions une portée idéologique ou politique. A mon sens, il n'en est rien. Les établissements ont pratiqué une gestion de leurs personnels pour le moins laxiste : telles sont les conclusions de la Cour des comptes dans son dernier rapport public. Je me réjouis qu'elles soient immédiatement suivies d'effet.

Je citerai comme exemples quelques remarques de cette juridiction : « Certains personnels ont bénéficié d'affectations à l'Institut national de la recherche pédagogique, inspirées par le désir de procurer aux intéressés des postes abusivement assimilables à des sinécures. Ainsi, les documentalistes de l'I.N.R.P. cataloguent 1,06 ouvrage par jour ouvrable... » Record non battu !

Je vous renvoie encore à la Cour des comptes pour la gestion du Centre national d'enseignement à distance : « Des sureffectifs apparaissent flagrants : de 1973 à 1983, le nombre des enseignants a augmenté de 5 p. 100 alors que celui des élèves scolarisés diminuait de 24 p. 100. »

Enfin - dernier point qui a suscité quelques remous - il est proposé de supprimer 1 679 emplois budgétaires pour les personnels enseignants mis à la disposition des organismes périscolaires. Je précise qu'il restera encore 1 329 postes de « mis à disposition ».

En contrepartie, les crédits correspondants au coût de ces postes sont ouverts sous forme de subventions, soit 220 millions de francs en année pleine, ce qui n'est pas à sous-estimer. Cette mesure s'inspire d'un souci de clarté : les moyens en personnel sont exclusivement affectés à l'enseignement, ce qui semble relever d'une logique élémentaire. Sur-tout, les établissements visés seront contraints d'accorder une plus grande attention à la gestion de leurs personnels.

Pour conclure sur ce premier point, je dirai donc que ce projet de budget utilise au maximum son étroite marge de manœuvre, dans le sens de l'efficacité et d'un meilleur redéploiement des moyens.

Mais, surtout - cela constituera la seconde partie de mon propos - ce projet de budget est inspiré par la volonté de renforcer le système éducatif.

Un premier constat : l'enseignement scolaire comptera, à la rentrée de 1987, 35 000 élèves de moins. Vous créez en parallèle 1 040 emplois supplémentaires d'enseignants, ce qui situe l'importance des moyens mis en œuvre pour renforcer la qualité de l'école.

La politique menée en matière de personnels s'oriente dans trois directions : l'adaptation des effectifs à l'évolution du nombre d'élèves ; l'amélioration de la situation des enseignants ; le renforcement de l'encadrement.

L'adaptation des effectifs à l'évolution du nombre d'élèves, tout d'abord. La priorité est donnée aux lycées, qui recueillent près de 70 000 élèves supplémentaires : 4 240 emplois y seront créés, dont 464 dans les lycées professionnels pour le développement des baccalauréats professionnels, qui connaissent un développement tout à fait prometteur, 4 240 emplois !

En revanche, 2 000 emplois sont supprimés dans les collèges. Cette diminution, apparemment brutale, est en fait modérée au regard de la diminution prévue du nombre d'élèves dans ces établissements à la rentrée de 1982, soit 92 000. Malgré cette diminution, les taux d'encadrement dans les collèges vont s'améliorer, bien qu'il faille se méfier des prévisions. Cela permettra de dégager 1 500 postes pour la poursuite de la rénovation des collèges.

Dans l'enseignement primaire, 1 200 postes d'instituteurs sont supprimés, alors que les effectifs devraient augmenter de 12 400. Ce redéploiement est réalisable dans les écoles où 10 000 emplois ont été créés depuis dix ans, malgré la baisse des effectifs d'élèves pendant la même période : moins 650 000.

Cette question n'en soulève pas moins quelques préoccupations ; nous y reviendrons tout à l'heure.

D'un point de vue général, les taux d'encadrement ne subiront pas d'évolution sensible : ils restent dans la moyenne, même si des situations extrêmes apparaissent dans certaines régions ou certaines classes, notamment dans les lycées où les exemples de classes de plus de trente élèves sont nombreux. Cette situation n'est, hélas ! pas nouvelle.

J'en viens à l'amélioration de la situation personnelle des enseignants. La revalorisation du statut des enseignants est, en effet, indissociable de l'amélioration de la qualité du service éducatif - vous l'avez également souligné tout à l'heure, monsieur le ministre.

En 1987, 950 millions de francs seront dégagés. Cela correspond à la poursuite des efforts engagés précédemment, en particulier pour la revalorisation de la carrière des instituteurs - 860 millions de francs - la résorption de l'auxiliaire - 3 940 enseignants seront concernés en 1987 - etc.

Cela correspond aussi à des mesures nouvelles qui règlent des situations discriminatoires dont j'ai déjà dit qu'elles étaient très anciennes, comme l'accès des professeurs techniques adjoints au corps des professeurs certifiés ou le règlement de la situation des adjoints d'enseignement chargés des bibliothèques.

Enfin, dernière mesure ponctuelle mais symbolique : les professeurs de lycée professionnel percevront des indemnités de conseil de classe et de professeur principal dans les mêmes conditions que les autres professeurs. Ainsi, j'ai pu recenser une quinzaine de mesures nouvelles pour l'amélioration de la situation des personnels. Puis-je me faire l'interprète de votre pensée, monsieur le ministre, en disant que, par des mesures ponctuelles, certes, mais de justice, vous avez voulu contribuer à la restauration du prestige des personnels de l'éducation nationale ?

Le renforcement de l'encadrement ne coûte pas très cher, mais il est indispensable à l'efficacité et à la déconcentration de l'éducation nationale.

A la création de trente-deux emplois d'inspection, dont quinze d'inspecteurs généraux, il faut ajouter non seulement l'amélioration des perspectives de carrière des inspecteurs d'académie, des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et des chefs d'établissement, mais aussi et surtout l'institution d'emplois de maître directeur d'école.

Je conclurai sur les personnels en évoquant le problème de la formation, qui est la clé du succès de notre système scolaire.

Je n'insisterai pas sur la mesure de suppression du corps des P.E.G.C. Elle nous paraît essentielle pour la revalorisation de l'ensemble du second degré. Ainsi, l'idée d'une continuité de la sixième au baccalauréat, fondamentale, trouve enfin son aboutissement après beaucoup d'hésitations et de craintes.

Vous y avez répondu partiellement dans votre exposé introductif, mais cela me paraît suffisamment important pour que, monsieur le ministre, nous y revenions. Quels sont vos

projets en matière d'élévation du niveau de la formation initiale ? Il nous paraît en effet indispensable de mettre en place un échancier de recrutement des enseignants, tant qualitatif que quantitatif, qui ne soit pas nécessairement une planification, donc trop contraignante sur le plan budgétaire, mais qui traduise une ambition et un projet à long terme.

Je prendrai un exemple ponctuel, qui ne vous laissera pas insensible. En découvrant ce budget, j'ai pu constater avec surprise que dans certaines disciplines scientifiques, il existait un déficit tout à fait alarmant de candidats au C.A.P.E.S. avec, comme conséquence, un recours accru à l'auxiliaire et en particulier à l'auxiliaire étranger.

Sur tous ces points, notre système de formation a besoin d'un projet et d'une perspective ambitieuse. Vous avez commencé à le mettre en œuvre grâce à quelques mesures de ce projet de budget : je conçois que cela dérange certains, mais vous conviendrez que, pour notre part, nous ne ménagerons pas notre soutien à un ministère qui a fait des élèves sa première priorité.

**Mme Hélène Luc.** Ce sont les étudiants qui vous dérangent, ce n'est pas nous !

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Madame, vous me rappelez Mme Théroigne de Méricourt, qui a joué, pendant la Révolution, un rôle important ! (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

Je n'insisterai pas davantage sur ce qui s'est passé après ce rôle important - vous le trouverez dans tous les bons manuels d'histoire - que j'ai pu, ayant eu le certificat d'études, apprendre à l'école !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Quel mépris !

**Mme Hélène Luc.** Vous êtes embarrassé quand même !

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** En ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes, ce problème est le deuxième aspect de l'efficacité du système éducatif.

Les efforts en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sont renforcés. En termes budgétaires, cela se traduit par une mesure nouvelle de 184,4 millions de francs, dont 40 millions de francs pour les missions locales.

Je rappellerai que ces crédits sont destinés au plan de formation dit « 60 000 jeunes », lancé en 1984, mais qui n'avait pas fait l'objet de crédits suffisants. En effet, ceux-ci étaient limités à 29,4 millions de francs en 1986, contre 180 millions de francs cette année.

Cette action est, à mon sens, d'une extrême importance : c'est dans ce domaine que l'éducation nationale aura à faire la preuve qu'elle précède, ou au moins accompagne l'adaptation des formations à l'évolution des exigences technologiques et de la demande économique.

Tout aussi fondamentales sont les missions locales dont les succès sont très encourageants. Les élèves ont aujourd'hui besoin d'une formation de base, d'un acquis minimal qui leur permettra beaucoup de mobilité dans leur vie professionnelle ; cela constituait jusqu'à présent une des limites de l'école ; ceux qui en sortaient n'étaient certainement prêts ni à un cursus professionnel diversifié ni à occuper plusieurs postes de travail.

Les crédits consacrés aux établissements privés représentent sensiblement 12 p. 100 de ce budget. Ils évoluent dans le sens d'un rattrapage et d'un alignement sur l'enseignement public. Les crédits de formation continue des enseignants progressent de 12 p. 100. Un crédit de 60 millions de francs est inscrit pour l'équipement des établissements privés en matériel d'informatique pédagogique, à l'instar des mesures prises les années précédentes dans l'enseignement public et dont n'avait pas bénéficié l'enseignement privé.

Les moyens en personnel prennent mieux en compte l'évolution réelle des effectifs d'élèves dans les établissements privés - 320 contrats nouveaux sont prévus à la rentrée de 1987 - puisque, c'est un constat que nous n'avons pas à juger, les effectifs d'élèves progressent plus vite dans le privé que dans le public.

Enfin, quelques priorités ponctuelles sont également prises en compte. J'en évoquerai deux qui me paraissent importantes. Les enseignements artistiques bénéficient d'un doublement des crédits, sur des sommes certes modestes - huit millions de francs - mais qui sont importantes malgré tout. En outre, et c'est là un des points majeurs de ce budget, les crédits d'informatique progressent de 63 p. 100 pour l'achat

de logiciels ; sur cette question, il convient cependant d'être prudent et de comparer l'évolution des crédits de matériel avec celle des actions de formation des enseignants à l'informatique.

Je voudrais conclure rapidement en évoquant pour l'avenir deux préoccupations et en posant une interrogation : les préoccupations portent sur l'aide sociale et sur les suppressions de postes dans l'enseignement élémentaire, l'interrogation concerne la décentralisation.

Dans le domaine social, une mesure est positive, c'est l'augmentation de 33 p. 100 des crédits pour les manuels scolaires, afin de permettre l'achat de nouveaux manuels de cinquième et une amélioration sensible de la maintenance.

Plus inquiétante est la diminution des crédits de bourse qui est de moins 3 p. 100. Comme la commission l'avait regretté l'année dernière, cela peut laisser craindre une dégradation du montant de l'aide en francs constants. Celle-ci étant déjà très faible dans les collèges - 200 francs par trimestre - cela pourrait inciter à en revoir les modalités.

Certes, le parti est pris d'un encouragement aux bourses des lycées. Non seulement il apparaît déjà modeste, mais surtout un problème grave se pose dans les régions où, du fait des difficultés de l'emploi, les élèves continuent leur scolarité en collèges au-delà de quatorze ans, alors que les soutiens sociaux de l'Etat diminuent.

Dans les écoles, on supprime 1 200 postes, alors que les effectifs augmentent - 12 000 élèves de plus. Cela signifie qu'on va fermer beaucoup de classes. En milieu rural, cela va conduire à accélérer les regroupements pédagogiques, ce qui me paraît d'ailleurs beaucoup plus satisfaisant que le maintien des classes uniques avec les résultats désastreux que l'on connaît.

Il n'en demeure pas moins quelques inquiétudes concernant l'homogénéité du tissu rural. Monsieur le ministre, je souhaite que ces suppressions de postes se fassent avec beaucoup de modération et de précautions en milieu rural.

Préoccupant est également le ralentissement de la scolarisation des enfants en école maternelle. Celle-ci est déjà très difficile et les listes d'attente sont souvent la règle. Là aussi une réflexion doit être menée, car, s'il apparaît que des tensions se font sentir pour la scolarisation des moins de trois ans, celle-ci doit être également menée avec beaucoup de précautions.

Une autre crainte réside dans la dégradation des taux d'encadrement dans les écoles. La dégradation sera limitée en 1987-1988, même si elle peut être préjudiciable dans certaines classes - je pense au cours préparatoire. Si on a accordé une priorité légitime aux lycées en 1987, au détriment des écoles, cette situation ne pourra pas se renouveler pour les prochaines années. A cet égard, il semble néanmoins que vous disposiez d'une relative marge de manœuvre grâce au redéploiement de postes de remplacement ou de psychologues scolaires par exemple.

**M. le président.** Abrégez, monsieur Delong !

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Mon dernier propos - vous voyez que j'abrége ! (*Sourires*) - portera sur la décentralisation en matière scolaire. Je serai très bref.

Un constat tout d'abord : les locaux des lycées ne pourront pas suivre l'évolution des effectifs. Si l'on veut amener 80 p. 100 d'une tranche d'âge au baccalauréat, il faut des établissements.

Avec une dotation régionale d'équipement scolaire qui progresse de 5,5 p. 100, le pari me semble difficile à tenir. Je n'insisterai pas davantage sur l'état du patrimoine scolaire « légué » aux collectivités locales.

Dans la perspective de la décentralisation, l'Etat a considérablement ralenti son effort d'équipement après 1983. L'Assemblée nationale a adopté un amendement pour que l'administration présente au Parlement, dès 1988, un rapport sur l'évaluation des charges et des bâtiments des lycées.

Mais plus importante est la possibilité que vous avez évoquée, monsieur le ministre, que la C.A.E.C.L. - caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales - consente aux régions un milliard de prêts par an en 1987, 1988 et 1989, avec un différé de remboursement de deux ans.

De toute manière, il faut savoir aussi que, d'ici à 1988, ce sont cent mille places de lycées qu'il faudra construire, sans parler de la maintenance.

**Mme Hélène Luc.** C'est plus que cela !

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Autre aspect du problème des lycées, il me paraît important que l'Etat conserve un pouvoir de coordination pour la construction de certains lycées très spécialisés. En effet, il convient d'éviter le risque que deux régions s'engagent à construire des lycées aux enseignements très finalisés, et ce dans des villes géographiquement très proches.

Plus généralement apparaît un risque évident d'inflation des dépenses des collectivités locales en matière scolaire. Si les personnels administratifs de l'Etat diminuent, ceux des collectivités locales, qui sont consacrés au secteur scolaire, augmenteront inéluctablement.

Parlons également des bourses ; déjà, dans mon département, les bourses départementales pour les collèges se substituent aux aides de l'Etat, dont on a dit qu'elles étaient défallantes.

Dans tous ces domaines, une réflexion sérieuse doit être menée au sein de notre assemblée.

J'ai la conviction - et c'est l'un des enjeux de la décentralisation - que les collectivités locales contribueront mieux que tout autre à la réussite de la modernisation de notre appareil éducatif.

Pour conclure, je dirai que ce projet de budget apparaît comme un exemple de rigueur bien maîtrisée ; mais, surtout, il porte la marque d'une ambition et d'un projet à long terme : une école moderne et efficace, au service exclusif de la formation de nos enfants.

Pour ces raisons, votre commission vous propose, monsieur le président, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.

**M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire.)** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, l'éducation nationale est, à n'en pas douter, le domaine qui permet le plus grand foisonnement d'idées, de remarques, de suggestions de toutes sortes.

Le rapporteur que je suis, depuis bientôt sept ans, des crédits de ce ministère sait qu'un budget présente des zones d'ombre et de lumière, des motifs de satisfaction et de désenchantement. On trouve toujours un chapitre qui n'est pas assez pourvu. On trouve toujours, dans la situation générale de l'école, des raisons de s'inquiéter et de protester.

Eh bien, au risque de surprendre, je n'ai pas l'intention de sacrifier à cette tradition. Je ne serai ni Cassandre ni Alceste ! (*Sourires.*) Ayant eu parfois l'impression, et singulièrement ces dernières années, de prêcher dans le désert, je suis tenté aujourd'hui de dresser un tableau plus optimiste. Naturellement, la commission des affaires culturelles ne m'a pas chargé d'expliquer que toutes les difficultés de l'école étaient en voie de se résoudre comme par enchantement et quelques mois seulement après la mise en place d'une nouvelle politique. Mais - pourquoi le celer ? - nous avons le sentiment que la direction choisie est celle qui convient et, ajouterai-je à l'intention de mon ami M. Monory, que le gouvernail est en de bonnes mains.

Une telle politique ne va pas sans provoquer des remous. Mais ce n'est pas une raison pour changer de cap. L'opinion publique est de plus en plus sensibilisée par l'importance cruciale que revêt la formation dans notre monde contemporain. Il faut, monsieur le ministre, l'informer encore mieux des problèmes réels de notre système scolaire et, surtout, lui faire connaître la nature exacte des solutions proposées. Ainsi, je n'en doute pas, votre politique sera beaucoup mieux perçue et suscitera l'adhésion qu'elle mérite.

Votre démarche, en effet, à plus d'un point de vue, nous paraît judicieuse. Vous n'avez pas cherché à entreprendre de grandes réformes ; vous proposez plutôt, par un ensemble de mesure limitées, de faire évoluer notre système éducatif pour qu'il remplisse au mieux ses missions. La commission approuve entièrement cette manière de procéder. Ce n'est pas de bouleversements dont l'école a besoin, mais d'un effort continu, pour mieux utiliser son potentiel. Elle réclame le calme et la persévérance, la clarté, la cohérence et la volonté d'aboutir.



Car ce potentiel est grand ; je voudrais dire, à cet égard, que la commission désapprouve certains discours alarmistes, pour ne pas dire agressifs, qui présentent les enseignants et les établissements scolaires sous un jour complètement noir. Il est trop facile de s'en tenir à quelques commentaires hâtifs sur le niveau des élèves et sur l'illettrisme, pour dénoncer la prétendue faillite de l'école. La réalité est plus complexe et, fort heureusement, beaucoup moins décourageante. Je ne m'attarderai pas sur ce point, puisque, aussi bien, je l'ai longuement abordé dans mon rapport écrit. Mais je crois qu'il importe de souligner ici, à l'occasion de ce débat, que notre pays dispose d'un corps enseignant de grande valeur, dont les qualités professionnelles et le dévouement méritent l'hommage du Sénat de la République.

La France n'a pas à rougir des comparaisons internationales en ce domaine, pas plus que des résultats qui ont été atteints en matière de taux d'encadrement. L'effort considérable qui est prévu dans le projet de budget en faveur des lycées permettra d'assurer une situation convenable dans tous les degrés d'enseignement. Bien entendu, il faut veiller maintenant à ce que ce taux d'encadrement ne se détériore pas dans les années qui viennent ; mais la priorité ne doit plus être, désormais, de l'augmenter sans relâche. Diverses études ont été faites à ce sujet : elles montrent que lorsqu'on abaisse le nombre d'élèves par classe, par exemple de vingt-cinq à vingt-trois, on n'obtient aucune diminution de l'échec scolaire. Une vision trop quantitative des problèmes de l'école n'est plus de mise aujourd'hui. La priorité, comme vous l'avez maintes fois souligné, monsieur le ministre, doit être donnée à la qualité.

C'est d'ailleurs - et je m'en félicite - le fil conducteur du projet qui nous est soumis.

Dans l'enseignement du premier degré, tout d'abord, un effort est entrepris pour améliorer la formation des maîtres. A ce propos, je voudrais dire toute l'attention qu'il faut porter à l'encadrement des élèves dans les écoles normales, afin que le corps enseignant soit adapté et en nombre suffisant.

Les élèves instituteurs sont désormais recrutés parmi les titulaires du D.E.U.G. ; ils suivent, dans les écoles normales, une scolarité d'une durée de deux ans, dans laquelle formation théorique et formation professionnelle sont étroitement associées.

Votre commission approuve cette mesure, sans ignorer qu'elle risque d'entraîner, dans les premiers temps, des difficultés de recrutement. Aux premiers concours ouverts suivant la nouvelle formule, le nombre des candidats a été généralement insuffisant ; pour attirer des jeunes de valeur vers le métier d'instituteur, il est indispensable de revaloriser la carrière.

**Mme Hélène Luc.** Vous voyez !

**M. Paul Séramy, rapporteur pour avis.** C'est à fort juste titre que le projet de budget pour 1987 consacre 860 millions de francs au relèvement de l'échelle indiciaire des instituteurs. Cette mesure concerne 357 000 maîtres en exercice - 320 000 pour l'enseignement public et 37 000 pour l'enseignement privé - et 120 000 retraités. C'est une juste récompense en faveur de serveurs méritants de l'éducation nationale.

La création enfin annoncée d'une véritable fonction de directeur d'école va également dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'école primaire. Les « maîtres directeurs » auront la responsabilité du bon fonctionnement de l'établissement ; ils seront les interlocuteurs des parents et, dans le cadre de la décentralisation, des élus locaux. Ils seront aussi les animateurs « au quotidien » de l'équipe enseignante, sans pour autant, bien entendu, se substituer au corps d'inspection.

Là encore, monsieur le ministre, vos propositions nous paraissent nécessaires, réalistes et raisonnables.

Les programmes de l'école primaire ont été redéfinis en 1985 ; la commission avait, à l'époque, approuvé l'esprit de ces programmes, qui insistent sur l'acquisition de la lecture tout au long de la scolarité et qui rétablissent enfin un enseignement spécifique d'histoire, de géographie et d'instruction civique.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, de poursuivre dans la même direction, et cette continuité nous paraît des plus heureuses.

La même exigence de qualité se retrouve dans les mesures qui concernent l'enseignement secondaire. Je ne reviens pas sur l'arrêt du recrutement des P.E.G.C., tant il me paraît évident qu'elle répond à l'intérêt évident du système scolaire et - dois-je le rappeler ? - à un vœu très ancien de notre commission.

Je voudrais souligner que c'est à tort que l'on a présenté cette décision comme une sanction pour les P.E.G.C. Il n'en est rien, et vous l'avez rappelé tout à l'heure. Ils auront des possibilités de promotion qui seront tout à fait bénéfiques à la progression de leur carrière.

Simultanément, la rénovation des collèges se poursuivra. Beaucoup reste à faire en ce domaine. Il est capital de se fixer comme objectif d'éviter les sorties prématurées du système éducatif et d'amener un nombre croissant d'élèves vers le baccalauréat général ou les baccalauréats professionnels.

La même volonté d'améliorer la qualité de l'enseignement vous a conduit à abandonner le projet de réforme des lycées.

Je rappelle que la réforme précédente prévoyait une refonte très discutable des sections et risquait d'entraîner la dévalorisation de certaines d'entre elles. Votre nouvelle orientation, qu'on connaît peu - il faudrait la faire mieux connaître - et qui n'entrera que progressivement en application, aboutira à la création de deux baccalauréats généraux, le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences, chacun étant divisé en quatre sections. Les élèves de la filière littéraire recevront tous une formation dans les disciplines scientifiques ; il subsistera d'ailleurs une section alliant les sciences aux lettres. L'actuelle série B - à dominante économique - donnera naissance à deux sections, l'une associant les lettres et les sciences économiques, l'autre faisant une place plus large aux mathématiques. Les élèves qui ont quelque idée de cette orientation nouvelle sont parfaitement heureux de pouvoir choisir dans la clarté.

Cette redéfinition des sections nous paraît tout à fait judicieuse. Elle devrait permettre d'aboutir à un meilleur équilibre entre le nombre des bacheliers « littéraires » et le nombre des bacheliers « scientifiques », la part de ces derniers étant actuellement trop faible pour répondre aux besoins du développement de notre pays.

Ces diverses mesures sont confortées par certaines décisions plus générales, qui relèvent de la même philosophie.

Le rôle des personnels d'inspection et de direction sera accru ; cela devrait permettre de mieux évaluer le système éducatif et de prendre davantage en compte le mérite dans la gestion des personnels.

De même, la volonté de revenir à une plus grande égalité de traitement entre les établissements publics et les établissements privés, en évitant tout autant les « brimades » que le « favoritisme » - je reprends votre formule - va dans le sens d'une meilleure qualité de l'école. Celle-ci, je le souligne une fois de plus, ne peut qu'être favorisée par la reconnaissance d'une certaine diversité des approches éducatives et d'une certaine émulation entre les établissements, ce qui suppose que les familles ne soient pas pénalisées lorsqu'elles choisissent un établissement sous contrat.

Enfin, je voudrais souligner que la commission apprécie l'effort de déconcentration entrepris par le ministère. Nous y voyons une garantie de plus grande efficacité et, surtout, nous en attendons un dialogue plus facile avec les collectivités locales, ce qui, vous le savez, monsieur le ministre, nous tient particulièrement à cœur.

J'ai beaucoup insisté sur les orientations du ministère ; parlant après notre excellent collègue M. Jacques Delong, je m'attarderai beaucoup moins sur l'analyse des crédits, qu'il a fort bien faite. Permettez-moi simplement de développer quelques points.

Tout d'abord, contrairement à ce que d'aucuns affirment, les moyens réels de l'éducation nationale non seulement sont maintenus, mais ils sont accrus. Toutes catégories confondues, de la maternelle à la terminale, l'enseignement public accueillera 12 000 élèves de moins à la prochaine rentrée ; il y aura 1 000 enseignants de plus devant les élèves. On peut retourner le budget dans tous les sens, ce que j'affirme ne peut être contredit de bonne foi et doit faire justice des déclarations sur une prétendue régression des moyens. De la même manière, on ne peut que constater que le recrutement des certifiés et des agrégés augmente : pour ce qui est du C.A.P.E.S., le nombre des postes aux concours passe de 6 775 à 7 087 et, pour l'agrégation, de 1 500 à 1 900.

Nous sommes donc en présence, n'en déplaise aux professionnels de la désinformation, d'une meilleure utilisation des enveloppes disponibles, et cet effort de gestion me paraît décisif.

Je voudrais rappeler à ceux qui l'auraient oublié que la rentrée scolaire 1982-1983 a été la plus difficile de ces dernières années, alors que les crédits avaient connu, cette année-là, une augmentation sans précédent. En réalité, la qualité de la gestion est tout aussi importante que les sommes affectées à chaque chapitre, et votre budget, monsieur le ministre, nous donne satisfaction sur ce point.

Pour nous résumer, je dirai que la commission des affaires culturelles a trouvé dans ce document ce qu'elle attendait : d'abord, une priorité à l'enseignement - et c'est cela le plus important : l'enseignement doit passer avant la satisfaction d'un certain nombre de revendications catégorielles ou syndicales - puis - et la commission l'attendait depuis longtemps - une politique de qualité, une meilleure adéquation des besoins et des moyens.

Cela nous amène à deux conclusions. D'abord, nous recommandons au Sénat de bien vouloir adopter ce projet de budget. Ensuite, nous disons au ministre de l'éducation nationale que nous souhaitons qu'il continue dans la même voie, quels que soient les remous du moment. « La patience est l'art d'espérer », disait Vauvenargues. Continuez patiemment dans la voie que vous avez tracée, monsieur le ministre, et le Sénat, j'en suis persuadé, demain comme aujourd'hui, ne vous ménagera pas son appui. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux, pour les reprendre à seize heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à treize heures trente, est reprise à seize heures, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)**

#### **PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la suite de l'examen des dispositions relatives à l'enseignement scolaire, la parole est à M. Vidal, rapporteur pour avis.

**M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement technique).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, étant rapporteur pour avis du budget de l'enseignement technique au nom de la commission des affaires culturelles depuis 1984, je suis cette année dans une position un peu différente de celle dans laquelle j'étais les années passées. Je vous livrerai toujours l'avis de la commission, qui m'a maintenu sa confiance comme rapporteur, mais, naturellement, mon avis personnel, vous vous en doutez, a changé sur la politique menée par le Gouvernement, auquel je n'apporterai pas mon soutien.

Je m'efforcerai donc d'être en même temps fidèle à la commission et fidèle à moi-même, tâche difficile.

Tout d'abord, je souhaite replacer brièvement l'enseignement technique dans son contexte historique et actuel.

Les années 1980 sont placées, pour l'enseignement technique, sous le signe du centenaire. C'est, en effet, en 1880 qu'est votée la première loi relative à l'apprentissage scolaire, alors placée sous la tutelle du ministère du commerce. Puis, dans les années suivantes, apparaissent de nombreuses écoles techniques, dont on fête, en ce moment, pour plusieurs d'entre elles, le centenaire. Il faut attendre 1919 pour voir, avec la célèbre loi Astier, l'enseignement technique prendre en définitive son véritable essor.

Plus près de nous, je mentionnerai trois dates, trois étapes importantes pour le devenir de l'enseignement technique : 1960 avec la réforme faisant suite à la prolongation de la scolarité obligatoire de quatorze ans à seize ans, qui voit la création de collèges d'enseignement technique et de lycées techniques ; 1971 avec la loi d'orientation sur l'enseignement technologique, qui donne aux enseignements techniques scolaires et universitaires leur place à part entière dans le système éducatif ; enfin, 1985 avec la loi-programme sur l'enseignement technologique et professionnel.

Cette loi avait une grande ambition pour l'enseignement technique. Je rappellerai simplement les objectifs principaux qu'elle fixait d'ici à 1990 : porter à 1 400 000 le nombre d'élèves dans les lycées d'enseignement général et technologique contre environ 930 000 aujourd'hui ; porter à 80 000 le nombre d'étudiants s'engageant dans des formations de techniciens supérieurs contre 63 000 environ aujourd'hui ; porter à 80 000, enfin, le nombre d'élèves préparant un baccalauréat professionnel.

L'enseignement technique représente, aujourd'hui, pour l'ensemble du second cycle, 930 000 élèves, soit 631 000 pour l'enseignement court et 299 000 pour l'enseignement long. Ces effectifs sont stables dans l'enseignement court, où les formations en deux ans représentent près de 46 p. 100 des élèves, soit le double d'il y a quinze ans.

Il faut ajouter à ces chiffres ceux des centres de formation d'apprentis, soit 213 000 élèves environ.

La loi-programme du 23 décembre 1985 est ainsi l'aboutissement d'un siècle d'évolution et de maturation de l'enseignement technique. Elle est aussi la base essentielle du véritable défi lancé alors à l'ensemble du système éducatif. Votre rapporteur voudrait être bien certain que tout cela n'a pas été oublié dans la préparation de ce projet de budget pour 1987.

Mes chers collègues, je ne suis pas un homme d'affrontement. J'exposerai donc, en rapportant au nom de la commission des affaires culturelles, les éléments positifs que cette dernière a vus dans la politique qui est suivie aujourd'hui, mais je vous dirai aussi, à titre personnel, ce qui me paraît sincèrement inacceptable dans ce budget. Naturellement, je me ferai alors aussi l'interprète de l'avis de la commission, lorsque cette dernière n'aura pas suivi l'avis de son rapporteur.

Tout d'abord, je dois observer que la situation de l'enseignement technique en 1986 est principalement caractérisée par l'élan qui lui a été donné par le précédent gouvernement. Ainsi, le projet de budget intègre la poursuite de nombreuses mesures mises en œuvre depuis 1981. Votre rapporteur ne peut que se réjouir et féliciter le Gouvernement de cette continuité, qui montre la claivoyance de la politique alors menée concernant l'enseignement technique.

J'en prendrai deux exemples parmi les plus significatifs. Tout d'abord, j'évoquerai la création du baccalauréat professionnel : l'objectif de conduire 80 p. 100 des élèves d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici à l'an 2000 nous est, je pense, commun, mes chers collègues, et d'ailleurs M. Monory l'a repris à son compte.

Il faut pour cela développer les baccalauréats professionnels institués par la loi du 23 décembre 1985.

Depuis la rentrée de 1986, au total près de 300 classes de première année de préparation au baccalauréat professionnel fonctionnent et préparent à dix baccalauréats. De plus, à l'issue de l'année scolaire 1986-1987, sera organisée la première session d'examen pour les baccalauréats créés en 1985. C'est une bonne direction qui est maintenue et poursuivie.

En outre, il est tout à fait positif que la voie soit désormais ouverte à la préparation du baccalauréat professionnel par la voie de l'apprentissage, comme le préconisait la commission Garagon.

Le deuxième exemple est le rapprochement de l'école et de l'entreprise.

Le Gouvernement poursuit, ici encore, l'action entreprise avant lui. Je veux seulement citer les propos que M. Chevènement, ministre de l'éducation nationale, a tenus devant le Sénat, en novembre 1985 : « Le rapprochement de l'école et de l'entreprise est devenu une impérieuse nécessité pour que les jeunes sachent où, comment, par qui se construit leur univers technique, pour qu'ils aient envie de prendre leur place dans cette entreprise collective qu'est la construction du monde moderne. »

Au cours de l'année scolaire 1984-1985, 195 000 élèves ont bénéficié des séquences éducatives en entreprises. Là encore, cette action va dans le bon sens. Il faut la poursuivre et l'amplifier.

Votre rapporteur note aussi que certaines orientations nouvelles concernant l'enseignement technique apparaissent *a priori* positives à la commission. Tel est le cas du dispositif d'aide et de soutien à la sortie du système éducatif, destiné aux jeunes s'appêtant à quitter le système scolaire avec un niveau de formation inférieur à celui du baccalauréat.

Ce dispositif dont les premières expérimentations s'étaient révélées positives, comme l'a indiqué Mme le secrétaire d'Etat, chargé de la formation professionnelle, peut, en effet, être précieux pour les jeunes concernés, qui bien souvent sont désorientés et ont besoin qu'on sache les prendre en considération.

Au total, mes chers collègues, votre rapporteur considère que la politique menée en faveur de l'enseignement technique comporte beaucoup de bonnes idées, que le Gouvernement les reprenne à son compte ou qu'il les mette en œuvre.

Ce projet de budget contient-il les moyens de cette politique ? Sur ce point, votre rapporteur est amené à faire le constat suivant.

Les crédits de l'enseignement technique pour 1987 représentent 26 391 millions de francs contre 25 602 millions de francs en 1986. La progression en valeur est donc de 3,1 p. 100. Si l'on retire de ces 789 millions de francs supplémentaires les 135 millions de francs destinés à actualiser les rémunérations publiques entre 1986 et 1987 et les 50 millions de francs destinés à maintenir les autres dépenses au niveau de la hausse des prix prévue en 1987 - 2 p. 100 - la progression en volume des crédits s'établit à 2,34 p. 100.

Or, quelle devrait être la seule référence utile pour apprécier cette évolution ?

C'est, bien sûr, la loi-programme du 23 décembre 1985, dont les dispositions financières prévoient une progression à un rythme moyen annuel de 2,8 p. 100 en volume pendant cinq ans.

Il est bien clair que, dès le premier budget de l'enseignement technique préparé par l'actuel Gouvernement, l'objectif est purement et simplement abandonné. D'ailleurs, Mme le secrétaire d'Etat, chargé de la formation professionnelle, a elle-même indiqué devant la commission des affaires culturelles que les dispositions financières de la loi de 1985 ne pouvaient avoir qu'une valeur indicative.

Je ne crois pas, quant à moi, que telle est l'intention du législateur, et je déplore vivement ce recul. Dès lors, en effet, tout permet de craindre que, faute de crédits suffisants, votre politique en faveur de l'enseignement technique ne soit illusoire.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis.** Cela dit, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles n'a pas suivi votre rapporteur dans cette analyse.

D'une part, elle a considéré que l'augmentation des crédits en valeur, soit 3,1 p. 100, était supérieure à la croissance des dépenses totales du projet de budget pour 1987, soit 1,8 p. 100.

D'autre part, elle a estimé que le rythme d'augmentation fixé par la loi du 23 décembre 1985, qui, comme le Sénat l'avait souligné, lors de sa discussion, n'était pas accompagnée du financement correspondant aux engagements pris, ne saurait être qu'une norme indicative.

Il est de mon devoir maintenant d'apporter quelques précisions concernant l'emploi et la situation des personnels dans l'enseignement technique.

Il y avait à la rentrée de 1985 près de 83 000 enseignants, dont plus de 60 000 professeurs de lycées professionnels de premier grade, soit près des trois quarts de l'ensemble.

Plusieurs mesures statutaires sont prévues dans ce budget. Elles sont pour la plupart la conséquence de la loi du 23 décembre 1985 ou des mesures précédentes comme la poursuite du plan d'intégration des maîtres auxiliaires. Je dois dire que pour autant l'ensemble de ces mesures statutaires et catégorielles est important.

Au total, ce budget prévoit la création de 2 060 emplois d'enseignants, destinés aux lycées techniques et professionnels à la rentrée de 1987. A l'inverse, 214 emplois de personnel administratif et de service seront supprimés, soit un solde de 1 846 créations d'emplois.

Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, votre rapporteur croit vous avoir fait partager l'importance qu'il accorde à l'enseignement technique. Ce projet de budget pour 1987 l'amène cependant à vous livrer un jugement tout à fait réservé avec, je dois le dire, un certain regret.

Dans mon avis sur le budget pour 1985, je m'étais félicité de la création d'un secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique. La prise en compte de la spécificité de ce secteur de l'éducation m'apparaissait en effet extrêmement importante.

Le regroupement de compétence effectué en mars dernier sous l'égide de la formation professionnelle ne me convainc pas, bien au contraire. Je ne crois pas que ce soit la solution la plus efficace. Au demeurant, la situation de la formation professionnelle n'est pas tellement florissante, si j'en juge par les critiques à peine voilées qui sont adressées au Gouvernement par M. Jean-Pierre Soisson sur la politique que vous menez, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, dans ce domaine, pour qu'on puisse se satisfaire de cette dérive structurelle. M. Soisson, en effet, considère qu'il n'y a pas de politique de formation depuis la mise en place du gouvernement de M. Chirac, et il critique sévèrement le découpage retenu pour les responsabilités ministérielles.

**M. Gérard Delfau.** Il a raison.

**M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis.** Pour ma part, je partage l'inquiétude manifestée par M. Soisson et, dans cette perspective, je crois que ce recul concernant les crédits de l'enseignement technique traduit la frilosité de la politique menée dans un secteur crucial pour l'avenir de notre pays. L'enseignement technique est devenu, avec ce projet de budget, un « parent pauvre » de l'éducation.

Voilà pourquoi votre rapporteur avait proposé à la commission des affaires culturelles de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique pour 1987. Mais, notamment pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure, la commission ne m'a pas suivi et a décidé, à la majorité, de donner un avis favorable à ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de la décision prise hier par le Sénat d'organiser deux discussions distinctes et successives concernant respectivement l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, les temps globaux dont disposent les groupes pour ces discussions sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 1 heure 42 ;

Groupe de l'union centriste, 1 heure 20 ;

Groupe socialiste, 1 heure 14 ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 1 heure 5 ;

Groupe de la gauche démocratique, 48 minutes ;

Groupe communiste, 32 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 19 minutes ;

La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** La discussion du projet de budget de l'éducation nationale a lieu au Sénat au lendemain de la puissante manifestation des enseignants et des parents qui s'est déroulée à Paris, le 23 novembre dernier, à l'appel de la F.E.N. et des parents d'élèves. Le parti communiste français avait appelé publiquement à faire de cette manifestation un grand succès.

Le 27 novembre dernier, s'est tenue l'énorme manifestation des étudiants et des lycéens, dont l'ampleur impressionnante a exprimé, sans aucun doute, l'inquiétude des jeunes et leur angoisse devant l'avenir. J'étais moi-même, avec de nombreux sénateurs et députés communistes ainsi qu'avec des maires, présente à cette manifestation. Ce qui frappe, c'est leur volonté de combattre un projet de loi qui apparaît mauvais à la grande majorité des étudiants et des lycéens. Nous soutenons entièrement ce mouvement.

Dans cette société où l'on valorise les gagnants « à la Tapie », ce qui ressort de ce mouvement c'est, au contraire, une soif d'égalité des chances, de solutions à apporter à leurs problèmes, une réaction extrêmement dure à l'égard d'un projet porteur de ségrégation encore plus sévère, de sélection, de choix arbitraires et - même si vous prétendez le contraire, monsieur le ministre - de différenciations accentuées par l'argent.

C'est tout cela que nous avons dit avec force, avec mes amis Mme Danielle Bidard-Reydet et M. Ivan Renar, lors de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur au Sénat, le 23 octobre dernier.

Or, seul le groupe communiste a voté l'exception d'irrecevabilité, présentée par M. Renar, qui avait pourtant démontré qu'avec ce texte l'inégalité devant la loi devenait une justification législative.

En défendant la question préalable déposée par le groupe communiste, je vous démontrerais que vous nous proposiez un abandon supplémentaire de votre responsabilité du service public pour l'éducation, que vous vouliez recentrer l'enseignement supérieur sous la houlette des puissances financières, que vous vouliez pousser plus loin la sélection, la ségrégation, que votre loi ne pouvait que conduire à une nocivité extrême.

Je vous disais alors, cela figure à la page 4012 du *Journal officiel* du 23 octobre - M. Devaquet n'est pas là, mais il lira sans aucun doute le compte rendu du débat...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Il sera là ce soir quand on discutera son projet de budget !

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Nous ne discutons pas de son projet de budget pour l'instant !

**Mme Hélène Luc.** ...je vous disais donc : « Nous considérons qu'un tel texte n'a pas lieu d'être discuté. En effet, déléguer la formation supérieure aux intérêts privés reviendrait à priver la France d'un de ses grands atouts nationaux. »

Nous demandions donc le retrait pur et simple de ce texte. Votre majorité et vous-même l'avez refusé, monsieur le ministre.

Je vous disais encore que vous avez voulu précipiter la discussion de ce texte. Vous m'avez répondu : non ! On voit aujourd'hui ce qu'il en est.

Pendant ce débat, nous avons dénoncé et protesté contre le fait que la commission des affaires culturelles ait refusé de recevoir les étudiants et les personnels non enseignants.

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Mais non, madame Luc !

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, j'ai sous les yeux le compte rendu de la séance. Il y est écrit : « Nous n'avons pas reçu les étudiants et les personnels non enseignants. » C'est inadmissible !

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Madame le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme Hélène Luc.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Je vous remercie, madame, de votre courtoisie et je fais appel à votre bonne foi.

Pendant le faible temps qui nous était imparti, le rapporteur, travailleur infatigable, a voulu multiplier les auditions. Pour des raisons sur lesquelles je me refuse à polémique, la principale organisation d'étudiants à laquelle vous pensez ne s'est pas présentée aux rendez-vous qu'il lui avait donnés. Je veux bien ne pas l'en blâmer, mais je vous adjure de ne pas rejeter la responsabilité de cette absence sur une commission des affaires culturelles et un rapporteur dont vous pouvez fort bien ne pas partager l'avis, mais dont vous ne pouvez contester ni l'ardeur ni l'objectivité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**Mme Hélène Luc.** Il n'en reste pas moins que mon amie Mme Danielle Bidard-Reydet a demandé que les étudiants et les personnels non enseignants soient reçus par la commission et qu'ils ne l'ont pas été. J'ai d'ailleurs ajouté : « Je plains M. le rapporteur, parce que - vous le savez très bien - il s'est écoulé exactement une semaine entre l'audition de M. Monory par la commission et le début du débat en séance publique. »

Nous avons dit : « Nous appelons tous ceux que vos néfastes projets inquiètent à se rassembler et à agir pour vous contraindre à reculer et à imposer les avancées dont l'enseignement supérieur a tant besoin. » Dans ce combat, ils trouveront les sénateurs communistes à leur côté, fidèles, comme les députés communistes, et respectant scrupuleusement l'in-

dépendance politique des étudiants et des lycéens ainsi que leur unité qu'ils veulent sauvegarder pour gagner - ils ont bien raison - c'est ce que vous n'admettez pas, monsieur le ministre, et qui prend une grande signification.

M. le secrétaire d'Etat a dit ce matin sur Europe 1 qu'il ne ferait pas passer son projet « à la sauvette », pendant les vacances de Noël. Encore heureux ! Mais, contrairement à ce que M. Devaquet a dit au Sénat, ce projet a été adopté « à la sauvette »,...

**M. Paul Séramy, rapporteur pour avis.** Absolument pas ! Cela a pris du temps.

**Mme Hélène Luc.** ...comme tous les mauvais coups, en pleine rentrée universitaire. Monsieur le rapporteur, je le répète, une semaine s'est écoulée entre la présentation de ce projet de loi et sa discussion en séance publique. La commission n'a pas pu examiner ce projet de fond en comble, comme elle aurait dû le faire.

Ce projet a été déposé en pleine rentrée universitaire, mais les étudiants et les lycéens ont été vigilants. Ils vous ont obligé, monsieur le ministre, à un premier recul important. Mais ce n'est pas une réécriture qu'ils veulent. Tout comme les députés et les sénateurs communistes, ils exigent un retrait pur et simple.

L'attitude du Gouvernement, de M. le Premier ministre, est très négative et empreinte de mépris. Vous cherchez à gagner du temps, à diviser leur mouvement en accréditant l'idée qu'il s'agit de la forme et non du fond.

Les étudiants ont répondu à M. Chirac, hier, dans les assemblées générales. L'un d'entre eux, étudiant à la Sorbonne, répond dans le journal *l'Humanité* : « Ce projet, on l'a étudié de fond en comble ; on sait ce qu'il y a dedans et nous sommes contre. »

Encore une fois, le Premier ministre prend les lycéens et les étudiants pour des « analphabètes ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont eux. Il suffit de lire le programme de M. Chirac de mars 1986 pour savoir de quoi il est question. C'est tout le projet Chirac-Devaquet qui est à rejeter.

En tout cas, nous soutenons ce mouvement sur le fond tout en proposant des solutions visant, au contraire, à démocratiser l'enseignement supérieur, qui ne compte que 13 p. 100 de fils d'ouvriers et d'employés. C'est de cela qu'il s'agit et non pas de forme ou de réécriture.

Etudiants et lycéens tiennent bon. Ils préparent, dans la diversité et avec le soutien des enseignants et des parents d'élèves, cette grande manifestation du 4 décembre prochain. Il faudra bien que vous les entendiez, monsieur le ministre.

Après ce rappel, nous entrons de plain-pied dans la discussion du projet de budget de l'éducation nationale.

Votre projet de budget pour 1987, monsieur le ministre, marque un nouveau recul de l'effort consacré par l'Etat à l'éducation nationale. Avec une augmentation de 2,87 p. 100 par rapport à 1986, il marque un décalage avec la hausse réelle des dépenses publiques, qui est évaluée à 3,1 p. 100, et ne suit pas la croissance prévue du P.I.B., qui atteindrait 4,8 p. 100.

Une telle régularité dans la régression d'année en année porte témoignage du désengagement de l'Etat et ramène à leurs justes proportions vos proclamations modernistes : l'Etat supportait, selon les études du ministère, 67,52 p. 100 de la dépense intérieure d'éducation en 1976, 65 p. 100 en 1980, 64,53 p. 100 en 1982, alors que la part des collectivités locales, dans le même temps, passait de 16,25 à 16,72 p. 100. Ce projet de budget ne pourra qu'aggraver le retard de notre pays, qui, en 1981, était déjà au dernier rang des pays de la Communauté économique européenne quant à la dépense publique d'éducation et se situait bien loin derrière la Suède, le Canada, l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Japon, l'Autriche, la Grande-Bretagne, selon les statistiques de l'U.N.E.S.C.O.

Monsieur le ministre, vous avez dit ce matin que vous étiez fier de votre budget. Moi, je ne le suis pas pour la France. Je trouve qu'il est très insuffisant et qu'il n'est pas à la hauteur des nécessités.

Loin de mettre un terme à l'austérité mise en œuvre sous le précédent Gouvernement, vous voulez accentuer encore cette désastreuse politique qui considère l'éducation comme un coût à réduire par n'importe quel moyen. Vous appelez économies les coupes drastiques que vous effectuez dans les différents chapitres du budget.

En fait, ces économies sont très sélectives. Il s'agit, en même temps que d'une redistribution des fonds d'Etat qui accompagnent l'ensemble de votre politique, d'une recomposition du système de formation.

Nous ne disons pas que vous ne voulez plus consacrer aucun effort pour répondre aux besoins de formation nécessaires, mais que vous effectuez des choix par ailleurs cohérents. D'un côté, vous n'hésitez pas à dépenser des sommes importantes pour développer un système parallèle de stages patronaux, de T.U.C. et autres impasses qui maintiennent un nombre croissant de jeunes hors de toute perspective d'un emploi stable et qualifié. Ce qui aurait dû n'être qu'un rattrapage devient une institution. Par ailleurs, vous consacrez et allez consacrer des crédits importants pour favoriser des formations pointues, précaires, destinées à répondre à des besoins ponctuels du patronat dans des créneaux provisoirement rentables.

Par touches successives, à la manière impressionniste, pourrait-on dire, vous entreprenez une réforme fondamentale cohérente, remodelant en profondeur le service public. Liberté, efficacité, qualité, dites-vous. En réalité, vous développez la ségrégation sociale, l'injustice, l'autoritarisme ; vous recentrez toutes les formations sous la houlette du capital, vous les soumettez à la loi implacable du profit. C'est là, la signification profonde des luttes qui se développent.

Nous savions, pour l'avoir lu sous la plume de M. Giscard d'Estaing ou de M. Barre, que la droite avait, de longue date, engagé le combat contre ce que vous appelez l'égalitarisme. Vous traduisez très concrètement cette offensive dans votre budget en économisant précisément là où pourrait, où devrait se mener la lutte contre la ségrégation sociale. En supprimant 1200 emplois d'instituteurs et 1500 emplois d'élèves-instituteurs alors qu'un accroissement d'effectif supérieur à douze mille est attendu à la rentrée prochaine, vous préparez les conditions d'une détérioration de l'accueil et de l'enseignement. A l'école maternelle, de très nombreuses classes dépasseront trente élèves et, à l'école primaire, les classes à double niveau vont se multiplier alors que c'est dans les premières années que se joue toute la scolarité ultérieure, notamment pour les enfants des milieux les plus défavorisés.

Vous n'êtes pas avare de propos chaleureux à l'égard de ces instituteurs et institutrices...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous le regrettez ?

**Mme Hélène Luc.** Ah non ! je ne le regrette pas, mais il faut leur donner les moyens d'enseigner et leur accorder la revalorisation à laquelle ils ont droit !

Il faudra sans doute bien autre chose que ces bonnes paroles pour redonner à cette fonction tout le lustre qui lui est dû. Dans les trois académies de la région d'Ile-de-France, pour 1 355 places mises au concours, on n'a pu recruter que 650 élèves-instituteurs. Pourquoi ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Et pourquoi le passé ne l'a-t-il pas préparé ?

**Mme Hélène Luc.** Vous poursuivez dans le même sens en supprimant 2 000 emplois de professeurs dans les collèges. Vous invoquez ici la baisse des effectifs. Mais, précisément, ne faudrait-il pas mettre à profit cette baisse pour organiser une lutte méthodique contre les retards et les échecs, qui continuent, hélas ! de caractériser cette partie de la scolarité ?

Vous avez dû, en revanche, créer 4 250 emplois dans les lycées, répondant ainsi partiellement à une forte revendication. Mais nous sommes bien loin de compte ! Depuis cette rentrée, 50 p. 100 des classes ont plus de 34 élèves. Le strict maintien du taux d'encadrement de 1981 nécessiterait la création de 3 000 postes supplémentaires.

J'aurais voulu traiter longuement de la formation des maîtres, car c'est un problème capital ; mais le temps me manque. Vos nombreuses déclarations sur la qualité de l'enseignement démentent formellement ce que vous faites. Depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, le problème des moyens destinés à la formation des maîtres, ainsi que celui de la revalorisation de leur fonction se posent. Comment allez-vous faire, monsieur le ministre, pour recruter les instituteurs qui manquent ? De toute évidence, il faut organiser un autre concours.

Dans les collèges, il serait possible, compte tenu de la baisse des effectifs, d'organiser un soutien avec les heures dégagées sur l'emploi du temps des professeurs. Vous envi-

sagez de le faire dans les lycées, dites-vous, et bien faites-le immédiatement dans les collèges et nommez, de surcroît, des documentalistes, dont le rôle est important.

Il faut employer les professeurs d'éducation physique au chômage, alors que les heures minimum ne sont pas assurées. Sinon à quoi bon discourir sur l'importance du sport pour le développement physique et moral ?

Prenons un exemple de ségrégation de la société à plusieurs vitesses que vous voulez instaurer ; cet exemple est très significatif, monsieur le ministre. A l'Ecole polytechnique, six heures de sport sont assurées ; là on juge qu'elles sont nécessaires, qu'elles constituent une composante de l'enseignement et c'est bien ! Mais pourquoi, ailleurs, ne pas prendre en compte ce besoin ? Peut-être parce qu'un certain nombre d'élèves sont destinés à des T.U.C., à assurer des petits boulots ; pour eux pas besoin de sport.

Que dire des maîtres auxiliaires puisqu'il n'existe plus de plan de titularisation ? Qu'allez-vous faire pour les encourager à rester dans l'enseignement ?

Qu'allez-vous faire pour faire face à cette crise de recrutement, qui touche les instituteurs, les professeurs de mathématiques, de physique, de technologie et les professeurs de travaux dans les L.E.P.

Cela pose aussi une question capitale sur le devenir des écoles normales. Vous avez supprimé 317 postes de professeurs d'écoles normales et le syndicat national des professeurs d'école normale - S.N.P.E.N. - estime quant à lui à 600 le chiffre définitif.

Les instituteurs et les professeurs d'écoles normales sont inquiets. Votre politique mène à la destruction des écoles normales. Des bruits persistants circulent sur le fait qu'il n'y aurait plus de professeur à temps complet dans ces écoles normales ; ce serait grave. Vous allez dire, monsieur le ministre, que ce sont des bruits. Si ce n'est que cela, dites-moi que vous ne destructurerez pas les écoles normales et que vous chercherez, avec tous les intéressés, ce qu'il y a lieu de faire pour améliorer la formation des enseignants ; vous pouvez me croire, cela me fera plaisir.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** C'est justement ce que je compte faire. Pour une fois, je peux vous faire plaisir.

**M. Paul Souffrin.** Chiche !

**Mme Hélène Luc.** Vous comprenez, monsieur le ministre, pourquoi la jeunesse n'accepte plus cette situation. Vous savez, monsieur le ministre, vous nous avez rendu prudents ; j'attends de voir.

**Un sénateur sur les travées du R.P.R.** Ah !

**Mme Hélène Luc.** Les professeurs et les élèves des écoles normales sont très inquiets et peut-être ont-ils quelque raison de l'être. Mais si vous pouvez nous dire que leurs craintes ne sont pas fondées, tant mieux !

Certes, la lutte contre les échecs et les retards scolaires ne saurait se résumer à la réduction des effectifs. Nous avons besoin d'un développement des sciences de l'éducation et de la recherche pédagogique. Or, là encore, vous supprimez des dizaines d'emplois.

Les plus démunis trouvent une aide indirecte non négligeable dans l'activité des nombreuses associations périscolaires, animées, précisément, par des enseignants dont le dévouement et la compétence ne sont plus à démontrer. Et vous, vous supprimez purement et simplement 1 679 postes mis à disposition, ce qui va déstabiliser nombre de ces associations.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** C'est faux !

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas seulement le nombre qui est en cause, mais la qualité de ces animateurs que l'on ne peut remplacer en quelques mois.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Puisque les sommes correspondantes existent, ils peuvent se faire détacher.

**Mme Hélène Luc.** Vous ne remplacerez pas ces animateurs de qualité uniquement par des subventions !



**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Qu'est-ce qui empêche ceux dont vous parlez de se faire détacher ?

**M. Paul Souffrin.** Comment le peuvent-ils ?

**Mme Hélène Luc.** Une situation existait jusqu'à maintenant. Vous avez pris autoritairement la décision d'y mettre fin. Vous mettez de ce fait les associations dans une position telle qu'elles n'ont pas le temps de s'organiser. Vous portez ainsi un coup au mouvement associatif. Comme je dois rapporter demain le budget du temps libre et de l'éducation populaire, je parlerai plus longuement de ce problème.

**M. René-Georges Laurin.** Vous allez devoir faire payer vos permanents d'une autre manière ! Il va falloir trouver de l'argent.

**Mme Hélène Luc.** Je tiens à élever au nom du groupe communiste et apparenté la plus vive protestation et je vous demande d'annuler cette décision.

Enfin, pour couronner le tout, alors que les conditions de vie de dizaines de milliers de familles s'aggravent du fait de votre politique économique, vous réduisez de près de 80 millions de francs les crédits affectés aux bourses et aux aides sociales.

Ainsi, vous poussez au maximum le jeu de tous les mécanismes de la ségrégation sociale qui élimineront étage par étage des milliers de jeunes issus des familles modestes. Dans les lycées, 35 p. 100 seulement des élèves sont des enfants d'ouvriers et d'employés, à l'université, vous le savez, ils ne sont que 13 p. 100.

Ce premier tri social effectué, vous complétez la sélection en multipliant les obstacles à franchir. Sous couvert d'un contrôle nécessaire des connaissances, vous réinstiguez en fait des examens et des contrôles sélectifs, nécessairement sélectifs puisque vous abandonnez par ailleurs toutes les mesures qui devraient permettre d'effectuer les rattrapages et les réorientations ; sélectifs encore puisque vous voulez instituer un brevet des collèges à plusieurs vitesses, un baccalauréat à plusieurs vitesses qui constateraient et notifieraient à chaque fois des différences de niveaux en même temps qu'ils structureraient des filières.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Quelle imagination !

**Mme Hélène Luc.** Il s'agit bien là d'une ségrégation organisée.

Vous reconstituez ainsi à un autre étage les filières que M. Fouchet avait organisées naguère et qui ont fait faillite historiquement.

Vous mettez en cause les études surveillées, sans concertation avec les écoles primaires. Vous supprimez un système qui, pourtant, accorde une aide personnelle aux enfants en difficulté.

Chacune de ces mesures ne doit rien au hasard, vous l'avez déclaré vous-même à maintes reprises. Vous voulez satisfaire au plus près les demandes du patronat.

Ainsi, dès le 28 avril, avec les milieux professionnels - et l'on sait ce que recouvre cette expression - vous envisagez l'étude de la conception et de l'implantation des nouveaux baccalauréats professionnels, alors que vous délaissiez les lycées d'enseignement professionnel et les lycées techniques. C'est d'ailleurs directement à ces milieux patronaux que vous confiez la préparation d'une part non négligeable de ces baccalauréats professionnels par la voie de l'apprentissage, une part qui risque d'aller grandissant car les 452 emplois de professeur créés dans les lycées professionnels seront bien loin de suffire à l'accueil des jeunes qui souhaiteraient préparer l'un de ces baccalauréats.

Elever le niveau de formation générale et théorique, actualiser les contenus, améliorer le statut des apprentis, autant de nécessités qui doivent conduire à une réorganisation d'ensemble de l'apprentissage comme formule spécifique de formation en alternance.

Le transfert aux régions de la compétence en matière d'organisation de l'apprentissage exige que, contrairement à votre démarche, la responsabilité publique et nationale soit clairement définie si nous ne voulons pas voir proliférer les réseaux de formation professionnelle entièrement dominés par les critères patronaux.

Les immenses défis de notre époque, ceux de l'emploi qualifié et de la croissance réelle, de la maîtrise des mutations technologiques et de la culture scientifique, de la démocratie et de l'autogestion, appellent un effort sans précédent de formation des hommes et des femmes de notre temps, de tous les hommes et de toutes les femmes et non pas seulement d'une élite, même élargie.

Dans le même temps, il importe de répondre aux besoins du développement national et, pour cela, d'être au plus près des besoins du développement économique équilibré de nos régions. La décentralisation devrait être l'un des moyens de la mise en œuvre concrète d'une telle politique. Mais on sait ce qu'il en est d'un transfert de compétences non accompagné du transfert des moyens correspondants.

Je pourrais vous en faire la démonstration en prenant comme exemple le Val-de-Marne que je connais bien, mais je le ferai dans d'autres circonstances. En l'occurrence, le ministère de l'éducation nationale ne fait pas face à ses responsabilités nationales, qu'en aucun cas le vote de la loi sur la décentralisation ne peut lui enlever.

Je dirai un mot également sur la construction des lycées. Pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé, à savoir que 80 p. 100 d'une classe d'âge arrive au baccalauréat, il faudrait construire 500 lycées en quinze ans. Or, depuis trois ans, aucun lycée n'a été construit.

On en arrive à transformer en lycée un hôpital à Auxerre, une entreprise désaffectée à Orléans, et je crois même une gendarmerie dans les Ardennes. Tout le montre, il s'agit d'une véritable entreprise de déssectorisation, de destruction de notre service public d'éducation.

Tout d'abord, vous voulez dessaisir le public au profit d'autres structures privées et, bien entendu, quoi que vous en disiez - mais vous vous en cachez à peine - vos faveurs vont d'abord à l'enseignement privé confessionnel, qui bénéficie d'une augmentation de 3,7 p. 100, qu'il faut comparer aux 2,4 p. 100 d'augmentation du budget de l'éducation nationale.

Après avoir reçu un apport substantiel de 100 millions de francs et de 400 postes dans la loi de finances rectificative, après le 16 mars, c'est encore l'enseignement privé qui se verra doté de 60 millions de francs pour le développement de l'information, auxquels s'ajouteront 150 millions de francs versés par le ministère de l'industrie.

Il faut y ajouter tout le système de subventions, dégrèvements et autres, qui permettent au patronat d'exploiter à bon compte, sous couvert d'insertion dans la vie active et professionnelle, plusieurs centaines de milliers de jeunes que vous aurez au préalable évincés du cycle normal afin de dégager des espaces de formation pour les élites sélectionnées.

A ce grignotage accéléré aux frontières du public s'ajoute maintenant une entreprise de déstabilisation interne. Il est vrai que vous vous êtes assez facilement accommodé des orientations proposées par le rapport du Collège de France, accepté par le Président de la République, tendant à institutionnaliser la concurrence entre établissements d'enseignement public placés sous l'autorité de chefs d'établissement assimilés, dans votre conception, à des chefs d'entreprise aux pouvoirs étendus, sélectionnant leur personnel, négociant des contrats avec le patronat et, selon l'expression de l'un d'entre eux, vendant leurs établissements comme on vend de l'épicerie.

Enfin, vous aménagez dans le service public des zones de privatisation potentielle en affaiblissant les capacités de réponse de ce service. Ainsi, en supprimant 1 171 emplois d'agents spécialistes, vous ouvrez largement la porte à des organismes privés pour la restauration, l'entretien, dont vous transférez, dans le même temps, le financement aux familles ou aux collectivités locales.

A l'opposé de l'élitisme que vous pratiquez, la réussite dans la qualification de tous demande sans doute l'actualisation et la refonte des contenus, une formation plus élevée et plus moderne de tous les enseignants, la revalorisation de leur fonction.

A l'opposé de la déssectorisation et de l'autonomie concurrentielle, nous proposons un vaste décloisonnement qui permettra notamment d'en finir avec la coupure entre formation professionnelle et formation générale. Nous proposons l'établissement de nouveaux rapports entre l'école et l'entreprise, la formation, la recherche, la production, en bâtissant des projets communs à différents établissements d'une ville, d'un département ou d'une région.



Concurrence, non ! Diversification, décloisonnement, coopération, oui !

Tels sont les grands choix que nous proposons et qui permettront d'engager la profonde rénovation d'un grand service public de la formation, dans le prolongement vivant des valeurs laïques de liberté, de justice, d'égalité et de progrès.

Nous estimons urgent, pour que soient définies pour tous ces établissements et organismes des règles de fonctionnement et de statut, des missions de service public qui permettent d'étendre l'exercice d'une responsabilité publique et nationale à l'ensemble du champ de formation.

Pour travailler sur ce budget, j'ai reçu de très nombreuses organisations syndicales et associations de parents d'élèves, y compris le S.N.A.L.C., syndicat national autonome des lycées et des collèges. Tous se plaignent du manque total de concertation et des attaques contre le service public qui les inquiètent très vivement.

**M. le président.** Veuillez conclure, madame Luc.

**Mme Héléne Luc.** J'en ai terminé, monsieur le président. En conclusion, des forces se lèvent déjà et peuvent se rassembler vers ces objectifs.

**M. René-Georges Laurin.** Tiens, tiens, tiens !

**Mme Héléne Luc.** Les puissants mouvements du 23 et du 27 novembre en témoignent. Le jeudi 4 décembre sera plus grandiose encore avec la participation des professeurs et des parents.

**M. René-Georges Laurin.** Et du parti communiste !

**M. Jean Chérioux.** Et de la C.G.T. !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Cela vous gêne ?

**Mme Héléne Luc.** Je le redis avec force, monsieur le ministre, nous nous réjouissons que la jeunesse s'occupe de son avenir. Ce qui vous fait enrager, c'est que ce mouvement soit indépendant, unanime et très fort. *(Rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

**M. Jean Chérioux.** C'est ce que vous êtes en train de prouver !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, ne prolongez pas le temps de parole de Mme Luc ! Veuillez conclure, madame.

**Mme Héléne Luc.** Nous soutenons ce combat. Il confirme que les forces existent dans notre pays pour une école de qualité, partout, pour tous, de la maternelle à l'université.

Nous ne voterons pas, monsieur le ministre - mais vous l'aurez compris ! - votre budget. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je l'avais deviné !

**M. Paul Séramy, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.

**M. Paul Séramy, rapporteur pour avis.** Les travaux de la commission des affaires culturelles et de son rapporteur ayant été mis en cause, je voudrais apporter quelques précisions à titre de simple information.

« Un projet de loi déposé par surprise, étudié à la sauvette », avez-vous dit, madame Luc. Il faut se souvenir que, le 15 avril 1986, M. Jacques Chirac faisait une déclaration de politique générale et prenait l'engagement d'abroger la loi Savary. En juillet 1986, le projet Devaquet était adopté par le conseil des ministres et déposé sur le bureau du Sénat, après consultation, notamment, du C.N.E.S.E.R., où toutes les parties prenantes sont représentées. En septembre 1986, le Conseil économique et social - qui, lui, n'a pas considéré qu'il était saisi « à la sauvette », rendait son avis. En octobre 1986, le projet de loi était discuté au Sénat.

La commission a procédé au préalable à de très nombreuses auditions : le G.E.R.U.F. - groupe d'étude pour la rénovation des universités françaises - le S.N.E.S.U.P., M. Alain Touraine, la conférence des présidents d'universités ont ainsi été entendus. Le rapporteur lui-même a procédé à

vingt auditions. Tous ceux qui ont demandé à être entendus l'ont été, y compris les étudiants de l'U.N.E.F.-I.D. Quant à ceux de l'U.N.E.F.-Renouveau, qui avaient rendez-vous, ils ne sont pas venus.

La concertation, dans cette affaire, n'a donc pas été totalement occultée ! *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**Mme Héléne Luc.** Monsieur le président, je demande la parole. *(Murmures sur les mêmes travées.)*

**M. le président.** Je ne peux pas vous la donner, car vous avez épuisé à vous seule le temps de parole du groupe communiste.

**Mme Héléne Luc.** Ce n'est pas le rapporteur que j'ai mis en cause... *(Exclamations sur les mêmes travées.)*

**M. le président.** Vous ne pourrez vous exprimer qu'à la fin de la séance pour un fait personnel, madame.

**Mme Héléne Luc.** J'ai été personnellement mise en cause... *(Vives protestations sur les mêmes travées.)*

**M. le président.** Madame Luc, vous n'avez pas la parole !

**Mme Héléne Luc.** Je m'inscris donc pour un fait personnel.

**M. le président.** J'en prends acte.

Je rappelle au Sénat que les temps de parole que j'ai indiqués tout à l'heure valent pour l'ensemble des deux discussions et que nous n'en sommes qu'à la première.

La parole est à M. Bernard-Charles Hugo.

**M. Bernard-Charles Hugo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les crédits de l'enseignement scolaire pour 1987 s'élèvent à 168 milliards de francs et ils progressent de 2,1 p. 100 par rapport à 1986 ; mais, compte tenu des transferts opérés en direction des budgets des collectivités locales, les dépenses de personnel représentent plus de 94 p. 100 de l'ensemble du budget de l'enseignement scolaire. Ce budget s'analyse donc, pour la quasi-totalité de ses dépenses, comme un budget des personnels.

C'est précisément sur la situation des personnels de l'enseignement scolaire que je compte développer en premier lieu quelques observations.

Je constate tout d'abord, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, que le projet de budget poursuit l'objectif des budgets précédents, à savoir la revalorisation de la carrière des instituteurs. Ainsi, 860 millions de francs sont prévus à ce titre, dont 520 millions de francs pour les instituteurs en activité et 259 millions de francs pour les instituteurs retraités. Cette dotation montre que l'Etat respecte ses engagements.

Cet effort est méritoire en raison de son ampleur, la dotation pour 1987 étant beaucoup plus importante que celle des années antérieures : 373 millions de francs en 1985 et 639 millions de francs seulement en 1986.

Cette revalorisation de la carrière des instituteurs ne se limite d'ailleurs pas à des dotations budgétaires. Il faut remarquer également que vous poursuivez, monsieur le ministre, la politique d'amélioration de la formation des maîtres.

Vous nous avez rappelé ce matin ce qu'était cette formation : deux années de D.E.U.G. et la suppression d'une année d'école normale.

Nous constatons de plus que, actuellement, les maîtres n'enseignent plus de discipline artistique : pas de dessin, pas de musique - du moins dans les centres urbains - et pas d'éducation physique.

Les maîtres seront-ils aptes, avec la nouvelle formation, à enseigner toutes ces disciplines ? C'est une question très importante parce que, dans nos petites écoles de communes rurales, nous nous sentons un peu en retrait par rapport à des centres urbains qui disposent de moyens financiers pour dispenser tous ces cours qui ne sont pas marginaux.

**M. Gérard Delfau.** Il a raison !

**M. Bernard-Charles Hugo.** Les élèves instituteurs sont désormais recrutés parmi les titulaires du diplôme d'études universitaires générales. Ils doivent suivre, dans les écoles

normales, une scolarité d'une durée de deux ans qui associe formation théorique et professionnelle, ainsi que formation sur le terrain. J'approuve totalement, monsieur le ministre, cette nouvelle politique : tout ce qui améliore le niveau des enseignants favorise la formation des élèves.

Je note, enfin, s'agissant de la carrière des instituteurs, la création d'une véritable fonction de directeur d'école. Les maîtres directeurs auront la responsabilité du bon fonctionnement de l'établissement ; ils seront les interlocuteurs des parents et des élus locaux. Cela constitue une clarification : en tant que maire, il m'arrive de recevoir des délégations et je dois me retourner vers le responsable de l'établissement scolaire, qui n'existe pas.

En tant qu'enseignant et élu local, je vous félicite donc, monsieur le ministre, d'avoir pris l'initiative de cette mesure. Je suis persuadé que de nombreux instituteurs se porteront candidats à l'exercice de cette fonction qui leur permettra de mettre en œuvre, dans l'intérêt de tous, un sens des responsabilités qu'ils ont déjà.

Je terminerai mes remarques sur l'enseignement du premier degré en exprimant une inquiétude : le projet de budget prévoit 1 200 suppressions de postes, alors que, pour la rentrée prochaine - cela a déjà été dit - on prévoit une progression des effectifs. Ainsi, 12 400 élèves supplémentaires sont attendus dans l'enseignement du premier degré.

Certes, les effectifs ont diminué de 300 000 entre 1981 et 1986, passant de 6 millions à quelque 5,7 millions, alors que les postes budgétaires augmentaient. Mais les suppressions de postes se répercuteront de façon inévitable par des indices négatifs sur le taux d'encadrement des élèves. Or nul ne peut contester, même si le phénomène est difficile à déceler, l'existence d'un rapport direct entre le taux d'encadrement et l'efficacité de notre système éducatif.

S'agissant des autres personnels, monsieur le ministre, je me contenterai de rapides observations.

Pour accueillir les 70 000 lycéens supplémentaires, vous créez, dans ce budget, quelque 4 000 postes d'enseignants qui s'ajoutent aux 1 400 postes créés par la loi de finances rectificative du printemps dernier. Ainsi, vous aurez créé 5 400 postes en un an. Il faut le dire, car j'ai reçu des syndicats qui sont impliqués actuellement dans l'action et qui ne le savaient pas ou qui ne voulaient pas le savoir. Cet effort est important et nul ne peut le contester.

Vous avez également mis un terme au recrutement des P.E.G.C. Mais vous n'abandonnez pas pour autant ces enseignants, qui, il faut le reconnaître, ont assumé dans le passé leur fonction avec la formation qui était la leur et dans des conditions tout à fait satisfaisantes, alors que nous avons à faire face à une explosion démographique dans les collèges et surtout - nous l'avons vécu - à des réformes répétitives. Ils ont donc droit à la considération de leurs collègues.

Vous leur offrez des possibilités de formation continue, de promotion dans le corps des professeurs certifiés par voie de concours interne. Ces mesures auront très certainement un effet positif sur la qualité de l'enseignement secondaire.

L'enseignement professionnel court vit actuellement, plus que tout autre enseignement, des difficultés d'adaptation. Les mutations technologiques nécessitent une meilleure formation des enseignants - ils sont actuellement 83 000 dans l'enseignement professionnel long ou court - mais aussi un renouvellement accéléré des équipements. Cela suppose des moyens budgétaires et des enseignements adaptés. A cet égard, nous nous félicitons que le nombre de séquences éducatives en entreprise, quoique insuffisant, augmente.

Par ailleurs, la mise en place, à cette rentrée scolaire, du plan d'insertion des jeunes par Mme le secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle va dans le bon sens ; il touchera quelque 70 000 jeunes qui seront ainsi aidés ou orientés.

Ces dispositions interviennent en aval du système scolaire. En effet, chacun sait que les élèves qui arrivent sur le marché de l'emploi à l'âge de seize ans, sans diplôme ou même avec un diplôme - que ce soit un C.A.P. ou un B.E.P. - n'ont guère de chances, à l'heure actuelle, de trouver du travail. Il faut donc que nous les prenions en charge.

Ces sessions d'initiation et d'orientation sont le fruit d'une politique volontariste. Les dispositions sont assez souples puisqu'elles permettent aux jeunes de travailler en entreprise ou de continuer leurs études dans le système scolaire sous

certaines modalités. Il convient de poursuivre et d'accentuer une telle politique qui vise à réduire le chômage des jeunes en leur donnant de réelles qualifications.

Après les questions de personnel, j'évoquerai le problème des locaux scolaires et plus particulièrement la situation des lycées. Vous savez, monsieur le ministre, vous qui avez été président de région, que l'Etat, dans les années qui ont précédé le transfert des lycées aux régions et des collèges aux départements, a limité sa contribution aux dépenses d'entretien, de construction et d'agrandissement de ces établissements.

Tout à l'heure, la question se posait de savoir combien de lycées avaient été construits au cours de ces cinq dernières années. Ils sont vite comptés !

Il en résulte, aujourd'hui, que les régions ont beaucoup de mal à dégager les crédits nécessaires à l'entretien de ce patrimoine souvent vétuste ou exigu. C'est la raison pour laquelle nous approuvons l'article 71 bis nouveau du projet de loi de finances.

Je terminerai, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, en appelant votre attention sur les crédits consacrés à l'enseignement privé. Ces crédits, il faut le reconnaître, progressent plus vite que le budget général ; c'est là un fait important qui mérite d'être souligné. Personne ne peut prétendre que le Gouvernement ne tient pas les engagements qui ont été pris devant le corps électoral.

Vous avez également eu le mérite, monsieur le ministre, de prévoir une « rallonge » en matière de postes réservés aux établissements sous contrat. Aux 484 contrats nouveaux du collectif du printemps s'ajouteront 320 contrats supplémentaires à la rentrée de 1987.

Mais un problème demeure : le montant du forfait d'externat reste insuffisant - vous y faisiez allusion ce matin. Ce forfait couvre la part des frais de fonctionnement des établissements secondaires correspondant aux rémunérations des personnels non enseignants. Les retards accumulés sous les précédents gouvernements pour l'évaluation du forfait d'externat varient de 25 p. 100 à 40 p. 100 d'un établissement à un autre.

Je sais que certains départements prennent le relais, actuellement, mais nous aimerions savoir où nous en sommes, car la pression est forte. Vous avez prévu la mise en place d'une commission d'évaluation paritaire. Cette commission - vous l'avez dit - doit achever ses travaux d'ici à la fin du mois de mars 1987.

Nous nous félicitons de cette célérité. Mais nous souhaitons que, l'évaluation des arriérés étant opérée par cette commission, vos services, monsieur le ministre, procèdent rapidement à la restitution des sommes dues aux établissements privés.

Monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, je terminerai en vous encourageant à poursuivre votre action pour la qualité de l'enseignement et pour le bon fonctionnement du service public de l'éducation nationale. Vous avez déjà enregistré des résultats très positifs en la matière. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le thème dont nous débattons aujourd'hui étant un thème d'intérêt national, j'essaierai de ne pas avoir de position partisane. La présentation de haute tenue que M. le ministre nous a faite ce matin nous montre d'ailleurs la voie en la matière.

Sur un certain nombre de points, pour reprendre l'expression chère à notre collègue de la gauche démocratique M. Edgar Faure, nous pouvons avoir une majorité d'idée, en particulier sur la noblesse du métier d'instituteur, le nécessaire maintien et le développement des sciences d'observation, le développement des filières B.T.S., autant de sujets que j'aborderai.

Mais, auparavant, je voudrais évoquer un thème qui a trait à la formation et à l'information de la jeunesse sur l'état de notre société en matière d'emploi, quelque chose de capital que l'on pourrait dénommer « l'innovation jeunesse et emploi ».

L'agitation des lycéens et des étudiants a été évoquée à plusieurs reprises. Tous les observateurs s'accordent à dire que l'importance qu'elle a prise, si elle est peut-être le fruit d'une certaine désinformation, traduit surtout une angoisse vis-à-vis de l'avenir, une inquiétude devant la situation de l'emploi de demain, devant la mutation de notre société.

Ils se demandent d'où viendront les emplois de demain. Il est clair qu'ils ne viendront pas des mêmes secteurs d'activité que ceux d'hier.

Ils ne viendront pas de l'agriculture, dont on a pu dire, il y a peu de lustres, qu'elle manquait de bras. Ce n'est plus vrai. La norme d'un agriculteur pour vingt actifs va désormais s'imposer de plus en plus dans les pays modernes.

Il semble que l'industrie suive la même voie : après avoir augmenté massivement, l'emploi industriel plafonne, voire régresse ; on voit venir le temps où, comme cela s'est passé pour l'agriculture, il n'y aura plus qu'un ou deux emplois dans l'industrie pour vingt actifs.

Que seront les autres emplois ? Comment seront-ils répartis ? Il s'agira de fonctionnaires, de postiers, d'agents du fisc, de secrétaires de mairie, de commerçants, de banquiers, d'assureurs, de médecins, de juristes mais aussi de petits entrepreneurs. En outre, il y aura, bien sûr, de très nombreux retraités. Comment une société pourra-t-elle vivre dans ces conditions ?

Nous le savons bien, les emplois du secteur agricole et du secteur industriel sont fragiles ; ils sont soumis à une concurrence internationale extraordinaire. Le minerai de fer du Brésil ou d'Australie est à l'origine de la liquidation d'une grande partie des emplois lorrains. Nous voyons aussi déferler le blé des grandes plaines du Middle West, la viande d'Argentine, les moutons d'Australie, les téléviseurs coréens, les automobiles japonaises, les vêtements « made in Taiwan », et j'en passe.

Certes, nous ne sommes pas les seuls à être touchés. La sidérurgie française a connu et connaît encore les difficultés que l'on sait, mais en Europe, aux Etats-Unis et même au Japon des hauts fourneaux et des aciéries ferment. Renault débauche, mais la plupart des grands constructeurs mondiaux sont dans le même cas et leurs sous-traitants aussi.

Cela continuera ; il ne sert à rien de fermer les yeux, et nos jeunes le sentent bien. C'est pour cela qu'ils sont inquiets.

Est-ce à dire que les chômeurs doivent inéluctablement se multiplier ? Non ! Il suffit de regarder ce qui se passe. Aux Etats-Unis, une étude de l'U.S. Department of Commerce portant sur la période 1969-1974 a montré que, pendant que les emplois dans les industries de moyenne importance étaient à peu près stables, l'effectif des jeunes compagnies de haute technologie avait progressé de 40 p. 100 ; alors que les grandes entreprises perdaient un million d'emplois, six millions d'emplois étaient créés par les entreprises de moins de vingt personnes.

Cela est vrai partout, même au Japon, où l'on a tendance à considérer que seules les grandes entreprises comptent. En effet, des statistiques, que je ne vous imposerai pas, montrent que la part dans le P.N.B. des grandes entreprises diminue par rapport à celle des autres.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que la plupart des emplois ne sont plus des emplois disponibles, des emplois offerts qu'il suffit de prendre, mais des emplois qu'il faut créer, développer, faire fructifier.

Voilà ce qu'il faut expliquer à notre jeunesse, voilà ce que doivent savoir nos professeurs : il ne suffit plus d'enseigner la physique, l'anglais, l'histoire ou les mathématiques ; il faut également prévoir avec les jeunes les créations d'emploi de demain. Là est le véritable problème.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, actuellement, ce message n'est pas du tout perçu. D'aucuns peuvent, certes, accuser les professeurs ou leurs syndicats d'être quelque peu corporatistes, d'autres prétendre que les ministres successifs de l'éducation nationale n'ont pas fait leur métier ; c'est le contraire qui est vrai. M. Monory nous a parlé de « l'ouverture nécessaire » ce matin ; ses prédécesseurs l'avaient fait aussi, qu'il s'agisse de M. Chevènement, de M. Savary ou de M. Beullac, qui, le premier, avait lancé la période de formation en alternance.

Donc, cette ouverture est demandée par les ministres, mais ils ne sont pas seuls. C'est un fait de société. Il faut que les parents, les élus, les forces vives locales participent. Nous

avons tous péché d'une certaine façon par manque de présence, par manque de persuasion – pour ceux qui étaient déjà convaincus – par manque d'audace peut-être.

Cette crise de l'emploi, fruit de l'évolution économique, n'est pas une crise de volume. Elle concerne les structures. Or, nous n'avons pas mis les jeunes au contact de cette réalité.

Une mobilisation générale est donc nécessaire pour que nous arrivions à faire pénétrer cette idée que, désormais, l'emploi est quelque chose qui se construit et que, lorsqu'on a la chance de pouvoir faire des études, notamment au-delà du baccalauréat, on doit participer à la construction de ces emplois que l'on doit choisir en fonction de sa propre personnalité, ce qui suppose la mise en place d'un système d'orientation pour lequel les structures actuellement en place sont totalement inadaptées.

Certes, il existe des structures d'orientation – l'O.N.I.S.E.P. par exemple – mais elle sont insuffisantes. C'est un problème national qui concerne, bien entendu, le ministre de l'éducation nationale, mais également les collectivités locales, les associations, les élus et pour lequel, me semble-t-il, quelque chose d'important doit être fait.

A cette même tribune, lors de la discussion du budget de la recherche, j'ai évoqué la nécessité d'une action de développement d'une culture scientifique, technique et économique ; c'est ce que j'ai appelé « démocratiser la modernité ».

Il faut parler de cette modernité, de cette nouvelle donne économique à la jeunesse, qui a les capacités pour comprendre ce que les adultes comprennent parfois plus difficilement en raison de la tradition, et lui dire clairement que l'on n'est plus au temps où, à la sortie de l'école, nombre d'emplois étaient disponibles. Aujourd'hui, quelques emplois subsistent dans des domaines spécifiques et ceux qui veulent s'y orienter doivent s'y préparer en faisant l'effort nécessaire. Quant aux autres, ils devront créer leur propre emploi, éventuellement avec l'aide des multiples appuis institutionnels et financiers qui existent.

Il est tout de même surprenant de constater que, en proportion, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur qui créent une entreprise est bien plus faible que celui de ceux qui ne le sont pas. La plupart des entreprises nouvelles sont créées, en effet, par des personnes qui, souvent, n'ont pas le baccalauréat. Cela prouve bien que la culture « entrepreneuriale » n'est pas véhiculée par le système éducatif. Il faut changer cela. Ce n'est pas aisé. Il s'agit d'une affaire de longue haleine et tout le monde doit s'y employer.

Je reviens brièvement sur les trois points que j'ai initialement évoqués.

A propos du métier d'instituteur, M. le ministre a indiqué la voie à suivre et il la suit : les crédits de 850 millions de francs prévus au budget de 1987 constituent indiscutablement un progrès ; l'amélioration de la formation des instituteurs est une voie qu'il faut développer.

Cependant, cette affaire ne concerne pas exclusivement le ministre de l'éducation nationale. La revalorisation sociale d'un métier est l'affaire de tous. C'est celle du maire d'une petite commune : lorsqu'une personnalité importante se rend dans une commune, il faut mettre l'instituteur en avant. C'est également l'affaire de l'administration : le préfet ne doit pas oublier d'inviter les instituteurs lorsqu'une réunion peut les intéresser.

Une action en profondeur sur laquelle nous pouvons obtenir un consensus doit être menée. Nous savons tous, au parti radical notamment, en tant qu'héritiers de Jules Ferry, que l'ossature d'une nation – il ne s'agit pas d'un problème de politique – c'est l'école primaire. Nous devons tous faire en sorte que les instituteurs redeviennent les personnages qu'ils étaient autrefois et qu'ils ne sont plus, car aujourd'hui l'information emprunte d'autres voies. Il est clair que la formation recouvre plus que le simple niveau social. Il y a là une nécessité nationale.

Quant aux sciences d'observation, l'enseignement français dans son ensemble est trop abstrait et trop déductif.

Des inquiétudes se sont manifestées quant à l'éventuelle suppression des formations aux sciences géologique ou biologique. J'ai été heureux d'entendre M. le ministre indiquer ce matin qu'il n'en serait rien. Il me paraît essentiel que ce contrepoint à l'esprit de géométrie que constitue l'enseignement des sciences naturelles soit conservé, voire amplifié.

Enfin, ma troisième remarque concerne l'importance qu'il faut accorder aux filières B.T.S., ce B.T.S. que l'on croyait destiné à disparaître. En effet, lors de la création des I.U.T., tout le monde pensait que l'on assisterait à une mort progressive des B.T.S. Or, c'est le contraire qui s'est produit, les B.T.S. se sont développés parallèlement aux I.U.T. C'est une très bonne chose et je me réjouis que M. Monory nous ait confirmé ce développement des B.T.S., qui est essentiel.

Peut-être conviendrait-il, en même temps que de les développer et de créer un certain nombre de sections supplémentaires, de mieux organiser la concertation entre les responsables de ces formations techniques supérieures. En effet, on constate que lorsqu'un contact est pris entre, par exemple, la conférence des présidents de grandes écoles, ou la conférence des présidents ou des directeurs d'I.U.T., on trouve en face peu d'interlocuteurs ou d'organismes avec lesquels on peut discuter. En effet, les proviseurs des lycées d'enseignement professionnel ou des lycées techniques sont très dispersés et ne disposent pas d'une structure forte leur permettant une concertation en aval. Il faut agir en ce sens parce que la concertation est nécessaire au développement des filières B.T.S., en harmonie avec les autres composantes de l'enseignement supérieur, pour aménager des passerelles entre les deux enseignements permettant aux jeunes de ces filières B.T.S. de savoir qu'ils leur est techniquement possible de passer au niveau supérieur tant par la formation permanente que par la formation initiale.

Pour conclure, je dirai, au nom de mon groupe, à quel point tant la présentation que la nature de ce budget nous réjouissent. Certes, en matière d'enseignement, on voudrait toujours mieux et toujours plus. Mais, dans un environnement budgétaire de rigueur, M. le ministre de l'éducation nationale s'est bien défendu. Il nous demande l'appui du Parlement pour l'aider encore plus pour les années à venir ; il peut - je me tourne vers le commissaire du Gouvernement représentant le ministère des finances, qui sourit à nouveau - certainement compter sur l'appui du Sénat pour ce faire. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, c'est au moment où redoublent les manifestations de rue que notre Haute Assemblée se saisit du budget de l'éducation nationale. Nul, ici, ne peut feindre d'oublier ces jeunes étudiants et lycéens qui, par centaines de milliers, dans les rues de nos villes, viennent exprimer non seulement leur opposition à un projet de loi mais leur volonté d'apprendre, de disposer d'une formation qui les arme pour l'avenir et donc d'une école et d'une université performantes largement ouvertes à tous.

Qui pourrait s'opposer à de telles revendications formulées avec netteté et précision, porteuses à la fois de réalisme et d'esprit d'égalité et qui recueillent, d'ailleurs, l'assentiment des familles - les élus locaux que nous sommes peuvent en témoigner.

C'est donc dans un contexte très particulier - nous vous le devons en grande partie - que nous débattons. Nous le faisons sans esprit partisan ou polémique, simplement en essayant d'apporter notre contribution à ce débat.

Jusqu'à l'année dernière, et depuis fort longtemps, le budget de l'éducation nationale était le premier de la nation. Il n'en va pas ainsi cette année, il est dépassé par le budget de la défense. Je n'aurai pas l'ironie de dire que cette inversion des priorités me paraît déjà, en elle-même, tout un programme.

Ainsi, deuxième budget de la nation avec 168 200 millions de francs, le budget de l'éducation nationale, en augmentation de 2,1 p. 100, voit en fait ses moyens réduits en raison de l'inflation. Il convient toutefois de vous rendre cette justice, monsieur le ministre : vous gérez ce budget de pénurie avec un grand art de l'utilisation des médias. (*Rires sur certaines travées de l'union centriste.*)

Certaines mesures vont d'ailleurs dans le sens, non seulement de vos préoccupations déclarées pour l'intérêt des enfants, mais aussi de la continuité de la politique mise en œuvre par vos prédécesseurs.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Est-ce un compliment que vous me faites ?

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, j'ai l'habitude à cette tribune de dire les choses comme elles sont, ... (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Marc Lauriol.** Comme vous les voyez !

**M. Gérard Delfau.** ... c'est-à-dire avec l'objectivité (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*) qui nous a toujours conduits à reconnaître - pour votre part, vous ne l'avez jamais fait - le caractère positif de certaines dispositions et à en condamner d'autres qui sont refusées non pas par nous - ce serait peu de choses - mais par l'opinion publique.

Je reviens donc sur ce que je disais : effectivement, quelques-unes de vos mesures sont bonnes et nous les approuvons ; il s'agit, par exemple, de la poursuite des nouveaux programmes des écoles et des collèges, de la revalorisation de la fonction d'instituteur, à laquelle M. Alain Savary était particulièrement attaché, du grand nombre de postes mis aux concours de l'agrégation et du C.A.P.E.S. ou encore de la poursuite de la mise en place des baccalauréats professionnels.

Le fait que je relève certains de ces aspects positifs semble étonner certains de nos collègues. Pourtant, cela me paraît de bonne méthode dans un débat au sein de la Haute Assemblée.

**M. Adrien Gouteyron.** Il faut développer !

**M. André Méric.** Ils ont perdu l'habitude de le faire !

**M. Gérard Delfau.** Très certainement !

Ces quelques mesures positives sont malheureusement contredites par la suppression de 4 949 postes, ce qui forme un contraste brutal avec les 3 420 postes créés l'an dernier et pourtant encore insuffisants.

Je souhaite attirer l'attention de nos collègues, y compris de ceux qui vont approuver ce budget, sur les conséquences de ces coupes claires. Avez-vous songé, par exemple, que la suppression de 1 200 postes d'instituteur, compte tenu de la situation démographique de certaines régions, entraînera de 1 800 à 2 000 fermetures, concentrées sur une cinquantaine de départements ? Négliger ainsi la part de l'école et de la formation dans le développement du tissu local, signifie, à brève échéance, la mort pour certaines zones rurales.

Comment concilier la suppression de 1 500 postes d'élève instituteur, conséquence du passage de trois à deux ans de la formation, avec la volonté que vous affichez de revaloriser la fonction d'instituteur ? Se pourrait-il que vous ignoriez que la question du statut social de l'instituteur ne peut se résumer au traitement - même si cette question n'est pas négligeable - mais dépend, également, du degré de formation, de compétence, et donc de leur reconnaissance culturelle au sein de leur communauté ? Quand je dis cela, chacun ne peut qu'être d'accord avec mes propos.

Dans les collèges, 2 000 emplois sont supprimés en fonction de la prévision d'une baisse démographique. Outre que c'est là méconnaître l'alourdissement des effectifs qui pèsent sur les enseignants, il est aventureux, monsieur le ministre, de s'engager dans un tel processus en tablant sur une diminution de 91 000 élèves ! Permettez-moi de vous rappeler - j'essayai vainement de le dire ce matin - que les prévisions ont été démenties par les faits ces dernières années : 51 000 élèves en moins prévus à la rentrée 1986, par exemple, qui n'ont été que 28 000, ce qui a obligé à des réajustements.

Dans les lycées, les 3 800 emplois supplémentaires transférés des collèges risquent d'être insuffisants face aux 70 000 élèves attendus en plus, d'autant que cette prévision officielle sous-estime traditionnellement à la fois la réalité globale et la poussée des classes postbaccalauréat.

Je n'en aurais malheureusement pas terminé avec cette litanie de l'hécatombe si je n'abordais le domaine des personnels non enseignants. Entre les suppressions du collectif et celles du présent budget, ce sont 2 550 postes de titulaire et 860 de contractuel qui sont supprimés, auxquels s'ajoutent les 649 postes de l'enseignement supérieur. Le rôle de ces personnels est pourtant essentiel pour le bon fonctionnement de la communauté éducative ; vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, ce matin, et, sur ce point aussi, nous sommes d'accord. Mais alors, il faut être logique ; il faut que

les paroles concordent avec les actes ! Ce rôle, dis-je, est particulièrement important au moment où le parc immobilier scolaire et universitaire nécessite des efforts de gestion et de maintenance renforcés.

Outre la régression sociale que des réductions d'effectifs signifient pour ces personnels, c'est un coup d'arrêt à la modernisation du système éducatif qui est ainsi donné.

Il me paraît particulièrement important de souligner que les équipes mobiles d'ouvriers professionnels - les E.M.O.P. - mises en place dans certaines académies, ont permis de créer des services dont les coûts sont très inférieurs à ceux des entreprises privées. Ne serait-il donc pas préférable de poursuivre dans cette voie plutôt que de confier la gestion des chaufferies de l'académie de Bordeaux à telle entreprise privée que je ne citerai pas, ou la maintenance du matériel informatique de l'académie de Poitiers à telle autre que je ne citerai pas non plus ?

Verra-t-on bientôt ressurgir les « marchands de soupe » aux portes de nos écoles ? Là aussi, les élus locaux que nous sommes sont proches des familles et de leur préoccupation primordiale : la santé des enfants.

Vient un moment, monsieur le ministre, où le déchaînement idéologique de privatisation doit trouver son terme. L'école est un service public et non une entreprise comme certains le disent en ce moment avec trop de facilité. S'il importe qu'elle soit bien gérée, précisément parce qu'elle est financée par les deniers publics, ses impératifs ne sont pas, à l'instar d'une entreprise, ceux de la rentabilité financière, au demeurant impossible à mesurer.

Toute autre démarche non seulement témoignerait d'une regrettable confusion intellectuelle, mais obérerait l'avenir. Il n'est pas concevable que l'Etat se désengage de ce qui est au cœur de l'avenir de la nation, que ce soit pour se décharger sur les collectivités territoriales ou pour abandonner certaines de ses responsabilités à des entreprises privées, certes tout à fait honorables, mais qui n'ont aucune part dans la mission du service public de l'éducation.

Et puisque nous parlons de l'avenir, vous nous permettez d'exprimer notre profonde inquiétude face aux mesures prises dans le domaine de la recherche pédagogique : réductions drastiques de crédits pour l'Institut national de la recherche pédagogique et le Centre national de la documentation pédagogique et de la formation des maîtres.

En ce qui concerne, par exemple, les instituteurs, vous prévoyez d'en recruter 4 600 en 1987 ; ils sortiront donc des écoles normales en 1989, année où sont programmés, d'après les statistiques que nous avons pu recueillir aux meilleures sources, 8 300 départs à la retraite. Encore une fois, c'est sans doute parier un peu vite sur une évolution démographique négative. Pensez-vous que la politique nataliste du Gouvernement serait à ce point vouée à l'échec ?

Vous supprimez, par ailleurs, plus de trois cents postes de professeur d'école normale, dont - ce n'est pas le moins surprenant - 55 p. 100 dans les secteurs de la biologie, de la physique et de la technologie. Comment pouvez-vous concilier un discours où la formation aux disciplines scientifiques et aux technologies de pointe tient une si grande place, et sacrifier ainsi délibérément la formation scientifique de base des enfants ? Croyez-vous que cela pourra ensuite être rattrapé ?

Je vais en donner quelques exemples ; ils sont saisissants et je pense que nos collègues de la majorité devraient les méditer. De 144, les professeurs de technologie passent à 44 ; 6 académies en seront complètement dépourvues, soit 60 départements. Les professeurs de physique passent de 140 à 101, les professeurs de biologie de 173 à 108.

Globalement, l'école normale de Besançon perd 27 p. 100 de son effectif. Quinze postes disparaissent à Toulouse et vingt et un à Metz.

L'enseignement artistique, qui préoccupait vivement M. le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, perd 14 p. 100 de ses effectifs. Que serait-ce si l'éducation artistique n'était pas, pour lui, une priorité !

Manifestement, monsieur le ministre, un abîme sépare le discours, l'effet d'annonce parfaitement maîtrisé - nous vous l'accordons - et les actes budgétaires. Que devient, concrètement, la revalorisation du métier d'instituteur ? Quelle formation scientifique sera donnée aux enfants ? C'est à ces questions, monsieur le ministre, qu'il faut répondre.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Gérard Delfau.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Delfau, pour que la situation soit bien claire, je dirai que vous avez oublié de préciser que la formation des instituteurs se fera demain sur deux ans et non plus sur trois ans. On aurait pu penser que le nombre de professeurs allait diminuer de 33 p. 100. En fait, comme vous l'avez d'ailleurs dit, cette diminution se situera entre 14 et 27 p. 100. Donc l'encadrement sera meilleur et il s'agit plutôt d'un plus que d'un moins. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. Paul Souffrin.** C'est une vision !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, ces mathématiques élémentaires ne m'avaient pas échappé...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je ne connais pas les mathématiques modernes ! *(Sourires.)*

**M. Gérard Delfau.** Moi non plus, monsieur le ministre ! C'est au moins un point sur lequel nous nous retrouvons ! D'ailleurs, je ne crois pas être très fort en mathématiques élémentaires, je vous l'accorde sans aucune difficulté.

Cela dit si une académie ne compte plus d'enseignants pour former les futurs instituteurs aux disciplines scientifiques et technologiques, je ne vois pas très bien comment vous allez assurer l'avenir des enfants. Et je ne parle pas de la seule formation des instituteurs.

Puisque vous voulez revenir sur les chiffres, monsieur le ministre, je vous rappelle ceux que j'ai cités tout à l'heure : vous prévoyez 4 600 recrutements d'instituteurs en 1987 alors que sont programmés - ni vous ni moi n'y pouvons rien - 8 300 départs à la retraite en 1989, c'est-à-dire au moment où ils sortiront de l'école normale. Dès lors, comment assurerez-vous sur le terrain l'encadrement des enfants ?

Voilà deux faits très précis qui se fondent sur des bases indiscutables et qui, je crois, montrent, hélas ! que notre diagnostic se révèle parfaitement justifié ; je dis bien, hélas ! monsieur le ministre.

Enfin, est-il souhaitable et sérieux de lancer une vaste opération publicitaire contre la drogue et la délinquance sans créer un seul poste de conseiller d'orientation ? Je pense que, sur ce plan, vous serez d'accord avec moi, monsieur le ministre.

Pire : alors que le nombre de conseillers d'orientation est déjà insuffisant, vous réduisez de moitié le potentiel des centres de formation avec soixante postes au budget au lieu de cent vingt. Tout laisse à penser que, dans un avenir très proche, ne subsisteraient qu'un ou deux centres sur les cinq qui existent actuellement.

Vous réduisez donc le recrutement des personnels qui sont les mieux à même d'assurer l'accompagnement des élèves et d'apporter leurs compétences spécifiques dans ce domaine sensible qu'est la propagation de la drogue. Ne serait-il pas plus responsable d'augmenter les crédits de bourse et les secours d'études pour venir en aide à certains cas désespérés ? Ne serait-il pas souhaitable de mieux former des personnels d'encadrement plus nombreux et bien recrutés ?

Au-delà, monsieur le ministre, nous déplorons que vos crédits soient tellement insuffisants. Il nous semble que votre budget traduit, en outre, une conception restrictive de l'éducation qui se résume pour vous à l'instruction, dimension, certes importante, mais un peu courte.

L'instruction, l'acquisition des connaissances de base demeurent le noyau dur de la formation et nous en sommes parfaitement conscients. Mais l'instruction ne peut être dissociée de cette architecture de l'éducation, indispensable à la formation des hommes et que, de Paul Bert à Jean Zay - sans citer tous les autres - tant d'éminents éducateurs ont voulu mettre en place, et que - je le note au passage - le régime de Vichy a voulu supprimer.

L'explosion scolaire des années 1960, la formidable demande d'éducation, les exigences de la compétition internationale ont peu à peu transformé la nature des besoins.



Aujourd'hui, 50 p. 100 d'une classe d'âge entrent en seconde. Nous faisons, nous, le pari de 2 millions d'étudiants bientôt. Est-il concevable, dans ces conditions, de vouloir en venir à une sorte de Smic de l'instruction gratuite assorti d'un complément privatisé payant à la carte ? Telle ne semble pas être l'opinion des jeunes qui défilent sous nos fenêtres, ni celle des éducateurs, parents et enseignants, qui manifestaient le 23 novembre dernier.

Sans doute une plus grande volonté de concertation de votre part vous aurait-elle permis d'appréhender ce phénomène et de l'intégrer à votre réflexion. Tel n'a pas été le cas. Et c'est une constante de l'ensemble des organisations syndicales ou d'éducation populaire, c'est-à-dire toutes opinions confondues, que de déplorer ce manque de concertation.

En ce domaine, vous découvrez avec quelque retard qu'une politique antisyndicale ne peut tenir lieu de politique éducative. A cet égard, la lamentable affaire de la suppression des « mis à disposition », sur laquelle d'autres collègues reviendront, n'est que la partie la plus visible de vos véritables intentions. Elle témoigne, hélas ! d'une cohérence interne, d'une volonté politique de l'ensemble du Gouvernement qui vont à l'encontre de l'évolution des mentalités et des besoins de notre société.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Les valeurs d'égalité et de solidarité, fondements de la République, que certains avaient cru trop vite pouvoir enterrer, sont aujourd'hui revendiquées par des millions de jeunes. L'exigence de modernisation, que nous n'avons cessé de mettre en œuvre durant la précédente législature, ils la font leur, tout de suite, au cœur du système de formation, avec une rigueur et une conscience qui - avouons-le - nous étonnent.

Dans un tel contexte, le décalage entre votre conception étriquée et rétrograde de l'éducation et les aspirations de la jeunesse devient presque insupportable.

Aujourd'hui, la jeunesse et l'école publique protestent, les agriculteurs s'agitent, les femmes s'inquiètent des rumeurs de non-remboursement de l'interruption volontaire de grossesse. Le mouvement associatif, encore meurtri du collectif budgétaire, mesure l'ampleur des nouvelles amputations de crédits pour 1987.

Ainsi, méthodiquement, vous conduisez de larges secteurs de la société à basculer dans l'opposition. Ni les paroles apaisantes de M. Chirac ni votre apparence débonnaire, monsieur le ministre...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** J'ai l'apparence que je peux !

**M. Gérard Delfau.** ... ni l'angélisme cultivé de M. Devaquet ne suffisent plus à donner le change.

Vous ne pouvez plus espérer passer en force, à coup d'article 49-3 et de questions préalables. Et c'est justement la rue qui vient de le rappeler aux tenants de l'ordre moral et de la sélection par l'argent. (*Murmures sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Allez-vous entendre cet avertissement ? Dans l'intérêt de la nation, nous, nous le souhaitons. C'est notamment pour vous y inciter que nous voterons contre votre budget. (*Nouveaux applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Delfau, je voudrais vous dire combien je sens que vous vous délectez quand vous parlez des manifestations dans la rue et combien vous êtes heureux de les récupérer (*Mouvements divers*), ce dont je vous laisse la responsabilité bien volontiers.

Je ferai simplement appel à votre mémoire. Lorsque la loi Savary a été votée, il y avait au moins autant de monde dans la rue, mais, alors, vous ne vous en délectiez pas ! Il faut donc toujours être prudent. Cela prouve en tout cas que faire une loi sur l'Université n'est facile ni pour les uns ni pour les autres. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Gérard Delfau.** Je demande la parole, pour répondre à M. le ministre.

**M. le président.** Je regrette, monsieur Delfau, mais je ne peux pas vous la donner pour l'instant.

(**M. Jean Chérioux remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.**)

#### PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Papilio.

**M. Sosefo Makapé Papilio.** Sénateur des îles Wallis-et-Futuna, comme vous le savez, je réserverai mon temps de parole à l'exposé des problèmes qui se posent dans mon territoire.

En effet, lors de chaque débat budgétaire, j'appelle l'attention du Gouvernement, et plus particulièrement celle du ministre de l'éducation nationale, sur l'état d'abandon des îles Wallis-et-Futuna. C'est la quatrième fois, monsieur le ministre, que j'interviens à cette tribune en faveur de l'enseignement sur mon territoire.

Depuis le 16 mars 1986, et surtout depuis le voyage effectué par M. le Premier ministre, un immense espoir renaît au sein de la population wallisienne et futunienne.

Aujourd'hui encore, la situation de l'enseignement à Wallis-et-Futuna est préoccupante. Le 24 septembre 1969, une convention de prise en charge par l'Etat de l'enseignement catholique de Wallis-et-Futuna - convention qui régit la totalité de l'enseignement primaire de notre territoire - était signée.

Le 14 octobre 1981, l'Etat a cessé de remplir ses obligations. Dans la convention de 1969 précisée et complétée par l'avenant de 1974, l'Etat s'engageait expressément à prendre en charge financièrement les dépenses des établissements.

Depuis cinq ans, ces modalités ne sont plus respectées. De nombreux problèmes se posent donc aux autorités de Wallis-et-Futuna.

Tout d'abord, en ce qui concerne le personnel enseignant - personnel qui possède une qualification professionnelle équivalente à celle des instituteurs métropolitains - la convention et son avenant prévoyaient que leurs rémunérations seraient assimilées à celles des instituteurs du cadre métropolitain.

Ce droit, reconnu par la convention et par son avenant, assure une rémunération sensiblement égale à celle des enseignants de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie qui ont la même qualification, bien que les avantages sociaux consentis soient bien plus élevés dans ces deux derniers territoires.

Or, le 30 novembre 1981, sur proposition du vice-recteur, un arrêté n° 171 supprimant des droits aux enseignants ayant une qualification professionnelle équivalente à celles des instituteurs métropolitains était signé. Cet arrêté, pris sans aucune concertation, viole la convention et son avenant.

Les enseignants concernés par cet arrêté sont pénalisés par une diminution de 40 p. 100 de leur salaire ; par le fait que le passage dans le groupe A ne prend en compte que les deux tiers des années de service d'enseignement ; par la suppression de tout avancement « au choix » dans le groupe A ; par le fait que l'avancement à l'ancienneté seul est autorisé, après trois ans dans le même échelon, et cela dès le début de la carrière et, enfin, par le plafonnement de la carrière au sixième échelon. Monsieur le ministre, il est inadmissible que le précédent gouvernement ait pénalisé les enseignants du territoire.

Une telle différence de traitement entre les enseignants de Wallis-et-Futuna et leurs collègues de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie est inadmissible. L'assemblée territoriale, dans sa délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1985, a demandé, à l'unanimité, que soit respectée la convention de 1969 et son avenant. Cela fait maintenant cinq ans que nous réitérons en vain cette demande.

Pour le budget 1987, un montant d'un million de francs français supplémentaire permettrait, avec les charges sociales et les primes de responsabilité, de régulariser la situation et répondrait au vœu unanimement exprimé par les autorités coutumières, politiques et religieuses de notre territoire.

Monsieur le ministre, ce n'est pas le seul problème que le territoire de Wallis-et-Futuna ait à affronter en matière d'enseignement. La situation de nos stagiaires en métropole laisse



aussi à désirer. Théoriquement, les stagiaires que nous envoyons se perfectionner en métropole sont en partie pris en charge par l'Etat. Ce dernier doit effectivement prendre à sa charge les frais de passage aérien aller-retour, l'indemnité mensuelle forfaitaire, qui doit leur être versée, le maintien de leur traitement au cours du stage, ainsi que la bourse couvrant les frais d'étude.

Monsieur le ministre, pour nos quatre dernières stagiaires, l'indemnité mensuelle forfaitaire n'a jamais pu être obtenue, malgré les demandes réitérées de notre part.

Pour l'année scolaire 1986-1987, quatre stagiaires ont fait une demande de stage en métropole. Monsieur le ministre, je souhaiterais que ces stagiaires n'aient pas, comme ces deux dernières années, à faire d'urgence appel à leur famille, afin d'obtenir une somme d'argent leur permettant de vivre.

La convention de 1969 et son avenant de 1974 ne sont plus appliqués. Cette situation ne peut durer. J'ai la certitude, monsieur le ministre, que vous veillerez de nouveau à la bonne application de cette convention.

Quant à la situation financière de notre enseignement primaire, elle est grave. Nous manquons de crédits de fonctionnement et cette situation ne cesse de s'aggraver. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais que des mesures d'urgence soient prises. La délibération n° 24 de notre assemblée territoriale, délibération prise à l'unanimité, demande le respect du mode de calcul prévu par la convention pour les crédits de fonctionnement des internats et des externats.

Pour conclure, une convention d'octobre 1985 réformant l'enseignement à Wallis-et-Futuna a été déposée auprès des divers ministères concernés. Il serait souhaitable, en attendant sa mise en place, que la convention de 1969, complétée par son avenant de 1974, soit appliquée.

Monsieur le ministre, j'ai la certitude que vous prendrez en considération mes différentes demandes et que la situation actuellement catastrophique de l'enseignement à Wallis-et-Futuna ne pourra que s'arranger.

Pour terminer, monsieur le ministre, j'indiquerai qu'au nom de mon petit territoire je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** Mon propos portera sur trois points : tout d'abord, le budget consacré à l'enseignement technique, par ailleurs le budget de l'éducation physique et sportive, enfin la disparition des postes mis à disposition.

Je voudrais tout d'abord insister sur l'importance de l'enseignement technique dans notre pays. Pendant longtemps, il a fait figure de parent pauvre et, pourtant, n'est-il point destiné à mieux armer la France dans la compétition technologique internationale ? C'est ce qu'avaient compris les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, qui avaient engagé un vaste effort de promotion et de modernisation de l'enseignement technique et professionnel, grâce à la loi de programme du 23 décembre 1985.

Cette dernière, je le rappelle, a voulu briser trois logiques : la séparation excessive entre l'école et l'entreprise ; la marginalisation de l'enseignement technique par rapport à l'enseignement traditionnel ; le fait que la culture technique n'ait jamais été suffisamment reconnue en tant qu'élément de culture générale.

Je ne peux que m'inquiéter sur les réelles motivations du Gouvernement de poursuivre l'effort engagé depuis la promulgation de cette loi de programme. Où sont, en effet, les moyens de développement de la promotion et de la modernisation de cet enseignement ? Nous ne pouvons connaître exactement le vrai pourcentage d'augmentation des crédits de l'enseignement technique, en 1987, car il n'existe pas cette année de fascicule budgétaire pour celui-ci ! Il semble cependant que ce pourcentage se situe en deçà des prévisions retenues dans la loi de programme, à savoir un objectif de croissance de 2,8 p. 100 en volume, pendant cinq ans.

Nous éprouvons donc quelques inquiétudes quant à l'avenir de l'enseignement technique lorsque nous constatons les mesures suivantes : la création de 440 postes dans les lycées professionnels - ce qui est bien - mais, dans le même temps, la suppression de 100 postes de personnel de service, ce qui aboutit à une dégradation du taux d'encadrement de ces établissements ; la stagnation des crédits d'investissement et le ralentissement du rythme de croissance des crédits des-

tinés à la maintenance des matériels et à l'achat des logiciels ; la diminution en francs constants des bourses et des secours d'aides pour les élèves ; la diminution des heures de technologie dans les collèges. Toutes ces mesures nous étonnent, car M. le ministre avait souhaité aboutir à l'objectif fixé par son prédécesseur, à savoir 80 p. 100 d'élèves au niveau du baccalauréat d'ici à cinq ans.

Pour terminer sur ce sujet, je reviens à la loi de programme du mois de décembre 1985. Afin de permettre aux élus de connaître l'évolution des crédits consacrés à l'enseignement technique, il serait bon que nous ayons un rapport d'exécution, comme le prévoit l'article 19 de la loi, sur les crédits alloués à l'enseignement technique. Il nous paraît en effet nécessaire d'apprécier l'évolution d'un secteur essentiel à la modernisation et à la compétitivité de notre pays sur le marché international.

J'en viens à l'éducation physique et sportive. En analysant votre projet de budget, nous nous apercevons, monsieur le ministre, que l'éducation physique et sportive est victime des restrictions budgétaires. Pourtant - faut-il le rappeler ? - Cette discipline est maintenant obligatoire dans tous les examens. Or l'éducation nationale ne donne pas la formation nécessaire aux élèves.

Alors que les circulaires des années 1970 stipulaient que cinq heures d'éducation physique et sportive devaient être dispensées aux élèves des collèges et des lycées, il manque actuellement 1 500 postes pour assurer trois heures dans les collèges et deux heures dans les lycées. Nous le savons très bien, cet horaire est insuffisant pour prétendre à une préparation convenable des élèves.

Il existe une certaine ambiguïté. On demande beaucoup à l'éducation physique et sportive de notre pays et c'est tout à fait normal : elle doit préparer aux examens, certes, mais aussi au travail, aux loisirs et à une vie saine ; dans le même temps, elle doit faire émerger les champions. En effet, nous le savons très bien, pour une grande partie de l'opinion publique et des médias, c'est l'école et l'éducation physique et sportive qui sont responsables de nos contre-performances sportives.

On demande beaucoup à l'éducation physique et sportive, mais on lui donne peu. Ainsi, au concours de recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive, on compte, cette année, 270 postes pour plus de 2 000 candidats qui ont au minimum quatre années d'études derrière eux. Ce chiffre de 270 est le seul à ne pas augmenter dans le budget de cette année, alors que l'ensemble des postes offerts aux autres C.A.P.E.S. augmente de façon significative. Monsieur le ministre, quelle est la cause de cette non-augmentation, alors qu'il manque 1 500 postes pour assurer les horaires prévus par les textes ?

Dans le même temps, je suis inquiet de voir la réduction de 20 p. 100 des crédits prévus au titre IV concernant l'ensemble des subventions aux associations sportives scolaires. J'ai peur que, par de telles mesures, qui sont le reflet de la politique gouvernementale à l'égard des associations, nous allions tout droit vers l'asphyxie, puis la disparition du sport scolaire. Il est de mon devoir d'attirer votre attention sur cette atteinte portée aux activités des jeunes. Il faut remarquer également que vous enlevez à un grand nombre d'associations périscolaires et postscolaires des enseignants mis à disposition par votre ministère. Vous l'avez évoqué dans votre propos, mais vous ne m'avez pas convaincu. Il me semble que vous n'avez pas mesuré tout à fait les conséquences d'une telle décision.

Dois-je rappeler que, depuis la Libération - alors que le fameux Etat français de Vichy avait mis en pièces le système scolaire français et les principaux organismes contribuant, par leur action, à assumer les missions complémentaires de l'école - les différents gouvernements ont favorisé la pratique des postes de mis à disposition des mouvements ? Les pouvoirs publics reconnaissaient ainsi que certains fonctionnaires de l'éducation nationale pouvaient accomplir leurs fonctions dans un cadre nouveau, en impulsant des activités destinées à prolonger et à inciter le rôle éducatif de l'école dans la cité ; 33 associations éducatives et pédagogiques ont été ainsi habilitées, par le ministère de l'éducation nationale, à intervenir dans les écoles, les collèges, les lycées, dans leur environnement, dans et hors du temps scolaire. Toutes ces associations sont au service de l'enfant et de l'adolescent.

**M. René Régnault.** Très bien !

**M. Marc Bœuf.** Intervenant en complémentarité avec l'enseignement public, elles en assument les règles et les engagements. Leur objectif est de contribuer, par leurs interventions, à aider chaque jeune à développer toutes ses potentialités, à acquérir des connaissances et la capacité de les utiliser, à mieux vivre au sein de la société, afin de devenir un citoyen conscient de ses devoirs, de ses droits et de ses responsabilités.

Grâce au travail des mis à disposition dans ces associations, 37 000 coopératives scolaires fonctionnent ; 150 000 enfants et adolescents fréquentent les centres médicaux ruraux ; 90 000 enfants bénéficient de séjours en classes de découverte ; 1 200 foyers socio-éducatifs ont été créés ; 18 460 associations sportives regroupent près d'un million de jeunes sportifs.

Ces associations et leurs mis à disposition, c'est aussi 8 000 restaurants scolaires, des voyages scolaires éducatifs, des échanges internationaux de jeunesse, des vacances d'enfants de condition modeste dans des centres de loisirs : 5 845 000 journées de vacances. Ma liste est loin d'être exhaustive.

Ce sont toutes ces associations qui vont être touchées et ce sont la quasi-totalité de ces activités qui vont disparaître.

Certes, vous avez prévu, monsieur le ministre, que des subventions pourront être allouées aux associations en remplacement des mis à disposition qui leur seront enlevés. Mais c'est une décision aléatoire qui pourrait être remise en question chaque année, dans chaque budget. C'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus d'associations qui ne pourront plus développer leurs activités.

La tentation pour l'Etat de passer le relais de ces subventions aux collectivités locales sera très forte un jour ou l'autre !

**M. Gérard Delfau.** Très juste !

**M. Marc Bœuf.** Vous oubliez ainsi que, s'il y a moins de 1 300 mis à disposition, plus de 24 000 cadres, employés, animateurs et techniciens sont rémunérés par ces associations en emplois permanents, emplois qui vont être remis en question.

En fait, je crains que votre volonté politique ne soit de rompre le lien de ces associations avec l'école. Je crains aussi que vous ne vouliez assigner à l'école qu'un rôle d'instruction, alors qu'instruction et éducation sont étroitement liées. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », comme le disait Rabelais.

**M. René Régnauld.** Très bien !

**M. Marc Bœuf.** Faut-il vous rappeler les déclarations d'un certain nombre de personnalités politiques de la majorité d'alors, lorsque M. Beullac eut le premier l'idée de remettre en cause 305 postes de mis à disposition ?

C'est le recteur Jean Capelle qui disait : « Je vais m'efforcer de souligner que la célébration du centenaire des lois scolaires fondamentales serait sérieusement assombrie si elle devait s'accompagner d'une réduction d'activités éducatives qui constituent, en effet, un prolongement naturel et nécessaire de l'école. »

C'est M. Chirac qui, le 23 avril 1981, écrivait : « Je sais quel est le rôle éducatif que jouent les instituteurs dans la formation de notre jeunesse. Leur mission en milieu non scolaire est tout à fait utile et appropriée. Je ne suis pas partisan du retour de ces enseignants dans leur ministère d'origine, ce qui perturberait de façon brutale les activités éducatives post et périscolaires et serait dommageable pour les enfants. »

**M. Gérard Delfau.** Il parlait bien !

**M. Marc Bœuf.** Si les mesures que vous nous proposez étaient votées, monsieur le ministre, quelles en seraient les conséquences pour les enfants et les jeunes de notre pays ? Quelles seraient les conséquences pour l'emploi des hommes et des femmes concernés ? Quelles seraient les conséquences pour les collectivités locales qui ont fait confiance à ces associations ?

Il est encore temps, monsieur le ministre, de revenir sur votre décision. Au moment où le Gouvernement parle de solidarité envers les jeunes, concrétisez cette politique en montrant votre détermination d'aider ces innombrables associations qui, autour de l'école, animent les quartiers de nos villes et nos communes rurales !

Il est encore temps, monsieur le ministre, de sauver l'œuvre éducative de l'école, le rayonnement de ce service public qui est l'une des assises les plus solides de notre démocratie et de notre République. (*Applaudissements sur les travées sociales.*)

**M. le président.** La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je limiterai mon propos à deux points : la suppression des mis à disposition, de ceux de la mutuelle générale de l'éducation nationale en particulier, et les dangers que votre budget présente, selon moi, pour l'école en milieu rural.

Ancien instituteur et élu d'un département rural, je suis très préoccupé par certaines orientations figurant dans ce projet de budget.

A la rentrée de 1987, il faudra donc enregistrer la suppression de 1 200 postes d'instituteurs dans les écoles et de 2 000 postes dans les collèges. Ces mesures auront pour conséquence d'entraîner la fermeture de classes, et surtout d'écoles à classe unique, et de collèges dans les zones rurales les plus touchées par la baisse démographique.

Si j'en crois certaines informations, un critère de fermeture aurait été fixé pour les collèges, au moins dans l'académie de Toulouse, la taille minimale étant de 200 élèves. Ce seuil entraînerait dans mon département les fermetures de quatre établissements dans quatre chefs-lieux de canton d'un département - j'y insiste - essentiellement rural. Ainsi onze cantons sur vingt-deux n'auront pas de collège.

Ces fermetures auront, bien entendu, des conséquences économiques incalculables pour toute la zone concernée et confronteront les familles à un choix difficile pour la forme de scolarisation de leurs enfants, quand elles ne perdront pas toute possibilité de choix. En effet, elles vont devoir décider entre des transports journaliers très longs, parfois de deux heures, et l'internat. Vous obligerez les parents à faire ce choix difficile alors que l'évolution des crédits d'aide aux familles sont loin d'être acceptables et témoignent des choix que vous opérez.

S'agissant des pensions et des demi-pensions, les crédits prévus pour la revalorisation des salaires des personnels d'internat augmentent de 1,9 p. 100, ce qui est nettement insuffisant, mais les emplois diminuent.

En ce qui concerne les bourses, on enregistre une diminution des crédits de 78 millions de francs.

Il faut vivre dans un département rural, particulièrement un département de montagne, pour avoir conscience de ce que représente la présence de l'école dans ces régions. C'est très souvent le dernier service public existant dans des zones en voie de désertification et tout le monde s'interroge, c'est une préoccupation déjà ancienne : comment maintenir la vie dans les zones rurales ?

Mais, nous en sommes persuadés, si l'école seule ne peut pas résoudre les problèmes, ils ne seront pas résolus sans elle. Le système éducatif doit donc être maintenu et développé prioritairement dans ces secteurs.

L'école, service public le plus répandu, doit demeurer dans le monde rural un lieu pivot d'éducation, d'animation et de culture, non pas le lieu unique, mais le rôle autour duquel les choses s'organisent, et ce dès l'école maternelle.

Des choix politiques et budgétaires s'imposent, mais pas ceux que vous semblez vouloir faire. Il faut se pénétrer de l'idée que le nombre de maîtres devrait être fixé en fonction non pas du nombre d'élèves de la commune, mais des tâches à assumer et pour lesquelles les maîtres doivent être préparés.

De plus en plus, les communes éprouvent le besoin de s'organiser au sein de structures de solidarité. De plus en plus, elles prennent conscience qu'il leur faut planifier en commun leurs investissements, plus particulièrement dans le domaine de la culture.

Il faut un contrat de confiance entre l'administration, d'une part, les maîtres, les usagers et les élus, d'autre part. Mais, pour cela, il faut prioritairement avoir la garantie du maintien de l'école.

L'organisation d'un réseau performant et cohérent d'éducation dans les zones rurales est donc incompatible avec le retrait autoritaire et brutal des postes de mis à disposition et de 1 200 postes d'instituteurs car c'est en définitive dans les

zones à faible effectif scolaire, donc dans les zones rurales, que les suppressions se feront, soyez-en persuadés, mes chers collègues.

Monsieur le ministre, il faut d'abord laisser les zones rurales s'organiser, certes avec rigueur, et supprimer ensuite seulement, si cela est justifié, les emplois des services publics en surnombre.

Le deuxième point de mon propos aura trait à la suppression des mis à disposition, et plus particulièrement de ceux de la mutuelle générale de l'éducation nationale que j'évoquerai dans quelques instants.

Mon collègue M. Bœuf vient de rappeler comment l'existence des M.A.D. animant des associations a permis jusqu'à présent à ces catégories d'élèves souvent défavorisées d'accéder à certaines activités culturelles ou sportives dans les meilleures conditions. Je ne puis que confirmer ses propos.

Les M.A.D. sont les garants de l'ouverture de l'école sur le milieu qui l'environne. C'est encore plus vrai en zone rurale. L'éducation et, plus généralement, la culture ne sont pas seulement l'accès à un patrimoine répertorié et hiérarchisé.

La culture se fonde sur le tissu des relations sociales. Elle touche à toutes les activités de l'homme et à leurs diverses expressions. Seule cette conception, qui n'est ni ségrégative ni élitiste, revalorise, aux yeux des ruraux, leur propre monde. C'est un passage obligé pour eux pour un accès à d'autres représentations culturelles.

C'est dans le milieu rural que l'éducation nationale intervient et doit pouvoir continuer à intervenir par la présence de mis à disposition dans les œuvres péri et postsecondaires diverses : les foyers ruraux, les C.I.V.A.M., la F.O.L., les Francs et franchises camarades, l'U.F.O.L.E.P., la Jeunesse en plein air et bien d'autres.

Ces associations ont, depuis longtemps, fait la preuve de leurs capacités à relever les défis liés à l'évolution de la société, à trouver des réponses originales et efficaces pour développer les solidarités et faire prévaloir l'esprit de justice, défendre les droits des minorités et donner à chacun les moyens de devenir maître de sa vie quotidienne dans les domaines du logement, du cadre de vie, de l'éducation permanente, de la santé, du sport, des loisirs.

Est-ce cela que l'on veut réduire en supprimant les mis à disposition ? Monsieur le ministre, en le faisant, vous atteignez aussi la mutuelle générale de l'éducation nationale qui gère la sécurité sociale des personnels de l'ensemble du ministère dont vous avez la charge, soit 1 300 000 membres pour 2 300 000 personnes couvertes.

Votre projet de budget comporte, pensons-nous, une mesure d'une extrême gravité pour cette mutuelle et vous ne pouvez l'ignorer. A terme, elle met en cause l'existence même de l'ensemble du mouvement mutualiste. On peut s'interroger sur les motivations qui ont conduit à prendre cette mesure spécifique.

Vos propos de ce matin, monsieur le ministre, ne m'ont pas apporté de réponse sur ce point. Pourquoi dénoncer unilatéralement les modalités de gestion en vigueur depuis 1947 ? J'ai pu lire dans un certain nombre de journaux, connus pour ne pas être toujours favorables aux enseignants, certains commentaires du projet ministériel, qui ont voulu y voir l'intention de démanteler une organisation accusée de façon intolérable par ses détracteurs de se livrer à une action politique partisane, sous prétexte qu'elle fut édictée et qu'elle est gérée par des personnels de l'éducation nationale.

**M. René Régnauld.** Eh oui !

**M. Germain Authié.** Votre projet, conçu par rapport à l'ensemble des associations, ne peut être appliqué dans le cadre d'une mutuelle. Cette suppression des mis à disposition soulève un problème de droit. En effet, les administrateurs de la mutualité ne peuvent être en même temps ses salariés. La suppression des mis à disposition interdit donc aux salariés de l'éducation nationale de gérer leur mutuelle.

C'est peut-être pour cette raison que vous avez indiqué, dans votre discours introductif, que votre collègue M. Séguin était chargé, si je vous ai bien compris, de trouver une solution.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir plus de précision de votre part sur l'avenir des mis à disposition en général et de ceux de la mutuelle générale de l'éducation nationale en particulier, car à travers eux - beaucoup de nos

collègues appartenant à tous les groupes de notre assemblée en ont bien conscience pour avoir été membres de la mutuelle générale de l'éducation nationale - c'est l'existence même du mouvement mutualiste qui est en cause.

La diminution massive du personnel de l'éducation nationale, notamment de 1 200 emplois d'instituteur, et la suppression de 1 679 postes de M.A.D. sont des mesures d'autant plus inadmissibles que toutes les administrations bénéficient du système des mis à disposition et que le Gouvernement s'en prend, pour le moment, uniquement à ceux de l'éducation nationale.

Conscient que, malgré tous les apaisements que vous nous avez prodigués, l'action des associations périscolaires et postsecondaires ne pourra se poursuivre qu'au prix de transferts de charges au détriment des collectivités locales, des organismes sociaux et des familles, constatant une nouvelle fois, monsieur le ministre, que votre budget pour 1987, comme celui de vos collègues, s'inscrit dans la logique inexorable de la privatisation prônée par votre gouvernement, je ne puis l'accepter. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Régnauld.

**M. René Régnauld.** Relever le défi économique, dans un contexte de vive concurrence - pour ne pas dire de redoutable concurrence - entre les pays les plus avancés, suppose que la France choisisse bien, afin, ensuite, de les valoriser au maximum, les meilleurs crâneaux. Son gisement « matière grise » est important, sûr, et il est potentiellement porteur d'une grande valeur et de grandes avancées.

Porter l'effort en direction de la formation initiale, de la formation continue, de la recherche, voilà un investissement capital, qui, certes, demande du temps avant de répondre aux attentes, mais qui représente une chance réelle et durable pour l'avenir.

S'agissant de la formation initiale - l'enseignement préscolaire et élémentaire - comme de son environnement indispensable, vous faites fausse route, monsieur le ministre. Vous sacrifiez cette étape essentielle à toute éducation et formation, aux nécessaires actions en faveur des réductions des inégalités sociales, notamment. Bref, vous compromettez l'avenir de la jeunesse, que, par ailleurs, vous n'hésitez pas, par vos réformes intempestives, à provoquer, alors qu'elle ne demande qu'à travailler sérieusement.

Votre budget pour 1987 marque un vaste retour en arrière dans la qualité du service public de l'éducation nationale. Il porte un mauvais coup à la France.

En effet, vous supprimez 1 200 postes d'instituteur, alors que, globalement, vous reconnaissiez attendre 12 000 élèves supplémentaires. A cela s'ajoute la suppression de 1 679 postes d'enseignant mis à disposition dans les associations parascolaires.

Vous supprimez 1 200 postes pour un tissu scolaire des plus diversifiés, dont la mission doit se maintenir, se développer même, dans le tissu rural, composé de 32 000 communes de moins de 2 000 habitants, recouvrant 90 p. 100 du territoire et concernant, certes, seulement 20 p. 100 de la population.

Or, dans nombre de ces communes rurales, les effectifs sont à la baisse, pourtant il est urgent non pas seulement d'y maintenir mais d'y développer de l'activité en s'appuyant sur une activité agricole se fondant sur la pluri-activité autour d'exploitations rurales de type nouveau et de leur environnement.

Mille deux cents postes, compte tenu des évolutions contrastées des effectifs, ce sont 1 800 à 2 000 classes que vous allez fermer pour la rentrée prochaine.

Cela est impensable ; surtout, cela est insupportable.

Vous allez, en portant atteinte à la qualité du service public de l'enseignement, procéder à un démenagement scolaire, mais aussi à un démenagement du territoire. Car - vous le savez aussi - l'enseignement pré-élémentaire, lui, est très diversifié au travers du pays, avec des taux de scolarisation variant de 30 à 90 p. 100 pour les enfants de trois ans. Et il reste beaucoup à faire pour son développement !

Souvent, les zones les plus défavorisées économiquement le sont aussi sur le plan de la scolarisation, et cela au détriment des jeunes enfants. Simple fatalité ou relation de cause à effet ? La question mérite d'être posée.

Vous dites souvent à vos interlocuteurs avoir beaucoup écouté, monsieur le ministre. Dont acte. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ! Vous me semblez n'entendre que les propos uniformément répétés d'une fraction minoritaire de l'opinion.

Ils étaient nombreux pourtant celles et ceux qui, à Paris et ailleurs, le 23 novembre, vous criaient « casse-cou ! » Ils sont nombreux, et de toutes opinions, les élus locaux qui vous interpellent ! Ils sont nombreux, et de toutes tendances, les maires qui, lors de leur dernier congrès, en octobre dernier, ont revendiqué en conclusion de leurs travaux « la spécificité des communes rurales » et manifesté « leur volonté de voir levée l'ambiguïté des textes sur le caractère facultatif ou obligatoire de l'enseignement pré-élémentaire ». Convaincus de la nécessité d'aller vers le caractère obligatoire, ils sont nombreux à demander que les charges nouvelles correspondantes soient prises en compte dans la dotation de fonctionnement.

L'association des maires de France relève, selon ses propres termes, « la faiblesse des aides financières aux classes de découverte », l'abandon de la politique « informative pour tous » et le transfert aux collectivités locales de sa maintenance. Elle demande l'augmentation des crédits.

Enfin, cette honorable association, que vous connaissez bien, s'inquiète de la suppression des postes de « mis à disposition » et vous demande, monsieur le ministre, avant toute décision définitive, d'ouvrir des négociations avec elle.

Monsieur le ministre, que n'avez-vous entendu ces interlocuteurs-là ? Ne sont-ils pas à vos yeux - ou plutôt à vos oreilles - sérieux ? Ils attendent vos réponses et jugeront vos actes.

En attendant, et parce qu'il veut tout faire pour barrer la route à vos actions dangereuses, destructrices, le groupe socialiste rejettera votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Vous nous dites, monsieur le ministre, que l'avenir de la jeunesse mérite les plus grands efforts de la nation. Qui ne serait d'accord avec cette affirmation ? Mais comment, dès lors, justifier la réduction des effectifs et des crédits de fonctionnement affectés à la formation des jeunes ? Comment pouvez-vous, dans le même temps, diminuer les capacités d'accueil, d'administration, de gestion, de maintenance et de restauration des établissements où ils sont scolarisés ?

A propos du calendrier scolaire, ne pensez-vous pas qu'il eût été préférable d'expérimenter celui qui venait d'être mis en place avant de prendre la précision de le réaménager ?

Quant à la réforme des lycées, pourquoi avoir aussi rapidement suspendu celle qui était en cours, prenant ainsi le risque de troubler durablement les élèves, les parents et les enseignants ?

Autre initiative : vous avez décidé d'arrêter le recrutement des professeurs d'enseignement général de collège. Avez-vous mesuré la complexité de la mise en extinction d'un corps de plus de quatre-vingt mille personnes ? Pourquoi cette absence totale de concertation avec les organisations qui les représentent ? Quelles mesures concrètes avez-vous prises ou allez-vous prendre pour améliorer la formation initiale des personnels exerçant dans les collèges ? Allez-vous programmer, monsieur le ministre, sur plusieurs années, l'intégration des P.E.G.C. dans le corps des certifiés et augmenter le nombre de places mises au concours du C.A.P.E.S. ?

Sur un autre plan, la tutelle de votre ministère s'exerce également sur la formation professionnelle initiale des jeunes. Or, les mesures d'exonération des charges au profit d'employeurs recrutant exclusivement des jeunes venant de formations alternées ou de l'apprentissage vont créer, à court terme, des obstacles redoutables pour les élèves. Quel chef d'entreprise s'offrira le luxe de refuser toutes ces aides ? N'est-ce pas donner là coup d'arrêt au développement des séquences éducatives en entreprise et des autres formules de rapprochement entre l'école et l'entreprise ?

L'ouverture de l'école sur l'entreprise est nécessaire ; mais l'école n'est pas une entreprise. La logique libérale ne doit pas y trouver place. La mise en concurrence exacerbée de l'enseignement public et privé, l'appel au secteur privé dans les domaines évoqués tout à l'heure par mon collègue Gérard Delfau - restauration scolaire, contrats de maintenance et autres initiatives tout aussi contestables ; je pense, en particu-

lier, à votre agression contre la mutuelle « accident élèves », qui s'est traduite par une baisse sensible de la couverture des risques scolaires et extrascolaires auxquels les enfants sont continuellement exposés - justifient notre inquiétude et, au-delà de notre inquiétude, celle de tous ceux qui voient en l'acte éducatif un acte échappant à la logique commerciale.

Mais ce libéralisme affiché atteint rapidement ses limites et peut devenir autoritaire. On le voit bien dans votre initiative de mettre en place, dans les écoles primaires et maternelles, des maîtres directeurs. Avez-vous bien mesuré, monsieur le ministre, toutes les difficultés rencontrées depuis des années pour tenter de mettre en place des équipes pédagogiques dans nos écoles ? Vaincre l'isolement des enseignants dans leur classe, leur donner le goût de travailler ensemble, dans l'intérêt évident des enfants, en un mot, réhabiliter la notion de « maître d'école », tout cela est remis en cause par votre décision de « caporaliser » les enseignants en instaurant cet échelon hiérarchique tout à fait inutile et néfaste, qui va isoler ce malheureux maître directeur de ses collègues, dans les contacts avec les parents d'élèves notamment.

J'évoquerai brièvement la remise en cause du système des « mis à disposition ». Pourquoi un tel changement de politique ? Pourquoi cette absence de toute discussion avec les organismes concernés ?

Cette politique concerne-t-elle le seul ministère de l'éducation nationale ou, à terme, toutes les associations, toutes les mutuelles, toutes les collectivités, tous les ministères ?

**M. Gérard Delfau.** Bonne question !

**M. Jean-Pierre Bayle.** Cette question est tout à fait primordiale quand on voit le sort que vous réservez à la mutuelle générale de l'éducation nationale. Est-ce là un traitement isolé ou bien cette mesure va-t-elle s'appliquer aussi aux autres mutuelles de fonctionnaires : la mutuelle de la police, la mutuelle des P.T.T., la mutuelle des impôts, la mutuelle des affaires étrangères, etc. ?

Monsieur le ministre, rien d'important et de durable ne peut se faire sans l'adhésion des personnels. Cela devrait justifier de votre part volonté de dialogue, désir de négociation, raison et sang-froid. Or, sur des points importants, voire essentiels, il faut malheureusement constater votre convergence de vues avec M. Martinez, dont vous n'adoptez certes pas le style fait d'outrances verbales, caractéristique du Front national, mais avec qui vous partagez fondamentalement certaines orientations.

Je ne vous ai pas entendu défendre les personnels placés sous votre tutelle contre cette ignoble agression dont ils sont victimes...

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Bayle.** ... agression sans précédent depuis plus de quarante ans, ce qui nous ramène à une période bien noire de notre histoire !

A plusieurs reprises, vous avez évoqué, monsieur le ministre, votre souci de modernité. Vous prétendez même représenter la « société en marche » - je vous ai entendu utiliser cette expression sur un poste périphérique très récemment - contre laquelle des syndicats, voire des partis prétendument archaïques viendraient buter. Mais, monsieur le ministre, la « société en marche », elle était dans la rue le dimanche 23 novembre, puis le jeudi 27 novembre, et elle y sera de nouveau le 4 décembre !

L'avenir de notre pays, c'est l'intelligence de sa jeunesse - soyons au moins d'accord sur ce point. Or, ne vous en déplaît, la jeunesse française n'accepte pas de rester inerte face à la gigantesque entreprise de démolition à laquelle se livre votre gouvernement depuis quelques mois.

Pas plus que vous, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, qui avez défilé en grand nombre le 24 juin 1984 dans les rues de Paris, nous n'entendons manipuler, voire récupérer un mouvement spontané : nous respectons trop les jeunes pour nous livrer à de telles opérations. Beaucoup plus simplement, nous sommes d'accord avec ce qu'ils ressentent, avec ce qu'ils disent, et nous avons eu l'occasion de le montrer très concrètement, lors du débat sur l'enseignement supérieur qui s'est déroulé dans notre assemblée. Il nous est donc plus facile qu'à vous de comprendre les raisons de ces vraies colères qui se déchaînent depuis quelques jours contre une politique néfaste pour l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, en cette fin de séance, je me contenterai de quelques remarques sur l'action extérieure du ministère de l'éducation nationale.

Alors que les crédits du ministère sont, globalement, en nette progression, ceux qui concernent la D.C.R.I. - direction de la coopération et des relations internationales - qu'il est d'ailleurs difficile d'évaluer, car ils sont dispersés sous de nombreuses rubriques, n'apparaissent qu'en très légère augmentation ; en fait, on peut dire que, dans l'ensemble, ces crédits sont simplement maintenus.

Je parlerai rapidement de quelques-unes des actions de la D.C.R.I., et tout d'abord de la formation du personnel enseignant à l'étranger.

Six stages pédagogiques ont été organisés en 1986 : deux à Rouen et à Toulouse, pour 150 enseignants ; un pour l'audio-visuel - 30 enseignants - un pour la formation à l'information, ce qui était important étant donné les dotations dont une soixantaine d'enseignement français à l'étranger ont pu bénéficier - 45 enseignants - deux stages de chefs d'établissement, dont l'un se déroulera bientôt, en décembre, et auxquels participeront 50 directeurs et proviseurs. Ainsi, quelque 270 enseignants auront pu assister aux stages organisés au cours de cette année.

Je vous rappelle que nos établissements à l'étranger regroupent 12 550 enseignants, dont 8 600 Français. Ce sont donc moins de 2 p. 100 de ces enseignants qui sont concernés par ces stages.

Il me semble qu'un effort supplémentaire devrait être fait à cet égard. On pourrait envisager par exemple que des stages soient organisés pendant l'hiver - c'est-à-dire l'été austral - pour les enseignants de l'hémisphère sud, en France de préférence, ou, éventuellement, dans les régions concernées.

D'ailleurs, vous avez - c'est une heureuse initiative - organisé ou encouragé des réunions d'information ou de recyclage sur la base de regroupements régionaux au Maroc ou en Amérique du Nord, par exemple. J'ai assisté récemment, à Washington, à l'ambassade de France, à une réunion de proviseurs et de directeurs de quelque vingt-cinq établissements des Etats-Unis et du Canada.

Il m'est apparu, d'ailleurs, à cette occasion qu'il aurait pu être bon d'inviter non seulement les proviseurs, les enseignants, mais également tous les acteurs de la vie scolaire, les parents d'élèves, les associations gestionnaires, voire certaines personnalités comme les délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Pour ces stages et ces réunions, les crédits relatifs aux voyages devraient être augmentés afin de permettre une participation plus large. Je pense, en particulier, aux enseignants dont les traitements sont bien souvent médiocres et qui, parfois pendant de longues années, n'ont pas eu les moyens de revenir en France. Ils auraient grand besoin de ces stages de recyclage et d'information, ils souhaitent vivement pouvoir y participer.

Les recrutés locaux ne cessent de faire l'objet de nos soucis. Hélas ! Ce n'est pas le vôtre, monsieur le ministre, puisque la gestion de ces personnels relève exclusivement du ministère des affaires étrangères. Comme nous aimerions, étant donné les masses budgétaires considérables dont dispose votre ministère, que vous ayez votre mot à dire en la matière, et que vous puissiez procéder à des améliorations de traitements, voire prendre à votre charge les salaires de ces enseignants particulièrement méritants ! Mais, évidemment, cela n'est pas possible dans le dispositif actuel.

D'une manière générale d'ailleurs, je regrette que le ministère de l'éducation nationale ait été déchargé de toute responsabilité financière - subventions ou bourses - concernant l'enseignement à l'étranger. Ces décisions datent de 1982. Il faudrait peut-être songer à revenir sur certaines d'entre elles.

Quand on voit, par exemple, à la lecture du projet de budget que 4 340 postes vont être créés cette année dans les lycées de France - M. Séramy a d'ailleurs souligné l'excellence de cette mesure dans son rapport - et qu'aucun lycée à l'étranger ne bénéficiera d'un seul de ces postes, on peut regretter qu'il n'y ait pas une relation plus directe entre l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères.

**M. Dominique Pado.** Très bien !

**M. Jacques Habert.** J'en viens à la documentation. La D.C.R.I. dispose de 500 000 francs pour plus de 500 établissements français à l'étranger. C'est vraiment très peu, surtout

si l'on compare cette dotation à celle, par exemple, du Centre national de documentation pédagogique - C.N.D.P. - qui dispose d'un budget annuel de 600 millions de francs et d'un personnel composé de 2 500 agents, ou si l'on sait, comme le rapport de la Cour des comptes l'a indiqué et comme notre rapporteur M. Delong l'a souligné, que l'Institut national de la recherche pédagogique - I.N.R.P. - possède des réserves de trésorerie « beaucoup trop importantes », dont il ne sait que faire.

Si une certaine partie de ces réserves pouvait aller vers les établissements d'enseignement à l'étranger, qui manquent de livres et sont tout à fait privés de documentation, ce serait, bien sûr, une excellente chose.

S'agissant des inspections, la D.C.R.I. dispose d'un budget annuel de 700 000 francs. Cela revient à dire qu'il y a, en moyenne, une inspection tous les cinq ans dans l'enseignement primaire pour les grands établissements, et beaucoup moins encore dans l'enseignement secondaire, même pour des matières aussi fondamentales que les lettres, les mathématiques ou les sciences naturelles.

Nous souhaiterions que les inspections puissent être plus fréquentes. A l'étranger, un inspecteur peut jouer un rôle plus important qu'en France, non seulement de contrôle, mais aussi d'information, de documentation et de recyclage sur place de tous les enseignants qu'il a mission de rencontrer et d'inspecter.

Toutes ces observations, monsieur le ministre, me conduisent à penser que la D.C.R.I. fait plutôt figure de parent pauvre au sein de votre ministère. Je souhaiterais que l'on y attachât plus d'importance et que vous puissiez, dans toute la mesure possible, augmenter les moyens dont elle dispose.

Je traiterai maintenant très brièvement de quelques mesures ponctuelles auxquelles le ministère de l'éducation nationale doit songer à propos des enseignants détachés hors de France. La plupart ont d'ailleurs fait l'objet de vœux votés lors de la dernière session du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Des problèmes relatifs à la titularisation des agents non titulaires en poste à l'étranger se posent actuellement à la suite des lois du 11 juin 1983 et du 11 janvier 1984 et en application de la vieille loi du 5 avril 1937, qui garde sur de nombreux points toute son actualité et ses toutes possibilités. Il faudrait que ces dernières soient utilisées pour que les enseignants concernés puissent bénéficier du droit à titularisation.

Il en est de même de la titularisation des personnels des catégories C et D qui travaillent dans les services administratifs des établissements scolaires à l'étranger.

Nous voudrions aussi - il s'agit d'une ancienne et importante revendication - que des assouplissements soient apportés pour permettre aux enseignants titulaires recrutés localement de bénéficier d'un détachement à temps partiel. A l'étranger, nous disposons d'enseignants compétents qui ne peuvent, pour des raisons familiales, par exemple, enseigner à temps complet. Puisque cette mesure ne coûte rien à l'Etat, nous demandons qu'ils puissent au moins bénéficier d'un détachement administratif.

Il faudrait que les obligations de service ainsi que les décharges de service à l'étranger, qui donnent lieu à l'heure actuelle à toutes sortes de contentieux, soient précisées.

Il conviendrait également que, lorsque ces personnels reviennent en métropole, leur expérience soit utilisée à bon escient. Nous souhaiterions que ceux qui ont exercé les fonctions de proviseur ou des responsabilités administratives importantes ne se retrouvent pas simple instituteur dans une ville éloignée de province. Certes, c'est une situation tout à fait honorable, et beaucoup d'entre eux sont heureux de revenir en France, mais il est dommage que les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger ne soient pas mieux utilisées dans bien des cas.

Enfin, nous souhaitons que les enfants qui sortent des établissements d'enseignement secondaire à l'étranger aient les plus grandes facilités pour entrer ensuite dans les facultés et dans les I.U.T. Un réel effort a été fait par vos services dans ce sens par une meilleure information et des liaisons avec les universités ; nous espérons qu'il sera poursuivi et étendu.

Je terminerai par la question des personnels mis à disposition, qui a déjà été évoquée par plusieurs orateurs. En effet, un certain nombre d'organismes français travaillant pour l'étranger en bénéficiaient. Je ne citerai qu'un seul exemple,



celui de l'Alliance française de Paris, qui compte six personnes mises à disposition dans son personnel dirigeant. Cet organisme culturel extrêmement important connaîtrait de graves difficultés si cet avantage administratif particulier se trouvait supprimé.

Nous espérons donc que des dérogations seront accordées, que vous examinerez de très près, monsieur le ministre, les cas des mis à disposition qui apparaissent indispensables, et que vous voudrez bien en maintenir un bon nombre, particulièrement là où le rayonnement culturel de la France à l'étranger est en jeu.

Telles sont, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les quelques remarques que je voulais faire à l'occasion de la discussion de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens d'abord à remercier la commission des affaires culturelles de votre Haute Assemblée d'avoir bien voulu apporter son approbation à la partie du budget de l'éducation nationale qui concerne les enseignements professionnels et technologiques.

Je lui en suis d'autant plus reconnaissante que son rapporteur a formulé quelques réserves découlant de l'évolution qu'il jugeait non satisfaisante des crédits réservés à ces enseignements. Ces réserves s'accompagnaient d'ailleurs, m'a-t-il semblé, d'une approbation de la politique que je poursuis par ailleurs.

Je voudrais donc apporter quelques précisions et, j'espère, quelques apaisements en ce qui concerne l'évolution des crédits consacrés aux enseignements techniques et exposer ensuite brièvement les orientations de la politique que je compte mener en 1987.

L'évolution de ces crédits n'est pas préoccupante, en dépit de ce qu'indiquait votre rapporteur tout à l'heure. En effet, l'augmentation des crédits destinés aux enseignements professionnels et technologiques sera, en 1987, de 2,35 p. 100 en volume, c'est-à-dire du même ordre que celle qui a été réalisée en 1986 par rapport à 1985.

En 1987, nous créerons beaucoup plus de postes dans les lycées techniques et les lycées professionnels qu'on ne l'a fait auparavant.

**M. Adrien Gouteyron.** Très bien !

**Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat.** La loi de programme de décembre 1985 prévoyait une création annuelle moyenne de 1 150 postes ; il en sera créé 1 846 pour ces enseignements en 1987 ; c'est donc 60 p. 100 de plus que ce qu'imposait la loi de programme. Nous n'avons donc pas d'inquiétude à avoir en ce qui concerne les enseignements techniques au sens large.

Je précise que, sur les 4 000 nouveaux postes qui seront affectés aux lycées l'année prochaine, environ la moitié seront destinés aux lycées techniques et professionnels et 500 aux seuls lycées professionnels, ce dont un orateur s'est réjoui tout à l'heure.

Un effort particulier sera accompli en ce qui concerne la formation continue des enseignants des lycées professionnels. Ces enseignants n'ont pas pu bénéficier suffisamment dans le passé de stages longs leur permettant d'actualiser leur savoir et leurs connaissances techniques. Nous ferons passer le nombre de stages qui leur sont offerts de 200 à 400 l'année prochaine, c'est-à-dire que nous allons leur permettre de dispenser un savoir actualisé, un savoir moderne.

En 1987, je compte maintenir les principales orientations que j'ai suivies depuis huit mois.

Le premier objectif consiste à revaloriser les enseignements et les diplômes professionnels et technologiques et à élever le niveau de qualification des jeunes. Cela se traduira par la modernisation accélérée d'un grand nombre de C.A.P. et de B.E.P. et par une augmentation du nombre d'élèves qui, issus du cycle technique court, pourront accéder au second cycle long. Ils sont déjà 30 000. En 1987, ce chiffre pourra être dépassé.

Enfin, nous multiplions les classes de baccalauréats professionnels. Le nombre d'élèves qui préparent ces baccalauréats est ainsi passé de 1 200 au cours de la précédente année scolaire à 9 000 cette année.

Le deuxième objectif consiste à ouvrir davantage les établissements scolaires et, en particulier, les lycées techniques et les lycées professionnels, au monde extérieur. Cela implique tout d'abord le développement des séquences éducatives ; elles sont déjà nombreuses et elles seront multipliées. Par ailleurs, il faut que des possibilités accrues soient données aux professeurs d'effectuer des stages en entreprise. Je viens d'indiquer que des possibilités nouvelles leur seraient offertes. Enfin, des personnes extérieures à l'éducation nationale doivent pouvoir, à mon avis, apporter à cette dernière un certain concours.

J'ai déjà évoqué la possibilité pour les établissements scolaires de faire appel soit à des salariés, soit à des retraités ou des préretraités qui pourraient apporter un concours ponctuel pour des activités péri-pédagogiques - organisation de stages, visites d'entreprises - qui sont tout à fait utiles dans le cadre de la formation des élèves. Des crédits permettant de faire appel à ces personnels et de les défrayer de leurs dépenses sont prévus au budget pour 1987 et j'espère que cette expérience sera une réussite.

Le troisième et dernier objectif vise à mieux articuler, d'une part, les formations dispensées dans les établissements scolaires et, d'autre part, les emplois qui sont ou seront offerts aux jeunes.

Cela m'a conduit notamment à demander un supplément de moyens pour multiplier les formations complémentaires d'initiative locale, qui sont des formations en alternance dispensées aux jeunes après le C.A.P. ou le B.E.P. J'espère porter à 30 000 le nombre des jeunes qui en bénéficieront en 1987. Il s'agira, là encore, d'une augmentation très sensible, puisqu'ils n'étaient que 14 000 l'an dernier.

J'indique enfin que je me suis préoccupée de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui quittent le système scolaire avant le niveau du baccalauréat.

Ce dispositif a été évoqué tout à l'heure ; je suis aujourd'hui en mesure de vous en communiquer les principaux résultats.

Il a permis, d'abord, de maintenir dans le système scolaire certains élèves qui, après un échec, souhaitaient redoubler ; en d'autres temps, ils auraient été rejetés.

Il a permis, ensuite, d'orienter d'autres élèves vers l'apprentissage : le nombre d'apprentis engagés depuis six mois est le plus élevé qu'on ait connu depuis cinq ans.

Il a conduit, enfin, les établissements scolaires à entrer en rapport avec les entreprises et à permettre aux jeunes qui le souhaitent de s'engager dans une formation en alternance : plus de 12 000 contrats de formation en alternance ou stages d'initiation à la vie professionnelle ont ainsi été proposés au cours des derniers mois aux jeunes qui sont sortis des collèges ou des lycées d'enseignement professionnel.

J'attache un grand prix à cette tâche nouvelle de l'éducation nationale. En effet, ces jeunes qui sont sortis au mois de juin des collèges seront entrés dans une entreprise pour y faire une première expérience professionnelle sans avoir connu le chômage.

Il faut absolument persévérer dans cette voie, et je compte bien le faire en 1987. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je me bornerai à évoquer deux grands problèmes qui ont transparu dans certaines interventions et qui, surtout, constituent des axes importants de la politique du ministère de l'éducation nationale.

Le premier axe est la déconcentration.

Comme l'a rappelé M. le ministre de l'éducation nationale dans son propos préliminaire, l'éducation nationale est une énorme maison, voire une énorme machine. Au fur et à mesure des années et pour des raisons diverses, elle a acquis une certaine pesanteur et ses rigidités actuelles ne lui permet-



tent pas de s'adapter, de faire preuve de la souplesse nécessaire pour répondre aux défis économiques et sociaux du futur.

Nous voulons donc rendre une certaine souplesse à cette machine, justement par la déconcentration, c'est-à-dire la transmission d'un pouvoir de décision à des échelons inférieurs de l'administration. Il s'agit ainsi d'améliorer le fonctionnement de l'éducation nationale.

Cette démarche correspond également à la logique de la décentralisation puisque des collectivités locales ont reçu un certain nombre de pouvoirs en matière d'éducation et qu'elles ont de ce fait besoin d'interlocuteurs valables, c'est-à-dire responsables, avec lesquels elles puissent effectivement élaborer une politique.

La politique de déconcentration de l'éducation nationale repose sur trois idées : tout d'abord, simplification des actes de gestion administrative ; ensuite, clarification des procédures de façon que l'on sache qui est responsable ; et, enfin, allègement des charges induites par le fonctionnement de la machine.

Une centaine de mesures ont été retenues, qui constitueront l'ensemble des opérations de déconcentration de l'éducation nationale.

Ces mesures exigent non seulement des études, mais également des dispositions d'ordre juridique - législatives ou réglementaires - ou simplement de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle leur mise en vigueur va s'étaler dans le temps.

D'ores et déjà, vingt-huit mesures ont été retenues par le ministère et sont déjà en train de prendre effet aux différents échelons de cette administration.

Très prochainement, dans les semaines à venir, un nouveau bloc d'une vingtaine de mesures interviendra également.

Les premières mesures qui ont été prises reposent sur trois volontés principales : tout d'abord, création des blocs de compétences ; ensuite, rapprochement de la décision du meilleur niveau possible ; et, enfin, simplification de la gestion des personnels.

Je ne reviendrai pas sur le détail de ces mesures car ce serait beaucoup trop long, je me bornerai à citer quelques exemples.

Créer des blocs de compétences, cela signifie que, désormais, le recteur d'académie, grâce aux dotations globales, est véritablement responsable de la politique de l'éducation au sein de l'académie et qu'il dispose des possibilités d'adaptation nécessaire. Cela signifie également que l'inspecteur d'académie reçoit la responsabilité de l'organisation pédagogique, du contrôle administratif et financier des collèges. Cela signifie de la même façon que le chef d'établissement reçoit de nouvelles compétences qui lui permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de son établissement.

Rapprocher la décision du bon niveau de compétence, c'est, par exemple, le fait de confier au recteur d'académie l'organisation des B.T.S. ou à l'inspecteur d'académie les décisions d'aide au projet d'action éducative ou l'habilitation des associations de parents non reconnues au plan national.

La simplification, c'est la transmission au meilleur niveau de décision possible des axes de gestion courante des personnels soit sur le recteur, soit sur l'inspecteur d'académie.

De la même façon, je puis annoncer que, dans le prochain bloc de décisions concernant la déconcentration, des dispositions concerneront le contentieux ; cela nous permettra d'aller plus vite et de simplifier les procédures.

Telle est la politique que nous avons commencé à mettre en place en matière de déconcentration. Il s'agit de mesures pragmatiques et de bon sens, mais elles peuvent modifier considérablement le fonctionnement de l'éducation nationale, dans le sens d'une plus grande efficacité, ce que nous recherchons tous. En effet, finalement, c'est l'avenir de notre pays qui en dépend à travers l'avenir de notre jeunesse.

Un deuxième thème évoqué dans une intervention est celui de la protection des jeunes contre un certain nombre de fléaux, au premier rang desquels figure la drogue.

C'est là un phénomène très grave qui frappe notre pays, comme les autres d'ailleurs, et qui ne date pas d'aujourd'hui puisqu'il existe depuis des années. Il faut en être conscient parce que les phénomènes de violence, de toxicomanie, d'alcoolisme, de maladies sexuellement transmissibles - on en parle beaucoup ces temps-ci - menacent notre jeunesse.

On ne peut pas rester indifférent devant ces phénomènes. Certes, des actions ont été entreprises depuis un certain nombre d'années, mais il semble qu'elles n'aient pas été suffisantes, puisque ces phénomènes existent toujours. Il était donc de la responsabilité de ceux qui ont en charge les enfants pendant une grande partie de leur jeunesse que de s'en préoccuper, et c'est ce que nous avons fait.

En la matière, je dois dire que notre premier objectif, à l'éducation nationale, est non de punir, mais de nous intéresser surtout aux jeunes qui n'ont pas encore été touchés par ces phénomènes de toxicomanie, d'alcoolisme et de violence. Notre intention première est donc d'éviter que ceux qui, jusqu'à présent, ont été préservés de ces phénomènes, soient touchés à leur tour. C'est là que le rôle de prévention de l'école est essentiel et c'est là que se situe l'axe principal de notre action.

Notre action passe donc, en premier lieu, par la sensibilisation de ceux qui sont au contact de ces jeunes, c'est-à-dire les enseignants et les responsables des établissements. A cet effet, nous avons dégagé des sommes importantes, puisque l'ensemble des crédits concernant la seule toxicomanie représentent aujourd'hui 25 millions de francs.

A cet égard M. Delfau a dit qu'il était nécessaire de former le personnel de l'éducation nationale à ces problèmes. Je vous signale, monsieur le sénateur, que nous avons prévu cette année, en plus de ce qui existait déjà, 12 000 journées de stages destinés, précisément, à sensibiliser les responsables de l'éducation nationale à ces phénomènes. Je crois que c'est très important.

**M. Gérard Delfau.** Madame le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Delfau, avec l'autorisation de Mme le secrétaire d'Etat.

**M. Gérard Delfau.** Madame le secrétaire d'Etat, vous évoquez nos préoccupations concernant la prévention de la toxicomanie à l'école. Il est vrai que nous vous avons, à ce sujet, exprimé des inquiétudes ; mais ces inquiétudes ne touchaient pas seulement la formation des personnels ; elles touchaient surtout la suppression d'un nombre important de postes de personnels d'encadrement et de personnels para-médicaux, qui, à l'école, peuvent justement permettre - j'y reviendrai tout à l'heure, lors de la discussion d'un amendement - d'aider les enfants à passer le cap de l'adolescence sans tomber dans la tentation de la toxicomanie.

Avant même de considérer le problème de la formation c'est sur celui des postes budgétaires, madame le secrétaire d'Etat, que nous vous avons interrogée et c'est sur ce point que nous attendons une réponse.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame le secrétaire d'Etat.

**Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, M. le ministre de l'éducation nationale a déjà répondu sur ce point, notamment en soulignant que les créations de postes effectives compensent largement les suppressions de postes et que ces suppressions elles-mêmes correspondent tout simplement à une réalité, par exemple à la disparition d'un certain nombre de contraintes qui sont dues à une conception différente de la formation des instituteurs.

Cela n'a donc rien à voir avec le problème que vous évoquez. Je reprends donc le fil de mon propos en vous disant que par la prévention nous allons créer 12 000 journées de stage.

Je vous annonce, de plus, que je vais prochainement lancer une campagne concernant les problèmes de la toxicomanie à l'école. Il sera aussi procédé, par la diffusion de brochures, à une information de l'ensemble des personnels, notamment des personnels para-médicaux.

Je vous signale également, monsieur Delfau, que, contrairement à ce que vous prétendez, le budget de l'éducation nationale ne prévoit pas de suppressions d'emplois. Au contraire, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, nous enregistrons une légère augmentation du personnel médical. Il faut donc étudier le budget tel qu'il est, au sein de l'éducation nationale en particulier.

J'ajoute que nous avons également dégagé des crédits en faveur du recrutement de personnels. Ainsi, des médecins vacataires pourront compléter l'encadrement et la protection des enfants.

C'est là un problème important. Il dépasse, et de loin, les clivages politiques ou idéologiques. C'est une question qui nous interpelle tous, en tant que responsables politiques comme en tant que parents ou enseignants. Nous avons tous le devoir de prendre les mesures de protection physique, directe, matérielle et très immédiate des enfants. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je répondrai brièvement parce que beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je remercie MM. les rapporteurs pour leurs rapports tout à fait aimable à l'égard du Gouvernement, ainsi que pour les questions qu'ils ont posées.

Le problème des instituteurs a été évoqué à plusieurs reprises.

Sans prendre aujourd'hui des engagements, je rappelle que je suis très attaché - comme vous, messieurs les rapporteurs - à tout ce qui a trait au monde rural. Vous connaissez l'intérêt que je porte aux instituteurs, notamment ceux des communes rurales. Lorsque l'un d'eux disparaît, cela pose en effet un problème énorme, tant psychologique qu'humain.

Je fais donc entreprendre une étude très poussée des besoins et nous procédons à des simulations. S'il apparaissait ici ou là qu'il y ait quelques difficultés, je ferais tout mon possible pour les régler.

Il faut se méfier des prévisions.

**M. Gérard Delfau.** Quand même !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Delfau, vous avez cité des chiffres : pour les collèges la diminution aurait dû être de 55 000, or elle a été de 28 000.

Ce n'est pas tout à fait exact : la prévision portait sur une diminution de 51 000, et, en réalité, elle a été de 36 000. On avait prévu une augmentation de 4 700 pour les lycées professionnels ; or il y en a eu une diminution de 3 200.

Il convient donc d'étudier les prévisions avec circonspection. Pour ce qui est des problèmes relatifs aux instituteurs, j'y suis particulièrement attentif, mais, pour l'heure, je n'ai pas de réponse.

Vous avez aussi évoqué, de même que M. Bernard-Charles Hugo, le problème des lycées. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, les crédits correspondant aux investissements précédant 1986 sont peu importants ; aussi les régions sont-elles en difficulté.

C'est un problème considérable pour les régions, qui sont de ce fait confrontées à une progression formidable de leurs impôts. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solution. Mais j'ai tout de même obtenu de la Caisse des dépôts et consignations, grâce à M. Richard, qui en est directeur général adjoint, la possibilité pour les régions de se faire accorder un crédit de un milliard de francs pour 1987 et également de un milliard de francs pour 1988, avec des différés totaux sur deux ans.

La pointe de construction des lycées va se situer en 1987, 1988, voire 1989. Si on peut étaler la charge de trois années de construction sur cinq ans de remboursement, sans être idéal, cela peut éviter une trop forte augmentation des impôts en 1987 et 1988. Cela est acquis pour 1987 et 1988, et permettra tout de même de gagner un peu de temps. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Ce n'est pas négligeable. Vous sachiez, messieurs, moi, je pense à tous les enfants qu'il faut accueillir.

**M. Robert Pontillon.** C'est la date qui nous fait sourire, monsieur le ministre, c'est-à-dire la coïncidence avec 1988.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai absolument pas pensé à 1988. J'ai été président de région en 1985 et j'ai été le premier en France à élaborer un programme de construction de lycées, alors que nous n'avions pas encore la responsabilité du pays. J'ai établi une projection sur cinq ans et j'ai

négocié, pour la région Poitou-Charentes, ce genre d'accord avec la Caisse des dépôts et consignations. J'ai ensuite obtenu de celle-ci que cet accord soit étendu à l'ensemble de la France. Je n'ai pas trop mal travaillé pour les régions. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Maurice Schumann.** Y compris pour les régions où vous êtes majoritaires, messieurs de la gauche !

**M. Gérard Delfau.** Vive le Poitou-Charentes !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je vous remercie d'avoir noté la création de postes. En fin de compte, pour la première fois peut-être depuis dix ou quinze ans, nous avons créé quinze postes d'inspecteur général et un certain nombre de postes d'inspecteur pédagogique régional, cela, dans un souci de cohérence avec la politique de qualité.

Par ailleurs, le nombre des agrégés passe de 1 500 à 1 900, et le recrutement des professeurs certifiés progresse dans de très fortes proportions.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le rapporteur - je l'ai indiqué ce matin - lorsque vous dites que, pour une maison comme l'éducation nationale, il manquait une vue prospective des choses. Nous avons commencé à procéder à cette étude. Nous sommes en mesure de dire que, d'ici à l'an 2000, nous recruterons entre 250 000 et 300 000 instituteurs et professeurs. Telle est la raison pour laquelle il faut prévoir une spécialisation. Or, vous le savez, nous manquons aujourd'hui de professeurs de physique et de mathématiques. Cette situation est tout de même assez dramatique. Ce n'est pas en huit mois que je réglerai le problème. On aurait pu s'en préoccuper depuis longtemps. Il est important de savoir de quelles spécialisations nous aurons besoin pour que les universités, les lycées et les collèges aient les formateurs dont ils ont besoin. Nous procéderons donc à un très important recrutement. Il y aura des départs en retraite et une progression des élèves, dans les universités en particulier. Pratiquement, d'ici à l'an 2000, nous recruterons près de 300 000 enseignants. C'est important. A cette époque, nous compterons 15 p. 100 d'agrégés au lieu de 7 p. 100 actuellement, sans doute 80 p. 100 de certifiés au lieu de 48 p. 100 et 5 p. 100 de P.E.G.C. au lieu de 30 ou 35 p. 100. Il s'agit donc d'une évolution considérable.

J'ai réuni il y a peu, monsieur le rapporteur, tous les présidents de jury de concours pour, d'une part, leur demander d'étudier les moyens d'améliorer et d'alléger parfois les programmes des concours et, d'autre part, leur expliquer ce que serait leur travail dans les prochaines années.

S'agissant des écoles normales, je rassure ceux qui m'ont posé des questions à leur sujet. Leur structure ne va pas changer, mais il faut les adapter et en faire de véritables écoles professionnelles. Les instituteurs ne passeront plus deux ans à l'école normale puisqu'ils auront déjà acquis une formation et un savoir en université. Il faudra qu'ils acquièrent ensuite un savoir-faire. Il y aura des professeurs pour les encadrer, mais je souhaiterais également qu'un certain nombre d'instituteurs chevronnés leur apportent leur expérience de terrain. C'est cela qui manque parfois aujourd'hui. Il serait bon, dans la mesure du possible, que les élèves travaillent en double sous le contrôle d'instituteurs en place. Ils doivent être préparés à se trouver ensuite seuls face à leurs classes.

M. Bernard-Charles Hugo m'a posé une question sur la culture. Actuellement, nous étudions un certain nombre de possibilités pour développer la culture. M. Landowski a déjà remis un rapport au Premier ministre. Avant de déposer éventuellement un projet de loi, nous devons procéder à des études, notamment en matière financière. Nous sommes tout à fait désireux que l'enfant soit sensibilisé. Toutes sortes de moyens existent, dès l'âge primaire, pour lui donner l'appétit de la culture.

Il faut, à mon avis, susciter une révélation chez le jeune dès son plus jeune âge. C'est autour de cette idée que nous travaillons actuellement.

Monsieur Delfau, vous avez été relativement gentil à mon égard. Vous avez approuvé un certain nombre de choses que je faisais. De la même façon, je formulerai non pas une critique mais une constatation. Quand je suis arrivé au ministère, je n'ai trouvé que 1 800 postes de professeurs pour les lycées. On savait que devaient y rentrer 55 000 enfants, j'ai

donc dû ajouter un millier de postes. Cela s'est passé normalement, mais je vous remercie de l'avoir souligné. Dans la même année, j'ai donc en réalité créé 5 400 postes ; c'est tout de même considérable. Qu'on ne me dise pas que je sacrifie l'avenir des enfants. J'avais parlé d'augmenter le nombre des lycéens et, corrélativement, je crois avoir doté le ministère en moyens financiers et humains correspondants, faute de quoi tout ce que j'aurais pu dire n'aurait pas grande signification.

Vous ne me verrez jamais faire de discours pour la galerie. J'essaierai toujours d'adapter mon discours aux moyens financiers dont nous disposons, ce qui me paraît important.

S'agissant de l'enseignement privé, comme j'en ai déjà parlé, je n'y reviens pas. Je dirai seulement que nous avons fait des progrès dans le sens souhaité. Aujourd'hui, tout le monde me semble à peu près satisfait. Il ne s'agit pas de donner plus à l'un qu'à l'autre. Il s'agit d'accorder ce qui revient de droit à chacun.

Je tiens à remercier M. Laffitte - j'ai reconnu l'homme de Sophia Antipolis avec qui je travaille aussi de temps en temps sur d'autres projets - d'avoir élevé le débat. Effectivement, le besoin d'un instrument de prospective se fait sentir. Il n'existe pas encore, mais il devrait exister bientôt. Je souhaite vivement introduire cette modernité à laquelle vous avez fait allusion. Nous allons avoir un rôle formidable à jouer dans ce domaine. Du fait de cette modernité, de cette adaptation aux nouvelles méthodes, le temps de travail va nécessairement diminuer, ce qui permettra au temps de formation de progresser. L'éducation nationale, en tant que telle, va donc avoir un rôle formidable à jouer en matière de formation continue. Le travail accompli également par Mme Catala dans ce domaine concourra à cette alternance. Un certain nombre de personnes souhaiteront retourner à l'école acquérir plus de culture, ce qui me paraît souhaitable dans une société qui va évoluer, où probablement la machine prendra plus de place mais où l'homme pourra enrichir un peu plus son savoir, et satisfaire son expression personnelle.

Les B.T.S., bien sûr, je suis tout à fait pour ! La société exige aujourd'hui une formation bac + 2 là où elle ne demandait naguère que le bac. Le B.T.S. est bien adapté aux besoins d'une région, à l'environnement, de la même façon que les I.U.T., pour lesquels le Gouvernement fera également un effort. Toutes ces formations courtes sont nécessaires à l'équilibre de la société.

Monsieur Delfau, j'ai apprécié votre approbation d'un certain nombre d'aspects positifs, mais il ne faut pas dire non plus n'importe quoi sur d'autres points. En ce qui concerne les postes de mise à disposition, vous êtes montés au créneau les uns après les autres pour ne pas dire exactement la vérité. Si j'avais supprimé les mises à disposition sans compensation financière, vous pourriez critiquer. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Mais écoutez, parmi les postes supprimés, on compte les 800 postes supprimés à l'U.G.A.P. - union des groupements d'achats publics - qui a été transformée en établissement public. N'allez pas me dire qu'il s'agit de suppressions effectives. Les 1 500 postes. (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*) Vous pourrez dire ce que vous voudrez...

**M. Jean-Pierre Bayle.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Non, je préfère terminer ma réponse.

Il n'est pas nécessaire de maintenir les 1 500 postes d'élèves instituteurs sur le papier, puisque les instituteurs bénéficieront de deux ans de formation au lieu de trois. Il va sans dire que cela fait des élèves instituteurs en moins. Il ne s'agit donc pas de vraies suppressions. Dans le budget pour 1988, 220 millions de francs seront inscrits à cette ligne et, dans le budget 1987, ce sont quelque 70 millions de francs qui sont prévus. Alors, ne me racontez pas d'histoire !

Je vous dis que l'on pourra se faire détacher, ce sera quelque chose de tout à fait normal. Une convention sera passée avec tous les établissements qui voudront avoir des détachés ; ainsi les choses seront plus claires. Et, grâce à cette mesure, que vous le vouliez ou non, j'ai pu passer 220 millions de francs d'un poste à un autre et transférer 1 670 professeurs. Sans elle, j'aurais eu 1 670 professeurs de moins.

Prévoir 5 400 postes pour les lycées, c'est vraiment préparer l'avenir. D'un autre côté, prévoir l'argent pour payer les mises à disposition faites sous une autre forme qui s'appelle

le détachement, ce n'est certainement pas vouloir porter un coup aux associations péri-éducatives ou péri-scolaires. Il s'agit vraiment d'une fausse querelle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je préfère terminer, si vous le permettez. Je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure.

En ce qui concerne les postes administratifs, nous faisons actuellement un effort considérable d'informatisation de la gestion, ce qui devrait apporter normalement beaucoup d'améliorations.

S'agissant des lycées et des collèges, la dotation de décentralisation, que vous connaissez bien et qui est assise sur les sommes dépensées avant, a progressé de 3 p. 100 à 4 p. 100 en un an. Heureusement, est intervenue corrélativement une baisse tout à fait importante du coût du chauffage qui, dans certains cas, a atteint 40 p. 100, voire 50 p. 100.

Les crédits alloués aux collèges et aux lycées n'en ont pas été diminués pour autant. Voilà un exemple de « soupe de sécurité » qui peut être employée tout à fait normalement.

Je répondrai à M. Papilio que, dès son retour de Wallis-et-Futuna, M. le Premier ministre m'a dit tout l'intérêt qu'il portait à ce territoire, où il semble que, dans le passé, on a peut-être oublié de procéder à des adaptations de la convention, qui date, si je ne me trompe, de 1969. Nous avons décidé de revoir cette convention ; le système est géré par la hiérarchie catholique. Sur le plan financier, je viens d'ordonner le versement d'une somme de 1 229 000 francs ; une dotation exceptionnelle de 1 050 000 francs va être déléguée au même titre. Une inspection générale travaille pour Wallis-et-Futuna. Nous voulons que Wallis-et-Futuna soit traité à égalité avec les autres territoires et la métropole, je tenais à vous rassurer sur ce point.

M. Régnauld a parlé de retour en arrière. Quant à Mme Luc, bien qu'il soit toujours agréable de convaincre une jolie femme, je crois que je n'y arriverai pas (*Sourires*) ; je pense que je vais y renoncer, car, madame, tout ce que j'ai fait jusqu'à présent ne vous convient pas, et j'ai peu de chances de vous persuader ce soir...

**Mme Hélène Luc.** Vous reconnaîtrez que je ne suis pas la seule à ne pas être convaincue.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Vous n'êtes peut-être pas la seule à ne pas être convaincue, mais vous êtes particulièrement irréductible. (*Nouveaux sourires.*) En tant que sénateur, je vous ai toujours connue comme cela, et la seule chose que je puisse dire, c'est que vous n'avez pas évolué.

**Mme Hélène Luc.** Pas avec votre politique !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce n'est pas vous qui la faites et ce sont les électeurs qui nous ont donné la majorité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Je ne sais pas à qui incombent la responsabilité, mais le Président Mitterrand a pensé, à une époque, gouverner avec les communistes, et il l'a fait.

J'ai souvenir qu'il y a une dizaine d'années à peine, lorsque vous vous présentiez devant les électeurs, vous obteniez entre 20, 22 ou 23 p. 100 des voix les bonnes années. Maintenant, quand vous vous présentez devant les électeurs, vous obtenez, les bonnes années, 5 p. 100. Alors, je me dis que vous n'avez pas convaincu grand monde !

**Mme Hélène Luc.** Vous faites diversion, monsieur le ministre !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ce n'est pas une diversion, c'est une constatation !

**M. Paul Souffrin.** Nous ferons mieux, ne vous inquiétez pas.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je vous le souhaite, mais j'attends encore la démonstration.

J'en viens enfin à l'enseignement dispensé à l'étranger. Monsieur Habert, cette question me passionne. Si vous pouviez convaincre M. le ministre des affaires étrangères pour que je reprenne les postes, je serais tout à fait d'accord. Mais ne dites pas que la D.C.R.I. est le parent pauvre, ce n'est pas vrai.

Cela dit, je reconnais que, lorsque les enseignants sont loin - il m'est arrivé de discuter avec eux, au Maroc par exemple - ils éprouvent parfois un sentiment d'isolement. Par conséquent, je suis tout à fait prêt, avec vous et avec les autres sénateurs représentants les Français établis hors de France, à examiner ce que l'on peut faire pour améliorer la situation. J'attache la plus grande importance à maintenir notre présence à l'étranger de cette façon.

Au Maroc, par exemple, grâce à ces hommes et à ces femmes admirables, la culture française a beaucoup progressé. Nous avons conclu des accords tout à fait étonnants et je m'en réjouis. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'en entretenir avec le roi Hassan II.

Vous dites que les 500 000 francs alloués pour les manuels sont tout à fait insuffisants. C'est vrai. Je prends donc l'engagement, ce soir, de doubler au moins la mise. Nous verrons où nous prendrons ces crédits, mais j'en prends l'engagement car nous devons avoir des moyens suffisants pour diffuser la culture française à l'étranger. Je reconnais que cela ne va pas très loin, mais c'est un premier geste. Je vais y réfléchir et je suis prêt à discuter et à travailler avec vous.

Il faut que vous sachiez que le Gouvernement, le ministre de l'éducation nationale en particulier, est prêt, pour toutes sortes de raisons - peut-être par reconnaissance pour l'œuvre accomplie dans ces pays par les Français de l'étranger - à examiner toutes les solutions qui peuvent améliorer la situation des intéressés, leur formation et leur présence. Cela dit, il est vrai que nous n'avons pas beaucoup de crédits à cet effet et qu'il nous est même parfois arrivé d'accorder des ralonges pour éviter telle ou telle suppression de poste. Voilà l'esprit dans lequel je me propose de travailler avec vous, monsieur Habert. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** S'agissant des mises à disposition, question qui nous préoccupe à juste titre, les engagements de M. le ministre sont une chose, les règles de l'annualité budgétaire en sont une autre.

Cela dit, n'y a-t-il pas lieu d'être inquiet quand on lit, en conclusion du rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ces cinq lignes couperet : « La commission des finances, de l'économie générale et du Plan souhaite que le principe de la subvention visant à compenser la suppression de certaines mises à disposition soit repensé lors de la préparation du budget de l'exercice 1988 dans le sens de la nécessaire suppression des dépenses non impérieuses ? » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je respecte beaucoup la démocratie, et donc la liberté d'expression des commissions. Ce n'est pas moi qui ai rédigé le rapport ! La commission des finances de l'Assemblée nationale a le droit d'exprimer ce qu'elle veut.

En revanche, quand un ministre annonce un certain nombre de choses à la tribune, en principe, cela l'engage. Et si je dis qu'en 1988 nous disposerons de l'argent correspondant aux mises à disposition, c'est que nous l'aurons. Je dois même dire, pour que les choses soient bien précises - car on fait parfois beaucoup de désinformation - qu'il y aura le salaire de la personne concernée plus 60 p. 100 pour les charges sociales. Je crois que nous ne cherchons pas à biaiser ! Par ailleurs, je ne l'ai pas dit, mais je pense que l'Alliance française n'est pas concernée dans cette affaire.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je demande la parole, pour répondre à M. le ministre. (*Marques d'impatience sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** M. le ministre n'a pas répondu à une question essentielle que nous lui avons posée : pourquoi la seule Mutuelle générale de l'éducation nationale ? Il se

trouve d'ailleurs que cette mutuelle rembourse le traitement des personnels mis à disposition. Demain, les mutuelles de la police, des P. et T., des impôts, des affaires étrangères, toutes les autres mutuelles de fonctionnaires vont-elles être logées à la même enseigne ? Si oui, c'est une information intéressante. Sinon, pourquoi cette discrimination, cet ostracisme à l'égard de la seule mutuelle de l'éducation nationale ?

Cela dit, puisqu'il est question de verser des subventions à coût constant, cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires. Nous voyons donc encore moins l'utilité de cette mesure !

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits relatifs à l'enseignement scolaire et figurant aux états B et C ainsi que l'article 71 bis.

## ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 1 859 237 036 francs. »

La parole est à M. Hoeffel.

**M. Daniel Hoeffel.** Notre groupe votera les crédits du titre III consacrés à l'enseignement scolaire. En vous apportant notre approbation, monsieur le ministre, nous tenons à vous apporter notre soutien à la politique que vous menez, et ce pour trois raisons.

D'abord, votre politique tend à mobiliser tous les moyens pour la formation des hommes, qui constitue pour vous comme pour nous la priorité. De fait, aucun problème économique ou social actuel ne peut trouver une solution véritable sans passer par le préalable d'une formation valable des hommes.

La deuxième raison de notre soutien, c'est que votre politique tend à provoquer et à renforcer l'ouverture du système d'éducation sur le monde environnant. A notre époque, les cloisonnements constituent des freins. Au contraire, tout ce qui va dans le sens de l'ouverture est un stimulant favorable au progrès.

Enfin, troisième raison, votre politique est animée par une volonté d'adaptation permanente. Les pays qui gagnent sont ceux où les hommes et les structures s'adaptent sans cesse ; il faut que la France se trouve dans ce peloton.

Notre approbation, monsieur le ministre, constitue aussi un hommage que nous tenons à rendre à la politique courageuse que vous menez dans une conjoncture ô combien difficile et à votre volonté inébranlable de mener une politique d'éducation et de formation tournée vers l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Par amendement n° II-53, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridan, Mélenchon, Penne, Régnauld, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits figurant au titre III de 400 000 francs.

La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, à ce point du débat et avant de défendre mon amendement, je voudrais présenter une observation.

Depuis ce matin, monsieur le ministre, vous n'avez cessé de vous dérober (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste*) aux questions que nous vous avons posées concernant le projet de loi Devaquet.

**M. Maurice Schumann.** Nous en discuterons ce soir !

**M. Gérard Delfau.** Plus exactement, vous avez essayé de vous sortir de la difficulté en vous livrant à des attaques contre l'opposition, notamment ce matin. Ces attaques - je vous le dis maintenant, monsieur le ministre, c'est-à-dire à froid - n'étaient pas, à certains moments, tolérables. Nous savons bien, au demeurant, que, quand un ministre se met à attaquer l'adversaire, c'est qu'il n'a pas de réponse à donner.

S'agissant de ces manifestations, que nous constatons - sans plus ! - et dont nous disons - sans plus ! - qu'elles sont des signes qui devraient vous alerter, permettez-nous, puisque vous faites des comparaisons avec une certaine manifestation du 24 juin 1984...

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Non ! Je veux parler de celle qui avait eu lieu à l'occasion de la loi Savary.

**M. Gérard Delfau.** C'est bien ce que je disais !

Permettez-moi donc, à ce sujet, de vous conseiller de méditer l'attitude du Président de la République : peut-être trouverez-vous dans ce qu'il fit alors matière à réflexion, monsieur le ministre.

**M. Dominique Pado.** Vous n'étiez pas d'accord !

**M. Gérard Delfau.** Vous ne nous l'avez pas entendu dire !

**M. Dominique Pado.** Je l'ai entendu dire sur vos bancs et je vous renvoie au *Journal officiel*.

**M. Gérard Delfau.** Vous n'avez pas non plus répondu, monsieur le ministre, sur le budget lui-même. Nous allons en reprendre, dans nos amendements, quelques-uns des points les plus négatifs, mais il n'en demeure pas moins vrai que votre budget prévoit la suppression de plus de 4 900 postes et que ces amputations affectent aussi bien les personnels enseignants de tous niveaux que les personnels non enseignants.

Il s'agit d'un budget de pénurie qui affaiblit le service public de l'éducation.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Il détient la vérité ! « Sa » vérité.

**M. Gérard Delfau.** Au-delà des aspects budgétaires, il est des raisons idéologiques que nous condamnons. Je comprends bien que ces propos ne fassent pas plaisir à tous nos collègues de la majorité, mais tout cela devait être dit. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Maurice Schumann.** Et redit !

**M. Gérard Delfau.** J'en viens à l'amendement n° II-53, ce qui me permettra de prolonger l'amorce de débat - car il y a eu amorce de débat, et j'en remercie vivement Mme le secrétaire d'Etat - qui s'est instauré tout à l'heure.

Nous sommes, madame le secrétaire d'Etat, tout à fait sensibles à votre volonté de prévention. Nous pensons, comme vous, que l'école a un rôle majeur à jouer face à ce fléau social qu'est la toxicomanie. Nous espérons toutefois que vous ne partagez pas l'appréciation de votre collègue M. Chalandon sur ce point. En tout cas, nous préférons, je vous l'avoue, votre méthode à la sienne : il est préférable d'éduquer les enfants plutôt que de vouloir les incarcérer lorsqu'ils seront devenus adultes.

Mais cela suppose, madame le secrétaire d'Etat, outre de bonnes orientations, des moyens en personnel. Permettez-moi, à ce point de notre discussion, d'égrener - mais comment faire autrement ? - les postes qui ont été amputés dans le collectif budgétaire de 1986 ou qui le seront dans le projet de budget dont nous discutons actuellement.

Tout d'abord, soixante-treize postes de médecin scolaire. Vous avez dit tout à l'heure : « Nous recruterons des vacataires. » Pensez-vous que le résultat sera le même ?

Ensuite, trente-cinq postes d'assistante sociale et cent cinquante-cinq postes d'adjoint de santé, mal compensés par la création de cent quarante et un postes d'infirmière scolaire. Le total n'y est pas, vous en conviendrez.

Puis douze postes de surveillant d'externat et de maître d'internat. On veut d'ailleurs recourir à nouveau à la pratique des répétiteurs. Mais comment y arrivera-t-on ?

Enfin, soixante postes - sur cent vingt - d'élève conseiller d'orientation. On a évoqué la suppression des centres de formation de Lyon, de Strasbourg, et peut-être de Marseille.

Comment voulez-vous que nous prenions au sérieux vos déclarations quand les personnels qui sont particulièrement chargés de la mise en œuvre de la prévention contre la toxicomanie sont à ce point affaiblis par le budget que vous présentez ?

Ce ne sont pas des déclarations, ce sont des chiffres. Ils sont irréfutables, c'est de la mathématique traditionnelle, pour reprendre vos propres termes, monsieur le ministre ; mais elle est cruelle pour votre budget ! Vous ne pouvez donc donner le change et faire semblant de croire que votre budget apporte des moyens supplémentaires là où, au

contraire, pan après pan, il ampute les ressources qui avaient été affectées par les précédents gouvernements. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

(**M. Etienne Dailly remplace M. Jean Chérioux au fauteuil de la présidence.**)

# **PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,** **vice-président**

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** La commission n'a pas eu à connaître formellement de cet amendement. Néanmoins, je crois pouvoir me faire l'interprète de sa majorité en donnant le sentiment du rapporteur spécial.

L'amendement n° II-53 vise, en effet, à réduire les frais de déplacement. Il est vrai que les crédits, en ce domaine, sont très importants dans ce projet de budget, puisqu'ils s'élèvent à 398 900 000 francs. La commission des finances de l'Assemblée nationale a ainsi avancé le chiffre de 12 000 francs par an par fonctionnaire non enseignant. Ce chiffre paraît en effet élevé, surtout si l'on se souvient des observations que la Cour des comptes a présentées en 1982 à propos de la gestion de ces crédits.

Cependant, de l'avis de la commission, le Gouvernement semble être le plus habilité pour nous indiquer si ces crédits ont été calculés au plus juste. C'est pour cette raison que je demande à entendre tout d'abord son avis sur cet amendement.

**M. le président.** Avant de donner la parole au Gouvernement, je fais observer à M. le rapporteur spécial que, lorsqu'il déclare que la commission n'a pas eu connaissance des amendements, il veut sans doute dire qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une délibération : aucun amendement ne pourrait être appelé en séance s'il n'avait été déposé dans les délais prescrits.

Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement n° II-53 ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, je suis contre cet amendement. Pour financer les trente-cinq emplois en question, le groupe socialiste a prévu un gagé de 400 000 francs, alors qu'en année pleine ces emplois coûtent 3 800 000 francs. En outre, je rappelle que les emplois prétendument supprimés étaient, en fait, affectés à des postes vacants, précédemment occupés par des personnes en fonction dans des services administratifs. Au surplus, le Gouvernement a récemment décidé de consacrer une enveloppe de 25 millions de francs à la prévention, dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission, si elle en a un ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la commission a toujours un avis. Elle est, bien entendu, favorable à la position du Gouvernement (*M. Delfau s'esclaffe*) et donc contre l'amendement.

**M. Louis Virapoullé.** Je demande la parole, contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications de M. Delfau et je dois vous dire qu'il me laisse dans le brouillard. Notre cher collègue semble être obsédé par la toxicomanie...

**M. Gérard Delfau.** Oh, oh !

**M. Louis Virapoullé.** Cela n'est pas mon cas. En effet, monsieur le ministre, le débat qui s'est déroulé ici aujourd'hui a été un débat clair, net et précis. C'est cela, d'ailleurs, la force de votre ministère.

Je suis contre cet amendement pour une raison extrêmement simple. M. le ministre vient de nous donner deux précisions : d'abord, il s'agit de postes vacants, ensuite et surtout, vous nous avez indiqué que le problème important est celui de la prévention. Or il est certain que, dans ce domaine qui semble - je dis bien « semble » - intéresser M. Delfau - en effet, moi, je ne suis pas là pour politiser des questions aussi importantes mais pour rechercher avec vous la vraie solution



- puisque le Gouvernement est fermement décidé à faire un effort en matière de prévention, je vous demande, mes chers collègues, de voter contre cet amendement de circonstance ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, mon explication de vote vaut, en fait, pour l'ensemble des amendements. Si ceux-ci traduisent de justes préoccupations, nous considérons que, dans le cadre d'un budget de pénurie, un transfert de crédits ne saurait résoudre, malheureusement, les problèmes de l'éducation nationale. C'est une augmentation bien plus substantielle des crédits qui eût été nécessaire. Nous voterons donc l'amendement.

**M. Gérard Delfau.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Je conseille à nos collègues de sortir du brouillard avant d'intervenir, afin d'avoir une vision globale du débat et de bien situer les propos de chacun et, peut-être, de mieux en comprendre la portée.

Trente-cinq postes sont vacants et il faut les pourvoir ! Au-delà de cette précision, monsieur le ministre, je constate que vous n'avez toujours pas voulu répondre à ma question de fond : comment peut-on faire de la prévention si l'on n'accroît pas sensiblement les moyens en personnel d'encadrement et les moyens pour les personnels spécialisés ou qui peuvent l'être ?

Vous vous dérobez, disais-je tout à l'heure. Je dirai maintenant que c'est un dialogue de sourd. Je constate que, chaque fois qu'un problème précis est posé, nous n'obtenons pas de réponse et nous comprenons bien évidemment pourquoi. En fait, vous ne voulez pas reconnaître la pénurie qui frappe votre budget.

Cette explication de vote a pour objet de bien faire comprendre la position du groupe socialiste. Nous avons prévu comme gage les frais de déplacement, car la mécanique budgétaire est contraignante et il faut donc trouver un gage à l'intérieur même du budget - cela n'a certes pas toujours été le cas, mais, pour notre part, nous essayons de nous y tenir. Néanmoins, je ne voudrais en aucun cas que l'on puisse déduire de notre proposition d'amendement que les personnels de l'éducation nationale perçoivent, à notre avis, des indemnités de déplacement trop importantes. Je connais, comme vous tous, tel ou tel professeur qui va faire passer le baccalauréat et à qui on ne rembourse même pas un centime sous prétexte qu'il s'est déplacé dans une même circonscription scolaire ; pourtant s'il devait y aller à pied, il devrait partir environ un mois avant ! (*Murmures sur les travées de l'union centriste.*)

**M. Louis Boyer.** Ils ne sont pas sportifs ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Donc, que l'on nous comprenne bien ; nous souhaitons attirer votre attention sur ce point : nous ne voulions pas que le sens de notre amendement soit travesti par la discussion.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-53, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Par amendement n° II-54 rectifié, MM. Méric, Pontillon, Delfau, Authié, Bayle, Boëuf, Lorient, Mélenchon, Penne, Régnault, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits figurant au titre III de 10 241 293 francs.

La parole est à M. Pontillon.

**M. Robert Pontillon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, cet amendement a pour objet d'attirer l'attention de la Haute Assemblée sur la dégradation préoccupante des moyens de recherche pédagogique dans l'éducation nationale.

Il vise en outre à réparer le prélèvement arbitraire et inutile imposé cette année au centre national de la documentation pédagogique - C.N.D.P. - sur ses moyens d'action.

On a justifié cette mesure par la nécessité de renforcer les moyens de communication du ministère.

Je conçois que la capacité de communication du ministère de l'éducation nationale a connu ces temps derniers quelques défaillances. Mais fallait-il pour autant faire payer ces déboires à l'instrument de recherche pédagogique du ministère ?

Cette réduction arbitraire de la subvention du ministère au C.N.D.P. est d'autant plus inopportune qu'elle vient frapper une institution dont les activités sont en expansion évidente. C'est ainsi que les ventes de matériel pédagogique accusaient au 1<sup>er</sup> octobre une croissance de 6 p. 100. C'est ainsi encore que le chiffre d'affaires de la librairie centrale de la rue du Four est en augmentation de 30 p. 100.

Cette décision d'amputer les ressources du C.N.D.P. de 10 241 francs aurait pu paraître seulement inopportune, si elle ne s'accompagnait malheureusement de deux mesures qui apparaissent, elles, comme une pénalisation abusive : la première est l'interdiction faite à cet établissement de commercialiser désormais les logiciels qu'il produit ; la seconde est la suppression de 78 emplois sur l'effectif total.

Il n'y a plus, dès lors, coïncidence malheureuse ou maladresse de gestion mais, à l'évidence, le signe inquiétant d'une volonté de réduire - de supprimer - à terme le seul instrument de recherche pédagogique dont dispose l'éducation nationale, à l'exception de quelques centres universitaires. Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous concevrez que nous nous interroguions sur la portée de cette décision, en apparence seulement anodine.

Le C.N.D.P. - dont on a beaucoup médité et dont je voudrais souligner les mérites - a pu, au travers du temps, et depuis la disparition de l'institut pédagogique national, contribuer utilement à la promotion des nouvelles technologies éducatives dans l'enseignement. Dans un monde où le volume des connaissances se renouvelle tous les vingt ans, les mutations quantitatives appellent des mutations qualitatives. La recherche pédagogique, le recours progressif aux moyens de l'électronique et de l'informatique, comme auxiliaires d'apprentissage ou de vérification du savoir, deviennent essentiels pour la rénovation même de l'outil éducatif.

Est-il alors opportun de décider, comme vous le faites, monsieur le ministre, de sacrifier des pans entiers de l'activité du C.N.D.P. remis en cause dans sa vocation d'édition, de production, de formation, d'éducation, jamais contestée jusque-là ?

Le C.N.D.P. est à ce jour - faut-il le rappeler ? - le premier producteur français de logiciels éducatifs ; il réalise et commercialise les seuls logiciels conçus pour l'éducation, c'est-à-dire s'inscrivant dans la définition pédagogique exigeante de votre ministère. Sa clientèle atteste de son adéquation aux besoins éducatifs : outre les écoles, il fournit l'O.N.I.S.E.P., la délégation à la formation professionnelle et d'autres encore.

De fait, monsieur le ministre, nos appréhensions ont déjà trouvé, hélas ! leur réponse. Le C.N.D.P. doit payer le prix du vent sauvage du libéralisme qui souffle aujourd'hui sur toutes les institutions de l'Etat.

La production de logiciels pédagogiques, avez-vous annoncé, doit être réservée à l'entreprise privée. Dès lors, il faut sacrifier le C.N.D.P. qui fait obstacle à cette hégémonie voulue du marché par les marchands. Et les établissements scolaires là-dedans, que deviennent-ils ?

Croyez-vous sérieusement, monsieur le ministre, que les maigres budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement - en dépit de l'effort soutenu des collectivités territoriales au fonctionnement des C.R.D.P. et des C.D.D.P. - leur permettront l'acquisition de matériels plus chers que ceux qui sont actuellement fournis par le C.N.D.P. au seul prix de revient ? Encore faudrait-il que nous soyons assurés de l'engagement volontaire du secteur privé vers des créneaux aussi peu porteurs de profit. L'expérience à cet égard incite au scepticisme.

Je sais, monsieur le ministre, que les propos scandaleux proférés récemment par un député contre le C.N.D.P. n'ont sans doute pas votre appui, pas plus qu'ils ne rencontrent votre adhésion. Pour autant, monsieur le ministre, c'est Mar-

tinez qui triomphera demain rue d'Ulm si un coup d'arrêt n'est pas porté à l'entreprise de démantèlement amorcée, si bon ordre n'y est pas mis.

La recherche pédagogique n'est pas si développée dans notre pays que nous ne vous disions et notre préoccupation et notre opposition à des initiatives qui portent en elles le risque de sa liquidation. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** J'émettrai sur cet amendement un avis défavorable en raison de son objet. En effet, les auteurs demandent que l'économie proposée permette de majorer les crédits du C.N.D.P. Or, le rapport de la commission des finances a déjà indiqué que les mesures de rigueur étaient approuvées par la majorité de cette commission, mesures de rigueur qui affectaient des établissements rattachés au ministère, et en particulier le C.N.D.P.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce que disait la Cour des comptes dans son dernier rapport sur la gestion du C.N.D.P. !

Par ailleurs, le maintien des moyens alloués à la direction de l'information et de la communication me paraît tout à fait indispensable. Cette action d'information est, en effet, un des éléments essentiels de la politique du ministère.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Je m'associe tout à fait aux propos de M. le rapporteur. La Cour des comptes a en effet émis des observations très désagréables sur le C.N.D.P. et sur d'autres établissements publics. Il me semble que la première des choses est que les ministres tiennent compte des observations de la Cour des comptes. Autrement, ce n'est pas la peine d'en avoir une !

Par ailleurs, il a été dit que le C.N.D.P. allait disparaître, M. Pontillon l'a dit. Moi, je n'étais pas au courant !

La direction de la communication et de l'information est aussi un instrument très utile. Je souhaite que mon ministère soit transparent et que l'ensemble de l'opinion publique sache ce qui s'y passe. Mais il faut des moyens pour faire de l'information et de la communication. Le C.N.D.P. participe comme les autres services aux économies. Il fera également l'objet, comme les autres services, d'une réorganisation afin d'accroître sa productivité, comme le souhaite la Cour des comptes. Dans ces conditions, je suis contre l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-54 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je prends acte que le groupe communiste et le groupe socialiste votent contre.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, il convient que je vous rende très attentifs à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous devons encore examiner le titre IV, sur lequel trois amendements ont été déposés ; puis les titres V et VI et l'article 71 bis, sur lesquels il pourrait prendre à chacun la fantaisie de s'exprimer ; enfin, l'amendement n° II-59 rectifié, présenté par le groupe socialiste et tendant à insérer un article additionnel après l'article 71 bis.

J'ai cru comprendre, monsieur le ministre, que vous souhaitiez que le Sénat achève l'examen du budget de l'enseignement scolaire avant le dîner, afin de pouvoir entamer, à la reprise, celui du budget de l'enseignement supérieur. Cependant, je suis forcé de prendre en compte les intérêts légitimes de notre personnel. Par conséquent, si nos débats s'éternisaient, je serais obligé de suspendre la séance, quelque souhait que j'aie, moi aussi, de mener à bien nos travaux.

Je demande donc au Sénat de m'aider dans ma tâche.

« Titre IV, plus 735 878 481 francs. »

Par amendement n° II-55, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridant, Masseret, Mélenchon, Penne, Régnault, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume,

Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ces crédits de 3 millions de francs.

La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Cet amendement concerne le chapitre 43-03, article 60, et tend à réduire les crédits ouverts au titre de la formation continue des personnels de l'enseignement privé, crédits qui paraissent surévalués, compte tenu des moyens dont disposera la formation des personnels de l'enseignement public dans les collèges.

Nous estimons que ces crédits seraient plus utilement affectés au maintien des postes de professeur d'école normale, ainsi qu'à des actions de formation continue, dans les centres de formation, des professeurs de collèges des écoles normales, qui ont acquis une riche expérience en ce domaine.

A l'examen des chiffres, tous d'origine ministérielle, on peut tirer la conclusion que, à un moment où un consensus semble se dessiner sur la nécessité de former des enseignants à un haut niveau de compétence, les dispositions matérielles arrêtées risquent de compromettre non seulement l'amélioration nécessaire de cette formation, mais aussi le maintien à son niveau actuel.

Cet amendement a donc pour objet d'attirer l'attention sur une nouvelle inégalité de traitement entre le secteur public, pour lequel les crédits destinés à la formation diminuent, et le secteur privé.

Nous ne contestons pas les besoins en formation des personnels de l'enseignement privé, nous ne souhaitons pas les désavantager et encore moins désavantager les enfants, mais pourquoi, d'une part, renforcer les crédits de formation continue, augmenter de façon considérable les dépenses d'équipement en matériel informatique et, d'autre part, hypothéquer la formation en supprimant trois cents postes de professeur d'école normale et en transférant deux cent dix postes de directeur d'études des centres de formation de P.E.G.C. aux lycées, ce qui néglige la très riche expérience qu'ils ont acquise ?

Si l'on considère les chiffres, on observe que le « ciseau » entre les recrutements d'instituteurs et les départs à la retraite s'élargit. En 1986, on enregistre 5 200 recrutements et 7 900 départs, soit un déficit de 2 700 ; en 1987, on comptera 4 600 recrutements et 8 300 départs, soit un déficit de 3 700.

Comment combler ce déficit, si ce n'est en réduisant la formation continue et en amputant le temps de formation initiale ? Tel est l'objet des mesures budgétaires prises à l'encontre des écoles normales, qui non seulement vont dans le sens de la dégradation présente, mais hypothèquent l'avenir.

Or, une équipe de formateurs ne se constitue pas en quelques mois, vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre. Démanteler aujourd'hui des équipes enseignantes dans les écoles normales départementales, c'est s'engager dans un processus qui risque de rendre difficile le bon fonctionnement du service de formation au cours des prochaines années. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** La commission est défavorable à cet amendement de type « rétro ». (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Contre !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-55, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Par amendement n° II-56, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridant, Mélenchon, Penne, Régnault, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 60 millions de francs.

La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Selon le vocable employé par M. le rapporteur spécial, il s'agit également d'un amendement « rétro », puisqu'il a la même inspiration que celui que vient de défendre mon collègue et ami M. Authié.

Si les crédits de l'éducation nationale n'augmentent que de 2,1 p. 100, ceux qui concernent l'enseignement privé progressent de 3,7 p. 100

**M. René-Georges Laurin.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Bayle.** Cinq cent soixante-dix postes sont inscrits dans la loi de finances, s'ajoutant aux 484 postes du collectif. On peut effectivement trouver cela très bien, mais il est de notre devoir de dénoncer cette inégalité de traitement dont souffre l'enseignement public !

Parallèlement, sont supprimés 1 200 postes d'instituteurs, alors que l'on attend 12 000 élèves de plus dans les classes élémentaires et préélémentaires, 1 500 postes d'élève instituteur et 2 000 postes dans les collèges. J'arrête là cette énumération fastidieuse. Simplement, je rappellerai pour mémoire que le rapport du nombre d'élèves entre l'enseignement privé et l'enseignement public est de un à six.

Sans vouloir engager ici de mauvaise querelle ou faire de procès d'intention, je dirai que cet amendement a pour objet d'attirer l'attention de l'opinion sur des choix budgétaires qui vont manifestement à l'encontre du principe d'égalité de traitement auquel nous sommes, nous socialistes, particulièrement attachés. Nous l'avons, d'ailleurs, démontré au cours des années précédentes.

Ces mesures sont d'autant plus regrettables si on les met en parallèle avec le recul en francs constants des bourses du service public, les crédits étant simplement maintenus à leur niveau de 1986. On enregistre donc une baisse des dotations consacrées à l'aide aux plus défavorisés.

Enfin, l'équipement en matériel informatique ne fait pas partie des investissements autorisés par la loi Debré. Les équipements publics voient diminuer les crédits de maintenance et ceux qui sont consacrés à la formation professionnelle. Ne serait-il pas plus cohérent, particulièrement dans ce contexte de rigueur, de poursuivre les efforts engagés avant d'en déployer d'autres de façon tout à fait hasardeuse ? *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** La commission est défavorable à cet amendement de type *rétro bis*. *(Sourires.)*

**M. Roland Courteau.** Vivent les modernes !

**M. Gérard Delfau.** Cela manque de rhétorique !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Et d'élégance !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Défavorable !

**M. Gérard Delfau.** Je suis fasciné par la pertinence des arguments !

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-56.

**M. Marcel Daunay.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Je voterai, bien sûr, contre cet amendement. Je rends hommage au Gouvernement pour l'effort qu'il consent afin de réparer les injustices du passé.

Je sais que nos amis socialistes n'aimaient pas l'école privée ; il faut bien qu'on rétablisse la vérité et la justice. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

**M. René-Georges Laurin.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Nous ne pouvons bien évidemment pas accepter les allégations de notre collègue M. Daunay sur le sort que les socialistes auraient réservé à l'enseignement privé. En effet, je ne crois pas que l'enseignement privé ait eu à se plaindre des gouvernements de gauche ! *(Rires sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Jean Delaneau.** Il nous fera rire jusqu'au dernier moment !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° II-56, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Par amendement n° II-57, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridant, Mélenchon, Penne, Régnauld, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 73 139 071 francs.

La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** La réduction que nous proposons s'impute sur le chapitre 43-80 et l'article 80. Notre amendement a pour objet de supprimer la mesure nouvelle prévoyant les crédits destinés à subventionner les organismes auprès desquels sont détachés des personnels anciennement mis à disposition.

Nous pensons que ces crédits n'ont pas lieu d'être inscrits car, comme nous l'avons dit tout à l'heure, la suppression des « mis à disposition » n'est pas justifiée.

J'ai présenté, dans mon intervention, mon argumentation concernant les « mis à disposition » des associations. Elle est toujours valable et l'est peut-être encore plus lorsque nous nous apercevons que certains membres de la majorité se déclarent prêts à supprimer toute subvention destinée à remplace le traitement des « mis à disposition ».

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Marc Bœuf.** Je voudrais profiter de la présentation de cet amendement, monsieur le ministre, pour vous lancer un dernier appel. En effet, je n'ai pas l'impression que vous soyez au courant des conséquences que va entraîner le retrait des « mis à disposition » de la mutuelle générale de l'éducation nationale.

Par cette disposition, vous dénoncez des modalités en vigueur depuis 1947. La loi Morice du 19 mars 1947, les circulaires interministérielles des 26 septembre 1947 et 20 novembre 1948 donnent la possibilité aux mutuelles de fonctionnaires de gérer la sécurité sociale et à l'administration de mettre à leur disposition des fonctionnaires pour ce faire. La M.G.E.N. a profité de cette mesure, comme en ont profité et en profitent encore d'autres mutuelles de fonctionnaires. Aujourd'hui donc, seuls les fonctionnaires de l'éducation nationale vont être frappés ; c'est une discrimination entre fonctionnaires.

**M. Roland Courteau.** Eh oui !

**M. Marc Bœuf.** Vous pénalisez ainsi les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de la culture, car leur mutuelle va perdre de son efficacité. Je vous rappelle que la M.G.E.N. est une des toutes premières mutuelles de France, qui regroupe 1 300 000 adhérents et sert des prestations à 2 300 000 personnes en considérant les ayants droit. Votre disposition atteint donc 2 300 000 personnes.

Affaire de corporatisme, diront certains ! Certes non. Par son réseau d'œuvres sanitaires et sociales - quarante établissements - la M.G.E.N. fait œuvre de pionnier dans le domaine de la santé et de la recherche scientifique. En outre, tous ses établissements ouvrent largement leurs portes à tous les habitants de notre pays.

Demain, cette mutuelle aura du mal à exister. En enlevant brusquement les « mis à disposition » de la M.G.E.N., vous décapitez les sections départementales, encadrées et animées par des personnels de l'éducation nationale ; vous décapitez dans le même temps le bureau national, car je ne suis pas sûr que M. Séguin, à qui je vais poser une question écrite, trouve une solution.

**M. Roland Courteau.** Exactement !

**M. Marc Bœuf.** Vous portez ainsi un rude coup à la mutualité, expression concrète de la solidarité. Agissez-vous ainsi pour des raisons financières ? Non. Ce ne peut être un argument, car il faut que vous sachiez que les salaires des enseignants mis à disposition de la M.G.E.N. sont remboursés par celle-ci à l'Etat.

**M. Germain Authié.** Eh oui !

**M. Marc Bœuf.** Alors pourquoi ? Pour remettre les enseignants à leur place ? Non, dites-vous, puisqu'ils pourront être détachés auprès de la M.G.E.N.

Je ne vois pas la différence entre les mis à disposition dont les traitements sont remboursés à l'Etat par la M.G.E.N. et les détachés dont les traitements seront payés directement par cette mutuelle.

Encore une fois : pourquoi, monsieur le ministre ? Je n'ai pas encore compris votre démarche. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Si je demandais d'adopter cet amendement, je serais vraiment très défavorable aux associations car, pour ma part, je préconise une compensation intégrale. D'ailleurs, la M.G.E.N. est dans une situation différente : elle rembourse une partie, mais pas tout !

**M. Marc Bœuf.** Si !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Non, elle est loin de tout rembourser ! Avec l'adoption de cet amendement, vous seriez dans une situation dramatique car vous me demandez de supprimer la compensation que je donne. Dans ce cas, les associations en question seraient dans une situation très difficile.

En conséquence, je suis défavorable à cet amendement car je veux compenser les mis à disposition par un apport financier. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. René-Georges Laurin.** On espère que les autres ministres vont faire la même chose !

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-57.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Je ne serais pas intervenu pour explication de vote si je n'avais entendu un de nos collègues affirmer suffisamment fort pour que nous l'entendions : « On espère que les autres ministres vont faire la même chose. »

C'est la raison qui nous conduit à poser de nouveau la question à M. le ministre de l'éducation nationale, qui a sous sa tutelle les personnels de l'éducation nationale : selon lui, cette mesure va-t-elle ou non être adoptée au niveau gouvernemental et va-t-elle toucher toutes les mutuelles de fonctionnaires ?

L'importance de cette question, qui dépasse largement les problèmes des seuls enseignants, justifie que notre assemblée se prononce par scrutin public sur cet amendement.

**M. Bernard Laurent.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent.

**M. Bernard Laurent.** Le groupe de l'union centriste approuve votre position, monsieur le ministre, sur le problème des mises à disposition. Il est indispensable de remettre de l'ordre. Les enseignants, ainsi que vous l'avez dit, sont là pour enseigner.

Cependant, ce débat aura été assez utile pour certains d'entre nous qui ne suivaient pas le problème de très près car nous aurons ainsi appris auprès de qui étaient faites ces mises à disposition.

Le rapporteur l'a consigné dans son rapport écrit : « la ligue française de l'enseignement : six cent trente-huit postes ». Ce sont des gens qui travaillent la plupart du temps au service des fédérations des œuvres laïques, qui, avec ces fédérations - même si je ne partage pas toutes leurs convic-

tions sur le plan philosophique - accomplissent un excellent travail et avec lesquels les élus départementaux et régionaux entretiennent les meilleurs rapports.

Je poursuis la lecture du rapport : « éclaireurs et éclaireuses de France ». Ce sont des gens fort sympathiques qui bénéficient de vingt-huit postes, c'est peu, mais je pose quand même la question : les éclaireurs, c'est bien, mais pourquoi pas les « scouts de France » ?

Je poursuis encore ma lecture : « francs et franchises camarades ». On connaît très bien leur appartenance au parti communiste ; or ils bénéficient, eux, de cent treize postes. Pourquoi pas les « cœurs vaillants » ?

**M. Marc Bœuf.** Cela n'a rien à voir !

**M. Bernard Laurent.** Monsieur le ministre, il s'agit là d'une émotion très bien orchestrée de la part de ceux qui sont « sourds parce qu'ils ne veulent pas entendre ». En effet, lorsque vous parlez de « suppression de mises à disposition et de remplacement par des détachements », cela ne devrait pas poser, étant donné qu'il y a en plus compensation financière, de problèmes fondamentaux aux associations.

Mais il est certain que, compte tenu des habitudes - le Français est conservateur, même s'il est de gauche - il y a eu des inquiétudes à la base.

Les propos que vous avez tenus, en particulier cet après-midi, monsieur le ministre, constituent une réponse claire de nature à lever une très grande part de ces inquiétudes.

Peut-être faudrait-il quand même préciser de nouveau - après tout, c'est en tapant sur les clous qu'on arrive à les faire entrer - que, réellement, toutes les mises à disposition pourront être transformées en détachements, que les compensations financières seront exactes, association par association, qu'il ne s'agira pas simplement de remboursements forfaitaires et, enfin, autant que cela est en votre pouvoir, affirmer que la compensation durera.

Monsieur le ministre, comme vous le remarquiez voilà un instant, nous sommes logiques avec nous-mêmes. Nous acceptons votre proposition, mais nous voulons qu'elle soit complète, c'est-à-dire compensée. Par conséquent, nous ne pouvons pas voter l'amendement qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

**M. Marc Bœuf.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** Des propos assez graves ont été tenus dans cette assemblée et spécialement par le dernier orateur qui vient d'accuser un grand mouvement de jeunesse, « les francs et franchises camarades », d'être affilié à un parti politique. J'aimerais qu'il me donne la preuve de cette affirmation.

Depuis ma jeunesse, je suis un militant des « francs et franchises camarades » ; je puis vous assurer qu'à aucun moment il n'y a eu affiliation d'un tel mouvement à un quelconque parti politique. (*Rires sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Un de nos collègues a souhaité, par ailleurs, que tous les fonctionnaires mis à disposition des mutuelles disparaissent. Je lui dis : « chiche ! » Mais si, demain, on prive les mutuelles des fonctionnaires mis à disposition cela posera de sérieux problèmes au ministère chargé de la sécurité sociale, dont les caisses primaires seront obligées de prendre en charge tous les assurés gérés actuellement par ces mutuelles.

Enfin, monsieur le ministre, en défendant notre amendement, j'ai bien précisé que, si nous le présentons pour réduire les crédits destinés aux subventions, en revanche, nous avons demandé que les mis à disposition restent aux postes où ils sont. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-57, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 57 :

|                                         |     |
|-----------------------------------------|-----|
| Nombre des votants .....                | 315 |
| Nombre des suffrages exprimés .....     | 305 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés | 153 |
| Pour .....                              | 79  |
| Contre .....                            | 226 |

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je donne acte au groupe communiste et au groupe socialiste du fait qu'ils votent contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

## ETAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 874 701 000 francs. » - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 736 441 000 francs. » - (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 85 363 000 francs. » - (Adopté.)

Crédits de paiement, 45 669 000 francs. » - (Adopté.)

Je donne acte au groupe communiste et au groupe socialiste du fait qu'ils ont voté contre ces crédits.

## Education nationale

### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

**M. le président.** « Art. 71 bis. - Les travaux de la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences instituée par l'article 94 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat font l'objet chaque année d'un rapport au Parlement annexé au projet de loi de finances.

« Ce rapport doit notamment apprécier, pour chaque région, l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements publics et privés de l'enseignement secondaire du deuxième cycle, compte tenu des dotations générales de décentralisation et des dotations régionales d'équipements scolaires attribuées par l'Etat.

« A cet effet, il retrace, à la date du transfert de compétences, la liste et le montant des dépenses effectuées par l'Etat qui servent de base au calcul du montant des transferts de charges. Ce rapport apprécie également l'état du patrimoine transféré aux régions. Il comporte enfin une évaluation du montant des gros travaux indispensables à l'entretien et au fonctionnement des établissements ainsi que du montant des investissements et des équipements nécessaires pour leur rénovation ou leur extension, compte tenu des perspectives démographiques de chaque région. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 71 bis.

(L'article 71 bis est adopté.)

### Article additionnel après l'article 71 bis

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, je vais appeler en discussion l'amendement n° II-59 rectifié, tendant à insérer un article additionnel après l'article 71 bis.

Par amendement n° II-59 rectifié, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridant, Mélenchon, Penne, Régnault, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer, après l'article 71 bis, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement dépose chaque année, en annexe du projet de loi de finances, un état récapitulatif des crédits affectés à l'enseignement professionnel et technologique. »

La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** L'article 19 de la loi de programmation sur l'enseignement technologique et professionnel du 23 décembre 1985, donc sous la précédente législature, prévoit un rapport d'exécution, qui n'a pas été publié.

Cet amendement a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce point. En effet, 27 milliards de francs sont en jeu.

Il importe non seulement que la loi soit respectée - cela va de soi - mais que le Parlement puisse mesurer les effets des dispositions prises en faveur de cet enseignement spécifique.

Il serait souhaitable, à notre avis, que l'enseignement technologique et professionnel soit individualisé dans un fascicule budgétaire, ce qui aurait pour objet d'éviter qu'il ne soit confondu avec l'ensemble des crédits concernant le reste du budget de l'éducation.

Sur ce point très précis, l'avis budgétaire de notre collègue M. Vidal, particulièrement éclairant, souligne une progression des crédits qui sera de 2,34 p. 100 en volume, donc inférieure au rythme de 2,8 p. 100 prévu par la loi.

Il est donc appréciable que le Sénat dans sa sagesse ait choisi d'examiner ces crédits de façon spécifique, ce qui n'a pas été le cas à l'Assemblée nationale, où l'avis budgétaire n'a pas été publié, mais il serait logique pour aller jusqu'au terme de cette démarche que l'amendement que nous présentons soit adopté. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la commission estime que cet amendement a pour objet de demander un rapport de plus parmi tant d'autres. Toutefois, elle souhaiterait au préalable connaître l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, je souhaiterais que l'on anoblisse en quelque sorte l'enseignement technique et que l'on cesse de le traiter à part. Dans l'adaptation des lycées, il y aura des séries technologie, lettres, sciences. Pour l'opinion publique, l'enseignement technique doit être traité dans les mêmes conditions que l'enseignement général. Demander un rapport spécifique consisterait à lui donner une place à part et à le sortir de l'enseignement général. Je considère que cette proposition n'est pas souhaitable.

**M. Jean Delaneau.** Très bien !

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Ayant été membre de la commission des finances, je sais que, tous les ans, on demandait quelques rapports supplémentaires.

Chaque année, il y a une discussion budgétaire. Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions ; il n'y a rien à cacher. Mais il ne me semble pas opportun de prévoir un rapport supplémentaire. C'est pourquoi le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est donc maintenant l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** La commission se rallie à l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-59 rectifié.

**M. Gérard Delfau.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Certaines positions sont tellement contradictoires, monsieur le rapporteur spécial, qu'il est difficile de les soutenir en si peu de temps. Le Sénat a décidé, dans sa présentation, de faire un sort particulier à l'enseignement technologique et professionnel, et il a eu raison. A présent, vous dites qu'il n'est pas bon qu'il fasse l'objet d'un rapport particulier. Il y a là peu de logique. Il me semble qu'il faut y veiller.



Mais, monsieur le ministre - c'est le fond du débat - si l'augmentation des crédits était de 2,8 p. 100 en volume, conformément à la loi de programmation, nous abandonnerions toute idée de rapport. C'est parce que l'augmentation est inférieure à ce taux et que vous ne donnez pas les moyens nécessaires à cet enseignement que nous vous demandons un rapport.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Ayant été mis en cause en tant que rapporteur par M. Delfau, je tiens simplement à lui rappeler qu'il s'agit de la loi de 1985, que le Sénat n'avait pas adoptée.

**M. Gérard Delfau.** C'est absurde et intolérable. C'est la loi, monsieur le rapporteur spécial.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-59 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'enseignement scolaire.

A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures trente. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à vingt heures vingt, est reprise à vingt-deux heures trente-cinq.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale.

## Education nationale

### II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale, II. Recherche et enseignement supérieur (Enseignement supérieur.)

La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avec près de 22 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, les dotations de l'enseignement supérieur augmentent de près de 3,1 p. 100 par rapport à 1986. Dans un contexte global de ralentissement de l'inflation et de diminution relative du poids des dépenses publiques, cette progression des crédits de l'enseignement supérieur traduit à la fois un accroissement en volume des moyens budgétaires dont disposeront en 1987 les universités et un relèvement de la part de son budget que l'Etat mobilise en leur faveur.

Quelles que soient, en effet, les perspectives prochaines ouvertes aux établissements d'enseignement supérieur en matière de ressources propres, il est évident que le soutien de l'Etat restera prédominant dans le financement des universités au moment où l'accueil de générations toujours plus nombreuses d'étudiants les expose à des dépenses de fonctionnement accrues.

Il n'était donc pas question d'entamer un quelconque désengagement de l'Etat. C'est ainsi, d'ailleurs, que les crédits alloués au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur progressent globalement, heures complémentaires comprises, de 3,5 p. 100.

Je ne développerai pas un certain nombre de thèmes, les droits d'inscription par exemple, afin de ne pas alourdir mon exposé.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Au contraire !

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** Je vais développer en détail trois aspects de ce projet de budget, me réservant la possibilité de répondre à certaines questions des intervenants.

Je traiterai d'abord des personnels de l'enseignement supérieur, puis de l'action sociale dans l'enseignement supérieur et, enfin, de la maintenance des locaux et de la construction de locaux nouveaux.

Une meilleure mobilisation des moyens en personnels non enseignants dont pourront disposer les établissements d'enseignement supérieur devra être réalisée. En effet, les effectifs de ces catégories de personnels connaîtront à nouveau cette année une certaine décroissance, moindre cependant, en valeur absolue comme en valeur relative, que celle qui a été enregistrée en 1986. Le projet de loi de finances comporte une suppression de 615 emplois budgétaires de non-enseignants au titre de la régularisation des flux de la fonction publique, soit une diminution de 1,5 p. 100 de ce type de personnel.

Je suis tout à fait conscient des difficultés que le non-renouvellement des postes vacants qui s'ensuivra risque de provoquer, car il n'est pas douteux, compte tenu de l'extrême diversité des tâches qu'accomplissent ces personnels, qu'un éventuel sureffectif à certains endroits coexiste avec des sous-effectifs dans d'autres ; en d'autres termes, des redéploiements impliquant des mouvements d'un établissement à un autre seront nécessaires. Mais, vous le comprenez parfaitement, ils ne pourront s'effectuer que très graduellement.

Il convient cependant de noter que cette suppression de postes s'accompagne d'une importante opération de transformation de 281 postes, permettant en particulier de dégager 80 nouveaux postes d'ingénieurs. Cette mesure, qui prolonge en l'amplifiant un mouvement commencé en 1986, s'inscrit dans le cadre de l'action que le Gouvernement actuel, comme le gouvernement précédent, souhaite mener dans le secteur tant de l'enseignement supérieur que de la recherche pour améliorer de façon significative le niveau de qualification du personnel.

Enfin, ce projet de budget, en application du décret du 31 décembre 1985 qui fixe les dispositions statutaires applicables aux I.T.A. - ingénieurs, techniciens, administratifs - permet la titularisation effective de 12 510 agents appartenant à l'ancien corps des agents contractuels de type C.N.R.S. Cette mesure est d'ailleurs complétée par l'inscription d'un crédit complémentaire de 18 millions de francs en vue de l'application des deux tranches suivantes - 1987 et 1988 - de titularisation.

Après le problème des non-enseignants, j'en viens maintenant à la situation des enseignants. Concernant l'évolution globale des effectifs, le projet de budget pour 1987 prévoit la création de 582 emplois d'enseignant. Dans le contexte général de réduction des effectifs globaux de la fonction publique, les enseignants, non seulement ne sont pas touchés, mais également bénéficient d'une progression qui marque clairement l'importance que le Gouvernement attache à l'enseignement supérieur.

Cet accroissement est significatif et satisfaisant sur le plan technique. Il permet d'accompagner dans de bonnes conditions l'augmentation du nombre d'étudiants accueillis par les universités. Vous n'ignorez pas, en raison du décalage entre l'année universitaire et l'année budgétaire, que les créations d'emplois au titre d'un exercice sont effectives à la rentrée suivante, c'est-à-dire, pour nous, en octobre 1987.

De la sorte, les emplois créés au budget de 1986, qui représentaient un accroissement des effectifs de 2 p. 100, sont à mettre en rapport avec la croissance du nombre d'étudiants à la présente rentrée - 2,4 p. 100 - comme les emplois créés au budget de 1987 sont à mettre en rapport avec l'accroissement d'effectifs prévisibles en octobre 1987 ; les deux chiffres étant de 1,1 p. 100 et 1,5 p. 100. En d'autres termes, les créations de postes d'enseignant apparaissent, une fois rapportées aux besoins, du même ordre d'importance en 1987 qu'en 1986.

Mais, au-delà de ces créations d'emplois, vous me permettrez de mentionner quelques importantes mesures relatives à la situation des personnels enseignants. Il s'agit d'abord de poursuivre à un rythme soutenu les décisions qui traduisent sur le plan budgétaire la réforme des corps des enseignants du supérieur.

A ce titre, le projet de budget pour 1987 prévoit la transformation de 850 postes d'assistant en poste de maître de conférence de deuxième classe : autant qu'en 1985 et en 1986, et plus qu'en 1984.

Sur les 4 000 assistants titulaires qui peuvent prétendre à l'accès aux corps des maîtres de conférence en 1987, 3 300 seront effectivement passés maîtres de conférence, autant dire que je respecte à la lettre, voire au-delà, les engagements pris par mes prédécesseurs à l'égard de cette catégorie de personnel.

De plus on prévoit la transformation d'un très grand nombre d'emplois de maître assistant - 1 645 - en emplois de maître de conférence, afin de permettre la nomination des intéressés prononcée à leur demande dans le nouveau corps.

Au total, soit par transformation d'emplois, soit par création d'emplois, le corps des maîtres de conférence sera finalement augmenté de près de 3 000 personnes.

Deuxième volet de mon exposé : l'action sociale. Les crédits réservés à l'action sociale dans l'enseignement supérieur progressent de 10,3 p. 100 par rapport à 1986, soit un accroissement de 8 p. 100 en volume. Les crédits consacrés aux aides directes, c'est-à-dire aux bourses de l'enseignement supérieur, augmentent de 18,5 p. 100, soit une progression deux fois plus rapide qu'entre 1985 et 1986.

Cette progression est extrêmement forte et elle peut s'expliquer par des raisons à la fois conjoncturelles et fondamentales.

En ce qui concerne les raisons conjoncturelles, il faut simplement noter que, dans la préparation du budget de 1986, le nombre des boursiers avait été quelque peu sous-évalué. Cela est presque normal car il est toujours très difficile de prévoir le nombre d'étudiants et, par voie de conséquence, le nombre de bourses. Je formule là une constatation, il ne s'agit pas d'une critique. De même, lors du transfert du financement des bourses de l'enseignement supérieur de la section scolaire à la section universitaire, les crédits nécessaires avaient été manifestement sous-estimés. On peut finalement évaluer le nombre de bénéficiaires de bourses pour l'année à venir à 175 000, l'évaluation originelle étant de 168 000.

J'en viens aux raisons plus fondamentales. On a constaté pour la rentrée 1987 et l'on envisage pour 1988 une progression des effectifs de boursiers bien supérieure à la croissance du nombre global des étudiants. Cela est dû sans doute à l'élargissement antérieur des conditions d'attribution et au fait qu'un plus grand nombre d'enfants originaires de familles modestes accède maintenant à l'enseignement supérieur.

Cette croissance des bourses est à mettre en relation avec deux aspects financiers : d'une part, la revalorisation de 7 p. 100 des plafonds de ressources ouvrant droit aux bourses d'enseignement supérieur à compter de la rentrée 1986, ce qui est significativement supérieur à l'évolution des revenus de nombreuses catégories de Français en 1984 et 1985 - c'est l'année 1984 qui a servi de référence pour la détermination des droits à une bourse en 1986 - d'autre part, le relèvement de 2 p. 100 du montant de ces bourses, ce qui semble cohérent avec l'évolution attendue de l'indice général des prix.

Cet accroissement très considérable du volume des aides directes, dont les crédits passent de 1,7 milliards de francs à un peu plus de 2 milliards de francs s'accompagne d'une très faible diminution - 28 millions de francs - des moyens alloués aux aides indirectes, qui sont cette année de 705 millions de francs, donc en retrait de 28 millions de francs par rapport à l'an dernier.

En effet, des efforts ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la gestion des centres régionaux des œuvres universitaires, les C.R.O.U.S., qui ont été incités à développer leur clientèle afin de mieux couvrir leurs frais fixes et à diversifier les prestations qu'ils offrent aux étudiants.

Après avoir connu une période sombre, les C.R.O.U.S. semblent, depuis deux ans, avoir repris la vigueur nécessaire. Les premiers résultats apparaissent en effet et devraient se poursuivre en 1987, en dépit de la mesure d'économie qui les touche.

**M. Paul Lorient.** Combien !

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** En vue d'accroître encore l'efficacité de ces établissements et d'améliorer leur insertion dans l'environnement universitaire, économique et régional, un projet de réforme de leur mission, et de leur statut est actuellement en cours d'étude.

En outre, je veillerai à ce que les moyens affectés, par les œuvres universitaires, à l'entretien et à l'amélioration de leur parc immobilier soient maintenus, en dépit de ces contraintes budgétaires, à un niveau qui permette la réalisation de toutes les opérations engagées.

J'en arrive au troisième et dernier point de cet exposé introductif, à savoir la maintenance et la construction universitaire.

D'une façon générale, j'ai estimé qu'il était important d'accorder une réelle priorité à la maintenance du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur. L'ensemble de ce parc a maintenant au moins une vingtaine d'années d'âge et nécessite donc d'importants travaux, sans lesquels l'état des bâtiments et installations connaîtrait une très grave dégradation.

Ainsi, au sein d'une enveloppe globale de dépenses en capital, qui augmente de 6,3 p. 100 en autorisations de programme, les seules dépenses de maintenance des locaux et des bâtiments connaîtront un accroissement de près de 27 p. 100. Le montant des crédits qui leur sont consacrés atteint 331 millions de francs. C'est une somme considérable mais elle sera très vraisemblablement insuffisante par rapport aux besoins.

Nous manquons certes de références ; cependant, si l'on appliquait la base du taux utilisé par les offices d'H.L.M. - la comparaison est peut-être excessive, je le reconnais - il faudrait environ 400 millions de francs par an pour maintenir les locaux universitaires en bon état. En tout cas, il s'agit évidemment d'un patrimoine de très grande valeur qu'il ne faut pas laisser se détériorer.

Cette priorité est plus marquée encore pour la maintenance de locaux de recherche. Les crédits alloués à ce titre vont passer de 43 millions à 95 millions de francs, connaissant ainsi une augmentation de 120 p. 100.

Parallèlement à la maintenance des locaux, un important effort a également été consenti en faveur du premier équipement des établissements d'enseignement supérieurs et du renouvellement des matériels. Le montant de ces crédits atteindra 100 millions de francs en 1987, soit une progression de plus de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

En revanche, les sommes consacrées aux matériels informatiques hors recherche - c'est-à-dire l'utilisation courante de l'informatique à l'université - qui viennent s'ajouter aux crédits que je viens de mentionner sont simplement reconduites avec 90 millions de francs. On peut en effet considérer qu'il est possible de ménager une pause dans l'effort d'équipement des universités en matière d'informatique de gestion et d'informatique pédagogique. Il convient, en outre, de mettre l'accent sur une meilleure utilisation du parc qui existe - je parle là uniquement des moyens informatiques de gestion.

Un très gros effort est fait, par ailleurs - je le mentionnerai peut-être tout à l'heure - sur les gros moyens de calcul de la recherche universitaire, en particulier sur tous les centres interrégionaux de calculs électroniques, les C.I.R.C.E.

L'ensemble de ces mesures relatives au travail de maintenance et à l'acquisition des matériels traduit donc notre volonté d'enrayer une tendance manifeste, que chacun, hélas ! a pu constater, à laisser les locaux universitaires se dégrader lentement. L'effort, je ne le cache pas, est certainement encore insuffisant et il sera nécessaire, à l'avenir, comme d'ailleurs pour les lycées, de mobiliser une partie accrue des moyens du budget de l'enseignement supérieur au profit de cette action qui doit être de longue durée et qui ne souffre aucun relâchement.

Il est clair d'ailleurs que le respect de cet objectif de maintenance suppose et nécessite que les crédits qui sont par ailleurs consacrés aux constructions neuves ne viennent pas à l'heure actuelle obérer trop lourdement les ressources d'investissement du ministère. A cet égard, le budget de 1987 réalise un équilibre que je considère comme provisoire, quoique satisfaisant, entre la maintenance et la construction de locaux neufs.

L'enveloppe consacrée aux travaux neufs augmente ; elle atteint 300 millions de francs cette année dont 50 millions sont spécialement réservés à la rénovation complète du musée d'histoire naturelle. En fait, nous aurons donc à notre disposition 247 500 000 francs, ce qui représente une progression de 17 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Ces crédits auront essentiellement deux affectations. D'un côté, ils devront satisfaire à tous les engagements souscrits par l'Etat, par le gouvernement précédent en particulier, dans le cadre des contrats Etat-régions. Pour illustrer ce propos, je prends l'exemple de la construction de l'école normale supérieure de Lyon.

D'un autre côté, ces crédits seront affectés aux instituts universitaires de technologie. Je ne développerai pas ce dossier maintenant, je le ferai si vous le souhaitez en répondant à vos questions. Je dirai simplement qu'en matière de construction d'I.U.T. et de perspectives futures, il faut observer une grande prudence. Il ne suffit pas, en effet, pour programmer l'implantation de nouveaux départements, de disposer de bâtiments et de crédits, il faut s'assurer aussi, et cela coûte cher, que les moyens nécessaires en hommes, en matériels et en fonctionnement pourront être réunis. Si je suis désireux de voir augmenter le nombre des I.U.T., je suis soucieux que cette croissance ne s'effectue pas au détriment des I.U.T. existants.

Il serait par ailleurs peut-être préférable, dans certains cas, de développer les capacités d'un I.U.T. dans une ville universitaire plutôt que de créer un département, voire un simple groupe, dans telle ou telle cité proche d'une ville universitaire.

Il est vrai cependant - je nuance immédiatement le propos que je viens de tenir - que la situation économique locale et l'existence éventuelle d'une demande d'emplois justifieraient bien des exceptions à cette règle générale.

Enfin, la carte des implantations d'I.U.T. devrait être, autant que possible, cohérente avec celles des sections de techniciens supérieurs. M. le ministre de l'éducation nationale et moi-même avons entrepris et achevé un examen approfondi de l'ensemble des besoins globaux du pays en matière de formation technique et technologique. Dans quelques jours, nous proposerons à M. le Premier ministre un plan sur trois ans prolongeant le schéma directeur de 1983, lequel vient à échéance en 1988.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'arrêterai ici mon propos. Certains domaines n'ont pas été traités. J'aurais pu notamment parler de la recherche universitaire. Je pense avoir l'occasion de le faire en répondant à vos questions. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** Avant de donner la parole à M. le rapporteur spécial et pour que chacun puisse prendre ses dispositions, j'informe d'ores et déjà le Sénat que le groupe des non-inscrits n'a qu'un seul orateur, M. Habert, qui disposera de neuf minutes.

L'union centriste n'a qu'un seul inscrit, M. Rudloff, qui disposera de quatre-vingt-quatre minutes. *(Murmures.)* Il ne sera pas obligé d'utiliser tout son temps de parole... *(Sourires.)*

Le parti communiste n'a plus de temps de parole, mais la présidence a décidé de lui accorder cinq minutes pour qu'un orateur puisse s'exprimer.

Le groupe du R.P.R. n'a qu'un seul orateur inscrit, M. Oudin, qui disposera de 84 minutes.

Le groupe de l'U.R.E.I. n'a également qu'un seul orateur inscrit, M. Bataille, pour 65 minutes.

Le groupe de la gauche démocratique, avec comme seul orateur M. Laffitte, dispose de 32 minutes.

En revanche, sont inscrits cinq orateurs socialistes, MM. Lorient, Bayle, Mélenchon, Régnauld et Penne. Or, leur groupe ne dispose que de 21 minutes. J'ai donc pensé qu'il était bon de les avertir dès maintenant pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions et se répartir le temps dont ils bénéficient.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, rendant hommage à la compétence de la commission des affaires culturelles pour apporter au Sénat son appréciation sur les options choisies par le Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et exprimer ses suggestions tant sur la poursuite ou l'inflexion

des actions menées que sur l'adoption d'orientations nouvelles, la commission des finances a pour mission, quant à elle, d'éclairer notre assemblée sur la cohérence du fascicule budgétaire avec les dispositions adoptées antérieurement par le pouvoir exécutif en fonction des décisions du Parlement - comme avec la politique dont le Gouvernement a défini les buts - ainsi, surtout, qu'avec les ressources et les besoins de la nation.

Dans cette optique, un bon budget n'est pas nécessairement celui dont le volume marque une forte croissance, parfois due à de simples transferts de crédits. Si celui de l'enseignement supérieur a paru globalement satisfaisant à votre commission, ce n'est pas en raison de sa progression relative mais de son dispositif.

En effet, il permettra de tenir les engagements pris sous la précédente législature, notamment à l'égard des enseignants, quelles qu'aient été, à ce sujet, les réserves de votre commission lorsque la décision en a été proposée.

Les quatre titres de ce budget et, à l'intérieur de ceux-ci, plusieurs chapitres traduisent, par leurs évolutions divergentes, la volonté du ministre de donner une impulsion particulière à plusieurs actions, dont l'urgence avait d'ailleurs été parfois déjà soulignée naguère au Sénat.

Enfin, la progression accentuée au sein même du budget de l'Etat de la part réservée à l'enseignement supérieur, particulièrement à l'octroi de bourses, apporte la meilleure preuve du caractère prioritaire que, parmi les besoins de la nation, le Gouvernement accordé à la formation de la jeunesse.

La commission des finances ne saurait trop lui apporter son appui à ce sujet, espérant que, tenant compte du poids de l'impôt pour les familles comme pour l'économie du pays, chacun des bénéficiaires mesure les limites des capacités d'investissement intellectuel et matériel mises à sa disposition par la collectivité.

La présentation du budget de l'enseignement supérieur ne peut être autant détaillée verbalement que dans le rapport écrit, qui s'efforce d'interpréter aussi objectivement que possible les chiffres du fascicule bleu correspondant. Cette tâche serait facilitée, monsieur le ministre, si ce document comportait en exergue un exposé des motifs des mesures financières soumises au vote du Parlement.

En effet, au fil des années, les transferts de crédits entre chapitres, voire entre départements ministériels, les annulations et les reports, de même que les abondements de crédits rendent bien difficiles la plupart des comparaisons. Les emplois créés peuvent ne pas être pourvus et les suppressions de postes n'être que la conséquence du départ de leurs titulaires.

A cette tribune, quelques ordres de grandeur, quelques tendances peuvent paraître plus utiles à fournir qu'une avalanche de chiffres.

A la base, un effectif d'étudiants qui vient de dépasser le million, en progression moyenne de 2 p. 100 l'an.

Pour leur instruction et le fonctionnement des établissements, près de 100 000 personnes, dont une nette majorité d'enseignants et de chercheurs, effectif stabilisé depuis deux ans au niveau global fixé pour 1985.

Les crédits, en dépassant 21 700 millions de francs, représentent une part de plus en plus importante de ceux qui sont demandés dans les lois de finances initiales, soit 2,07 p. 100.

L'évolution de la situation des étudiants a été le premier thème de réflexion de votre commission des finances.

Leur nombre aura progressé d'un tiers de l'année scolaire 1981-1982 à l'année scolaire 1987-1988. Il reste faible comparé aux exemples allemand, japonais ou américain. Son augmentation massive apparaît aujourd'hui, pour notre société, comme doublement prioritaire, autant comme impératif économique que comme exigence sociale.

L'effectif des étudiants bénéficiaires de bourses ayant fortement augmenté à la rentrée de 1984, les crédits ouverts pour 1985 se sont révélés insuffisants de plus de 6 p. 100, de même que ceux de 1986, ainsi que votre commission le craignait, de sorte que l'importante majoration de crédits pour 1987 aura d'abord à combler les écarts antérieurement constatés. La perspective de l'accroissement de 7,5 p. 100 du nombre des ayants droit paraît raisonnable cette année, mais le montant des bourses reste relativement faible avec un taux annuel maximum de 13 000 francs environ, ce qui gêne la mobilité géographique des étudiants, rendue nécessaire par la diversité des matières proposées.

Votre commission a déjà souligné combien lui paraît préférable le système des prêts d'honneur, à l'instar du Conseil économique et social, notamment parce qu'il développe le sens de la responsabilité chez les étudiants et permet d'accroître les possibilités d'aide de l'Etat aux générations ultérieures.

Votre commission estime qu'une réflexion à ce sujet devrait être menée pour éviter, dans ce domaine, le désengagement de l'Etat qui pourrait s'y glisser, comme cela a été le cas tout récemment à la suite de la majoration des droits universitaires ou des cotisations des étudiants à la sécurité sociale.

Si, de la loi de finances initiale 1986 au projet de loi pour 1987, l'augmentation des crédits de bourses dépasse 18,5 p. 100 avec 320 millions de francs, les crédits affectés aux œuvres universitaires diminuent très légèrement.

Compte tenu du rattrapage de 110 millions de francs inscrit dans la loi de finances rectificative de printemps pour combler les insuffisances de crédits de bourses antérieurs, les interventions sociales de l'Etat en faveur des étudiants sont actuellement prévues, pour 1987, en augmentation de 7,5 p. 100 environ sur ce qu'elles auront été en 1986.

Concernant les restaurants, pour faire face à une diminution de 10 p. 100 environ de la fréquentation constatée en 1982 et 1983, le ministère a décidé, d'une part, un ralentissement de la progression du prix du ticket, qui passera en 1986-1987 de 8,75 francs à 9 francs et, d'autre part, une diversification des services proposés, notamment la mise en œuvre d'une restauration rapide plus adaptée aux exigences des étudiants. Ces mesures ont relancé la fréquentation de ces restaurants, dont le niveau actuel a été retenu pour l'élaboration du présent projet.

En matière de logement, il convient de noter l'excellente mesure proposée dans la loi du 18 juillet 1985, qui prévoit d'affecter une partie des logements des habitations à loyer modéré aux centres régionaux des œuvres universitaires, les étudiants admis à loger dans ces appartements réservés pouvant bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Par ailleurs, la subvention de l'Etat par lit a tendance à progresser : de 42,8 p. 100 en 1981, elle atteindra 44 p. 100 en 1987. Cette situation devrait permettre de pratiquer une politique tarifaire modérée indispensable à l'accueil d'étudiants d'origine sociale et géographique de plus en plus diversifiée.

Dans l'ensemble, M. le ministre demande donc l'aval du Parlement à une croissance des crédits d'action sociale plus forte que celle de son budget ; il convient de le reconnaître.

La moindre progression des crédits de personnel, qui représentent 70,8 p. 100 de ce budget contre 72,5 p. 100 l'an passé, a permis cette orientation nouvelle : la recherche d'une rationalisation de cette catégorie de dépense est marquée par la suppression de 615 emplois de non-enseignants et par la création de 578 emplois d'enseignants et chercheurs, permettant le renforcement du personnel enseignant au niveau promis et dans les délais prévus. Cette volonté de procéder à des créations d'emploi sensiblement aussi nombreuses que les années antérieures prend un relief particulier dans la conjoncture actuelle de réduction de la fonction publique.

Parmi les mesures nouvelles, figure en outre la création de 300 emplois gagés, portant le nombre de ceux-ci à 690 au titre de la formation continue.

Pour ne pas obérer la portée de l'autorisation parlementaire sur ces différentes lignes budgétaires, il importe que les recrutements correspondants interviennent rapidement, alors que, fréquemment, des retards de l'ordre de deux années ont pu être constatés dans le passé au détriment des disciplines concernées.

Quant aux suppressions d'emplois de personnels non enseignants, elles entrent dans le cadre de la norme générale de réduction de 1,50 p. 100 des effectifs et ne portent, en fait, que sur des emplois vacants. Elles font suite aux 770 suppressions décidées dans le budget de 1986 alors que la Cour des comptes avait, en 1985, estimé à 5 000 les sureffectifs de non-enseignants.

Pour les ingénieurs, techniciens et administratifs contractuels du ministère de l'éducation nationale, en gageant les crédits nécessaires sur un chapitre de la section scolaire, l'application d'un statut analogue à celui des fonctionnaires des

établissements de recherche en vertu du décret du 31 décembre 1985, qui prévoyait quatre tranches annuelles d'application, se traduit par une mesure de consolidation de la titularisation de 12 510 agents, décidée en gestion 1986, pour un coût budgétaire de 53 500 000 francs.

Une deuxième tranche d'intégration est prévue en 1987 pour 5 000 à 6 000 bénéficiaires, le financement de cette mesure étant assuré grâce à une provision supplémentaire de crédits de 18 millions de francs.

Votre commission des finances s'était déjà élevée contre la pratique consistant à inscrire des crédits en « constitution de provision », ce qui lui paraît à la limite de l'orthodoxie budgétaire. En effet, seul le Parlement peut autoriser les créations et transformations d'emplois, aux termes de l'article 2 de la loi organique du 2 janvier 1959. Or, la mesure qui traduit la consolidation de la titularisation de 12 510 agents contractuels du ministère constitue en fait la ratification et non l'autorisation préalable d'une décision de création d'emplois de nature réglementaire.

Par ailleurs, le procédé consistant à gager les mesures de transformation d'emplois sur un chapitre inscrit sur un autre budget - en l'occurrence, celui de section scolaire - s'il pouvait être admis lorsque les deux budgets, universitaire et scolaire, étaient réunis sur un même fascicule, nuit aujourd'hui à la clarté des décisions.

Sur tous ces points, votre rapporteur ne saurait trop insister à nouveau sur le respect rigoureux des prérogatives du Parlement, qui devrait inspirer la mise en œuvre de la politique des personnels.

Quant aux crédits de cours complémentaires et d'heures supplémentaires, s'ils ont le double avantage de rendre plus souple la gestion des personnels et de permettre d'attirer vers les universités des personnalités extérieures, leur progression rapide ne peut manquer d'inquiéter si l'on se réfère aux graves observations de la Cour des comptes sur la difficulté de la définition des obligations de service ainsi que sur les abus constatés dans la gestion de ces dotations.

Les moyens matériels mis à la disposition des universités évoluent manifestement vers un accroissement de l'autonomie de ces établissements en augmentant leur possibilité d'initiative pour obtenir des ressources propres.

De même que la décentralisation pour les collectivités locales, cette promotion de l'autonomie universitaire a pour corollaire - d'aucuns penseront comme motivation - le désengagement de l'Etat.

En effet, les moyens pour le fonctionnement matériel des enseignements supérieurs hors recherche n'augmentent que de 0,5 p. 100.

Parallèlement, les droits d'inscription sont majorés d'un tiers, restant néanmoins à un niveau généralement supportable compte tenu de celui des bourses, mais il ne paraît pas cohérent avec le principe d'autonomie qu'une partie du relèvement de ces droits soit affectée par le ministère selon des critères de distribution qui lui sont propres.

Votre rapporteur avait entendu avec le plus grand intérêt le ministre de l'éducation nationale, M. Monory, déclarer à cette tribune, le 23 octobre dernier, que le Gouvernement serait prêt à examiner favorablement, au cours de la discussion budgétaire, un amendement qui permettrait d'assimiler les universités à des fondations, autorisant ainsi les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable des versements aux universités dans une limite allant... jusqu'à 3 p. 1000 du chiffre d'affaires.

Votre rapporteur avait attiré l'attention de la commission sur cette suggestion lors de la présentation de son rapport le 8 novembre, pensant déposer un amendement en ce sens lors de l'examen des articles de la seconde partie de la loi de finances car une telle disposition ne pouvait manquer d'être à l'origine d'économies pour l'Etat, bien difficiles à chiffrer par ailleurs !

Notre excellent collègue M. Séramy ayant pris cette initiative dès la première partie, le Gouvernement l'a reprise à son compte en proposant d'accorder aux entreprises, dans la limite de 2 p. 1000 du chiffre d'affaires, la déduction fiscale des dons affectés par elles au profit des universités. Le Sénat l'a voté.

Si l'Assemblée nationale adopte la même attitude, l'avenir nous révélera l'incidence financière de cette disposition sur le budget des universités.

Mais, comme le disait M. Monory, « l'important, c'est l'ouverture et l'amélioration du dialogue entre le monde économique, le monde extérieur et l'université qui en découleraient ».

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Et avec les étudiants, ce ne serait pas mal !

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Au titre des interventions publiques, le ministère poursuit déjà, depuis plusieurs années, une politique visant à encourager et à donner le maximum d'efficacité et de cohérence aux actions de coopération que mènent, dans le cadre de leur autonomie, les établissements d'enseignement supérieur avec des institutions étrangères ou internationales, en leur faisant connaître les secteurs géographiques et thématiques considérés comme prioritaires. Toutefois, les aides apportées pour la participation des établissements d'enseignement supérieur aux congrès et colloques internationaux n'atteindront pas un million de francs et ne paraissent pas correspondre à l'intérêt de la représentation de la pensée française dans ces instances.

Parmi les évolutions de crédits les plus significatives figurent, sous la même rubrique, des encouragements divers en progression de 18,4 p. 100 : le soutien aux établissements d'enseignement supérieur privés, les subventions aux associations, le financement de l'année recherche en médecine et pharmacie et celui, déjà mentionné, des bourses et secours d'études.

Plus notable encore est l'augmentation des dépenses en capital « hors recherche » du titre V affectées aux travaux programmés et à la maintenance : près de 27 p. 100 pour les autorisations de programme, plus de 41 p. 100 pour les crédits de paiement afin de rattraper d'insuffisantes dotations antérieures, en vue de faire face aux engagements pris envers les régions, à la maintenance du patrimoine et à la poursuite des travaux du musée d'histoire naturelle dont votre commission des finances avait souligné l'extrême urgence - vous en avez fait état tout à l'heure, monsieur le ministre.

La forte croissance des crédits pour les constructions nouvelles - près de 50 p. 100 - doit permettre de créer en 1987 quatre départements d'instituts universitaires de technologie dont l'intérêt, maintes fois souligné par votre commission des finances, est confirmé par la progression rapide du nombre des étudiants qui s'inscrivent : celle-ci, de l'ordre de deux mille par an, serait certainement plus sensible encore si certaines régions n'étaient marquées d'une insuffisance d'accueil.

Les crédits d'équipement de la recherche universitaire « hors soutien des programmes », iront par priorité à la sauvegarde du patrimoine immobilier ainsi qu'au développement informatique universitaire en progression respectivement de 32 et 10 p. 100. En contrepartie de ces évolutions positives, les crédits du titre VI, sur lesquels s'imputent matériel et travaux divers qui s'apparentent beaucoup plus à des dépenses de fonctionnement que d'équipement, sont en légère diminution.

Votre commission s'élève à nouveau, de même que l'avait fait naguère le très regretté rapporteur général Marcel Pellenc sur un sujet semblable, contre l'inscription de ces crédits au titre consacré aux subventions d'investissement, alors qu'ils sont utilisés pour acquitter des dépenses de fonctionnement, et contre la passivité de l'administration devant cette observation réitérée aujourd'hui très fermement.

Ce survol du fascicule budgétaire ne saurait s'achever sans une mention spéciale des bibliothèques universitaires et des grands établissements, dont les crédits sont inclus dans l'action « enseignements supérieurs et bibliothèques » alors qu'ils pourraient utilement être l'objet d'actions spécifiques, plus aisées à suivre.

Ce n'est pas sans inquiétude que votre commission voit annoncer la suppression de 45 emplois dans les bibliothèques après celle de 111 emplois par la précédente loi de finances.

En outre, les crédits de subvention sont cruellement insuffisants pour le renouvellement des collections.

La commission insiste pour que le ministre n'attende pas la fin de la rénovation des quatre grands musées nationaux actuellement entreprise pour se pencher sur la situation tant des bibliothèques universitaires que des grands établissements. Elle a toujours veillé à ce que les subventions

accordées à ceux-ci soient en rapport avec le prestige et la qualité des activités conduites en leur sein. Elle se félicite de ce que le ministère paraisse accorder dorénavant un plus grand intérêt à la sauvegarde de leur patrimoine immobilier trop longtemps négligé par le passé, à son gré.

Ainsi, la rénovation des bâtiments du musée d'histoire naturelle sera-t-elle engagée en 1987 : 50 millions de francs ont été prévus à cette fin dans le présent projet de budget.

Par ailleurs, votre commission a jugé que la situation du Conservatoire national des arts et métiers exigerait une intervention rapide, afin d'éviter notamment une dégradation irrémédiable des collections de ce musée. Elle a ainsi adopté, à l'initiative de notre excellent collègue Pierre Croze, rapporteur des crédits de la recherche, un amendement réduisant de 5 millions de francs la subvention de fonctionnement allouée à la cité des sciences et de l'industrie de La Villette pour que le Gouvernement consacre cette somme à l'entretien du conservatoire des arts et métiers. Le ministre chargé de la recherche ayant donné son accord au Sénat pour l'exécution de ces travaux, il convient de l'en remercier.

En conclusion de l'examen de ce fascicule budgétaire, les membres de notre Haute-Assemblée ne peuvent oublier qu'en grand nombre, adolescents, ils ont fréquenté peu ou prou le quartier latin proche et que les hautes fenêtres de leur bibliothèque leur découvrent au printemps, dans le jardin du Luxembourg, la jeunesse étudiante d'aujourd'hui, tendue vers son avenir comme ils l'ont été eux-mêmes naguère.

Pour lui permettre de le préparer dans les meilleures conditions possibles et dans l'attente de la suite favorable que le Gouvernement donnera à ses observations, la commission des finances, sous la présidence de M. Christian Poncelet, a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat d'adopter ces crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste, du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'enseignement supérieur a connu plusieurs années difficiles, marquées par le trouble et le doute.

**Mme Hélène Luc.** Vous en convenez !

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** Il a été gravement désorienté par une gestion pour le moins discutable. (*Rires ironiques sur les travées socialistes.*) Il est absolument nécessaire que l'Université retrouve la sérénité...

**M. Paul Lorient.** C'est en bonne voie !

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** ... indispensable à sa vocation fondamentale de formation (*Protestations sur les mêmes travées*), et cela d'autant plus que les manifestations que nous connaissons actuellement traduisent un mécontentement d'où, me semble-t-il, la politique n'est pas toujours absente (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.* - *Protestations sur les travées socialistes.*) et qui déborde largement le cadre strictement scolaire de l'enseignement supérieur. Certes, la contestation lycéenne et étudiante témoigne d'abord de la vitalité de notre démocratie...

**M. Paul Lorient.** La jeunesse !

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** ...et nous ne saurions que nous en réjouir (*MM. Mélenchon et Lorient applaudissent*), comme nous sommes d'ailleurs heureux de la volonté de dialogue manifestée par le Gouvernement.

**Mme Hélène Luc.** Il aurait dû le faire avant.

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** Il faut simplement espérer que certains n'essaieront pas de profiter de ce mouvement, somme toute assez naturel, pour introduire des ferments de querelle hors de propos.

Mais par-delà cet aspect des choses sur lequel, j'en conviens, on peut porter des appréciations divergentes - il n'en reste pas moins que de tels mouvements sont la traduc-



tion d'une inquiétude de notre jeunesse face à son avenir. Il est nécessaire que nous prenions en compte cette préoccupation.

Quant au projet de loi voté en première lecture par le Sénat, si nous comprenons le souci du Gouvernement de se donner encore le temps de la réflexion et de la concertation, nous voudrions seulement rappeler que notre assemblée a approuvé, avec les propositions que lui avait faites votre commission des affaires culturelles sur le rapport de notre collègue M. Paul Séramy, les finalités de cette réforme.

Il peut sans doute y avoir des précisions, voire des modifications, à apporter ; c'est d'ailleurs la vocation et l'intérêt du dialogue parlementaire, dans un système bicaméral comme le nôtre.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer quelque peu sur ce point.

J'en viens maintenant au projet de budget pour 1987 de l'enseignement supérieur.

Notre pays doit aujourd'hui faire face à des défis économiques et culturels aux enjeux considérables. Il lui faut pour cela disposer des cadres formés moralement et intellectuellement à cette compétition internationale. Tel est le rôle de l'Université, des établissements d'enseignement supérieur, dont les étudiants d'aujourd'hui seront les cadres futurs.

On évoque beaucoup, au cours de cette discussion budgétaire, l'idée de « rupture » pour qualifier le projet de loi de finances pour 1987. On a aussi parlé à propos de ce budget de l'enseignement supérieur de « budget de transition ».

Rupture ou transition, nous sommes de toute manière bien conscients que, dans la situation où se trouvait l'enseignement supérieur, c'est bien une nécessité. Mais ce n'est pas pour autant un repli. Bien au contraire, c'est un budget de confiance et de renouveau que votre rapporteur se propose maintenant de vous présenter.

Je ferai auparavant une brève présentation statistique de l'enseignement supérieur, bien utile, je pense, pour camper le décor et les acteurs : la population universitaire compte aujourd'hui - M. Descours Desacres l'a rappelé - plus d'un million d'étudiants inscrits, si l'on inclut l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur public, et un peu plus encore - 1 200 000 environ - si l'on inclut l'enseignement supérieur privé et certaines filières spécifiques.

Gardons en mémoire ce chiffre de un million : il est tout de même extraordinaire si l'on considère qu'il y avait 811 000 étudiants voilà dix ans et 413 000 il y a vingt ans !

Face à ces étudiants, il y a l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur. Le total des emplois budgétaires, toutes catégories confondues, s'élève en 1987 à 95 334, dont 54 575 enseignants et chercheurs. Parmi ces derniers, on compte près de 41 000 enseignants de statut universitaire en fonction dans l'enseignement supérieur. En dix ans, leur nombre a crû de 10 p. 100, soit sensiblement moins que celui des étudiants qui a progressé, durant la même période, de 20 p. 100.

J'en viens maintenant à la présentation du budget pour 1987 de l'enseignement supérieur.

Votre rapporteur a la conviction que ce budget est bien orienté et que vous avez, monsieur le ministre, su obtenir pour l'enseignement les moyens matériels qui étaient indispensables pour aider à le faire à nouveau aller de l'avant.

Ainsi, le total des crédits prévus pour 1987 s'élève à 21 700 400 000 francs - en dépenses ordinaires plus crédits de paiement - soit une progression de 3 p. 100 par rapport à 1986, ce qui est sensiblement supérieur à la progression des dépenses totales du budget général, dont je rappelle qu'elles sont de 1,8 p. 100. Cela témoigne incontestablement de la priorité reconnue par le Gouvernement à l'enseignement supérieur.

L'évolution de la structure de ce budget me paraît tout à fait intéressante : en effet, si la part des dépenses de personnels reste considérable avec près de 71 p. 100 du total, elle diminue cependant de plus d'un point et demi en pourcentage par rapport à 1986. Dans le même temps - votre rapporteur croit que c'est cela la bonne direction - la part des

dépenses de fonctionnement reste stable - 6,7 p. 100 du total - alors que les dépenses d'interventions progressent sensiblement de 1 p. 100 à 13,1 p. 100 - de même que les dépenses d'investissement - de 0,8 p. 100 à 4,8 p. 100.

Le problème de la charge excessive des dépenses de personnels dans l'ensemble de l'éducation nationale a déjà été évoqué avant moi à cette tribune. Votre rapporteur estime que la nouveauté dans ce budget pour 1987 de l'enseignement supérieur réside dans la priorité donnée aux emplois de personnels enseignants sur ceux de personnels non enseignants : globalement, le projet de budget comporte la suppression de 96 emplois, solde de 594 créations et 690 suppressions. Mais ce sont 582 emplois de personnels enseignants qui sont principalement créés, tandis que 615 emplois de personnels non enseignants sont supprimés. Il suffit à votre rapporteur de rappeler à ce propos que, dans son rapport public de 1985 - M. Descours Desacres l'a dit - la Cour des comptes estimait à près de 5 000 postes le sureffectif des non-enseignants dans l'enseignement supérieur, ce qui se traduit par un surcoût global de l'ordre de 450 millions de francs pour le budget de l'Etat.

Voilà, à mon avis, un aspect important de ce budget que votre rapporteur tenait à mentionner devant vous, mes chers collègues.

Il paraît maintenant préférable à votre rapporteur, plutôt que de passer en revue l'ensemble des rubriques de ce projet de budget, d'évoquer plusieurs questions qui sont à son sens très importantes.

Les crédits de fonctionnement des universités ne progressent que de 1 p. 100, mais les moyens des établissements universitaires seront renforcés par le relèvement des droits d'inscription, portés à la rentrée 1986 à 450 francs, ce qui se traduit par une majoration des ressources de 80 millions de francs.

Votre rapporteur croit qu'il faut, dès maintenant, voir plus loin et engager une réflexion approfondie pour trouver le cadre juridique propice, inspiré, par exemple, des fondations existant aux Etats-Unis, qui permette d'associer plus étroitement des entreprises du secteur public et du secteur privé aux universités. Ce système peut ainsi drainer vers les établissements universitaires des ressources nouvelles supplémentaires. Vous savez, monsieur le ministre, combien grande est parfois l'insuffisance d'équipements modernes, hautement performants mais donc coûteux dans les universités.

C'est pourquoi votre rapporteur se félicite qu'à l'initiative de notre collègue M. Paul Séramy le Gouvernement ait accepté de faire adopter au Sénat, ces dernières semaines, un amendement qui autorise, dès 1987, les entreprises à déduire du montant de leur bénéfice imposable, dans la limite de 2 p. 1000 de leur chiffre d'affaires, les dons qu'elles auront effectués au profit d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur. En effet, ce sont peut-être, dès la première année, plusieurs centaines de millions de francs qui pourraient ainsi profiter aux universités, et c'est tant mieux.

L'enseignement supérieur, ce sont aussi les établissements privés : ceux-ci sont nombreux, d'importance variée et de qualité sans doute inégale. Les plus connus - les instituts catholiques, les écoles supérieures de commerce, certaines écoles d'ingénieurs - délivrent un enseignement de haut niveau et contribuent largement à la haute tenue de l'enseignement supérieur français. Sans entrer dans le détail, votre rapporteur croit simplement qu'il convient que l'Etat maintienne et accroisse, lorsque cela est nécessaire, l'aide qu'il leur apporte. C'est pourquoi nous avons noté avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que les subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur privé sont majorées de 15 millions de francs.

J'en viens maintenant aux crédits consacrés à l'action sociale en faveur des étudiants : ils progressent de 6,7 p. 100 et représentent 3 148,6 millions de francs.

Votre rapporteur note, en particulier, que les crédits affectés aux aides directes - bourses d'enseignement supérieur, prêts d'honneur, fonds de solidarité universitaire - progressent de 11,3 p. 100 par rapport à 1986. Ces aides directes représentent aujourd'hui près des deux tiers de l'ensemble des aides, contre la moitié environ voilà sept ans. Cette politique volontariste ne peut qu'être approuvée, car elle favorise d'abord les étudiants issus des familles les plus modestes.

Un effort significatif est accompli dans ce budget en faveur de l'investissement, notamment pour la maintenance du patrimoine immobilier, cela alors que la dégradation des bâtiments universitaires reste - il faut le reconnaître - une vive préoccupation. Il paraît important à votre rapporteur d'évoquer ici le développement des instituts universitaires de technologie.

Monsieur le ministre, vous avez jugé opportun de procéder à une évaluation du plan de développement pour 1984-1988 des I.U.T. Il est certainement utile de ne pas aller de l'avant dans ce domaine sans s'assurer de la cohérence du programme de développement quantitatif engagé. Il est non moins vrai que le précédent gouvernement avait annoncé la création de trente-trois départements nouveaux d'I.U.T., dont quinze pour la rentrée d'octobre 1986, sans accompagner ce programme du financement correspondant.

Votre rapporteur pense qu'il faut pouvoir envisager d'aller au-delà des quelques départements dont le budget pour 1987 permet la création. Cela nécessite peut-être une réflexion sur un financement supplémentaire, notamment par les régions. De toute façon, on ne saurait oublier qu'en 1986-1987 les I.U.T. accueillent plus de 65 000 étudiants, leur nombre ayant crû depuis six ans de 21 p. 100, contre 12 p. 100 pour les étudiants en université.

Enfin, au moment où le rapport « Recherche et universités » du comité national d'évaluation suscite beaucoup de commentaires et permet peut-être que s'instaure un débat utile sur ce sujet, les crédits pour la recherche universitaire progressent de 6,3 p. 100. C'est un taux double de celui du budget total de l'enseignement supérieur. Ce projet de budget a conservé à la recherche universitaire son caractère prioritaire. Cela est tout à fait satisfaisant et particulièrement opportun alors que, plus que jamais, la recherche est une condition primordiale de l'avenir économique et culturel de notre pays.

La commission des affaires culturelles a, bien entendu, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur. Votre rapporteur doit ajouter que, sur la proposition de son président, M. Maurice Schumann, elle a renouvelé son souci de voir rapidement aboutir la mesure relative au recul à soixante-huit ans de la limite d'âge des professeurs de l'enseignement supérieur.

Cette mesure avait fait l'objet d'un amendement au projet de loi sur l'enseignement supérieur, amendement qui fut retiré en séance publique en raison de l'annonce faite par le Gouvernement qu'une réflexion d'ensemble serait menée sur le recul de la limite d'âge pour les grands corps de l'Etat. Votre commission souhaite donc que ce processus puisse désormais rapidement aboutir.

**M. Gérard Delfau.** Evidemment !

**M. Edgar Faure.** Oui, monsieur Delfau, évidemment !

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.** Votre rapporteur croit d'ailleurs pouvoir se faire l'interprète de la commission en demandant au ministre chargé de l'enseignement supérieur s'il peut nous dire où en est la réflexion du Gouvernement - et la sienne propre - sur cette question, ainsi que sur le projet relatif à l'éméritat.

A l'issue de cet exposé, vous me permettrez, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de vous faire part de quelques réflexions personnelles.

Il m'arrive fréquemment, dans mon département, de recevoir de jeunes adolescents diplômés et qui, désespérément, recherchent un emploi. Vous connaissez tous ces sortes de situations. Aujourd'hui, la possession d'un diplôme universitaire, sanction d'études souvent longues, n'ouvre plus, hélas ! la porte d'une carrière ou d'un emploi assuré, faute bien souvent d'une adéquation entre les nécessités industrielles et économiques et les formations dispensées par notre enseignement ; d'autres l'ont dit avant moi.

Certes, je ne disconviens pas qu'il est difficile en la matière de faire de la prospective, car qui peut indiquer aujourd'hui quels seront les créneaux porteurs dans quinze ans, à l'aube du troisième millénaire, devant l'accélération des sciences et des techniques à laquelle nous sommes confrontés ? La réponse n'est pas évidente.

Monsieur le ministre, vous êtes un chercheur éminent et - c'est tout à votre honneur - issu d'une école normale d'instituteurs ; de plus, vous êtes un homme de cœur. Nul mieux que vous n'est à même de comprendre ces problèmes.

Certes, votre projet de loi pas plus que votre budget n'apportent toutes les réponses à toutes les questions ou les attentes, mais ils n'en constituent pas moins un progrès certain vers un authentique renouveau de notre université. C'est pourquoi, monsieur le ministre, dans la tâche éminente qui est la vôtre, nous vous faisons confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Le budget traduit concrètement les orientations et les choix. La discussion des crédits affectés à l'enseignement supérieur ne peut donc être dissociée du texte de loi qui a été déposé et discuté en première lecture au Sénat.

Dès son dépôt ici - vous le savez, monsieur le ministre - nous avions clairement affirmé notre opposition et, comme l'a rappelé notre présidente cet après-midi, nous avions, pour obtenir qu'il soit retiré, déposé une motion d'irrecevabilité et une question préalable, qui ne furent pas adoptées par la majorité du Sénat.

Notre opposition portait sur le refus de l'éclatement du service public de l'enseignement supérieur au profit d'une mosaïque d'établissements mis en situation de concurrence.

En effet, cette concurrence élargira les différences, les inégalités entre des établissements riches, renommés et puissants, et ceux qui, démunis, méconnus, seront en situation de faiblesse. Cette hiérarchisation des établissements ne permettra pas d'atteindre l'objectif qu'il convient de se fixer : former mieux et plus d'étudiants.

Notre opposition portait aussi sur le non-respect de la démocratie. Les conseils d'université composés de 40 p. 100 de professeurs et de 15 p. 100 de personnalités extérieures choisies par eux - soit 55 p. 100 - imposeront leur pouvoir aux autres élus, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques, étudiants. Ceux-ci n'auront aucune prise sur les décisions.

Notre opposition portait, enfin, sur le droit accordé aux établissements de choisir leurs étudiants, de fixer le montant des droits d'inscription considérés comme source de financement de leur budget et d'établir des contrôles supplémentaires pour le passage dans un cycle supérieur, les études supérieures devenant ainsi une véritable course d'obstacles. C'est tout cela que les étudiants et les lycéens rejettent aujourd'hui.

Je terminais mon intervention en vous disant : « Nous voulons construire un enseignement supérieur de qualité formant plus d'étudiants. Nous ne doutons pas que nous nous rencontrerons pour agir dans les universités et le pays avec tous ceux qui partagent ces orientations. » Les derniers événements ne nous ont pas donné tort sur ce point !

Aujourd'hui, à peine 20 p. 100 des jeunes arrivant sur le marché du travail sont diplômés de l'enseignement supérieur. Pour répondre au désir d'épanouissement individuel, de soif de connaissances, mais aussi aux besoins économiques, culturels et sociaux de notre pays, il nous faudrait 40 p. 100 de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Il faut donc doubler le nombre des étudiants, et cela le plus rapidement possible, en tout cas d'ici à l'an 2000.

Votre budget ne s'engage pas dans une voie permettant le succès de cet objectif pourtant publiquement réclamé par toutes les formations politiques.

Vous le présentez d'une manière séduisante, en insistant sur la priorité donnée à l'enseignement supérieur. Cette présentation des faits est pour le moins contestable.

Votre budget se donne-t-il les moyens financiers suffisants pour combler les retards cumulés ? Nous ne le pensons pas. Ainsi, malgré les éclairages flatteurs sur tel ou tel chapitre, le budget national de l'enseignement supérieur représente-t-il globalement moins de 0,50 p. 100 du produit intérieur brut. De ce point de vue, on note une stabilité dans l'insuffisance plutôt qu'une amélioration.

Je rappelle que, déjà en 1973, notre pays était au vingtième rang des vingt-trois pays européens, avec 0,41 p. 100 du P.I.B., alors que le petit Danemark consacrait à l'enseignement supérieur 1,2 p. 100 de son P.I.B. et les Pays-Bas, 1,6 p. 100. Aujourd'hui, avec 0,5 p. 100, nous sommes encore loin de ce qui est souhaitable.

Pour permettre le doublement du nombre des étudiants diplômés, il faudrait porter la part du budget, dans un premier temps, à 1 p. 100 du P.I.B. Certes, il s'agit là d'un gros effort national dans le domaine de la formation, mais cet effort serait un investissement pour l'ensemble du pays.

Le taux d'encadrement de l'université française est l'un des plus médiocres du monde. Votre budget permet-il de corriger un des points les plus négatifs de notre enseignement supérieur ? Nous ne le pensons pas.

Au lieu de créer des emplois pour améliorer la situation, le solde de ceux-ci est négatif. Certes, le nombre de créations de postes d'enseignants n'est pas négligeable, mais il est encore insuffisant pour répondre à l'accroissement des effectifs et à la modernisation des formations. Vous le reconnaissez, d'ailleurs, implicitement, puisque vous corrigez cela par une augmentation importante des heures complémentaires. Rapportées à des heures de travaux dirigés, elles correspondent à plus de deux mille emplois. Leur taux de rémunération demeure bas et - cela a été rappelé tout à l'heure - il est exact qu'il n'est guère attractif pour les milieux professionnels.

La suppression de sept cent quarante emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service va encore aggraver le fonctionnement des universités, des bibliothèques et des laboratoires.

Enfin, rien n'est prévu pour achever l'intégration des vacataires et des coopérants. Des engagements avaient pourtant été pris à leur égard et près de deux cents vacataires attendent encore le règlement de leur situation. Aujourd'hui, 80 p. 100 des étudiants salariés sont en situation d'échec dès les premiers cycles. Votre budget permet-il d'améliorer les conditions d'étude pour les étudiants ? Nous ne le pensons pas.

Concernant l'aide aux étudiants, il est prévu d'augmenter le nombre de boursiers correspondant *grosso modo* au nombre supplémentaire d'étudiants. En revanche, leur taux reste stable en tenant compte de l'inflation. Mais l'aide indirecte destinée aux œuvres universitaires régresse de près de 6 p. 100 en pouvoir d'achat.

**M. le président.** Je vous invite à conclure, madame Bidard-Reydet !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Oui, monsieur le président.

Si l'on examine, parallèlement à ces mesures, l'augmentation des droits d'inscription, des frais de bibliothèque, de sport, de cotisations à la sécurité sociale, on peut en conclure que la situation financière des étudiants sera sans doute encore plus difficile.

**M. le président.** C'est là votre conclusion, j'imagine ! Si tel n'est pas le cas, je vous laisse droit encore à deux phrases.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Je peux quand même dire...

**M. le président.** Deux phrases seulement. Ne m'obligez pas, madame, à contrevenir au règlement au-delà de ce qu'il m'était possible de faire !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Il est bien certain que je ne puis terminer en deux phrases mon intervention. Je dirai donc simplement à M. le ministre que, compte tenu de ces explications partiellement exprimées, le groupe communiste votera contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le ministre, en commençant ce propos qui concernera l'enseignement technique - que je souhaiterais traiter plus particulièrement - je vous dirai que, dans l'action que vous menez actuellement, aux côtés de René Monory, pour le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur, vous pouvez compter sur l'appui, et sur le soutien le plus total du groupe du rassemblement pour la République et, j'en suis sûr, de toute la majorité sénatoriale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que certaines travées de la gauche démocratique.*)

Le budget que vous nous présentez reflète une politique cohérente, lucide et courageuse. Vous avez une lourde responsabilité. Vos qualités, qui ont été soulignées par nos rapporteurs, vous permettront de faire face aux tâches qui vous ont été confiées par le Gouvernement.

Bien entendu, compte tenu des contraintes budgétaires, vous avez été amené à faire des choix ou à aboutir à des compromis. Il est donc normal que des observations soient formulées sur certains aspects de votre politique, mais cela ne change rien au soutien que nous vous apportons.

J'en viens maintenant au propos que je souhaite développer : il a trait à l'enseignement technique.

Nous ne répéterons jamais assez que nous sommes dans un monde marqué par des évolutions rapides et considérables des technologies. Ces évolutions concernent toutes les technologies et influent sur tous les secteurs de la société : les entreprises industrielles, commerciales, agricoles, nos modes de vie et de pensée et, bien entendu, notre système de formation, de formation supérieure en particulier.

Nos enfants vivent dans un environnement technologique que nous ignorons en grande partie voilà vingt-cinq ans. Nous discernons encore mal le monde dans lequel vivront nos petits-enfants en l'an 2010 ou 2020.

Dans ces conditions, comment pouvons-nous faciliter au mieux les processus d'adaptation de nos enseignements technologiques aux évolutions des techniques et des besoins des entreprises ? Dans ce domaine, il faut partir des besoins situés le plus en aval pour remonter vers l'amont et les systèmes de formation.

Concurrence, compétitivité des entreprises, compétences des hommes et des femmes, adaptations des formations, des programmes et des enseignements, tel est le processus, certes, très simplifié, que j'estime le mieux adapté au développement économique et social de notre société ainsi qu'à l'épanouissement de toutes celles et de tous ceux qui seront amenés à travailler dans nos entreprises.

Notre système de formation technique est-il actuellement apte à s'adapter à une telle situation ? Telle est l'une des questions essentielles que nous devons nous poser.

Certes, comme le disait très justement le Premier ministre dimanche soir, tout système de formation doit d'abord dispenser une culture. En l'espèce, il s'agit d'une culture technique. Mais, pour atteindre pleinement ces objectifs, il faut aussi que ce système de formation puisse dispenser un savoir-faire. En l'espèce, il s'agit d'un savoir-faire technique et pratique qui ne sera véritablement opérationnel qu'au contact direct des entreprises. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des liaisons étroites entre l'enseignement technique et le monde des entreprises.

Mais de surcroît, notre système de formation doit permettre à ceux qui en sortent de s'adapter au mieux aux changements professionnels futurs que tous sans exception rencontreront au cours de leur vie active.

Il faut que nos étudiants, nos futurs ingénieurs, techniciens et cadres puissent, dès leurs études supérieures, apprendre l'art de l'adaptation, du changement et de l'évolution.

Ces considérations générales étant formulées, je voudrais insister sur trois caractéristiques qui me paraissent indispensables pour disposer d'un enseignement technologique à la mesure de nos besoins et de nos ambitions.

La première consiste à mettre en place un réseau de formations suffisant. J'insisterai donc sur cette catégorie d'établissements qui doivent former l'ossature de ce réseau de formations universitaires techniques courtes : les instituts universitaires de technologie.

Nos deux rapporteurs ont rappelé le schéma directeur de développement des I.U.T. qui a été arrêté en 1983 pour la période 1984-1988. Il était prévu alors la création de 33 départements nouveaux mais le financement ne semble pas avoir été à la hauteur des ambitions.

Ainsi, pour 1987, seuls quatre départements seront créés, comme le mentionnent les rapports de nos commissions et, si l'on se réfère aux propos de nos rapporteurs, l'objectif serait d'une dizaine de créations par an. L'effort que nous allons engager en 1987 dans ce domaine est-il suffisant ? Je ne le pense pas. C'est d'ailleurs ce qu'ont écrit également, je le répète à nouveau, nos rapporteurs.

Dans ce type de formations, la demande est forte ; les besoins et les débouchés existent, les chiffres sont là pour le prouver, tant en ce qui concerne la fréquentation de ces établissements que le placement des diplômés.

A notre connaissance, très peu d'étudiants sortant des I.U.T. ne parviennent pas à trouver une situation rapidement. L'augmentation des effectifs a été de 2 000 par an, au cours des deux dernières années - ils étaient 65 000 en 1986 contre 54 000 en 1981 - soit une augmentation de plus de 21 p. 100 contre plus de 12 p. 100 pour l'ensemble de l'enseignement universitaire.

Le rapporteur spécial, M. Descours Desacres, soulignait que la progression des étudiants des I.U.T. « serait beaucoup plus sensible si certaines régions n'étaient affectées par des insuffisances d'accueil très marquées ». Cela veut dire en clair que nous n'avons pas assez d'I.U.T. pour répondre à la demande.

Il est exact, en effet, que l'implantation des I.U.T. est très inégale entre les régions et les départements. Ces inégalités sont dommageables et, monsieur le ministre, nous savons bien qu'en période de pénurie, les choix sont difficiles, d'autant plus que les pressions sont nombreuses, fortes et justifiées.

A ce stade de mon propos, et pour l'illustrer, comment n'évoquerais-je pas devant vous le cas particulier du département que je représente, la Vendée ? Premier département industriel de l'Ouest pour le pourcentage de population active occupée dans l'industrie, 37 p. 100 contre 34 p. 100 au niveau national ; un des rares départements à avoir su conserver ses emplois et plus particulièrement ses emplois industriels depuis 1975 et surtout depuis 1982, alors même que la France en perdait 647 000 et nous avons créé encore 270 emplois industriels en 1985 ; mais dernier département du Grand-Ouest pour le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur par rapport à la population active, moins de 3 p. 100 ; un des rares départements du même Ouest à ne disposer d'aucun, je dis bien d'aucun établissement d'enseignement supérieur pour une population totale de près de 500 000 habitants.

Les quatre ou cinq B.T.S. qui existent actuellement ne suffisent pas, vous le concevez, à compenser un dramatique exode des cerveaux. Terre d'exode de bras autrefois, ce département est devenu une terre d'exode des cerveaux.

Demain, un I.U.T. ne suffira pas non plus à renverser cette tendance mais il servira certainement de catalyseur et satisfera des besoins criants. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir examiner cette demande qui est formulée par les élus vendéens, toutes tendances politiques confondues.

La deuxième caractéristique d'un réseau de formation technique consiste à savoir s'adapter aux évolutions technologiques et aux besoins des entreprises car c'est là que se trouvent les débouchés.

Pouvez-vous nous rassurer, monsieur le ministre, sur vos intentions dans ce domaine ? Comment entendez-vous atteindre le meilleur niveau de souplesse et d'adaptation pour que nos étudiants, par exemple, ne sortent jamais avec un diplôme qu'ils auraient pu acquérir en travaillant sur des matériels ou des machines qui ne seraient plus utilisés dans nos entreprises à l'époque de leur sortie ?

Enfin, la troisième caractéristique qu'il convient de donner à notre réseau de formation technique, c'est de lui éviter le cloisonnement.

Nos établissements s'ouvrent de plus en plus sur les entreprises. C'est évidemment la meilleure évolution qui soit. Je suis toutefois frappé par la coupure qui existe ou semble exister dans notre pays entre la formation initiale et la formation professionnelle ultérieure. Ne pourrait-il pas y avoir des liens plus étroits entre ces deux systèmes de formation ? Cela éviterait peut-être les doubles emplois ou pourrait aboutir à de meilleures synergies.

J'ai participé, en octobre dernier, à un voyage d'étude aux Etats-Unis. Nous avons pu observer dans un des Etats, la Caroline du Sud, le fonctionnement d'un système de formation professionnelle pour adultes qui était destiné aux entreprises et qui s'appuyait sur un réseau d'établissements équivalant à nos I.U.T. De tels exemples nous semblent intéressants ; mais il est vrai que la décentralisation en vigueur aux Etats-Unis rend certaines comparaisons difficiles.

Voilà, monsieur le ministre, quelques observations très générales sur un secteur de notre formation supérieure qui est essentiel pour notre développement économique et qui correspond à la demande des jeunes comme aux besoins des entreprises.

Tout investissement effectué dans ce secteur sera profitable. Vous avez engagé des études et des réflexions dans ce domaine, M. le rapporteur spécial l'a souligné voilà un instant. Nous nous en félicitons en souhaitant que les unes et les autres puissent déboucher concrètement sur un programme ambitieux de développement de cette filière de formation. Je suis persuadé que le budget de 1988 fera apparaître la nouvelle priorité que vous accorderez à l'enseignement technique supérieur court.

Sous réserve de ces observations, il est évident, monsieur le ministre, que le groupe R.P.R. votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai déjà évoqué cet après-midi, devant M. René Monory, la profonde angoisse de la jeunesse et des lycéens face à l'avenir.

L'angoisse des étudiants, monsieur le ministre, vous a conduit à une notoriété que vous jugez sans aucun doute excessive. (*Sourires.*) Pour ma part, je ne pense pas que votre projet de réforme ait seul suffi à mobiliser un si grand nombre de personnes, même s'il a indiscutablement été le détonateur du mouvement. D'aucuns disent qu'il a été habilement utilisé pour manipuler la jeunesse ; mais, ne voulant pas engager ici une polémique sur un sujet aussi grave, je dirai simplement que l'inquiétude des jeunes est réelle et qu'elle se comprend.

Que voient-ils en effet ? Chaque jour des suppressions d'emplois leur sont signalées par la presse et la télévision et ils savent bien que ce phénomène est mondial. Que faire ? L'agriculture est évidemment dépassée pour eux, l'industrie débauche, devenir fonctionnaire est difficile. Doivent-ils se faire médecin, juriste, acteur ? Doivent-ils créer une entreprise ? Les enseignants, nos ministres, nos élus, toute notre société leur ont-ils apporté et leur apportent-ils l'information qu'ils sont en droit de demander ?

Les commissions du Plan n'ont, à cet égard, jamais précisé les types d'emplois vers lesquels on pouvait s'orienter. Pourtant, c'est un problème capital.

Nous vivons une période de profonde transformation économique mondiale, qui conduit à nous interroger sur des questions qui sont très complexes. D'où vient la richesse ?

Autrefois, les économistes avaient des réponses. Voilà très longtemps, pour les physiocrates, c'était la terre, le foncier.

Pour Marx, c'était le travail associé à ce travail confisqué qu'était pour lui le capital.

L'économie mathématique a introduit les facteurs de production, capital et travail, associés aux rentes foncières, aux rentes de situation et autres rentes de déséquilibre.

Depuis peu de temps, nous constatons qu'il existe un autre moteur économique essentiel : il s'agit de la ressource humaine compétente, la créativité, alliée à l'énergie, à la volonté et à l'esprit d'entreprise. Elle fabrique la richesse. Comment ?

Là encore, on a l'impression que la science économique n'est pas très mûre. Traditionnellement, les économistes utilisent des coefficients multiplicateurs pour dire que les industries engendrent non seulement des emplois directs, mais encore des emplois indirects à coefficient multiplicateur de trois. Ainsi, quand une entreprise débauche 200 personnes, 600 autres perdront leur emploi.

Ce phénomène aggrave encore l'inquiétude des étudiants. Ils voient que, dans une région minière ou sidérurgique, les 10 000 ou 20 000 emplois qui disparaissent entraînent la suppression d'autres emplois en cascade. Les étudiants se posent des questions, d'autant plus qu'ils savent que ce phénomène est mondial.

Aussi souhaiterais-je quand même qu'il puisse être dit que les réponses commencent à être perçues à la lecture des statistiques, que j'ai d'ailleurs déjà citées.

Les statistiques américaines notamment font état de six millions d'emplois créés par les petites entreprises de moins de vingt personnes, pendant que les grandes entreprises en

perdaient un million. On sait que la même tendance se produit dans d'autres pays, que les entreprises innovantes augmentent de 40 p. 100 leurs emplois pendant que les grandes entreprises conservent ou diminuent les leurs.

A côté de cela, on s'aperçoit que la grande majorité des créateurs d'entreprise en France n'ont pas de diplômes universitaires. Aussi se demande-t-on si le milieu est exactement adapté à sa fonction.

Certes, les entreprises innovantes créées par les universitaires dans les régions où il existe beaucoup de créations d'entreprises - je pense à la Californie ou au Texas - ne représentent pas la majorité des emplois créés. On crée moins d'emplois dans le secteur de l'informatique que dans ceux de la restauration rapide et du gardiennage réunis. Toutefois, on est conscient du fait que tous les emplois annexes sont induits par les entreprises *High Tech*.

Malheureusement, là encore, les économistes ne savent pas encore très bien quel est le facteur multiplicateur. Certains disent - c'est le seul chiffre que j'aie trouvé - qu'un emploi de haute technologie crée un facteur multiplicateur de vingt.

C'est beaucoup. Mais, entre cinq, dix et quinze, je serais incapable de donner un chiffre. Je pense que c'est plus de cinq et probablement moins de dix.

Sur ce point crucial, il n'existe pas, pour l'ensemble des économies des pays développés, d'études, de compétences et de stratégies à la seule exception du Japon, qui a misé à fond sur sa stratégie *High Tech* avec son grand projet *Technopolis*, dont il a fait en même temps un projet de société.

Le Japon - on ne le sait pas assez - qui paraît être de très loin un miracle économique permanent, après les difficultés de 1973 et 1974, a subi une importante perturbation avec un chômage réel et un chômage déguisé non négligeable. Un certain nombre de projets ont plus ou moins échoué parce qu'ils étaient technocratiques.

Depuis 1980, le M.I.T.I. a élaboré un projet qui a du souffle, un projet qui, en fait, a passionné l'opinion publique japonaise. C'est le nouveau système de développement fondé sur la technologie.

Il s'agit d'un programme de création d'une vingtaine ou d'une quarantaine de cités reposant essentiellement sur la technologie non polluante, ce qui permettrait au Japon d'arriver à dépasser ses handicaps, qui sont considérables en matière de ressources naturelles.

Bref, c'est un projet qui a un rapport direct avec le problème qui nous préoccupe, puisque ce projet ne se conçoit qu'en relation extrêmement étroite avec l'enseignement supérieur. Notre législation en général se devrait d'en tenir compte d'une certaine façon. Diverses mesures ont déjà été évoquées, lors de la discussion des budgets d'autres départements ministériels.

Vous êtes responsable, monsieur le ministre, du département ministériel de la recherche, et nous avons déjà évoqué le problème de la valorisation de la recherche, qui est très lié à cet aspect des choses.

Je voudrais ici me situer sur le plan culturel, qui me paraît capital, étant donné le problème qui nous occupe. L'enseignement supérieur se doit de diffuser la compétence - c'est l'aspect formation - et il se doit de faire avancer la science - c'est l'aspect recherche. Il se doit aussi d'inculquer un savoir-faire.

A cet égard, j'aimerais citer un exemple de mélange assez réussi de ses trois fonctions - enseignement, recherche et savoir-faire. Il s'agit du système d'enseignement supérieur qui s'est mis petit à petit en place à Sophia-Antipolis, un lieu cher à mon cœur et que je connais bien, où n'existait que de la garrigue voilà peu d'années. C'est donc un lieu d'expérimentation assez intéressant pour un sociologue ou pour un économiste.

Dans ce lieu se développe désormais une synergie très étroite, notamment entre des éléments de l'université de Nice qui sont venus s'installer sur place, la chambre de commerce, une grande école : l'école des mines - il y en aura bientôt deux autres - le département des Alpes-Maritimes, qui y a joué un rôle moteur, et des établissements de recherche, tels que l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - j'allais dire l'I.N.R.I.A., mais j'ai craint de me faire reprendre par M. le rapporteur spécial - le Centre national de la recherche scientifique, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et d'autres organismes de ce genre.

D'ores et déjà, nous délivrons environ quatre cents diplômes utilisables par an et bientôt quatre mille, et cela sans investissements spécifiques particuliers. Et quand il y en a eu, les collectivités locales et la chambre de commerce ont apporté une large contribution. Il y a donc là une forme de symbiose.

Si ces mille diplômes de niveau professionnel délivrés par an avec insertion immédiate étaient multipliés par cent départements, cela ferait 100 000 diplômes, ce qui multiplierait par plus de deux le nombre de diplômes délivrés à ce niveau en France.

Il s'agit surtout de diplômes très particuliers, parce qu'une grande partie des étudiants fondent des entreprises. Ce sont donc des diplômes qui créent des emplois supplémentaires. Nous assistons là à une dynamique, par laquelle les diplômés, les étudiants, les enseignants, les chercheurs créent non seulement leur propre emploi, mais des emplois pour d'autres.

Il se produit là un phénomène assez enthousiasmant, qui est de nature à nous faire réfléchir sur des problèmes de fond.

A ce sujet, monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser des questions ou formuler des suggestions.

Tout d'abord, ne serait-il pas possible d'appuyer des initiatives locales qui créeraient des structures de dialogue, qu'il s'agisse de cercles, de clubs ou de toute autre formule que l'on voudrait mettre en place, associant des enseignants motivés, des responsables économiques, éventuellement des élus locaux.

Ces structures de dialogue permettraient aux jeunes étudiants de discuter non seulement de physique, de mathématiques, de géologie ou de biologie, mais des choses qui les intéressent, de ce qu'ils vont faire dans la vie, de ce qu'il est possible de faire afin de savoir comment on peut les y aider.

Pour tous les enseignants, il s'agit d'un problème constant. Vous le connaissez bien, monsieur le ministre. Lorsqu'on oriente un jeune en lui conseillant de suivre telle voie, on ressent soi-même une joie profonde de parler de choses qui lui tiennent à cœur.

Certes, nous avons vécu une période où l'on pouvait, soit préparer à un métier, comme le faisait la génération précédente, soit donner des compétences en sachant que l'étudiant trouverait automatiquement un emploi après ses études. Nous n'étions pas dans la situation fluctuante, nouvelle, que nous connaissons et que personne n'a jamais connue.

Nous sommes incapables de dire quels seront les métiers qui existeront dans cinq ou dix ans. C'est un fait nouveau. Tout ce que nous savons, c'est que la majorité de ces emplois, il faudra les créer.

Il existe des structures pour aider à la création d'entreprises. Fort curieusement, elles n'ont pas souvent été mises en place par l'Etat. Certes, il a créé l'Agence pour la création d'entreprises. Mais il existe en France de nombreuses entreprises qui sont, en quelque sorte, des structures d'aide pour les jeunes créateurs. Elles leur permettent d'entrer en contact avec des milieux bancaires, industriels et de recherche, les bureaux des brevets, etc. Bref, il s'agit d'un appui logistique.

Ces pépinières d'entreprises ont fleuri à l'initiative des chambres de commerce, de grandes écoles et, parfois, d'universités ou de collectivités locales. Ce mouvement spontané constitue un type de réponse. Les parcs scientifiques en sont un deuxième. Les centres d'innovation de certaines universités en sont un troisième.

Il s'agit là d'une matière d'information très diffuse. On peut, à partir de ces sortes de clubs ou de centres d'initiatives locales, diffuser des informations, organiser des rencontres et répondre ainsi très clairement à une angoisse parfaitement normale et compréhensible. Rendre plus systématiques et appuyer de telles initiatives constituerait un grand progrès.

Ma deuxième remarque porte sur les initiatives spécifiques qu'il convient de prendre.

A titre d'exemple, la faculté de droit de Nice a organisé un cours de préparation à l'E.N.A. ; il pourrait être étendu à la préparation de concours ouvrant accès à l'administration régionale ou locale.

Monsieur le ministre, de telles initiatives devraient être systématiquement aidées par la direction générale de l'enseignement et de la recherche, qui disposerait à cet effet de crédits constituant une « masse de manœuvre » supplémentaire.



Vous connaissez mon point de vue à ce sujet : certains éléments pourraient être prélevés des grands organismes de recherche. Non sans déplaisir, ils seraient déplacés, détachés, voire mis à disposition, mais je n'ose employer ce dernier terme en raison des réflexions et des réactions qu'il suscite.

De telles pratiques pourraient améliorer les initiatives spécifiques sans qu'il faille passer sous les fourches caudines du budget.

Ma troisième observation rejoint une suggestion que vous avez bien voulu retenir et dont vous nous avez annoncé qu'elle était en voie de réalisation, elle porte sur le fameux observatoire sur l'avenir des sciences, des techniques, de l'économie et de l'industrie.

Cette plaque tournante de l'information serait extraordinairement utile, en particulier si tous ces clubs que j'ai évoqués pouvait être mis en place. Elle permettrait d'apporter une solution et elle pourrait avoir des effets bénéfiques.

Je n'ai pas beaucoup parlé de ce projet de budget car il a été excellemment analysé par les deux rapporteurs. Je me range, bien entendu, à leur avis. Si certaines de ces suggestions pouvaient être reprises, le groupe de la gauche démocratique, dans sa majorité, vous apporterait son soutien, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Loridant.

**M. Paul Loridant.** Le 23 octobre dernier, à l'occasion de l'examen en première lecture devant notre assemblée du projet de loi sur l'enseignement supérieur, j'avais conclu en vous reprochant, monsieur le ministre, d'avoir consacré votre énergie, en tout cas beaucoup trop d'énergie, à satisfaire les forces les plus conservatrices de l'université française.

Depuis cette date, bien des événements se sont produits et, le moins que l'on puisse dire, c'est que votre politique et celle de votre Gouvernement sont amplement contestées. En dépit de votre bonne volonté et du rôle de temporisateur qui vous est prêté vis-à-vis des éléments les plus conservateurs, voire les plus réactionnaires, de votre majorité, vous n'avez pas trouvé la confiance de la jeunesse et, encore moins, celle des enseignants et des personnels de l'Université.

De plus, si M. Edgar Faure a voté votre projet de loi au mois d'octobre dernier, il a depuis publiquement dénoncé le retour en force des revanchards nostalgiques d'avant 1968.

J'aurais aimé qu'il soit présent pour démentir éventuellement ces propos !

**M. le président.** Il était là voilà quelques instants, mon cher collègue !

**M. Paul Loridant.** Le projet de budget pour 1987 est-il en mesure de contrebalancer cette déception ? Bien franchement, monsieur le ministre, je ne le pense pas.

Vous allez faire valoir que vous avez accru le nombre des postes budgétaires d'enseignants mais, dans le même temps, vous supprimez des postes de personnel non enseignant, de sorte que le solde se traduit par une diminution des moyens de l'Université.

Vous répondrez que vous avez sensiblement accru les crédits relatifs aux bourses pour assurer le maintien de leur pouvoir d'achat et pour augmenter le nombre des bénéficiaires. Bien franchement, monsieur le ministre, pouviez-vous faire autrement dès lors que l'objectif des pouvoirs publics est d'accroître le nombre des étudiants pour répondre aux défis de demain ?

J'observe, au surplus, que, dans le même temps, vous réduisez sensiblement les crédits relatifs aux œuvres universitaires, qui enregistrent donc une diminution de 3,8 p. 100.

Monsieur le ministre, pourquoi diable voulez-vous que les étudiants vous accordent leur confiance, si vous portez atteinte au financement des restaurants, des cités universitaires, du fonds de solidarité, etc. ?

En tout cas, il existe une contradiction absolue entre l'augmentation des crédits relatifs aux bourses et la diminution des subventions attribuées aux œuvres universitaires.

Vous ferez valoir que les crédits de recherche *stricto sensu* pour les universités progressent sensiblement, qu'ils augmentent de 6,3 p. 100. Je tempérerai cette appréciation en rappelant, d'une part, que vous ne faites en la matière que prolonger l'action de vos prédécesseurs et, d'autre part, que cela ne recouvre qu'une partie des crédits de recherche des uni-

versités, l'autre partie provenant des contrats passés avec les organismes privés et publics. Or, du fait que le budget de la recherche est en régression, il n'est pas douteux que le volume des contrats avec les universités régressera sensiblement et que, partant, il en sera de même pour les fonds disponibles pour la recherche dans ces mêmes universités.

A titre d'exemple, à l'université Paris-Sud, 20 millions de francs proviennent de la tutelle publique et 47 millions de francs des contrats. On constate une progression de l'un et une régression, voire un effondrement, de l'autre, soit au total un recul vraisemblable.

Certains mettront en avant la déduction fiscale de 2 p. 1000 dont pourront bénéficier les entreprises qui, en 1987, effectueront des dons aux universités. Ceci compensera-t-il cela ? Est-on assuré que les universités publiques en seront les principales bénéficiaires ? C'est à voir !

Certes, l'ouverture de l'Université sur la vie active et le monde de l'entreprise est indispensable, mais préservons son indépendance en matière de recherche et de formation tout en favorisant l'interaction entre les entreprises et les universités. Comme M. Laffitte, je suis convaincu, en tant qu'élu de l'Essonne et m'intéressant de près à la cité scientifique ainsi qu'à l'expérience du plateau de Saclay, que du développement de tels échanges pourraient naître bien des chances.

Monsieur le ministre, voilà quelques jours, le 27 novembre dernier, dans les rues de Paris, aux portes mêmes de notre Palais, nous avons entendu beaucoup de slogans. Parmi eux, celui-ci : « La France, ce n'est pas l'Amérique. » Les universités françaises ne sont pas condamnées à copier leurs consœurs américaines, notamment dans leurs dérives les plus contestables. La vassalisation, en tout cas, n'est pas souhaitable. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

Au total, il s'agit d'un projet de budget terne et sans ambition, d'une Université séduite par la résistance devant la montée conservatrice que vous cautionnez. Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, notre absolue opposition. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Penne.

**M. Guy Penne.** Monsieur le ministre, lorsque vous êtes venu présenter au Sénat votre projet de loi sur l'enseignement supérieur, j'ai eu, avec d'autres collègues, l'occasion de vous dire que vous vous engagiez dans une voie dangereuse ; tout au long du débat, votre attitude a été, quant à la forme, aimable certes, mais au fond, vous n'avez tenu compte à l'époque d'aucun des éléments que nous avions présentés.

Aujourd'hui, face au mécontentement qui s'exprime bruyamment à l'extérieur, votre attitude paraît s'assouplir : vous proposez d'écheniller votre projet de loi, mais vous ne voulez pas en réalité remettre en question l'essentiel qui engendre de nombreux problèmes.

Le budget que vous nous présentez témoigne encore que au-delà de vos déclarations dans les médias, vous êtes engagés farouchement à persévérer dans un certain nombre d'erreurs semblables.

Par exemple, M. le Premier ministre et vous-même vocalisez sur les droits d'inscription. Monsieur le ministre, vous dites aux étudiants et à leurs familles, à propos des droits d'inscription : « Je vous ai compris. »

Nous connaissons la formule ! Nous avons vu ce qu'il en était et, aujourd'hui, vous avez certainement compris. *(Rires sur les travées socialistes.)* Mais, malgré tout ce que vous entendez, vous maintenez votre cap.

C'est ainsi que les crédits de fonctionnement de l'Université que vous nous présentez dans votre projet de budget sont en baisse : 47 millions de francs en moins sur les subventions d'Etat pour le fonctionnement de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur. Cela montre avec éclat votre volonté de débudgétisation.

Le déficit existe, c'est un trou qu'il faudra forcément combler, et ce, par l'augmentation des droits d'inscription. Vous le savez bien ! Comment faire autrement ? Vous rusez, et cette augmentation des droits sera forcément accrue dans les années à venir. *(Murmures sur les travées de l'U.R.E.I.)*

Je cite des chiffres exacts, mes chers collègues ! *(M. le ministre fait un geste de dénégation et M. Chénaut proteste.)*

Comment ?

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Penne.

**M. Guy Penne.** Cela m'amuse de me laisser interrompre !

**M. le président.** Certes, mais le temps nous est compté !

**M. Guy Penne.** La formation des étudiants sera plus menacée encore...

**M. Roger Chinaud.** Il faut être sérieux !

**M. Guy Penne.** Messieurs, je m'occupe d'affaires estudiantines et d'enseignement depuis trente-cinq ans. Je suis beaucoup plus spécialistes de ces questions que beaucoup d'entre vous ; alors la leçon ce sera pour une autre fois ! (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. Josselin de Rohan.** Que ne vous préoccupez-vous que de cela !

**M. René-Georges Laurin.** Il fallait vous en tenir à ce domaine !

**M. Adrien Gouteyron.** Il ne fallait pas changer !

**M. Guy Penne.** Comment ?

**M. le président.** Monsieur Penne, veuillez poursuivre je vous prie, sans vous soucier des interruptions et sans interpellier vos collègues !

**M. Guy Penne.** La formation des étudiants, disais-je, sera plus menacée du fait... (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Monsieur le président, c'est intolérable et je regrette infiniment ce qui se produit.

L'on vient de m'attaquer sur un problème de Carrefour du développement ! C'est inadmissible !

Je vous demande de vous expliquer, messieurs ! (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous défendez qui ? Vous attaquez qui ? Qui vous permet de dire cela ? Est-ce dans le débat ? Ne croyez-vous pas que cela manque de dignité ? (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean Amelin.** On se calme !

**M. Gérard Delfau.** Il a raison !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

Monsieur Guy Penne, en application du règlement, si vous souhaitez prendre la parole pour un fait personnel, je vous la donnerai à la fin de la séance.

Veuillez poursuivre.

**M. Guy Penne.** Je ne manquerai pas de le faire, monsieur le président.

Je peux tous vous regarder dans les yeux, croyez-moi, messieurs ! (*Brouhaha sur les mêmes travées - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** La réciprocité n'est pas forcément vraie !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs ! Revenons-en au débat.

**M. Guy Penne.** La formation des étudiants sera plus menacée encore par le fait que les unités de formation et de recherche - U.F.R. - seront obligées de consacrer, par exemple pour payer les factures afférentes aux fluides, une part des crédits pédagogiques, et je peux le signaler car cela se passe dans ma propre faculté.

Les crédits qui seront consacrés, par exemple, à l'odontologie ne permettront pas le renouvellement de la petite instrumentation et les étudiants devront supporter les charges accrues d'un matériel onéreux.

Si vous êtes sincère, monsieur le ministre, en ce qui concerne les promesses que vous semblez vouloir faire aux étudiants dans le domaine des droits d'inscription, montrez aux membres de la Haute Assemblée que vous mettez vos paroles en conformité avec vos actes, en inscrivant, pour les crédits de fonctionnement des établissements de l'enseignement, les sommes indispensables.

Considérons les crédits d'investissement : ils ne permettent pas de faire face aux premières nécessités, ne serait-ce par exemple - ce que nous ne souhaitons pas - à un incendie.

Le budget d'entretien des bâtiments par le biais du rectorat de Paris, par exemple, s'élève à 700 000 francs pour Paris-VII.

Plus de 30 000 étudiants fréquentent un campus délabré que vous connaissez bien, monsieur le ministre, et que vous n'avez pas déjà oublié, je l'espère, et des U.F.R. extérieures et non des moindres, Charles-V pour les langues, Bichat, Beaujon, Saint-Louis pour la médecine, Garancière pour l'odontologie. C'est un vaste domaine, et 700 000 francs seulement lui sont affectés ! Que pouvez-vous faire ?

Monsieur le ministre, j'avais pensé qu'étant universitaire vous-même vous voudriez que l'éducation nationale obtienne la priorité des priorités. Ce n'est pas le cas.

Votre budget s'élève à 21,7 milliards de francs, soit une croissance inférieure à l'inflation, alors que la progression du budget de 1986 par rapport à celui de 1985 avait été de 4,5 p. 100. Cette progression insuffisante freinera l'expansion du système universitaire amorcée ces dernières années et mettra en cause la poursuite d'objectifs définis lors de la précédente législature.

Ainsi, vous défendez un budget en régression et - ce qui n'était pas arrivé depuis la Libération - des suppressions nettes d'emplois sont inscrites. C'est donc un budget de désengagement que vous proposez au Parlement, budget qui ne permettra pas aux établissements de poursuivre leurs activités au niveau réel de 1986.

C'est ainsi que vous créez 582 emplois budgétaires en 1987 contre 1 076 en 1986 et, pendant que vous créez ces postes d'enseignant, vous supprimez parallèlement 675 emplois du personnel non enseignant.

Le résultat global de cette action destinée à l'enseignement supérieur est donc bien une soustraction de moyens. Trente-quatre emplois de personnels pour les œuvres universitaires sont également supprimés, et l'orateur précédent vous a dit quelle dégradation des conditions de la vie quotidienne des étudiants en découlerait.

D'un autre point de vue, monsieur le ministre, poursuivez la réforme des premiers cycles à laquelle les présidents d'université sont tout à fait favorables et qui permettrait de diminuer les taux d'échecs et d'abandon des nouveaux étudiants. Ainsi, vous ferez plaisir à M. le Premier ministre puisqu'il a dit être très préoccupé par ces problèmes. Ne privilégiez pas la sélection brutale contre l'orientation réussie et faites en sorte que votre budget ne conduise pas l'enseignement supérieur à se replier sur lui-même. Avouez qu'aujourd'hui vous favorisez la sélection à la carte lors de l'entrée à l'université pour résoudre des capacités d'accueil.

Je vous ai écouté attentivement ce matin pendant votre entretien avec Catherine Nay et Gérard Carreyrou. Vous avez dit que le baccalauréat donnerait accès non pas à l'enseignement universitaire, mais à l'enseignement postsecondaire. Vous êtes trop intelligent, et nous pas assez idiots pour ne pas entendre la différence.

**M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.** Lisez le texte de loi !

**M. Guy Penne.** Comment stopper l'hémorragie frappant les personnels non enseignants qui jouent pourtant - il faut le reconnaître - un rôle irremplaçable dans le fonctionnement des établissements universitaires ? Pourquoi les personnels A.T.O.S. devraient-ils perdre leur place dans l'Université ?

En effet, votre budget aura pour conséquence, outre la suppression de 674 emplois de non-enseignants, le non-remplacement de trois emplois sur quatre départs à la retraite.

Les responsables des universités en général et des établissements en particulier se trouvent confrontés à des difficultés majeures, dans les petits établissements plus encore que dans les grands. Pour masquer le problème, vous leur proposez, entre autres, la fédération des établissements. Croyez-vous que l'addition d'une misère à une autre misère permettra la création d'une richesse ?

Enfin, on évoque la possibilité que les personnels non enseignants - ingénieurs, techniciens et personnels administratifs - deviennent des contractuels.

Le réaménagement de votre université passe-t-il par la dégradation de la situation de 40 000 personnels A.T.O.S., qui représentent près de la moitié des personnels de l'enseignement supérieur ?

Votre budget nous inquiète, il fera rétrograder l'université par des restrictions budgétaires et par la sélection. Il traduit financièrement l'esprit de votre projet de réforme.

En effet, c'est parce que vous avez présenté de mauvais chiffres budgétaires que vous pouvez nous soumettre des propositions équilibrées de gestion des établissements, ainsi que nous l'avions déjà signalé au cours du précédent débat.

Vous redoutez une représentation convenable des étudiants ; vous craignez une juste représentation des personnels A.T.O.S.

Permettez à l'ancien dirigeant étudiant que je suis de vous dire que, lorsqu'on joue avec la représentation des usagers, le dialogue ne pouvant plus s'établir démocratiquement, il ne peut plus que se situer dans la rue. Ne vous étonnez pas de ce qui arrivera dans les prochains jours. Il est encore temps d'être raisonnable, monsieur le ministre. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Désiré Debavelaere.** Ce n'était pas bon !

**M. William Chervy.** Faites-en donc autant !

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Monsieur le ministre, au risque de vous paraître désagréable, je rappellerai quelques-unes des phrases que j'ai prononcées lors de mon intervention au sujet du projet de réforme que vous nous avez présenté. Je disais : « Vous allez donc simplement être ceux qui auront brisé les jambes à des milliers de jeunes gens qui, de bon cœur, voulaient apprendre ; vous serez ceux qui auront humilié une grande partie de la communauté universitaire ; vous serez ceux qui auront ressorti le mandarinat de la naphthaline pour signifier qu'il est votre modèle d'organisation sociale. » *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

L'expérience a montré que les jeunes, loin de se résigner, sont descendus dans la rue pour vous dire, monsieur le ministre, que cette loi ne leur convenait pas.

Sans engager une polémique sur le fond, sans vous rappeler notre opposition sur l'ensemble des points, puisque j'ai le privilège d'être en face de vous, en leur nom, je vous dirai : « Il est temps, monsieur le ministre, d'être raisonnable, comme l'a dit mon collègue M. Penne tout à l'heure. S'il vous est possible d'imposer de force aux jeunes quelque chose dont ils ne veulent pas, il ne sera jamais possible d'emporter leur adhésion, leur cœur et leur esprit pour cette réforme. »

Monsieur le ministre, vous agissez en pensant assurer le bien public. On ne peut vouloir le bonheur des gens malgré eux. Aujourd'hui, ils ne vous suivent pas, il est temps de comprendre que le moment est venu de reprendre, à zéro peut-être, toute cette concertation, car on ne peut faire l'université sans les étudiants et les lycées sans les lycéens.

Je me demande, en regardant votre budget, s'il ne devrait pas aller, lui aussi, là où se trouve déjà votre réforme, c'est-à-dire au piquet. Il n'est pas sûr que ce budget ait encore un sens ; tout dépend du sort qui sera fait à la réforme de l'enseignement supérieur dont il est l'instrument.

En effet, ce budget a bien été prévu pour permettre aux universités d'appliquer avec zèle cette réforme. Votre conception de l'autonomie vous conduit à privilégier deux modes de sélection par l'argent.

Le premier concerne les enseignements eux-mêmes. Pour vous, il faut que le marché fasse là aussi son office. M. le ministre de l'éducation nationale est venu nous faire part à cette tribune de tout le bien qu'il attendait de la « sponsorship des études ». Je n'invente pas la formule, ce sont ses termes.

Le second mode de sélection concerne les étudiants. Ils doivent payer ce que certains ont ici appelé « la marchandise à son prix ». L'un et l'autre moyen détermineraient, à la fin, la valeur du diplôme qui, bien sûr, dans ces conditions, ne peut et ne doit être national. Votre budget met en place les instruments de cette politique.

En premier lieu - je vous le dis comme nous le ressentons - c'est l'étranglement financier. Il doit pousser les universités à la course aux sponsors. Il doit aussi les contraindre à recourir à l'augmentation des droits d'inscriptions comme à un moyen ordinaire.

Voici les chiffres : ce budget s'élève à 21,7 milliards de francs à peine, représentant 2 p. 100 du budget de l'Etat et tout juste 0,5 p. 100 du produit intérieur brut. Prétendez-vous

qu'avec ce pourcentage du produit intérieur brut un pays puisse se préparer à accueillir 80 p. 100 d'une classe d'âge au-delà du baccalauréat ?

Les chiffres montrent qu'avec un tel budget le niveau des prestations existantes est à peine maintenu. Ainsi, l'addition du coût du personnel et de celui des bourses versées représentent 74 p. 100 de votre budget. Il ne reste après cela pour l'investissement, l'achat du matériel et les constructions neuves, pour la recherche et le bon fonctionnement courant qu'un total dérisoire. Ainsi, 78 établissements à l'échelon national devront se partager à peine 1,5 milliard de francs pour leur moyen de fonctionnement, 1,5 milliard de francs également étant destinés à la recherche et 665 millions de francs à l'investissement. Avec ces sommes, le minimum ne peut être réalisé. En particulier, vous ne pouvez simplement entretenir le patrimoine existant.

On ne peut croire que vous ayez choisi de propos délibéré de plonger l'université dans une telle situation. Non, il y avait la réforme. Vous comptez, sans oser le dire, sur les sponsors et les droits d'inscription.

Le second volet consiste à préparer la hiérarchisation des universités selon le critère de la difficulté qu'il y aura à s'y inscrire. Pour cela, vous commencez par bloquer les capacités d'accueil à leur niveau actuel.

Avec votre budget, il n'y aura pas d'augmentation du nombre des places disponibles. En outre, vous entreprenez un sérieux travail de réduction de l'intervention des œuvres universitaires. Je vous avais dit au cours du précédent débat combien je trouvais significatif le silence de votre texte - le Conseil d'Etat aussi d'ailleurs - à propos des œuvres universitaires. Les chiffres montrent ce que valent les larmes de crocodile que vous aviez alors versées sur les étudiants, « les pauvres étudiants qui ont besoin d'être aidés ».

Vous diminuez de 6 p. 100 en francs constants le budget des œuvres universitaires. Après les 33 p. 100 de hausse des droits d'inscription et les 42 p. 100 de hausse de la sécurité sociale, de nombreuses mesures sont là pour dissuader les étudiants au quotidien.

Vous supprimez 614 emplois dans les personnels non enseignants dont 41 dans les bibliothèques. Votre logique, la voici : à l'intérieur même de l'université, vous entendez supprimer le caractère de service public, c'est-à-dire l'égal accès pour tous à ce qui permet de suivre des études. Ainsi, vous prévoyez la suppression de 34 postes dans les C.R.O.U.S., le fonds de solidarité universitaire stagne et les crédits d'action sociale sont en diminution de 29 millions de francs.

Tout cela, c'est votre réforme dans sa vérité et dans sa cruauté, caractérisée d'un côté par un mécanisme implacable de restriction des moyens publics, de l'autre par un désengagement social. Au bout du compte, c'est la loi du plus riche qui doit jouer. Il serait donc juste que votre budget aille là où se trouve déjà votre réforme du fait de l'action des lycéens et des étudiants : au piquet. La copie là aussi doit être refaite ; je vous l'avais dit en conclusion lors du précédent débat. Vous avez semé le vent de l'inégalité et de l'injustice devant le droit à l'enseignement pour tous, vous avez récolté la tempête. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Dominique Pado.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mélenchon ?

**M. le président.** Monsieur Pado, ce n'est plus possible, il est trop tard pour interrompre l'orateur.

En outre, M. Mélenchon a utilisé les cinq minutes qui restaient au groupe socialiste, de sorte que je ne peux plus donner la parole à M. Bayle.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Six minutes !

**M. le président.** Il y a une très grande différence entre donner la parole par pure mansuétude à un groupe qui n'a plus la possibilité de s'exprimer sur un budget et la donner encore à un groupe qui vient de faire entendre quatre orateurs. Chacun le comprendra.

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'essaierai de répondre aussi brièvement que possible, mais je souhaiterais apporter tout un ensemble de précisions.

De votre intervention, monsieur le rapporteur spécial, je retiendrai trois aspects essentiels.

Premièrement, l'action sociale ; les bourses et, surtout, les prêts d'honneur. A cet égard, je puis vous annoncer - je l'ai d'ailleurs laissé entendre en présentant ce budget - que nous réfléchirons sur le problème des bourses.

Deuxièmement, le problème de la coopération internationale, auquel vous accordez beaucoup d'importance.

Troisièmement, le problème des bibliothèques universitaires.

Tels sont les trois points sur lesquels vous avez axé votre intervention et à propos desquels j'apporterai simplement quelques modestes précisions à votre rapport.

Vous avez déploré que les recrutements soient effectivement très lents sur tout un ensemble de postes. Il est exact que la procédure actuelle est trop lente et laisse trop d'emplois vacants trop longtemps. L'allègement et l'accélération de ces procédures exigent la modification partielle, sur quelques points précis, du décret de 1984 sur les statuts. C'est tout à fait indispensable et j'ai l'intention de procéder à ces modifications partielles le plus rapidement possible.

Je me permettrai de corriger un petit point, monsieur le rapporteur, sur les droits d'inscription : s'il est vrai qu'en 1986 un sixième des droits d'inscription avait été repris par le ministère chargé des universités, nous avons stoppé cette procédure en 1987. Ainsi, en ce qui nous concerne, monsieur Mélenchon, nous laissons aux universités l'intégralité des droits qu'elles perçoivent et nous n'en ponctionnons pas une partie pour la réinsérer dans le budget de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

En ce qui concerne les bibliothèques, monsieur le rapporteur, vous avez mentionné à juste titre que, cette année, quarante-cinq emplois avaient été supprimés. M. Mélenchon l'a d'ailleurs aussi déploré, en oubliant, bien entendu, que l'an dernier on en avait supprimé cent onze. (*Exclamations ironiques sur les mêmes travées.*)

**M. Maurice Schumann**, président de la commission des affaires culturelles. Voilà !

**M. Henri Belcour**. La mémoire est sélective !

\* **M. Alain Devaquet**, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, sur le problème des bibliothèques, permettez-moi d'ajouter deux précisions.

Il est vrai que des emplois ont été supprimés, mais, par ailleurs, tout un ensemble de revalorisations d'emplois ont été réalisées. Pour les personnels de service par exemple, cent six emplois de magasiniers de bibliothèque ont été transformés en autant d'emplois de chefs magasiniers pour « repyramidaliser » le corps de ces personnels de service. De la même façon, une quarantaine d'emplois de conservateur de deuxième classe ont été transformés en autant d'emplois de conservateur de première classe. Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer qu'à la suite de vos remarques le problème des bibliothèques sera pris en compte très sérieusement.

Nous avons travaillé sur les musées - Muséum d'histoire naturelle, Palais de la découverte, chapelle du C.N.A.M. - et nous allons maintenant travailler très sérieusement pour chacune des grandes bibliothèques qui sont sous notre responsabilité.

Qu'il me soit permis de dire à M. Brantus que la façon dont il a conclu son intervention m'a beaucoup touché. J'en profite pour remercier tous les sénateurs de la majorité qui sont à mes côtés ce soir : leur présence, dans ces moments que vous pouvez imaginer quelque peu agités et difficiles, est très réconfortante. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

J'apporterai, monsieur le rapporteur de la commission des affaires culturelles, une précision sur l'enseignement privé. Du point de vue financier, vous savez que, actuellement, les cinq instituts catholiques, qui sont des établissements de grande qualité, disposent d'une subvention de 52 millions de francs, c'est-à-dire en moyenne 3 500 francs par élève. Parallèlement, un groupe de treize écoles d'enseignement, regroupées sous le sigle F.E.S.I.C. - fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres - bénéficient d'une subvention de 3 millions de francs, soit en moyenne 650 francs par élève. Sur le budget de 1987, la somme de 15 millions de francs que vous avez mentionnée sera répartie de la façon suivante : 12 millions de francs pour les écoles d'ingénieurs -

ce qui fait passer la subvention par élève de 650 francs à environ 3 000 francs - et 3 millions de francs aux instituts catholiques, ce qui fait passer la subvention par élève de 3 000 francs à 3 500 francs. Cela égalise donc quelque peu le traitement des écoles d'ingénieurs et des instituts catholiques, qui sont tous, je le répète, des établissements de qualité.

Mon propos sera plus long s'agissant des I.U.T., car je répondrai sur ce point à M. Oudin, qui a développé ce thème.

Les I.U.T. sont effectivement, à mon avis, un grand succès des vingt dernières années. Je tempérerai toutefois ce jugement en disant qu'ils accueillent soixante mille élèves alors que l'enseignement supérieur s'occupe de près d'un million d'élèves.

Le grand succès des I.U.T. est dû à trois éléments : tout d'abord, une spécialisation plus poussée que celle de l'ingénieur et une formation plus étendue que celle du technicien ; ensuite, un cheminement d'études concret et susceptible de conduire plus rapidement à la vie active ; enfin, une participation à l'enseignement du monde de l'entreprise et du monde professionnel.

Je ne vous donnerai pas de statistiques sur les taux de succès. Ils sont importants : ainsi, 75 p. 100 des élèves passent de première année en deuxième année et 90 p. 100 de ceux qui ont atteint la deuxième année obtiennent leur diplôme.

S'agissant de l'avenir, je ferai quatre remarques pour compléter le propos que je tenais tout à l'heure.

Tout d'abord, il faut augmenter la capacité d'accueil des I.U.T. existants ; en effet, certains départements sont loin d'atteindre les cent cinquante étudiants qui constituent l'effectif théorique d'une promotion. Il y a donc lieu de compléter certains départements qui ne sont pas utilisés au mieux de leurs possibilités. Il faut d'ailleurs - c'est un corollaire - s'interroger sur les raisons de la stagnation des effectifs dans certains départements d'I.U.T.

Deuxièmement, peut-être convient-il que certains I.U.T. puissent concilier leur efficacité pédagogique actuelle avec des promotions plus importantes. Les sous-effectifs dont je parlais tout à l'heure sont presque naturellement compensés, dans d'autres départements, par des sureffectifs ; il serait donc possible d'accueillir plus d'étudiants.

Troisièmement, la finalité de certains départements, compte tenu de l'évolution des secteurs d'activités, doit être repensée. Il faut certainement faire un effort d'innovation : on ne peut pas éternellement demander du génie thermique, du génie mécanique et du génie électrique ! Des innovations, même à titre expérimental, sont parfaitement concevables dans certains domaines.

Enfin, la localisation des I.U.T. n'est pas toujours la plus favorable. Par conséquent, il faut beaucoup de lucidité pour décider des implantations : il n'est malheureusement pas possible de créer des I.U.T. dans toutes les villes qui le souhaiteraient.

Tels sont les quatre points qui guident actuellement la réflexion que nous menons avec M. Monory et qui est quasiment terminée.

J'en viens à votre intervention, madame Bidard-Reydet. Cela devient un rituel dans nos échanges : je ne vous avais pas bien répondu sur le problème des vacataires lors de l'examen du budget de la recherche. Je le ferai mieux maintenant.

Le fait que le projet de budget pour 1987 ne réserve pas d'emplois pour la titularisation des vacataires de l'enseignement supérieur est à replacer dans un environnement de décélération très rapide des intégrations de vacataires. Vingt intégrations ont été réalisées en 1986, quarante en 1985 et cent en 1984. Par conséquent, nous arrivons au terme d'un processus tout à fait naturel et, s'il reste actuellement deux cent cinquante vacataires non intégrés, ils gardent la possibilité de se présenter aux concours de recrutement du personnel enseignant. Une partie d'entre eux, d'ailleurs, intervenant exclusivement ou majoritairement en formation continue, peuvent obtenir leur « stabilisation » sur quelques-uns des trois cents emplois budgétaires gagés par des ressources de formation permanente et dont le projet de budget pour 1987 prévoit la création.

A M. Laffitte, je dirai... que je n'ai rien à dire. Le seul point sur lequel j'aurais pu intervenir est celui de l'observatoire des sciences et techniques, mais j'ai déjà répondu lors

de mon exposé initial. Sur tout le reste, j'ai beaucoup de plaisir à l'écouter et, en toute modestie, j'ai tout à apprendre de son expérience.

Pour terminer, je répondrai aux intervenants socialistes. Je ne le ferai pas en détail parce que j'ai quelquefois des difficultés à démêler le fait objectif d'un certain discours « enthousiaste » à mon égard. Par conséquent, je ne ferai aucun commentaire, mais j'apporterai quelques corrections sur certains points précis.

D'après M. Guy Penne, pour la première fois cette année depuis la Libération, il existerait une suppression nette d'emplois. Ce n'est pas tout à fait exact : c'est la deuxième fois. La première fois, c'était l'an dernier. (*Sourires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

En 1986, il y a eu 972 créations d'emploi et 1 022 suppressions, qui se partagent de la façon suivante : 770 suppressions pures et simples, 220 emplois qui gageaient des créations de postes d'enseignant dans le secteur scolaire du second degré, 70 au titre d'un certain nombre de mesures de transformation, dont il faut soustraire 38 créations. Donc, c'est la deuxième année qu'il y a une suppression nette d'emplois dans l'enseignement supérieur et non la première.

Vous avez été aussi un peu inexact lorsque vous avez parlé des A.T.O.S. : vous avez dit que, lorsque les A.T.O.S. partaient, trois sur quatre n'étaient pas remplacés. C'est inexact. Les sorties annuelles du corps des A.T.O.S. ne sont pas 500, comme vous semblez le penser, mais 1 100. Ce ne sont donc pas trois sur quatre qui ne sont pas remplacés, mais un sur deux. Je ne dis pas que ce soit réjouissant, mais il faut quand même mettre ce chiffre en perspective : lorsque je constate que vous vous lamentez sur la suppression de quelque 500 postes d'A.T.O.S., oserai-je vous rappeler que, l'an dernier, vous en avez supprimé 1 000 ? Cela doit à tout le moins relativiser votre propos ! (*Sourires sur les travées du R.P.R.*)

Quant au dernier point, il concerne le projet de loi. Je n'ai pas voulu en parler ici, il me semble que ce n'était pas le moment. Permettez-moi cependant de vous dire, monsieur Penne, qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'exégèse des textes.

Vous dites que nous pratiquons une sélection à outrance. Je ne discuterai pas de ce terme, sinon pour faire une remarque : vous dites que nous avons bien pris soin d'inscrire dans la loi que les étudiants seraient envoyés par les recteurs dans les formations post-secondaires plutôt que dans les formations universitaires. Pourquoi l'avons-nous fait, monsieur Penne ? Simplement parce qu'un certain nombre d'étudiants qui ne peuvent pas entrer dans les I.U.T. ne trouvent pas de D.E.U.G. adapté aux études qu'ils vont suivre et demandent eux-mêmes à préparer un B.T.S. Nous avons donc inscrit « post-secondaires » dans la loi pour que ce petit cas de figure marginal entre en ligne de compte dans notre démarche et soit intégré dans la loi. Voilà tout le manichéisme qui est le nôtre !

Quant à la sélection, pardonnez-moi de vous dire, monsieur Penne, que c'est un débat complètement dépassé. Lorsque la société française était, il y a peu encore, une société au fonctionnement simple et presque mécanique, les points de décisions importants étaient peu nombreux. Le rôle de l'université pouvait donc consister à créer une élite apte à gérer ces points importants. Les étudiants restants pouvaient être « laissés pour compte ».

Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas, monsieur Penne : notre société est devenue extrêmement complexe, elle est fondée davantage sur le vivant que sur le mécanique. Des millions et des millions de points nécessitent une compréhension, des décisions et des capacités d'initiative. L'université doit préparer les gens à cette compréhension, à ces initiatives, à ces décisions. Son rôle n'est plus de former une élite, mais de prendre le maximum d'étudiants après la baccalauréat, de les faire grimper aussi haut qu'il est possible, même si certains iront plus haut que d'autres. Je vous en prie, ne ressortez plus ce débat sur la sélection, qui est totalement dépassé.

**Mme Hélène Luc.** Pas tant que cela !

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** C'est vraiment tout à fait indigne de votre expérience du corps universitaire ! (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Je tiens à remercier M. le ministre des différentes indications qu'il vient de nous donner. Je le remercie en particulier de la précision qu'il a apportée au sujet d'une remarque figurant dans le rapport écrit dans laquelle j'indiquais qu'il ne paraissait pas cohérent avec le principe d'autonomie qu'une partie du produit du relèvement de droits d'inscription soit affectée par le ministère selon des critères de distribution qui lui seraient propres. C'était de la part de la commission une position de principe.

Vous nous avez fait savoir, monsieur le ministre, que votre point de vue était exactement le même que le nôtre et que, d'ores et déjà, vous aviez pris des dispositions dans ce sens pour le présent. Nous considérons aussi cela comme un engagement pour l'avenir.

En tout cas, il est excellent que, du haut de cette tribune, vous ayez déclaré que les droits d'inscription acquittés par les étudiants pour entrer dans une université serviraient uniquement à financer cette université.

**M. Jean Delaneau et M. Daniel Hoeffel.** Très bien !

**M. le président.** Nous allons procéder au vote par titre des crédits relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche et figurant aux états B et C.

Je rappelle que les crédits relatifs à la recherche ont été examinés lors de la séance du 24 novembre 1986 et que le vote sur ces crédits avait été réservé.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, moins 3 446 539 331 francs. »

La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Mon intervention portera plus particulièrement sur les problèmes de la coopération qui est l'une des missions de l'enseignement supérieur. En effet, la coopération connaît des évolutions aussi bien dans ses formes que dans ses objectifs et l'aide que nous apportons doit être adaptée aux nouvelles demandes formulées par les États en développement.

La simple coopération de substitution, qui sera encore utile dans certains domaines, est remplacée dans nombre d'autres par une coopération de formation et ces nouvelles formes de coopération ont conduit à une réduction très sensible du nombre des personnels exerçant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. Le problème est alors posé pour les non-titulaires de leur retour en France et de leur réinsertion.

En 1983, date de la loi Le Pors, on dénombrait environ 1 500 coopérants à titulariser dont plus de 800 titulaires d'un doctorat. Cette même année, 250 créations d'emplois de maîtres-assistants réservés à la titularisation des coopérants contractuels étaient inscrites au projet de budget pour 1984. Il était alors prévu de procéder pendant plusieurs années à des créations d'emplois réservées selon le système de la « Noria » : un coopérant titulaire de retour en France devant être remplacé par un enseignant de l'établissement qui l'intéresse. Certains blocages d'ordre psychologique avaient rendu difficile la mise en place de ce système.

A l'heure actuelle, 160 de ces postes ont été pourvus et une cinquantaine ont été publiés ; le contingent n'a pas été épuisé, et donc une quarantaine de postes ne sont pas encore pourvus. Le système est aujourd'hui pratiquement gelé.

Par conséquent, un effort d'explication doit être mené auprès des universités qui connaissent encore mal ces procédures à l'exception de quelques-unes que je citerai pour leur rendre un hommage appuyé, celle de Toulouse-Mirail, celle de Nancy I, celle de Montpellier, qui ont vu tout le bénéfice qu'elles pouvaient tirer de ce système.

Valoriser la coopération, c'est aussi ne pas pénaliser des enseignants dans leur carrière du seul fait de leur départ à l'étranger.

Des coopérants ont également été titularisés comme adjoints d'enseignement dans l'enseignement supérieur ou dans l'enseignement secondaire, mais tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant : certains risquent en effet de se voir exclus de la titularisation, soit en raison de la nature de l'établissement dans lequel ils exercent, soit parce qu'ils ne sont pas titulaires d'une licence française bien qu'ils soient



par ailleurs titulaires de diplômes de troisième cycle. J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de résoudre ces difficultés.

Or, votre projet de budget ne prévoit aucune mesure nouvelle pour l'intégration des coopérants. Il n'y aura, l'année prochaine, ni poste d'adjoint d'enseignement, ni poste de maître de conférence autre que le reliquat que j'évoquais tout à l'heure.

Le système de la « noria » étant actuellement gelé, cela signifie qu'il n'y aura aucune possibilité de titularisation et d'intégration en 1987 pour les coopérants. Cela veut-il dire également que l'application de la loi Le Pors est suspendue ?

Personnellement, je ne pense pas que l'on puisse mener une politique de coopération fructueuse lorsque l'expérience à l'étranger est considérée comme pénalisante.

Vous avez défini, en plein accord avec les ministres des affaires étrangères et de la coopération, des orientations en matière d'actions internationales ; concernant tout particulièrement les relations à établir avec les pays en voie de développement, vous avez dégagé certaines tendances, tels l'arrêt progressif de la coopération de substitution, la titularisation des coopérants susceptibles d'être recrutés par l'établissement français et la mise en place d'une coopération inter-établissements sur programme visant à impliquer les établissements d'enseignement supérieur français dans une perspective générale d'aide au développement.

Votre collègue ministre de la coopération, en revenant sur la limitation du temps de séjour des coopérants, ne va pas accélérer le processus de remplacement de la coopération de substitution et vous-même ne prévoyez aucune création de poste pour la titularisation des coopérants.

Comment voulez-vous que les universités soient intéressées par une coopération inter-établissements si elles ne sont pas sensibilisées à ce problème ? Rien ne pourra se faire sans la participation des coopérants. Rien ne pourra se faire si les universités ne sont pas convaincues de la nécessité d'œuvrer dans ce sens.

Vous savez bien, monsieur le ministre, que notre pays est encore trop peu tourné vers l'étranger pour que cela se fasse sans incitation.

Dévaloriser les coopérants par rapport à leurs collègues français ne favorisera pas le départ de nouveaux enseignants vers l'étranger, pas plus que cela n'incitera les universités à s'ouvrir vers d'autres pays.

C'est un cercle vicieux ! En conclusion, pour toutes ces raisons, je vous demande, monsieur le ministre, de continuer à résorber l'auxiliarat en titularisant les coopérants, ce qui vous permettra de passer au stade supérieur : celui d'une coopération plus enrichissante pour tous.

**M. le président.** Par amendement n° II-58 rectifié, MM. Méric, Delfau, Authié, Bayle, Bœuf, Loridan, Mélenchon, Penne, Régnauld, Eeckhoutte, Autain, Carat, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'augmenter la réduction des crédits figurant au titre III de 28 millions de francs.

La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant l'amendement n° II-58 rectifié concernant le montant des aides de l'Etat aux œuvres universitaires, il nous paraît opportun de rappeler en quelques mots les positions de principe qui ont été celles du groupe socialiste tout au long de la discussion de ce budget depuis ce matin mais aussi de la discussion du projet de loi qui porte votre nom, monsieur le ministre.

Il n'est pas courant, en effet, que le Sénat soit rattrapé par l'actualité. C'est pourtant le cas aujourd'hui. Nous avons demandé à M. le ministre de l'éducation nationale qu'il en tire les conséquences. Il ne l'a point fait, nous le regrettons et nous pensons qu'une occasion a été perdue. Mais, après tout, il est encore temps, monsieur le ministre, de retrouver le sens des réalités et d'en tirer les conséquences.

Il est intéressant de constater à quel point, d'ailleurs, votre budget participe de la même orientation que le projet de loi que vous nous avez présenté voilà un peu plus d'un mois, dont nous avons dit, tout au long de sa discussion, qu'il était fondé sur le principe d'inégalité. Contrairement à ce que pensaient les idéologues du libéralisme, c'est bien ainsi que les étudiants l'ont perçu.

Nous avons longuement parlé de ce principe d'inégalité à propos des droits d'inscription. Nous avons indiqué à quel point les familles les plus modestes seraient les plus touchées et nous constatons aujourd'hui que votre projet de budget, s'agissant des œuvres universitaires, met en œuvre ce principe et en aggrave les conséquences pour l'année 1987.

En effet, c'est 28 millions de francs, soit environ 3 p. 100 du montant global qui sont amputés. Cette mesure affecte les restaurants universitaires, les activités culturelles et médico-sociales, bref, la vie quotidienne des étudiants, d'où, bien évidemment, notre amendement.

En conclusion, j'élargirai mon propos et je reviendrai à cette actualité qui vous presse. Vous vous êtes félicité de l'appui de la majorité du Sénat. A vrai dire, permettez-moi de vous indiquer que nous vous trouvons bien seul ce soir... (*Protestations et dénégations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Maurice Schumann.** Comment cela ?

**M. Gérard Delfau.** ... au banc du Gouvernement. Quant au réconfort que vous apportent les sénateurs de la majorité, certaines allées et venues, suivant le découpage du budget dans la journée, n'ont pas manqué de nous intriguer, mes chers collègues. (*Ah ! Ah ! sur les mêmes travées.*)

Il suffit - secret de polichinelle - ...

**M. Maurice Schumann.** Des noms !

**M. Gérard Delfau.** ... de tendre l'oreille pour entendre les échos des discussions qui agitent la majorité sur la suite à donner à votre projet de loi et, selon quelques indiscretions, au sein même du Gouvernement.

Nous vous avons d'ailleurs averti, dès le 23 octobre, qu'il ne fallait pas présenter une loi de plus, une loi de trop. Depuis, la formule a fait son chemin et nous voyons aujourd'hui les conséquences de votre projet de loi dans le mouvement de protestations qui monte des établissements du second degré et d'enseignement supérieur et qui, bien au-delà, atteint une très large fraction de l'opinion publique.

Vous vous grandiriez, monsieur le ministre, en acceptant ce que vous demande la jeunesse et le corps universitaire dans sa très grande majorité. Il est des replis en bon ordre qui peuvent éviter une déroute. Il est surtout des décisions politiques courageuses qui peuvent éviter des déchirements au sein de la nation. On n'affronte pas impunément la jeunesse de son pays. Il est temps, monsieur le ministre, d'annoncer le retrait de votre projet de loi. Vous vous grandiriez, je le répète, en prenant cette décision et je pense que M. le Premier ministre, ce faisant, ferait œuvre de sagesse et de consensus pour l'ensemble de la nation. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois dire que je n'ai pas été très éclairé sur le sens de l'amendement par l'intervention de M. Delfau. (*Rires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Gérard Delfau.** Je peux recommencer !

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Je le remercie tout de même, ayant défendu l'amendement, que celui-ci précise dans son exposé des motifs qu'il était question de mesures nouvelles affectées à l'I.N.E.D. Il m'offre une trop belle occasion de redire à M. le ministre, à son administration, que l'une des preuves du désir d'ouverture de l'Université et de l'éducation nationale sur la nation tout entière serait de ne pas employer un langage ésotérique avec ces sigles dont on ne sait absolument pas ce qu'ils signifient. (*M. Dreyfus-Schmidt applaudit.*)

**Plusieurs sénateurs du R.P.R.** Les A.T.O.S. !

**M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.** Par ailleurs, dans la section du budget de l'éducation nationale que je rapporte ce soir, ne figure pas de chapitre 36-61. Mon ignorance est restée totale jusqu'à ce qu'un de nos collaborateurs me dise qu'il s'agissait, en réalité, de l'Institut national d'études démographiques et que ce chapitre figurait dans la section « recherche » du budget.

Je ne sais pas si cet amendement peut être discuté ce soir. Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il le soit ; je parle sous le contrôle de mon collègue et ami M. Pierre Croze, qui était rapporteur du budget de la recherche.

La commission des finances ayant donné un avis favorable sur le budget tel qu'il a été présenté par M. le ministre, elle ne peut accepter cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** Je voudrais tout d'abord dire à M. Delfau que, vraiment, j'admire beaucoup la façon dont il procède. Que l'on puisse être capable de mettre tant de feinte commiseration ou d'hypocrisie pateline (*Murmures sur les travées socialistes*) en aussi peu de mots est vraiment tout à fait extraordinaire ! Je ne parle pas, bien entendu, des leçons qu'il donne ou des procès d'intention qu'il intente ! Je vous assure, monsieur Delfau, que j'aime beaucoup vous écouter !

L'amendement n° II-58 rectifié concernant l'Institut national d'études démographiques vous a permis un long discours sur le projet de loi. Vous me permettrez de répondre non pas sur ce thème, mais simplement sur l'amendement lui-même et de faire, à cet égard, deux remarques.

Tout d'abord, les subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Institut national d'études démographiques, qui étaient inscrites en 1986 au budget des affaires sociales et de l'emploi, le sont cette année au budget du ministère de la recherche en raison de la transformation de cet établissement en établissement public à caractère scientifique et technique. Il ne s'agit donc absolument pas d'un artifice budgétaire ou d'une manipulation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les subventions allouées aux œuvres universitaires - je m'en suis déjà expliqué à la tribune du Sénat en présentant le budget - le montant des crédits inscrits dans la loi de finances au chapitre 46-11 a été fixé en baisse de 28 millions de francs, en tenant compte de l'abaissement de certaines dépenses de fonctionnement, notamment énergétiques, et du développement des ressources propres des œuvres universitaires parce qu'elles ont une meilleure gestion, un service amélioré et une fréquentation accrue.

Dans ces conditions, le fonctionnement des œuvres universitaires n'est nullement mis en péril et le Gouvernement ne peut pas être favorable à l'amendement que vous avez présenté voilà un instant, monsieur Delfau.

**M. le président.** Monsieur Delfau, l'amendement est-il maintenu ?

**M. Gérard Delfau.** Il l'est, monsieur le président.

**M. le président.** Je vais donc mettre aux voix l'amendement n° II-58, rectifié.

**M. Gérard Delfau.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le rapporteur, il est vrai - j'en prends la responsabilité - que j'ai laissé un sigle « s'égaler » dans la commentaire de l'amendement. Je suis surpris en flagrant délit ; croyez bien que je regrette et je veillerai à ce que cela ne se reproduise pas...

Sur le fond du débat, monsieur le ministre, vous avez voulu être désagréable...

**M. Alain Devaquet, ministre délégué.** Pas du tout !

**M. Maurice Schumann.** Moins que vous !

**M. Josselin de Rohan.** Vous l'avez cherché !

**M. Gérard Delfau.** Je pourrais vous dire, vous répondant sur le même ton, que nous n'apprécions pas toujours votre double langage ! (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Comme l'a dit l'un de nos collègues les plus éminents de la majorité, tantôt vous donnez des gages, vous donnez un os à ronger... A qui ? Je ne me souviens pas très bien, monsieur le ministre, ce qu'a dit notre éminent collègue. « Aux réacs », je crois... (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais l'un de vos collègues ! Tantôt vous faites de grandes déclarations et vous justifiez votre projet de loi en disant qu'il ne touchera rien au principe d'égalité. Eh bien ! nous avons du mal à nous y retrouver, c'est vrai.

**M. Josselin de Rohan.** C'est un trou de mémoire !

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, permettez-moi ce qui n'est pas un conseil : si tous les adversaires que vous avez dans cette enceinte étaient aussi loyaux que nous le sommes et si tous vos amis étaient aussi peu patelins et hypocrites que d'aucuns le sont, votre projet de loi serait beaucoup mieux engagé ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Dominique Pado.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pado.

**M. Dominique Pado.** Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais dire combien j'ai été heureux d'entendre devant le Sénat de la République un ministre de qualité, dont la sincérité nous a tous touchés. Si nous sommes si nombreux ce soir à être derrière lui, c'est parce que nous pensons que notre devoir est de le soutenir dans les épreuves qu'il traverse actuellement. C'est sur ce point que je voulais en venir tout à l'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je voulais demander au benjamin de notre assemblée s'il considérait que les manifestations étudiantes actuelles avaient essentiellement pour objectif la défense des problèmes que connaissent les étudiants. En effet, j'ai lu tout à l'heure une déclaration singulière faite à l'A.F.P. par notre benjamin, qui incitait les étudiants à se préoccuper de tout autre chose, notamment du code de la nationalité.

**M. Paul Loridant.** Il a raison !

**M. Josselin de Rohan.** C'est un aveu !

**M. Dominique Pado.** Je dis bien que nous sommes dans une situation qui se rapproche de celle de 1968, malgré la façon assez curieuse qu'a la gauche d'éloigner le spectre de 1968, sans doute à cause de certains souvenirs...

Monsieur le sénateur, vous avez dit, faisant l'amalgame, que nous nous rapprochions de la situation de 1789. Décidément, entre Valence et Censier, vous ne pensez toujours qu'à faire tomber des têtes ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Josselin de Rohan.** Très bien ! Bravo !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Monsieur le président, je m'apprête à voter cet amendement parce que j'en connais l'inspiration : elle est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter tout ce qui pourrait priver l'Université et la nation du concours de telle ou telle intelligence du fait des inégalités sociales.

Cette ferveur, dont vous voudrez bien admettre qu'elle puisse être partagée et que lorsqu'on l'exprime elle ne soit pas forcément l'expression d'une hypocrisie, est un grand élan qui rassemble les générations ; elle n'a pas d'âge. C'est elle qui m'a fait comparer la situation actuelle à ce qui s'est produit en 1789, car j'ai trouvé la comparaison avec 1968 un peu fatigante. Et puis, mes chers collègues, il n'est pas interdit d'apprendre avec le temps ; peut-être n'avons-nous pas eu toutes les raisons d'être satisfaits des résultats de 1968. Vous pouvez donc comprendre que nous ayons envie de gagner en efficacité...

**M. Dominique Pado.** Bien sûr !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Toujours est-il que ce qui est comparable - j'en suis persuadé - ce qui fait descendre aujourd'hui nos jeunes concitoyens dans la rue, c'est quelque chose qu'ils ont senti dans ce projet. Je vous fais grâce en cet instant de dire si cela s'y trouve ou non, mais ils l'ont senti ainsi.

**M. Maurice Schumann.** C'est tout de même important !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Tous, nous comprenons cet élan immense. Monsieur Schumann, vous avez dit à F.R. 3 que, si ce que les jeunes pensaient trouver dans cette loi,

figurait réellement, vous iriez dans la rue. Je pense vous y retrouver jeudi, car ce qu'ils croient y trouver s'y trouve effectivement. Nous avons passé des heures et des heures à nous en expliquer. J'ai été le défenseur de plusieurs amendements extrêmement précis sur cette question ; je pense, en particulier, au monopole de la collation des grades par l'Etat. Vos réponses avaient été sans ambiguïté.

Dans notre peuple, on sent un ressort culturel qui, peut-être, est transmis d'abord par l'école, cette école qui a été si mal traitée, si souvent injuriée, dont les enseignants ont été plus que ridiculisés. (*Vives protestations sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. Adrien Gouteyron.** Où avez-vous vu cela ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je pense à une prestation qui remonte à moins de vingt-quatre heures, lorsque le Premier ministre de ce pays a exagéré les taux d'échec pour servir une explication ! (*Brouhaha.*)

Mes chers collègues, si vous criez, comment voulez-vous que je m'exprime ?

**M. René-Georges Laurin.** Il délire totalement !

**M. Adrien Gouteyron.** C'est grotesque ! Quelle histoire écrivez-vous ?

**M. Josselin de Rohan.** Arrêtez vos pitreries ! Vous n'avez pas le droit de parler comme cela !

**M. le président.** Concluez, je vous prie, monsieur Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** De toute façon, ces interruptions n'y changeront rien.

**M. Adrien Gouteyron.** Hélas pour vous !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Je disais donc que ces valeurs culturelles ont été transmises. Et c'est un honneur pour ce pays de voir sa jeunesse se lever lorsqu'elle a le sentiment que l'on introduit des dispositifs de ségrégation sociale.

Prenez-le comme vous voulez, mais vous ne les ferez pas rentrer de bon gré chez eux avec le sentiment qu'ils peuvent être triés en fonction de leurs origines sociales ! Pour les mêmes raisons, et partant du même sentiment, avec une ferveur identique - je vous le dis - ils pourraient bien aussi se mettre en mouvement lorsque vous proposerez de les trier d'après l'origine nationale de leurs parents ! (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Henri Belcour.** C'est un amalgame total ! Ça ne vole pas haut !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° II-58 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Le groupe socialiste a voté contre ces crédits, comme il votera contre ceux qui figurent aux titres suivants.

**Mme Hélène Luc.** La position du groupe communiste est identique.

**M. le président.** Je leur en donne acte.

« Titre IV, plus 72.787.472 francs. » - (*Adopté.*)

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 632 millions de francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 291 750 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 8 364 700 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 5 519 710 000 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant la recherche et l'enseignement supérieur.

Je devrais donner la parole maintenant à M. Penne pour un fait personnel, mais il m'a fait savoir qu'il y renonçait.

**M. Guy Penne.** J'y renonce effectivement, monsieur le président.

**M. le président.** Je rappelle que Mme Luc a renoncé, elle aussi, à intervenir en fin de séance pour un fait personnel.

**Mme Hélène Luc.** J'ai dit ce que j'avais à dire.

4

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 3 décembre 1986, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

I. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67, 1986-1987).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

*Services du Premier ministre :*

V. - Jeunesse et sports

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe 36) ;

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 68, tome IX) ;

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Temps libre et éducation populaire, avis n° 68, tome X).

*Intérieur et article 73 :*

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (Administration centrale et sécurité, rapport n° 67, annexe n° 26) ;

M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation, rapport n° 67, annexe n° 27) ;

M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Décentralisation, avis n° 72, tome I) ;

M. Paul Masson, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Police, avis n° 72, tome II) ;

M. Paul Girod, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Sécurité civile, avis n° 72, tome III).

En outre, à quinze heures ;

II. - Eloge funèbre de M. Charles Beaupetit.

#### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 6 novembre 1986, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987, est fixé au mercredi 3 décembre 1986, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 3 décembre 1986, à une heure trente-cinq.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT*

**ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**

**CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE  
COMMISSION CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME**

Conformément à l'article 9 du règlement, M. le président du Sénat a désigné le 28 novembre 1986 :

MM. Marcel Rudloff et Marc Bœuf au sein du Conseil national de la prévention de la délinquance (décret n° 83-459 du 8 juin 1983) ;

M. Michel Crucis au sein de la commission consultative des Droits de l'homme (décret n° 86-1204 du 21 novembre 1986).

**QUESTIONS ORALES**

**REMISES A LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT**

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Application des dispositions interdisant la diffusion  
de l'image d'une personne décédée*

**136. - 2 décembre 1986. - M. Pierre Laffitte** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur la publication par de nombreux organes de presse de la photographie du corps de Georges Besse ensanglanté et abîmé par d'horribles blessures, qui a provoqué l'indignation de sa famille. Ses proches ont souligné avec juste raison que la diffusion de telles images fait le jeu des tueurs. Face au terrorisme, il ne peut être question d'empêcher la presse de jouer son rôle d'information, encore convient-il qu'elle soit consciente des responsabilités qui sont les siennes et qu'elle accorde aux victimes tout le respect qui leur est dû. Les pouvoirs publics et particulièrement le ministre de la justice ont, de leur côté, le devoir de faire appliquer dans ces circonstances, avec rigueur, les dispositions de la loi qui interdit la diffusion de l'image d'une personne décédée. Il souhaiterait connaître quelles sont les intentions de M. le garde des sceaux à cet égard.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la séance

### du mardi 2 décembre 1986

#### SCRUTIN (N° 57)

*sur l'amendement n° II-57 de M. André Méric et des membres du groupe socialiste, tendant à réduire les crédits de l'enseignement scolaire inscrits au titre IV de l'état B, annexé à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1987.*

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....                       | 317 |
| Nombre des suffrages exprimés .....           | 307 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés ..... | 154 |
| Pour .....                                    | 79  |
| Contre .....                                  | 228 |

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour

##### MM.

Guy Allouche  
François Autain  
Germain Authié  
Henri Bangou  
Jean-Pierre Bayle  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Jacques Bellanger  
Georges Benedetti  
Roland Bernard  
Noël Berrier  
Jacques Bialski  
Mme Danielle  
Bidard Reydet  
Marc Bœuf  
Charles Bonifay  
Marcel Bony  
Jacques Carat  
Michel Charasse  
William Chervy  
Félix Ciccolini  
Marcel Costes  
Raymond Courrière  
Roland Courteau  
Michel Darras  
Marcel Debarge  
André Delelis

Gérard Delfau  
Lucien Delmas  
Rodolphe Désiré  
Michel Dreyfus-  
Schmidt  
André Duroméa  
Léon Eeckhoutte  
Claude Estier  
Jules Faigt  
Mme Paulette Fost  
Mme Jacqueline  
Frayssé-Cazalis  
Jean Garcia  
Gérard Gaud  
Roland Grimaldi  
Robert Guillaume  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
Bastien Leccia  
Charles Lederman  
Louis Longuequeue  
Paul Loridant  
François Louisy  
Mme Hélène Luc  
Philippe Madrelle  
Michel Manet

Jean-Pierre Masseret  
Pierre Matraja  
Jean-Luc Mélenchon  
André Méric  
Louis Minetti  
Michel Moreigne  
Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Jean Peyrafitte  
Maurice Pic  
Robert Pontillon  
Roger Quilliot  
Albert Ramassamy  
Mlle Irma Rapuzzi  
René Regnault  
Ivan Renar  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Robert Schwint  
Franck Sérusclat  
Paul Souffrin  
Raymond Tarcy  
Fernand Tardy  
Marcel Vidal  
Hector Viron  
Robert Vizet

#### Ont voté contre

##### MM.

Michel d'Aillières  
Paul Alduy  
Michel Alloncle  
Jean Amelin  
Hubert d'Andigné  
Maurice Arreckx  
Alphonse Arzel  
José Balarelo  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Jean Barras  
Jean-Paul Bataille  
Gilbert Baumet  
Henri Belcour  
Paul Bénard  
Jean Bénard  
Mousseaux

Jacques Bérard  
Georges Berchet  
Guy Besse  
André Bettencourt  
Jacques Bimbenet  
Jean-Pierre Blanc  
Maurice Blin  
André Bohl  
Roger Boileau  
Christian Bonnet  
Amédée Bouquerel  
Yvon Bourges  
Raymond Bourgine  
Philippe de Bourgoing  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer (Isère)  
Louis Boyer (Loiret)

Jacques Braconnier  
Pierre Brantus  
Louis Brives  
Raymond Brun  
Guy Cabanel  
Louis Caiveau  
Michel Caldagues  
Robert Calmejane  
Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron  
Pierre Carous  
Ernest Cartigny  
Marc Castex  
Louis de Catuelan  
Jean Cauchon  
Joseph Caupert  
Auguste Cazalet

Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard  
Maurice Charretier  
Jacques Chaumont  
Michel Chauty  
Jean Chérioux  
Roger Chinaud  
Auguste Chupin  
Jean Clouet  
Jean Cluzel  
Jean Colin  
Henri Collard  
Henri Collette  
Francisque Collomb  
Charles-Henri  
de Cossé-Brissac  
Maurice Couve  
de Murville  
Pierre Croze  
Michel Crucis  
Charles de Cuttoli  
Marcel Daunay  
Désiré Debavelaere  
Luc Dejoie  
Jean Delaneau  
François Delga  
Jacques Delong  
Charles Descours  
Jacques Descours  
Desacres  
Georges Dessaigne  
André Diligent  
Franz Duboscq  
Pierre Dumas  
Jean Dumont  
Michel Durafour  
Edgar Faure (Doubs)  
Jean Faure (Isère)  
Louis de La Forest  
Marcel Fortier  
André Fosset  
Jean-Pierre Fourcade  
Philippe François  
Jean François-Poncet  
Jean Francou  
Philippe de Gaulle  
Jacques Genton  
Alain Gérard  
Michel Giraud  
(Val-de-Marne)  
Jean-Marie Girault  
(Calvados)  
Paul Girod (Aisne)  
Henri Goetschy  
Jacques Golliet  
Yves Goussebaire-  
Dupin  
Adrien Gouteyron  
Jacques Grandon  
Paul Graziani  
Jacques Habert  
Hubert Haenel  
Emmanuel Hamel  
Mme Nicole  
de Hauteclouque  
Marcel Henry

Rémi Herment  
Daniel Hoeffel  
Jean Huchon  
Bernard-Charles Hugo  
Claude Huriet  
Roger Husson  
André Jarrot  
Pierre Jeambrun  
Charles Jolibois  
Louis Jung  
Paul Kauss  
Pierre Lacour  
Pierre Laffitte  
Christian  
de La Malène  
Jacques Larché  
Gérard Larcher  
Bernard Laurent  
René-Georges Laurin  
Marc Lauriol  
Guy de La Verpillière  
Louis Lazuech  
Henri Le Breton  
Jean Lecanuët  
Yves Le Cozannet  
Modeste Legouez  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique)  
Jean-François  
Le Grand (Manche)  
Edouard Le Jeune  
(Finistère)  
Max Lejeune (Somme)  
Bernard Lemarié  
Charles-Edmond  
Lenglet  
Roger Lise  
Georges Lombard  
(Finistère)  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or)  
Pierre Louvot  
Roland du Luat  
Marcel Lucotte  
Jacques Machet  
Jean Madelain  
Paul Malassagne  
Guy Malé  
Kléber Malécot  
Hubert Martin  
Christian Masson  
(Ardennes)  
Paul Masson (Loiret)  
Serge Mathieu  
Michel Maurice-  
Bokanowski  
Louis Mercier  
Pierre Merli  
Daniel Millaud  
Michel Miroudot  
Mme Hélène Missoffe  
Claude Mont  
Geoffroy  
de Montalembert  
Jacques Mossion  
Arthur Moulin

Georges Mouly  
Jacques Moutet  
Jean Natali  
Lucien Neuwirth  
Henri Olivier  
Charles Ornano  
Paul d'Ornano  
Jacques Oudin  
Dominique Pado  
Sosefo Makapé  
Papilio  
Bernard Pellarin  
Jacques Pelletier  
Jean-François Pintat  
Alain Pluchet  
Raymond Poirier  
Christian Poncelet  
Henri Portier  
Roger Poudonson  
Richard Pouille  
André Pourny  
Claude Prouvovoyeur  
Jean Puech  
André Rabineau  
Henri de Raincourt  
Jean-Marie Rausch  
Joseph Raybaud  
Guy Robert  
(Vienne)  
Paul Robert  
(Cantal)  
Mme Nelly Rodi  
Josselin de Rohan  
Roger Romani  
Olivier Roux  
Marcel Rudloff  
Roland Ruet  
Michel Rufin  
Pierre Salvi  
Pierre Schiélé  
Maurice Schumann  
Abel Sempé  
Paul Séramy  
Pierre Sicard  
Jean Simonin  
Michel Sordel  
Raymond Soucaret  
Michel Souplet  
Louis Souvet  
Pierre-Christian  
Taittinger  
Jacques Thyraud  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Travert  
René Trégouet  
Georges Treille  
Emile Tricon  
François Trucy  
Dick Ukeiwé  
Jacques Valade  
Pierre Vallon  
Albert Vecten  
Xavier de Villepin  
Louis Virapoullé  
Albert Voilquin  
André-Georges Voisin



**Se sont abstenus**

MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, Stéphane Bon-  
duel, Emile Didier, Maurice Faure, François Giacobbi, Josy  
Moinet, Hubert Peyou, Michel Rigou et Jean Roger.

**N'ont pas pris part au vote**

M. Alain Poher, président du Sénat, et  
M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

**A délégué son droit de vote**

(Art. 63 et 64 du Règlement.)

M. Noël Berrier à Robert Guillaume.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....                       | 315 |
| Nombre des suffrages exprimés .....           | 305 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés ..... | 153 |
| Pour .....                                    | 79  |
| Contre .....                                  | 226 |

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.